Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2017

RAPPORT SUR LES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 1

1ERE Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC 9

I. COMPOSITION DU PORTEFEUILLE PUBLIC 9

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC 10
II.1. Indicateurs d'Activité et de Résultats 10
II.1.1. Investissements 10
II.1.2. Chiffre d'affaires (CA) 13
II.1.3. Valeur ajoutée (VA) 14
II.1.4. Charges d'exploitation 15
II.1.5. Charges financières 16
II.1.6. Résultats d'exploitation 17
II.1.7. Résultats courants 18
II.1.8. Résultats nets 19
II.1.9. Impôt sur les Sociétés (IS) 20
II.2. Structure Financière 20
II.2.1. Actifs 20
II.2.2. Fonds propres 21
II.2.3. Endettement 21
II.2.4. Trésorerie et placements 22
II.3. Relations Financières entre l'Etat et les EEP 23
II.3.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP 23
II.3.2. Produits provenant des EEP 25
II.3.3. Autres concours financiers de l'Etat aux EEP 27

2EME Partie : LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE 28

I. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE 28
I.1. Réseaux des Transports 29
I.1.1. Transport autoroutier (ADM) 29
I.1.2. Transport ferroviaire (ONCF) 30
I.1.3. Déplacements urbains 32
I.1.3.1. Casa Transports 32
I.1.3.2. Société Tramway de Rabat-Salé (STRS) 33
I.1.4. Transport aérien (RAM) 34
I.1.5. Sécurité routière (CNPAC) 37
I.2. Infrastructures Portuaires et Aéroportuaires 38
I.2.1. Agence Nationale des Ports (ANP) 38
I.2.2. Agence Spéciale Tanger Med (TMSA) 40
I.2.3. Société d'Exploitation des Ports (SODEP) 42
I.2.4. Nador West Med 44
I.2.5. Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger (SAPT) 45
I.2.6. Office National des Aéroports (ONDA) 46
I.3. Stratégie Logistique Nationale 48
I.3.1. Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) 49

I.3.2. Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL) 50
I.4. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social 51

II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES 54
II.1. Développement Agricole 54
II.1.1. Agence pour le Développement Agricole (ADA) 54
II.1.2. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) 56
II.1.3. Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS) 58
II.1.4 Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) 59
II.2. Secteur de la Pêche 60
II.2.1. Office National des Pêches (ONP) 61
II.2.2. Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) 64
II.2.3. Institut National de Recherches Halieutiques (INRH) 65
II.3. Mines, Energie et Eau 65
II.3.1. Groupe OCP 65
II.3.2. Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) 69
II.3.3 Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF) 70
II.3.4. Stratégie énergétique 71
II.3.4.1. Programme solaire (MASEN) 72
II.3.4.2. Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) 73
II.3.5. Production et distribution d'électricité et d'eau potable 73
II.3.5.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE) 73
II.3.5.1.1. Contrat programme Etat-ONEE (2014-2017) 73
II.3.5.1.2. ONEE - Branche électricité 75
II.3.5.1.3. ONEE - Branche eau 77
II.3.5.2. Régies de Distribution 78
II.3.5.3. Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) 80
II.4. Stratégie Touristique 82
II.4.1. Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) 82
II.4.2. Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT) 83
II.4.3. Office National Marocain du Tourisme (ONMT) 85
II.5. Télécommunications, Services Postaux et Audiovisuel 88
II.5.1. Télécommunications 88
II.5.2. Poste 89
II.5.3. Audiovisuel 91
II.5.3.1. Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT) 91
II.5.3.2. Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M) 92
II.5.4. Agence Marocaine de Presse (MAP) 93
II.5.5. Centre Cinématographique Marocain (CCM) 94

III. SERVICES DE BASE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE 95
III.1. Education et Santé 95
III.1.1 Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF) 95
III.1.2. Universités 96
III.1.3. Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLCA) 98
III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) 99
III.2. Emploi, Formation Professionnelle et Cohésion Sociale 101
III.2.1. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) 101
III.2.2. Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) 103
III.2.3. Entraide Nationale (EN) 105

III.2.4. Agence de Développement Social (ADS) 106
III.3. Caisses de Prévoyance Sociale 107
III.3.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR) 107
III.3.2. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) 109
III.3.3. Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) 111
III.4. Monde Rural 112
III.4.1. Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) 112
III.4.2. Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) 113
III.4.3. Programme National des Routes Rurales (PNRR 2) 113
III.5. Habitat, Urbanisme et Politique de la Ville 114
III.5.1. Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO) 114
III.5.2. Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM) 116
III.5.3. Idmaj Sakane 117
III.5.4. Agences Urbaines 117
III.6. Développement des Investissements et Promotion de l'Offre Marocaine 119
III.6.1. Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI) 119
III.6.2. Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) 120
III.6.3. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) 121
III.6.4. Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) 122

IV. DEVELOPPEMENT REGIONAL ET COMPETITIVITE DES TERRITOIRES 124
IV.1. Agences de Développement Régional 124
IV.1.1. Agence du Nord 124
IV.1.2. Agence de l'Oriental 125
IV.1.3. Agence du Sud 125
IV.2. Aménagement et Développement Régional 127
IV.2.1. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR) 127
IV.2.2. Agence pour le Développement et la Réhabilitation de la médina de Fès (ADER) 128
IV.3. Sociétés d'Aménagement 130
IV.3.1. Société Rabat Région Aménagement « SRRA » 130
IV.3.2. Aménagement du site de la lagune de Marchica 131
IV.3.3. Société Casa-Aménagement 134

V. INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES 134
V.1. Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) 135
V.2. Crédit Agricole du Maroc (CAM) 136
V.3. Caisse Centrale de Garantie (CCG) 137
V.4. Fonds d'Equipement Communal (FEC) 138

3EME Partie : CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP 140

I. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : LEVIER DE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS 140

II. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC 141
II.1. Chantiers visant l'amélioration de la gouvernance des EEP et l'efficacité du contrôle financier de l'Etat sur les EEP 142
II.2. Transparence accrue des EEP 144
II.3. Vers un meilleur encadrement du rôle de l'Etat actionnaire 147

ANNEXES 149

INTRODUCTION GENERALE

Les Hautes Orientations Royales, notamment celles du Discours de la Fête du Trône du 30 juillet 2016 et celles du Discours du 63ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, ont mis la dimension humaine en tête des priorités en mettant en exergue la nécessité de placer le devoir de servir le citoyen au dessus de toute autre considération. Ainsi, l'importance et la finalité de toute action publique se mesurent par son impact sur les conditions de vie des citoyens en termes d'amélioration de leurs conditions de vie et de la qualité des services qui leur sont rendus par la collectivité en tenant compte notamment des opportunités offertes par la régionalisation avancée qui permettra de favoriser une implication effective des populations dans la gestion de leurs affaires.

De même, Sa Majesté Le Roi a mis l'accent sur le nouveau concept d'autorité basé sur la reddition des comptes à travers les mécanismes de régulation et de contrôle et d'application de la loi. Ce concept d'autorité se fonde aussi sur la lutte contre toutes les formes de corruption.

Sa Majesté Le Roi a également mis en exergue l'Afrique comme le prolongement naturel et la profondeur stratégique du Maroc qui apporte, aux côtés des Etats d'Afrique, son concours à la réalisation de projets de développement humain et de prestations sociales ayant un impact direct sur la vie des populations de la région.

En effet, une multitude d'entreprises marocaines publiques et privées sont implantées en Afrique et ont réalisé plusieurs projets sur le continent dans divers secteurs (BTP, TIC, Electricité, Finances, Social, Mines, Infrastructures…) et se distinguent par le fait d'associer les partenaires locaux.

Dans ce cadre, le Maroc a procédé en Afrique à la construction d'infrastructures et de centres de formation professionnelle et technique, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets générateurs d'emplois et de revenus stables, comme les villages de pêcheurs. Par ailleurs, il apporte son soutien aux petits agriculteurs et encourage la préservation des écosystèmes.

A ce propos et eu égard aux enjeux stratégiques des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains et aux potentialités de croissance que recèlent les économies africaines, plusieurs Etablissements et Entreprises Publics (EEP) concourent à ériger le Maroc en hub économique et financier orienté vers l'Afrique, notamment dans les secteurs clé de l'économie des pays africains partenaires comme les infrastructures, l'habitat, les mines, le tourisme, la formation professionnelle, les télécommunications, l'électricité, l'eau potable, l'assainissement, l'aménagement territorial et la sauvegarde de l'environnement à l'instar de l'intervention de Marchica Med dans la concrétisation du projet de la Baie Cocody à Abidjan. En outre, ces EEP œuvrent pour un transfert de compétences et de savoir-faire, notamment dans le cadre de programmes de formation, d'échange d'expériences et d'expertises, d'assistance technique et de transfert de technologie, et ce, parallèlement à l'ouverture de notre pays, initiée par Sa Majesté le Roi sur de grands pays comme la Russie, l'Inde et la Chine.

Dans ce contexte, les objectifs du Gouvernement, arrêtés pour l'année 2017 et visant à répondre aux aspirations des citoyens, s'articulent autour des axes prioritaires suivants :

- l'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale axée sur l'industrialisation et l'exportation ;
- le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la promotion de l'investissement privé ;
- la revalorisation du capital humain ;

- le renforcement des instruments de gouvernance institutionnelle à travers notamment l'opérationnalisation de la régionalisation avancée et de la déconcentration de l'Administration ainsi que la mise en œuvre du nouveau concept de l'autorité.

Ainsi, le Gouvernement mettra en place, à compter de 2017, une nouvelle approche de gestion des projets d'investissement publics basée sur la fixation de critères prédéfinis et communs pour la sélection, le suivi d'exécution et l'évaluation d'impact desdits projets. Il s'agit, notamment, de veiller à ce que tous les projets publics fassent l'objet d'études préalables mettant en exergue leur rentabilité économique et sociale, leur coût et leur durée d'exécution ainsi que leur mode de financement.

Cette approche de gestion des projets apporte une dynamique nouvelle au modèle de développement prôné par notre pays, basé sur l'engagement de grandes réformes, l'accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles et le développement de la politique des grands chantiers structurants qui a permis à l'économie nationale, d'une part, de faire preuve de résilience dans un contexte mondial caractérisé par la persistance des fragilités et des crises et d'autre part, de renforcer sa compétitivité et son attractivité, de diversifier ses sources de croissance et de création d'emplois et d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accompagnement des entreprises.

Les EEP constituent, à cet égard, un levier fondamental du modèle de développement du pays, et ce, au vu de leur engagement en matière d'investissements, de réalisation de grands chantiers structurants, d'extension d'infrastructures et d'offres de services publics ainsi qu'au niveau de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité sociale et environnementale.

En effet, les EEP sont des acteurs majeurs dans le modèle de croissance du Maroc comme en témoigne la progression continue de leurs investissements, leur chiffre d'affaires, leur valeur ajoutée, leurs actifs ou leurs indicateurs d'activité opérationnelle. Ils continuent à jouer le rôle de locomotive pour le développement des infrastructures d'envergure et pour le développement territorial, la performance des EEP n'étant pas recherchée en soi mais également pour son impact sur le coût des facteurs en termes d'offres de services et de renforcement du maillage du pays en infrastructures (énergétiques, autoroutières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires …) au service de l'investissement.

Sur la dernière décennie, les investissements réalisés par les EEP sont passés de 32.266,1 MDH en 2005 à 79.421,1 MDH en 2015 réalisant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 9,4%, ce qui a permis de réaliser des avancées considérables en matière de développement d'infrastructures et de services offerts aux différents opérateurs économiques et aux citoyens.

Sur un autre plan, le renforcement de l'édifice institutionnel et juridique régissant les EEP et la consolidation de leur gouvernance visent une meilleure mise en œuvre des politiques et des stratégies publiques et s'inscrivent dans un mouvement de convergence vers les meilleures pratiques internationales dans le sillage de la Constitution de 2011 et dans le cadre de la mise en œuvre du Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des EEP.

Ainsi et quatre années après le lancement officiel dudit Code, la dynamique de sa mise en œuvre effective au niveau des EEP se renforce davantage à travers l'adoption par les Organes Délibérants d'une quarantaine d'EEP, des plans d'amélioration de leur gouvernance. De même, cette dynamique se traduit par la mise en place de comités spécialisés, la publication d'informations financières et extra-financières ainsi que la mise en place d'instruments de prévention et de gestion des risques et le renforcement de la dématérialisation des procédures et enfin, le lancement des premières opérations d'évaluation externe de la gouvernance des EEP.

En termes de perspectives, plusieurs chantiers sont menés, selon une démarche participative et progressive, pour renforcer les performances des EEP et améliorer l'efficacité de leur gestion, à travers particulièrement la réforme du dispositif de gouvernance, de contrôle et de transparence des EEP, le renforcement du dispositif relatif à la commande publique, la contractualisation des relations des EEP avec l'Etat et la mise en place d'une gestion active du portefeuille.

Dans ce cadre, le projet de loi relatif à la gouvernance et au contrôle financier de l'Etat sur les EEP, finalisé durant le premier trimestre de l'année 2016 dans la perspective de son introduction dans le circuit d'adoption, a pour principal objectif d'assurer une évolution constructive du système de contrôle des EEP, intégrant les préoccupations majeures d'une gouvernance efficace à travers la conciliation entre une plus grande responsabilisation des organes délibérants et la garantie d'une autonomie de gestion du management, l'amélioration des performances et la maitrise des risques du portefeuille public.

De même, le processus de dynamisation du recours aux Partenariats Public-Privé (PPP), entamé depuis 2010 et ayant abouti en 2015 à la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et opérationnel inspiré des meilleures pratiques internationales en la matière se poursuit par les premières actions d'implémentation du nouveau mode PPP notamment à travers l'identification et l'accompagnement de nouveaux projets PPP. A ce titre et pour faire face aux défis du financement des infrastructures, la loi n° 86-12 relative aux PPP a ouvert la voie aux nouveaux modèles PPP basés sur un paiement à la performance et à la disponibilité effective de l'actif. Ce mode repose aussi sur le développement d'une nouvelle culture de la gestion de la commande publique, basée sur l'évaluation préalable des besoins, l'analyse des performances, la maîtrise des coûts et le partage optimisé des risques.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer l'efficacité de la commande publique des EEP et du climat des affaires, les EEP font l'objet d'un suivi régulier et d'un accompagnement permanent, notamment en matière de procédures d'achat et de respect des délais de paiement des fournisseurs. A cet égard et dans le but d'accélérer le paiement des dettes fournisseurs et de réduire les délais de paiement des EEP, loi n° 49-15 qui modifie et complète la loi n° 15-95 formant code de commerce et qui a été publiée le 19 septembre 2016, vise, notamment, à inclure dans le périmètre de ladite loi, les Etablissements Publics ayant vocation commerciale. De même, un projet de plateforme électronique mettant en lien direct les fournisseurs et les EEP pour la réception et le traitement des réclamations des fournisseurs en la matière est en phase de construction, en collaboration avec les principaux EEP concernés et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Ces actions sont renforcées par l'obligation de la publication des comptes des établissements publics au Bulletin Officiel, à partir de 2014, contribuant ainsi à la concrétisation des principes relatifs au droit d'accès à l'information, à la transparence ainsi qu'à la reddition des comptes.

La transparence financière des EEP requiert également un cadre comptable adéquat et un référentiel unifié de consolidation des comptes, en phase avec l'évolution des normes et pratiques internationales en la matière. C'est dans ce cadre que sont initiés les chantiers relatifs à la convergence du Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) avec les normes IFRS, à la consolidation des comptes et au projet de refonte du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

En effet, lors de la 13ème Assemblée Plénière du CNC tenue le 22 décembre 2015, il a été recommandé de mener une réforme institutionnelle et opérationnelle de cette instance, et ce, en vue d'en faire une structure de veille moderne, dynamique, réactive et capable de s'inscrire dans le contexte national actuel, marqué par l'engagement de plusieurs réformes macro-économiques et sectorielles.

De plus, lors de cette Assemblée, trois avis ont été adoptés se rapportant au plan comptable agricole, au mode de traitement comptable des animaux sauvages par la société Jardin Zoologique National (JZN) et au mode de comptabilisation, par les Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF), des charges du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

De même, l'entrée en vigueur, en août 2015, de la loi n° 127-12 réglementant la profession de comptable agréé et instituant une Organisation Professionnelle des Comptables Agréés, permet de consolider la transparence et d'améliorer la lisibilité des comptes des entreprises marocaines, et ce, grâce à la modernisation du fonctionnement et de la gouvernance de la profession comptable.

Par ailleurs, la gestion active du portefeuille public représente désormais un chantier majeur visant l'amélioration des performances opérationnelles, économiques et financières du Portefeuille Public. Dans ce cadre, des actions sont entreprises pour mieux définir la stratégie de l'Etat en matière de développement de son rôle d'actionnaire, son cadre légal et réglementaire ainsi que les outils et les instruments de pilotage et de suivi permettant une meilleure gestion du Portefeuille Public.

Sur un autre plan, l'actualité du secteur des EEP a été marquée par l'introduction de la Société d'Exploitation des Ports (SODEP) à la Bourse de Casablanca le 19 juillet 2016. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme portuaire et vise principalement à institutionnaliser le capital de cette société en l'associant à de nouveaux partenaires, à renforcer sa gouvernance, à lui faciliter le recours aux financements grâce au marché financier et à associer ses salariés et ses retraités à son développement. Cette opération d'envergure a aussi permis la redynamisation de la Bourse de Casablanca et l'entrée en Bourse d'un nouveau secteur d'activité, ce qui permettra d'ouvrir ainsi de nouvelles perspectives à la Bourse de Casablanca par l'introduction de sociétés similaires qu'elles soient privées ou publiques.

L'ensemble des réformes et actions ainsi menées ou engagées concourent, sans nul doute, à la consolidation des performances opérationnelles et financières des EEP. Ainsi, les investissements projetés par les EEP pour l'année 2017 dépassent les 107.000 MDH, destinés, en grande partie, aux secteurs des infrastructures, des transports, de l'eau, de l'énergie et des mines, de l'agriculture ainsi qu'aux secteurs financiers, de l'habitat et sociaux.

De même et dans le cadre de l'appui de l'Etat en faveur des actions des EEP en matière d'investissement et de réalisation des infrastructures et des programmes sociaux, notamment, les transferts budgétaires de l'Etat vers les EEP avoisineront, en 2017, les 27.000 MDH sous forme de dotations de capital et de subventions d'équipement ou de fonctionnement, notamment au profit des EEP opérant dans les secteurs sociaux, agricole et des infrastructures.

Quant aux produits versés par certains EEP bénéficiaires, ils dépasseront en 2017 les 9.067 MDH contre 8.330 MDH prévus en 2016.

Les investissements portés par les EEP s'inscrivent dans la poursuite de leurs actions visant à répondre à l'ambition du Maroc de disposer de secteurs sociaux performants en matière d'enseignement, de formation et de santé ainsi que de secteurs d'infrastructures et de logistiques concurrentiels et dynamiques. Ces actions se traduisent par la conduite de chantiers ayant pour but de développer l'offre de services publics et l'extension des infrastructures nécessaires pour consolider la compétitivité et la productivité du tissu économique national, de renforcer la connectivité des territoires, de promouvoir l'attrait des investissements et de réduire les coûts des facteurs de production.

Ainsi et s'agissant de l'enseignement, la nouvelle vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030) a pour finalité la mise en place d'une école nouvelle dont les principaux fondements sont l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société.

La stratégie de la santé tient compte, pour sa part, du besoin de consolider les acquis des stratégies antérieures et de répondre aux nouveaux besoins. Les principales actions entreprises dans ce cadre incluent la généralisation du Régime d'Assistance Médicale (RAMED), le développement du Service Médical d'Urgence et de Réanimation (SMUR), le déploiement du Plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'amélioration de l'accessibilité aux médicaments et produits pharmaceutiques ainsi que la poursuite des travaux de construction, d'équipement et d'encadrement des centres de santé, notamment en milieu rural et l'ouverture de nouveaux Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) à Tanger et à Agadir.

L'effort consenti en faveur du développement du monde rural en matière, notamment, d'électrification, d'accès à l'eau potable et de construction des routes rurales, consolide la dynamique d'amélioration des conditions de travail et de vie des bénéficiaires et de désenclavement des populations dans les zones reculées. Ainsi, le Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) a permis d'atteindre à fin 2015, un taux d'électrification de 99,15% contre 97,4% à fin 2011. Le taux d'accès à l'eau potable dans le milieu rural a atteint, quant à lui, 95% contre 92% en 2011 grâce à l'accélération du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER). De même, le deuxième Programme National des Routes Rurales (PNRR II) a permis la construction et l'aménagement d'un linéaire global de 14.630 Km de routes rurales à fin juin 2016 et l'atteinte d'un taux d'accessibilité de la population rurale à 78%.

En outre, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie 2012-2020 relative au développement des zones oasiennes et des domaines arganiers a permis d'engager, à fin 2015, différents projets d'un montant de 24.050 MDH visant notamment, la stimulation de la réussite scolaire, le développement agricole de filières phares, la promotion et la valorisation du tourisme et de l'artisanat et la construction d'ouvrages de protection des terres agricoles.

Les réalisations des EEP chargés de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'habitat et de développement urbain sont appelées à être renforcées, particulièrement en matière d'identification du foncier et d'équipement des terrains, de production des logements sociaux, d'éradication des bidonvilles et de mise à niveau urbaine ainsi que du traitement des habitats menaçant ruine, de réhabilitation des tissus anciens et de création de nouveaux pôles urbains et de villes nouvelles.

Par ailleurs et afin de répondre à la forte croissance de la demande et d'accompagner le développement régional et sectoriel et en particulier les secteurs prioritaires, le Maroc poursuit ses efforts d'amélioration des infrastructures à travers le développement du réseau des transports autoroutier, ferroviaire et aérien ainsi que le renforcement des réseaux portuaires et aéroportuaires. Dans ce cadre, plusieurs schémas directeurs à moyen et long termes ainsi que des Contrats Programme entre l'Etat et certains EEP intervenant dans le secteur du transport, notamment, ont été mis en œuvre ou sont en cours de finalisation et ont permis la réalisation d'importants investissements dans ces différents secteurs contribuant ainsi à conforter la position du Maroc parmi les pays dont la connectivité est en amélioration constante et en tant que leader dans le pourtour méditerranéen et africain en termes d'échanges commerciaux internationaux.

C'est ainsi qu'il sera procédé à la poursuite de la modernisation et du renforcement des capacités du réseau ferroviaire, notamment la Ligne à Grande Vitesse (LGV) et du développement du réseau autoroutier par la réalisation de nouveaux tronçons, le linéaire en service étant déjà porté à 1.773 Km à

fin août 2016. Les efforts en matière d'extension des infrastructures portuaires se poursuivent par la réalisation du port de Tanger Med II pour porter sa capacité à 8 millions d'équivalent vingt pieds (EVP), le lancement effectif des travaux du projet de Nador West Med (NWM) et la préparation du lancement des travaux du projet du port Kénitra Atlantique.

Il en est de même pour le secteur du transport aérien où la RAM a pu améliorer ses résultats conformément au Contrat Programme conclu avec l'Etat pour la période 2011-2016, et ce, grâce notamment à la flexibilité de sa politique commerciale, à la maîtrise de ses charges et à une conjoncture favorable ainsi qu'à l'accompagnement de l'Etat à travers en particulier l'augmentation de capital d'un montant de 1.600 MDH souscrite et libérée entièrement. De même, la RAM sera amenée à renforcer davantage son positionnement stratégique en vue d'intégrer les besoins émanant des stratégies sectorielles du Royaume (tourisme, industrie, régions…), à confirmer ses ambitions en Afrique ainsi qu'à consolider son positionnement au niveau commercial à travers des offres innovantes, une relation personnalisée et une fidélisation grâce à un service de qualité, et ce, notamment, après s'être vue décerner en 2016, sa 4ème étoile de Skytrax.

Depuis le lancement du Plan Maroc Vert (PMV) en avril 2008, le secteur agricole connaît un développement continu grâce, notamment à l'action des EEP intervenant dans ce secteur, qui contribuent à la création d'une agriculture à productivité élevée, tournée vers l'export et la mise à niveau solidaire du tissu de production des agriculteurs pour améliorer leur revenu. La mise en œuvre de cette stratégie a permis de réaliser 47% des investissements au titre des projets du pilier I relatif à l'agriculture à haute valeur ajoutée (75.000 MDH à l'horizon 2020) et de 74% du pilier II concernant l'agriculture solidaire (20.000 MDH à l'horizon 2020).

Dans l'objectif d'une meilleure valorisation des phosphates, le Groupe OCP poursuit l'implémentation de sa nouvelle stratégie visant à renforcer son leadership sur le marché mondial des phosphates, à conforter ses marges opérationnelles et à garantir une souplesse et une flexibilité d'arbitrage entre les segments à plus forte valeur ajoutée (roche, acide phosphorique et engrais). Cette stratégie repose sur plusieurs leviers, notamment l'augmentation des capacités de production minière et chimique, la réduction des coûts de production, une politique commerciale agressive et une optimisation du financement du programme d'investissement ainsi qu'un positionnement irréversible sur le marché africain émergent. Le déploiement de cette stratégie, reposant sur une caractérisation de la demande et un développement de produits spécifiques au sol, s'appuie sur une approche de coopération spécifique pour l'Afrique et dont l'implémentation est renforcée par 14 filiales, créées en 2016, et dédiées chacune à un pays africain partenaire.

La stratégie énergétique adoptée en 2009 vise la sécurisation de l'alimentation du pays et la diversification des sources de production à travers, notamment, l'introduction du gaz, le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique et, partant, la réduction de la dépendance énergétique du pays pour passer de 97% en 2008 à 82% en 2030.

Les objectifs fixés, initialement, pour les énergies renouvelables, pour l'horizon 2020, à 42% de la capacité installée de production de l'énergie électrique, ont été revus à la hausse suite aux Hautes Instructions Royales, en marge de la COP21, organisée en septembre 2015 à Paris, pour les porter à 52% à l'horizon 2030. De même et dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales concernant la refonte institutionnelle et organisationnelle du secteur des énergies renouvelables et qui visent à conforter le positionnement du Maroc comme leader dans ce domaine, et à valoriser les synergies entre les filières des énergies renouvelables, il a été procédé à la refonte des textes de création des EEP intervenant dans le secteur pour confier à MASEN les missions de développement de ces énergies.

Sur un autre plan, MASEN a poursuivi la réalisation du programme solaire qui a été marqué par la mise en service de la plus grande centrale solaire au Monde d'une capacité de 160 MW (Noor I) et le lancement des travaux de réalisation de deux nouvelles centrales solaires (Noor II et III) totalisant une capacité de 350 MW. De même, les due diligences sont en cours pour la finalisation de la documentation contractuelle à signer avec le consortium retenu au terme du processus de mise en concurrence relatif au projet éolien intégré de 850 MW qui comprend cinq parcs éoliens.

En outre, il a été procédé, en 2016, au lancement du projet de réalisation d'un terminal gazier à Jorf Lasfar et qui sera dédié, dans une première étape, à la production d'électricité avant d'être étendu ensuite, aux activités des hydrocarbures.

Concernant la Vision 2020 du tourisme et compte tenu du contexte international difficile marqué par la succession de plusieurs événements défavorables pour le secteur en 2015 et 2016, les acteurs publics du secteur ont adapté leur stratégie à travers, notamment l'accélération de la politique de diversification entamée depuis plusieurs années, la réalisation des études de repositionnement de certaines stations touristiques et l'élargissement du cercle des investisseurs devant contribuer au financement des investissements projetés dans le cadre de cette vision. A rappeler que cette vision a pour objet, la diversification des capacités d'hébergement, la promotion et la commercialisation adaptée pour développer l'attractivité des territoires touristiques, tout en améliorant la qualité des prestations, la durabilité du secteur et le développement de la formation des ressources humaines nécessaires.

De même et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020, le secteur de l'industrie est appelé à connaître des améliorations et des mutations visant à développer les systèmes productifs et à renforcer l'intégration et l'accroissement de la valeur ajoutée industrielle locale. Ce plan s'appuie sur une batterie de mesures visant la création d'une nouvelle dynamique et d'une nouvelle relation entre les Grandes Entreprises et les PME en se basant sur la mise en place d'écosystèmes industriels, le renforcement de la place de l'industrie en tant que pourvoyeur majeur d'emplois et l'optimisation des retombées sociales et économiques de la commande publique via la compensation industrielle.

Concernant le portefeuille des EEP et tout en soulignant que la période 2012-2016 a connu la création de nombreux EEP concourant au chantier de la régionalisation avancée, les efforts seront poursuivis pour l'accompagnement de ces entités dans l'objectif de renforcer la qualité de leurs interventions et leur contribution en termes de fourniture de services de base, de développement harmonieux des espaces régionaux et de portage de projets d'envergure dans des régions spécifiques.

Enfin, pour une stratégie efficace en matière de développement de l'investissement national et étranger et la promotion des exportations des différents produits et services marocains, un projet de loi est en cours d'adoption et portera sur la fusion de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI), du Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) et de l'Office des Foires et Expositions de Casablanca (OFEC) en un seul établissement qui sera dénommé « Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations », dont les missions sont axées sur la promotion des investissements et des exportations marocaines en faisant prévaloir une vision intégrée et des actions en synergie.

Le présent Rapport sur les EEP, élaboré conformément à l'article 48 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances, est structuré en trois parties :

- la première partie porte sur la présentation du portefeuille public et de ses performances économiques et financières en termes de réalisations de 2015 et de prévisions pour 2016 et 2017 ;

- la deuxième partie est consacrée à l'analyse des avancées et des contributions des EEP dans la réalisation des stratégies sectorielles et dans la dynamique de développement économique et social du pays, à travers les programmes d'investissement et les plans d'action des principaux EEP ;
- la troisième partie traite des principales actions d'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité d'intervention des EEP à travers le développement des Partenariats Public-Privé, la réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP, le renforcement des pratiques de bonne gouvernance et de transparence des EEP ainsi que la promotion d'une gestion active du portefeuille public.

1ERE Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Le secteur des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) constitue un levier important pour stimuler et promouvoir la dynamique économique du pays caractérisée par des mutations qualitatives du modèle de développement socioéconomique du Maroc. Son rôle est appelé à se consolider davantage en 2017, en concordance avec les orientations stratégiques de développement visant la mise en œuvre des réformes favorisant le climat des affaires, l'accélération de la transformation de l'économie nationale et la promotion de la croissance durable.

Cette ambition est corroborée aussi bien par la consolidation de la consistance du portefeuille public que par l'amélioration des performances opérationnelles et financières soutenues de ses composantes.

I. COMPOSITION DU PORTEFEUILLE PUBLIC

A fin juin 2016, la composition du portefeuille public, regroupant **253 EEP** hors filiales et participations, se présente comme suit :

- **209 établissements publics**[1] couvrant majoritairement sept groupes sectoriels opérant dans les domaines clé de l'économie nationale, à savoir l'agriculture, la santé, l'éducation, l'urbanisme et l'aménagement, les infrastructures, l'énergie, le tourisme et le secteur financier.

  Il convient de signaler qu'en 2016 et avec l'entrée en vigueur du nouveau découpage régional, le nombre des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) a été réduit de 16 à 12. Par ailleurs, le portefeuille a été étoffé par la création de l'Agence Marocaine pour la Sécurité et la Sureté dans les domaines Nucléaires et Radiologiques (AMSSNUR).

- **44 entreprises publiques**[2] à participation directe du Trésor, comprenant majoritairement (37 unités, soit 84%) les sociétés de grande importance : OCP, HAO, ADM, CAM, MASEN, RAM et Barid Al-Maghrib.

La **répartition sectorielle des EEP** est présentée par le graphique ci-après :

1 Il s'agit de personnes morales de droit public dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.
2 Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu directement par l'Etat totalement ou partiellement.

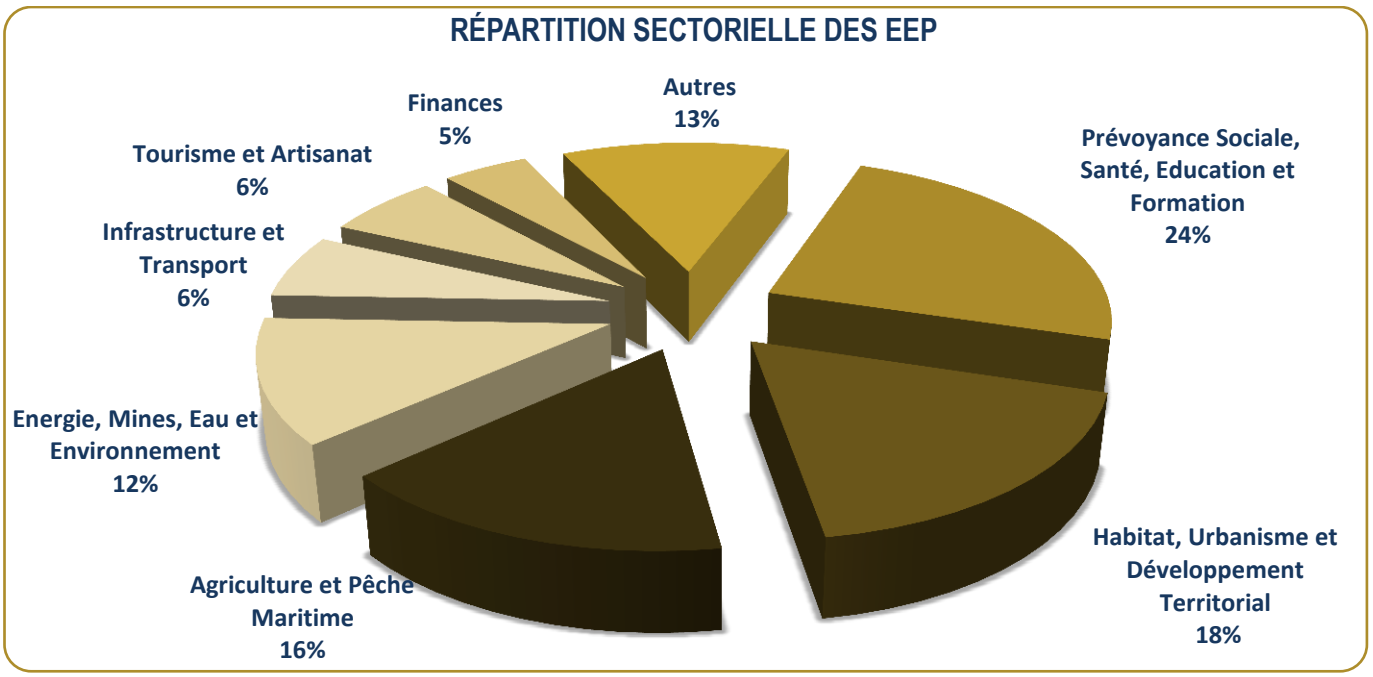

La répartition sectorielle des EEP met en lumière l'importance relative des EEP opérant dans les domaines socio-éducatifs qui couvrent environ le quart du portefeuille public, soit 24%. Le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et du développement territorial vient en seconde position avec 18% du portefeuille public, suivi par le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime à hauteur de 16%, alors que la composante ressources naturelles (eau, énergie, mines et environnement) occupe la 4ème position avec 12%. Les secteurs ayant trait aux infrastructures et transports ainsi que le secteur du tourisme et de l'artisanat représentent 6% chacun et les organismes financiers publics représentent 5% du total du portefeuille public.

Par ailleurs, certains EEP détiennent **des filiales ou des participations au nombre total de 462 unités** dont 242 sont détenues majoritairement (participation publique directe et indirecte supérieure ou égale à 50%) et 220 sont détenues minoritairement (participation publique directe et indirecte inférieure à 50%).

Le portefeuille public est marqué, également, par une **forte présence aux niveaux régional et local.** Ainsi, l'implantation de **170 EEP** (141 Etablissements publics, 10 entreprises à participation directe du Trésor et 19 entreprises relevant des Collectivités Territoriales) sur tout le territoire du Royaume permet au portefeuille public de contribuer de manière substantielle au développement territorial et d'être un acteur réellement impliqué dans le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation de l'action publique.

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

II.1. Indicateurs d'Activité et de Résultats

II.1.1. Investissements

Les investissements des EEP sont passés, en termes de réalisation, de 32.266,1 MDH en 2005 à 79.421,1 MDH en 2015, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 9,4%.

À fin 2015, le volume d'investissement réalisé par les EEP (79.421,1 MDH) est en hausse de 11% par rapport à 2014 (71.552,4 MDH). Plus de 60% de ces investissements sont le fait de 6 EEP : Groupe CDG (13.379,0 MDH), Groupe OCP (12 857,4 MDH), ONEE (8.967,5 MDH), ONCF (5.897,8 MDH), Groupe HAO (5.494,4 MDH) et ADM (3.546,7 MDH).

L'évolution des investissements réalisés par les EEP pour la période 2005 à 2015 est récapitulée dans le graphique ci-après :

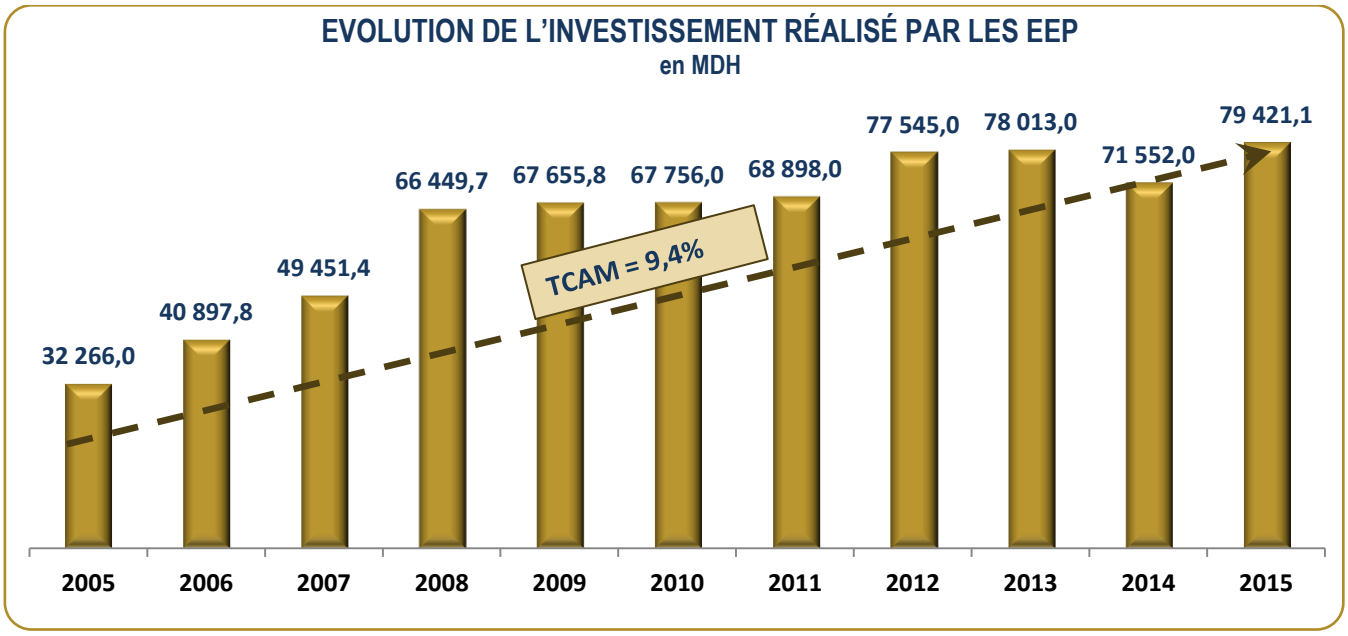

En termes de prévisions de clôture **à fin 2016**, les investissements des EEP dépasseraient les 80.000 MDH.

Au titre de l'exercice 2017, le volume d'investissement prévisionnel des EEP s'élèverait à 107.055 MDH en baisse par rapport aux prévisions de 2016 en relation, notamment avec le recul de l'investissement du groupe TMSA, de l'ONCF, des ORMVA, de l'ANCFCC et des Régies de Distribution, du fait de l'achèvement prévu de plusieurs projets de ces EEP. Cette baisse sera, toutefois, atténuée par l'amélioration de l'investissement des EEP suivants : ONEE, Groupe HAO, CFR et le lancement du projet Nador West Med (NWM).

Le détail des investissements prévisionnels pour les principaux EEP est récapitulé comme suit :

Investissement des principaux Etablissements et Entreprises Publics (Prévisions 2017)

EEP	Montant (MDH)
GROUPE CDG	18.000,0
GROUPE OCP	17.333,2
ONEE	14.141,5
GROUPE HAO	7.009,0
ONCF	6.000,0
ORMVA	2.655,0
NADOR WEST MED	2.561,0
CFR	2.500,0
UNIVERSITES	2.440,3
REGIES DE DISTRIBUTION	2.427,4
ANCFCC	2.371,0
RABAT REGION	2.000,0
AUTRES EEP	27 616,6
TOTAL SECTEUR	107.055,0

Les investissements des EEP en 2017 seront dédiés à hauteur de 90% aux secteurs des infrastructures, des transports, de l'eau, de l'énergie et des mines ainsi qu'aux secteurs financiers, de l'habitat et sociaux. Cet effort d'investissement des EEP reflète l'étendue des interventions des EEP, au niveau de la majorité des stratégies et plans d'action sectoriels.

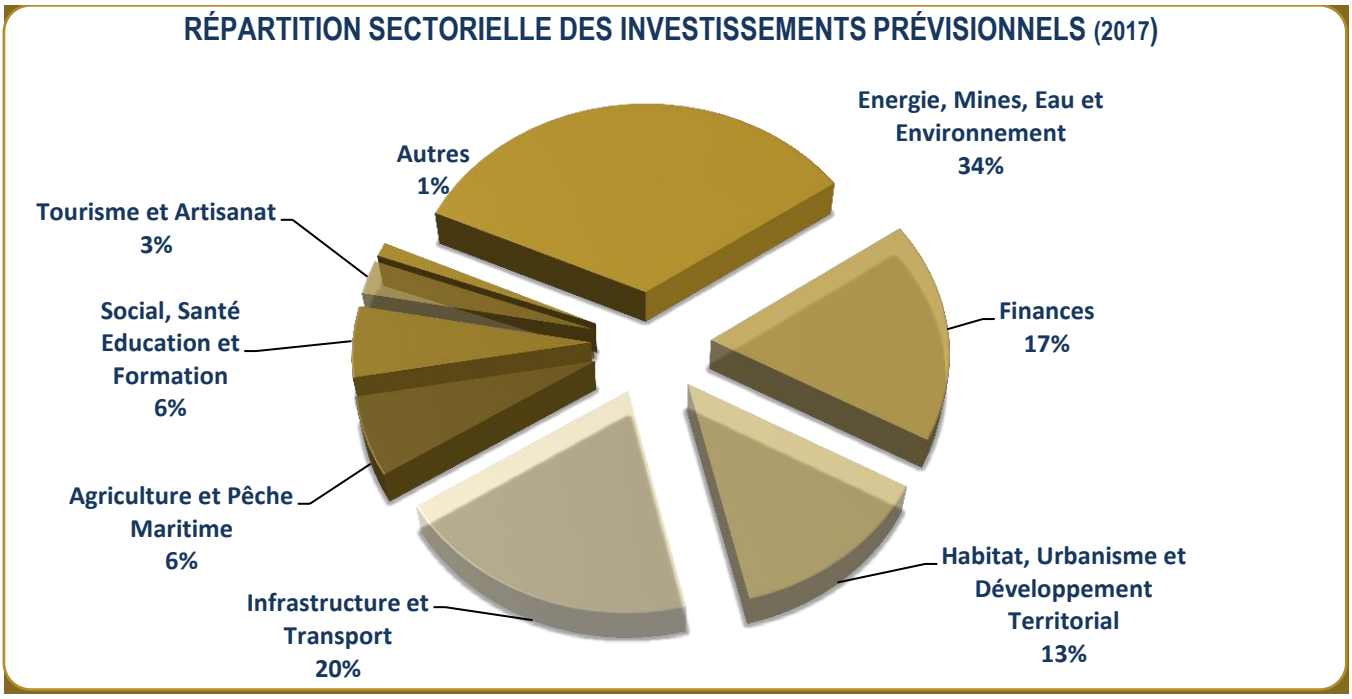

Pour sa part, la **répartition régionale de l'investissement des EEP** confirme le rééquilibrage relatif enregistré ces dernières années à travers, notamment, la baisse de l'investissement de la région Casablanca-Settat de près de 9 points entre 2016 et 2017 au profit d'autres régions qui enregistrent une avancée des investissements, notamment celle de l'Oriental sous l'impulsion du projet Nador West Med (NWM), et ce, comme le montre le tableau ci-après.

Répartition Régionale des investissements des EEP (Prévisions 2017)

Régions	Montant (MDH)	Poids
Rabat- Salé-Kénitra	31.294,0	29%
Casablanca-Settat	29.738,0	28%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10.236,0	10%
Marrakech-Safi	8.594,3	8%
Oriental	7.298,1	7%
Fès-Meknès	4.987,9	5%
Beni Mellal-Khénifra	4.592,9	4%
Darâa-Tafilalet	3.209,3	3%
Souss-Massa	3.092,8	3%
Laâyoune-Sakia El Hamra	1.925,8	2%
Guelmim-Oued Noun	1.577,9	1%
Dakhla-Oued Eddahab	507,9	0%
TOTAL	107.055,0	100%

II.1.2. Chiffre d'affaires (CA)

A fin **2015**, le **chiffre d'affaires** (CA) a connu une augmentation de **6,7%** en passant de 198.007,8 MDH en 2014 à **211.203,8 MDH**. Cette hausse résulte, principalement, de la progression du CA du Groupe OCP qui représente à lui seul 26% du CA du secteur (+13,1% avec 55.327,1 MDH contre 48.916,0 MDH en 2014). Près de 80% du CA est le fait d'un groupe d'EEP parmi lesquels figurent le Groupe OCP, l'ONEE (32.541,5 MDH, en hausse de 10% par rapport à 2014) et la RAM (13.442,9 MDH en léger recul de 3,2%).

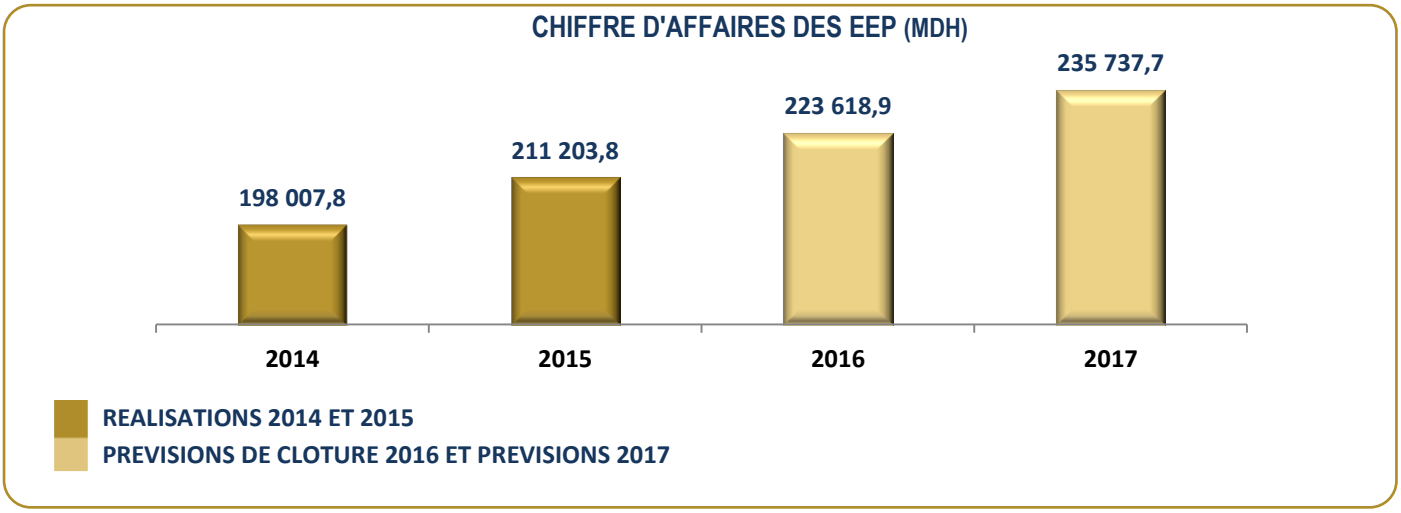

Les probabilités de clôture de l'année **2016** font ressortir un chiffre d'affaires de **223.618,9 MDH**, en augmentation de **5,9%** par rapport à 2015. Cette hausse s'explique, essentiellement par celle du chiffre d'affaires du Groupe OCP, de l'ONEE, de la RAM, des Régies de Distribution, de l'ANCFCC, du Groupe HAO, de l'ONDA et de la société ADM.

En **2017**, le chiffre d'affaires prévisionnel des EEP est appelé à enregistrer une progression de **5,4%** par rapport à l'exercice 2016 pour atteindre **235.737,7 MDH**. Cette augmentation est en relation avec l'amélioration escomptée du chiffre d'affaires de l'ONEE, de la RAM, de l'ANCFCC, de l'ADM, du Groupe HAO, des Régies de Distribution, de l'ONDA et de l'ONCF.

II.1.3. Valeur ajoutée (VA)

La **valeur ajoutée** (VA) du secteur des EEP a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 7% en passant de 40.238,0 MDH en 2005 à 78.794,1 MDH en 2015.

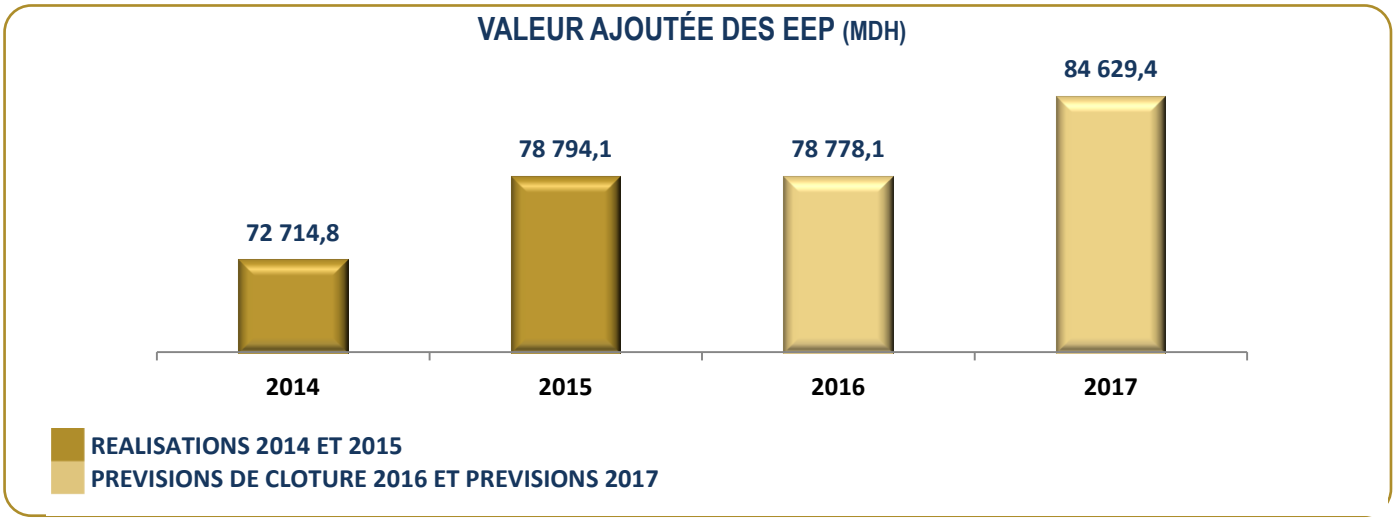

En **2015**, la **VA** a atteint 78.794,1 MDH contre 72.714,8 MDH en 2014, soit une hausse de **8,4%**.

Cette augmentation est due, essentiellement à l'accroissement de la VA du Groupe OCP qui passe de 20.452,0 MDH en 2014 à 26.997,0 MDH en 2015 en relation avec une conjoncture favorable. Sept organismes produisent plus de 80% de cette VA. Il s'agit du Groupe OCP (26.997,0 MDH), de l'ONEE (9.974,7 MDH), de la CNSS (7.988,8 MDH), du Groupe CDG (6.902,6 MDH), du CAM (4.041,8 MDH), de l'ANCFCC (3.779,9 MDH) et de la RAM (3.435,7 MDH).

En **2016**, la VA est appelée à s'établir, en termes de probabilité de clôture, à **78.778,1 MDH**, restant pratiquement au même niveau que celui de l'année 2015, en relation, notamment avec l'augmentation de la VA de l'ONEE, de l'ANCFCC, de la RAM, des Régies de Distribution et de la SODEP et la diminution de la VA de ADM et du Groupe OCP.

Par rapport au PIB, la VA des EEP représentera 7,8% en 2016 contre 7,9% enregistrée en 2015.

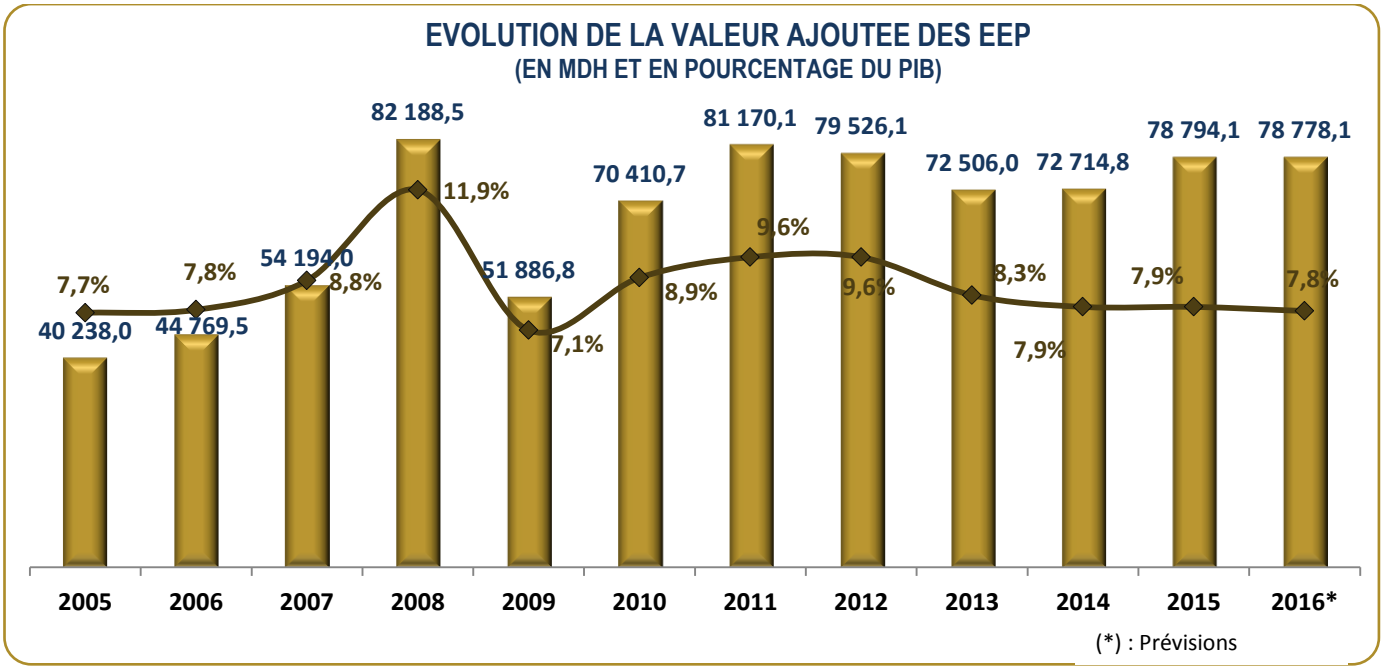

En **2017**, la VA estimée sera de **84.629,4 MDH,** soit une progression de **7%** par rapport à 2016 en relation avec l'amélioration de la VA prévisionnelle de l'ONEE, de l'ANCFCC et de ADM.

II.1.4. Charges d'exploitation

Les **charges d'exploitation** hors dotations (**175.044,1 MDH**) ont augmenté en 2015, de **6,9%** par rapport à 2014 (163.726,5 MDH).

Cette hausse résulte des mouvements à la hausse enregistrés au niveau des charges du Groupe OCP (+7,4% avec 40.948,0 MDH), des pensions de retraite de la CMR (+14,5% avec 27.018,1 MDH) et de la CNSS (+6,9% avec 20.579,5 MDH), des charges de l'ONEE (+4,7% avec 26.472,1 MDH), des Régies de Distribution (+8,3% avec 5.911,4 MDH), du Groupe HAO (+5,4% avec 4.547,5 MDH), du Groupe CDG (+10% avec 3.209,8 MDH), de l'ONCF (+11,3% avec 2.824,6 MDH) et de l'OFPPT (+2,6% avec 2.030,2 MDH) et des mouvements à la baisse, constatés au niveau des charges de la RAM (-1,3% avec 12.020,2 MDH) et de l'ANCFCC (-13,4% avec 2.943,8 MDH).

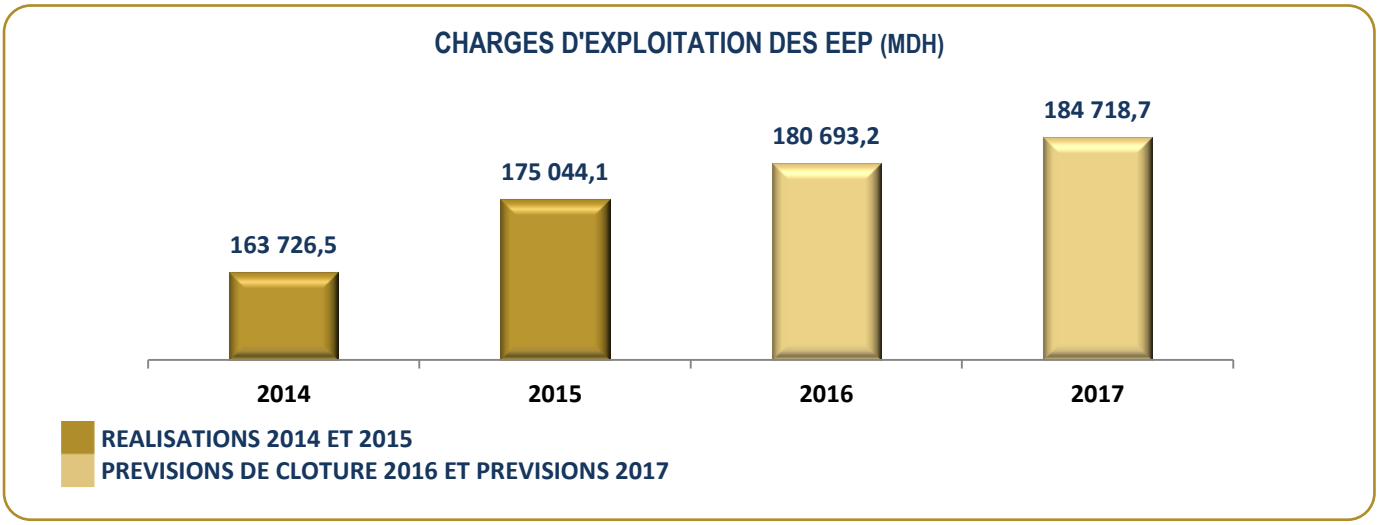

Les **charges du personnel** représentent une composante relativement importante des charges d'exploitation (18,7% en 2015 contre 19% en 2014) et ont atteint 32.766,3 MDH en 2015. Près de 70% de ces charges sont le fait de 9 grands EEP, à savoir le Groupe OCP (+10,9% avec 9.042,4 MDH), l'ONEE (+1,3% avec 3.532,2 MDH), la RAM (+4,7% avec 1.982,9 MDH), le Groupe CDG (-0,2% avec 1.696,6 MDH), l'OFPPT (+7,6% avec 1.604,9 MDH), la CNSS (+19,7% avec 1.264,8 MDH), l'ANCFCC (+4,1% avec 1.182,6 MDH), l'ONCF (+0,2% avec 1.063,9 MDH) et les Régies de Distribution (+4,7% avec 1.020,2 MDH).

Au titre de l'année **2016**, les charges d'exploitation, en termes de probabilités de clôture, atteindraient **180.693,2 MDH**, en augmentation de **3,2%** par rapport à 2015. Cette hausse s'explique, essentiellement, par celle des charges d'exploitation de l'ONEE, de la RAM, des Régies de Distribution et du Groupe HAO. Ces augmentations sont, partiellement, atténuées par la baisse des charges d'autres organismes tels que le Groupe OCP et l'ONCF.

Les charges d'exploitation s'élèveraient à **184.718,7 MDH** en **2017**, soit une hausse de **2,2%** comparativement à celles de l'exercice 2016 qui est le fait, principalement de la RAM, de l'ANCFCC, des Régies de Distribution et de l'ONCF.

II.1.5. Charges financières

En 2015, les **charges financières** ont augmenté de **18,3%** en passant de 20.531,3 MDH en 2014 à **24.287,7 MDH** en 2015, soit un pic sur la période 2014-2017, en liaison, essentiellement avec la progression des dotations financières (4.308,9 MDH en 2014 à 6.380,9 MDH en 2015, soit une augmentation de 48,1%), étant précisé que les charges d'intérêt ont enregistré quant à elles, une hausse de 1.139,7 MDH, soit +16,1%.

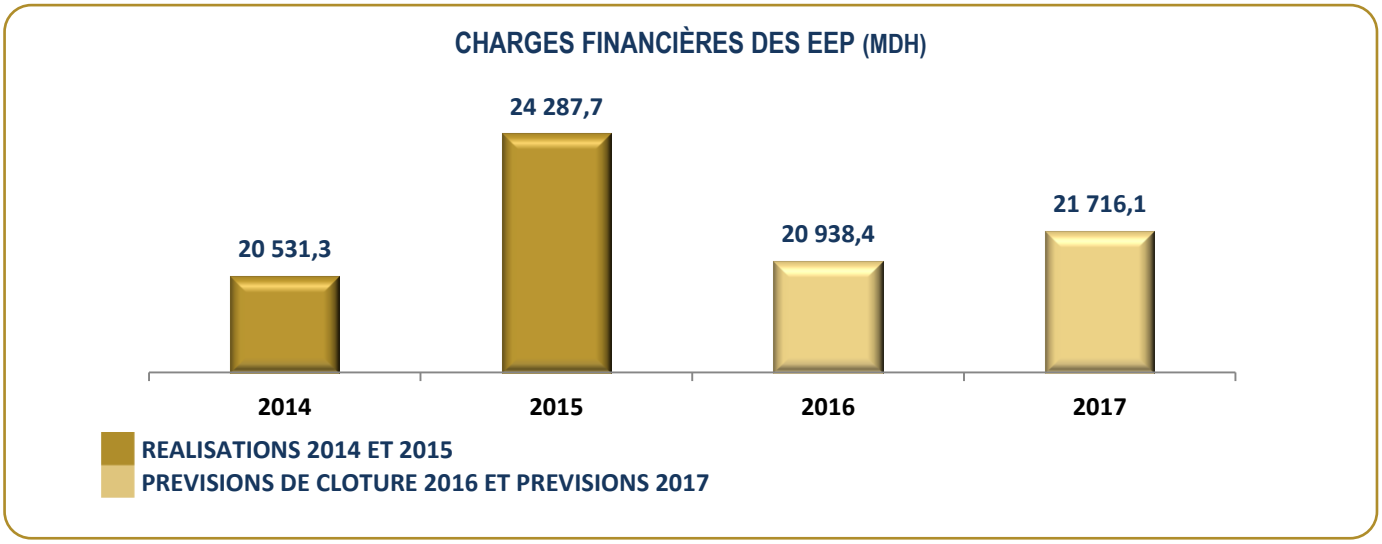

La hausse des dotations financières est le fait essentiellement de l'ADM et de l'ONEE qui ont dépassé individuellement 1.000 MDH.

Les principaux EEP contribuant à l'augmentation des charges financières sont le Groupe OCP (+92,9% avec 5.052,0 MDH), le Groupe CDG (+4,7% et 4.947,9 MDH), l'ONEE (+16,3% avec 3.228,2 MDH), ADM (+36,2% avec 2.902,2 MDH) et le CAM (+14,5% avec 2.024,1 MDH). Cette augmentation a été, néanmoins, atténuée par la baisse des charges du Fonds Hassan II (-31,7% avec 804,9 MDH), de la CMR (-40,2% avec 717,2 MDH), du FEC (-1,2% avec 507,1 MDH) et du Groupe HAO (-14,3% avec 156,8 MDH).

Les probabilités de clôture de l'année **2016** laissent entrevoir des charges financières de **20.938,4 MDH**, en diminution de **14%** par rapport à 2015 (24.287,7 MDH). Cette baisse s'explique, essentiellement, par le recul des charges financières de ADM, de la RAM, ainsi que de celles du Groupe OCP du fait que les pertes de change et les dotations financières de ce dernier, respectivement de 1.140 MDH et 1.530 MDH au niveau des comptes de 2015, ne sont pas reconduites dans le budget de 2016.

En **2017**, les charges financières prévisionnelles des EEP augmenteront de 3,7% par rapport à l'exercice 2016 pour atteindre 21.716,1 MDH, en relation avec la hausse des charges de l'ONCF, de ADM, de l'ANP et de la RAM, contre une baisse des charges de l'ONEE.

Ces charges représentent l'équivalent de 11,5%, 9,4% et 9,2% du chiffre d'affaires, respectivement, au titre des années 2015, 2016 et 2017, marquant ainsi une tendance baissière de leur proportion par rapport au chiffre d'affaires.

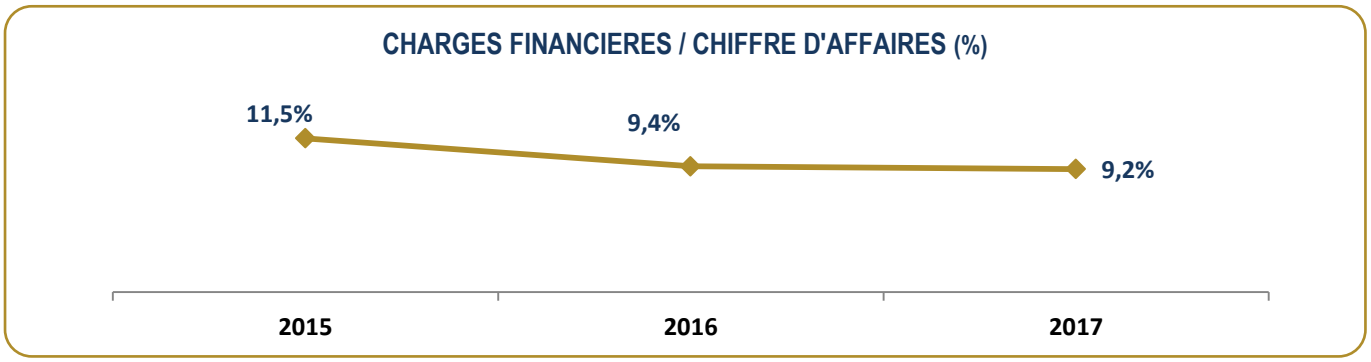

II.1.6. Résultats d'exploitation

Le **total des résultats d'exploitation bénéficiaires** s'élève à **31.628 MDH** en 2015 contre 26.662,1 MDH en 2014, soit une nette amélioration de 18,6%.

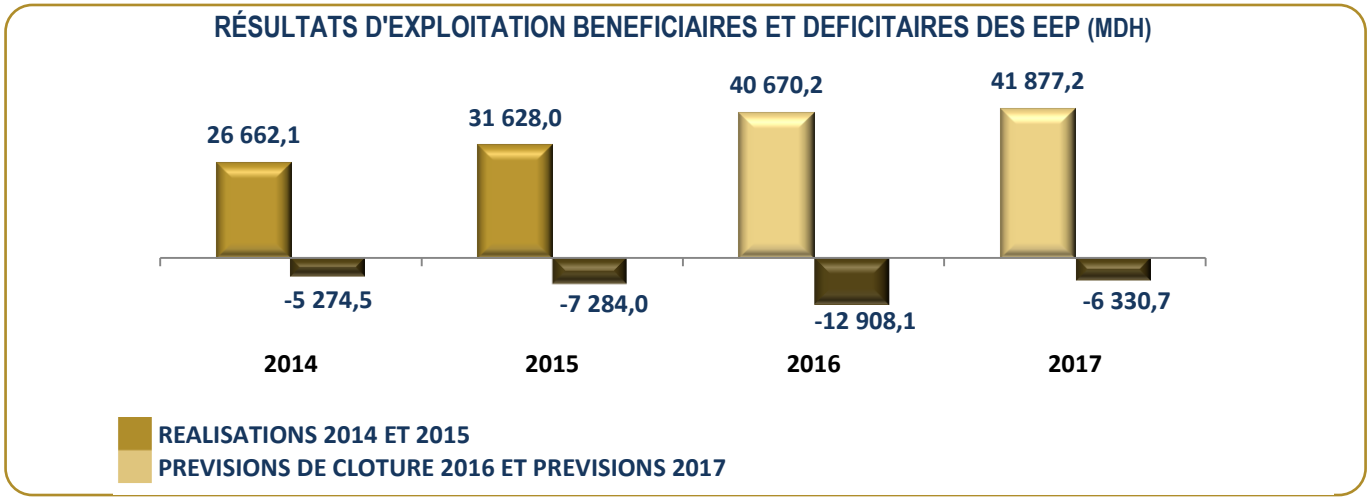

Le **total des résultats d'exploitation déficitaires** a connu une aggravation de 38,1% en passant de -5.274,5 MDH en 2014 à -**7.284,5** MDH en 2015. Les principaux EEP affichant des résultats déficitaires sont la CMR (-3.770,9 MDH afférents au déficit du régime des pensions de retraites), les ORMVA (-578,8 MDH), la société MASEN (-458,6 MDH), l'ONMT (-368,4 MDH) et Casa Transports (-317,5 MDH).

Les prévisions de clôture de **2016,** font ressortir une hausse des résultats d'exploitation bénéficiaires (40.670,2 MDH) et une aggravation des résultats déficitaires (-12.908,1 MDH) par rapport à l'exercice 2015. Les résultats d'exploitation bénéficiaires sont, principalement, le fait du Groupe OCP, de l'ONEE et de l'ANCFCC.

En **2017**, les résultats d'exploitation bénéficiaires sont appelés à atteindre **41.877,2 MDH**, en progression de **3%** par rapport à 2016. Cette évolution favorable est liée, essentiellement, à l'amélioration des résultats de l'ANCFCC, de l'ONDA, de l'ANRT et de Barid Al-Maghrib (BAM). Les résultats d'exploitation déficitaires connaitront une amélioration de 6.577,4 MDH en passant de -12.908,1 MDH en 2016 à **-6.330,7 MDH** en 2017. Cette amélioration résultera essentiellement de celle des résultats de ADM, de l'AAVBR, de l'ONHYM et de l'ONP.

II.1.7. Résultats courants

Le **total des résultats courants bénéficiaires** s'élève à **30.443 MDH** en **2015** contre 29.569 MDH en 2014, soit une hausse de 3% qui résulte, notamment de celle des EEP suivants: Groupe OCP (+29,3% avec 12.291,7 MDH), CNSS (+24% avec 9.257,7 MDH), Groupe CDG (+60,3% avec 1.407,1 MDH), ANCFCC (+12,1% avec 872,8 MDH), SODEP (+21,3% avec 797,6 MDH), Groupe TMSA (+26,4% avec 549,9 MDH) et Régies de Distribution (+7,7% avec 383,4 MDH). Cette hausse a été atténuée par le recul des bénéfices de l'ONDA (-32,3% avec 686,6 MDH), du CAM (-28,6% avec 560,6 MDH), du Groupe HAO (-17,6% avec 523,8 MDH) et de la RAM (-21% avec 405,8 MDH).

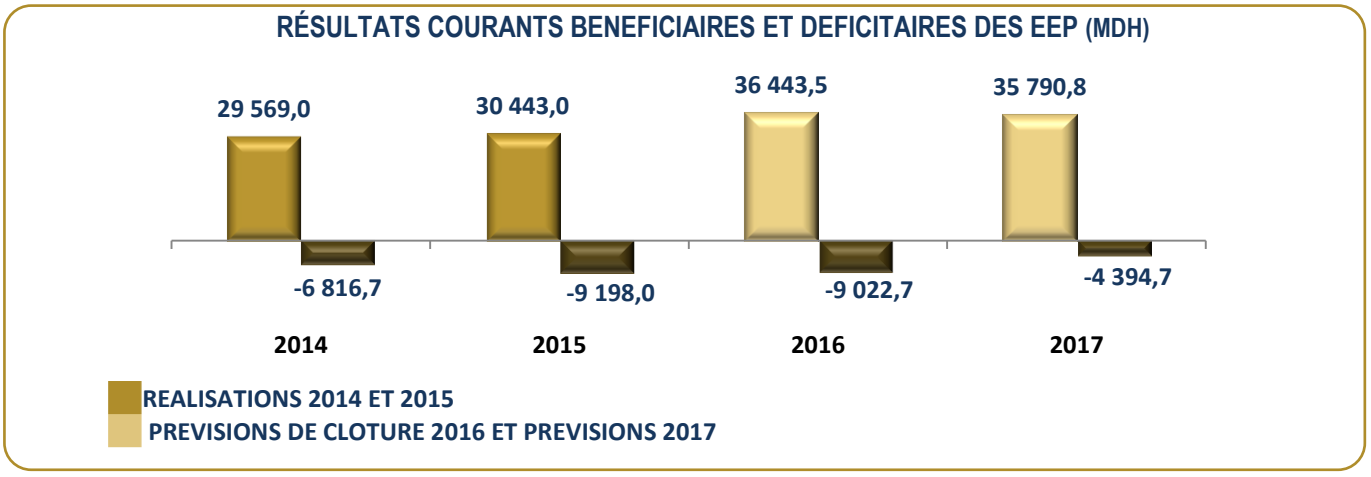

Le **total des résultats courants déficitaires** est passé de 6.816,7 MDH en 2014 à **9.198,3 MDH** en **2015**, soit une aggravation de **34,9%** liée aux résultats déficitaires de ADM, de l'ONEE, de la CMR et des ORMVA.

En termes de probabilités de clôture **de 2016**, les **résultats courants bénéficiaires** du secteur des EEP s'élèveront à **36.443,5 MDH,** en amélioration de **19,7%** par rapport à 2015 sous l'effet, notamment de la progression des résultats courants bénéficiaires du Groupe OCP, de l'ONEE et de l'ANCFCC. Les résultats déficitaires connaîtront une légère amélioration de 1,9% et passeront de -9.198,0 MDH en 2015 à -9.022,7 MDH en 2016.

En **2017**, les résultats courants bénéficiaires du secteur des EEP seraient de l'ordre de **35.790,8 MDH,** en recul de **1,6%** par rapport à 2016, en raison essentiellement de la baisse escomptée des résultats courants de l'ONEE et des Régies de Distribution. Les résultats courants déficitaires marqueront une amélioration de 4.628 MDH et passeront de -9.022,7 MDH en 2016 à -4.394,7 MDH en 2017 et ce, sous

l'effet de l'amélioration des résultats courants déficitaires de ADM, de l'AAVBR, de l'ONHYM, de l'EACCE et de l'ONP.

II.1.8. Résultats nets

Les **résultats nets bénéficiaires** s'élèvent, à fin 2015, à **17.255,2 MDH** contre 14.083,4 MDH en 2014 tandis que le total des **résultats nets déficitaires** a connu un léger recul pour atteindre **5.877,8 MDH** en 2015 contre 5.238,9 MDH l'année d'avant.

Ceci découle du comportement décrit plus haut des activités opérationnelles et d'exploitation des EEP.

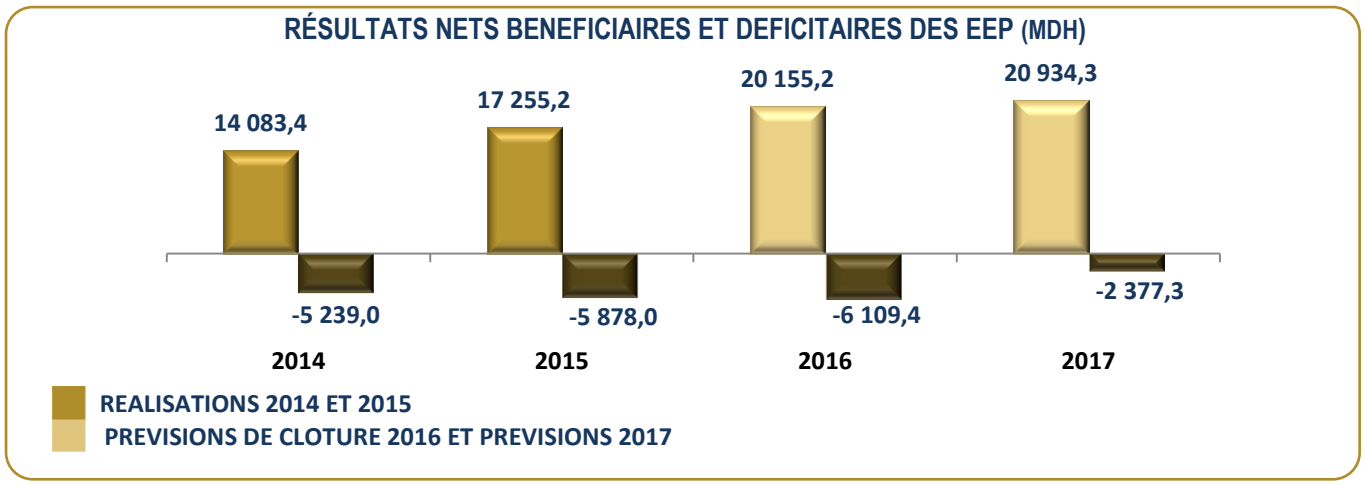

Les principales évolutions constatées en 2015 sont :

- la **hausse des bénéfices** du Groupe OCP (+21,8% avec 9.430,3 MDH), de l'ALEM (2.293,6 MDH en 2015 contre 249,9 MDH en 2014), du Groupe CDG (+10,7% avec 755,5 MDH), de SODEP (+22,6% avec 487,8 MDH), du Groupe TMSA (+19,2% avec 319,3 MDH) et des Régies de Distribution (+24,4% avec 267,5 MDH). Cette hausse a été, toutefois, atténuée par le recul des bénéfices du Groupe HAO (-7% avec 463,9 MDH), du CAM (-21,9% avec 336,2 MDH) et de l'ONDA (-53,4% avec 317,0 MDH).

- **l'accroissement des résultats déficitaires,** notamment ceux de ADM (-2.150,1 MDH en 2015 contre -1.113,8 MDH en 2014 en relation notamment avec la comptabilisation, pour la première fois, d'une provision pour grosses réparations de 600 MDH), de l'ONEE (-2.019,8 MDH en 2015 contre -1.865,5 MDH en 2014), de MASEN (-346,6 MDH en 2015 contre -75,6 MDH en 2014), de la STRS (-87,2 MDH en 2015 contre -61,4 MDH en 2014), des ORMVA (-82,0 MDH en 2015 et -79,4 MDH en 2014) et de l'ONSSA (-71,2 MDH en 2015 et -43,9 MDH en 2014).

Les prévisions de clôture de **2016** des résultats nets font ressortir des bénéfices en progression atteignant **20.155,2 MDH (+16,8%)** et des pertes confinées aux alentours de 6.109,4 MDH. Cette évolution est due, principalement à la hausse prévisionnelle du bénéfice de l'ALEM, de l'ONEE, de l'ANCFCC et de la SODEP et à la baisse prévisionnelle des résultats du Groupe OCP.

En **2017**, l'augmentation des résultats nets des EEP confirme la tendance globale constatée en 2015 et 2016 sous l'impact, essentiellement d'un léger affermissement des bénéfices de l'ALEM, de l'ANCFCC et des Régies de Distribution et d'une atténuation des résultats déficitaires de ADM.

II.1.9. Impôt sur les Sociétés (IS)

En **2015**, le montant dû par les EEP au titre de l'**IS** a connu une augmentation de **44,8%,** en passant de 3.891,8 MDH à **5.636,8 MDH**, qui s'explique, principalement par la hausse de la contribution du Groupe OCP (+54,4% avec 2.893,0 MDH), du Groupe CDG (de 106,2 MDH en 2014 à 537,6 MDH en 2015), des Régies de Distribution (de 171,5 MDH en 2014 à 359,1 MDH en 2015) de la SODEP (+17,1% avec 279,1 MDH) et de l'ONDA (+25,9% avec 196,2 MDH).

Cette augmentation a été atténuée par la diminution de la contribution du Groupe HAO (-9,4% avec 191,5 MDH), de l'ANCFCC (-43,6% avec 85,9 MDH), du CAM (-57,6% avec 80,4 MDH) et de BAM (-18,9% avec 70,2 MDH).

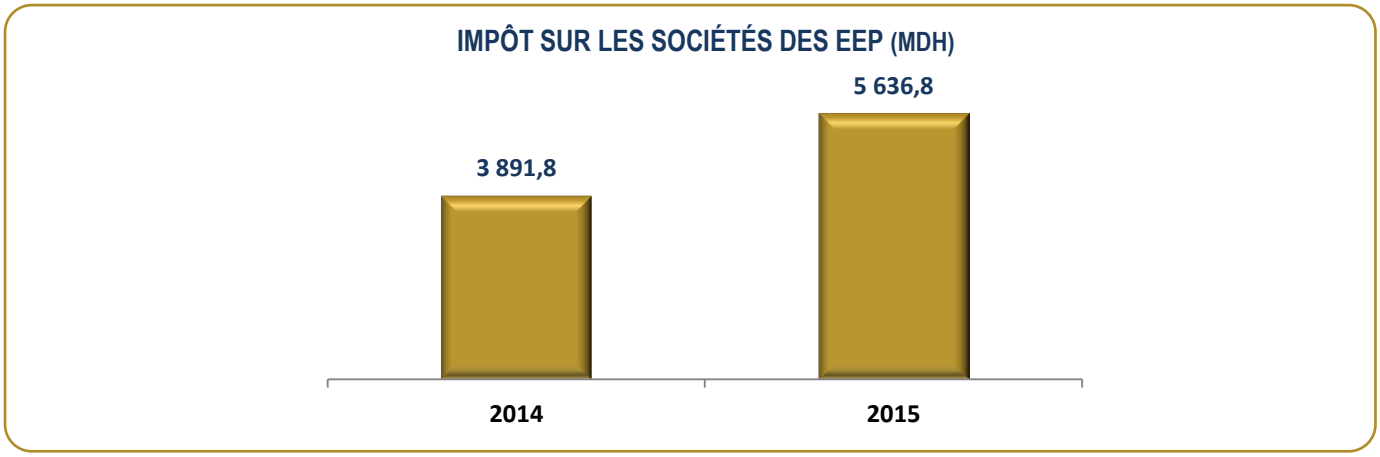

II.2. Structure Financière

II.2.1. Actifs

A fin **2015**, le **total des actifs** des EEP s'élève à **1.222.906,3 MDH,** enregistrant une appréciation de **6,3%** par rapport à 2014. Cette augmentation a concerné la quasi-totalité des EEP en relation avec la réalisation de leurs programmes d'investissement. **Plus de 60%** des actifs sont le fait de six entités ayant toutes dépassé, individuellement, 85.000 MDH d'actifs. Il s'agit du Groupe CDG (205.970,0 MDH), du Groupe OCP (145.072,8 MDH), de l'ONEE (121.195,7 MDH), de la CNSS (96.246,5 MDH), de la CMR (88.186,7 MDH) et de CAM (87.131,2 MDH).

Les prévisions de clôture de **2016** font ressortir une augmentation du total des actifs des EEP de **7,3%** par rapport à l'exercice 2015 en passant de 1 222 906,3 MDH à **1.312.611,4 MDH**.

En **2017**, le total des actifs des EEP s'élèverait à **1.419.191,3 MDH** et enregistrerait une hausse de **8,1%** par rapport à 2016 renforçant, ainsi la valeur du patrimoine public porté par les EEP.

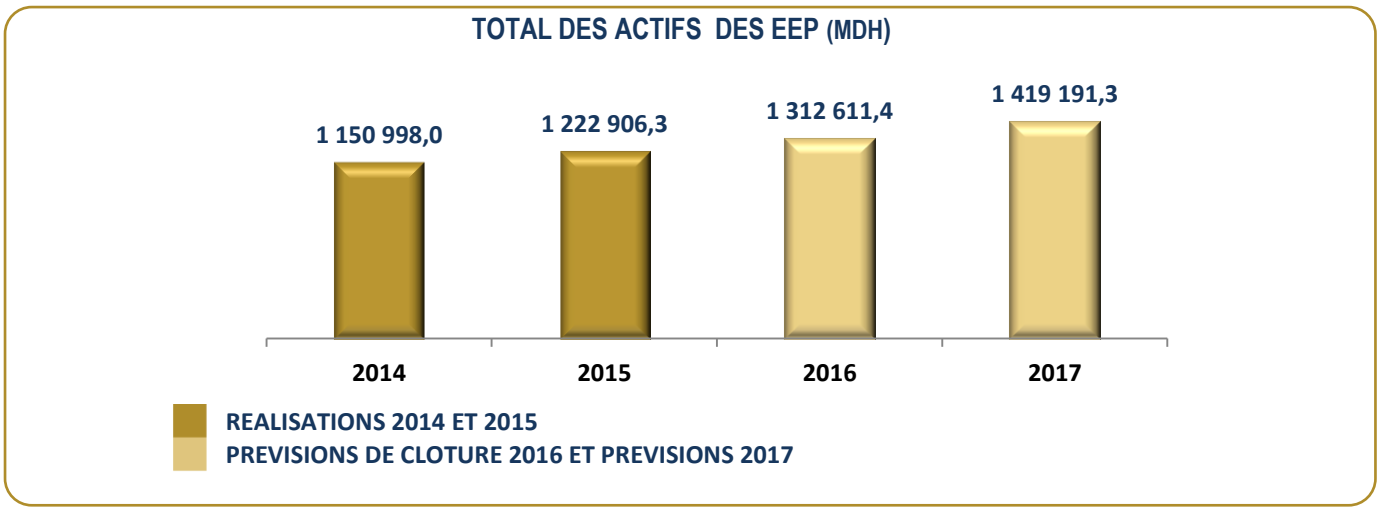

II.2.2. Fonds propres

Les **fonds propres** des EEP ont atteint **479.969,6 MDH** en 2015, en amélioration de **6,1%** par rapport à 2014. Cette variation est particulièrement le fait de la CNSS (+7,6% avec 75.619,3 MDH), du Groupe OCP (+15,3% avec 59.666,8 MDH), du Fonds Hassan II (+7,3% avec 54.564,0 MDH), de l'ONCF (+24,8% avec 27.382,3 MDH), des Régies de Distribution (+4,1% avec 17.679,7 MDH), des ORMVA (+8,3% avec 14.631,0 MDH), de l'ALEM (+42% avec 8.761,9 MDH), de ADM (+1,7% avec 8.124,8 MDH), de la CFR (+15,2% avec 6.602,7 MDH) et du CAM (+14,9% avec 6.121,1 MDH). Ces accroissements ont été atténués toutefois par les baisses enregistrées durant l'année 2015, par la CMR (-0,7% avec 85.874,5 MDH), le Groupe CDG (-14,3% avec 19.482,0 MDH), l'ONEE (-5,5% avec 17.735,6 MDH), le Groupe TMSA (-2,6% avec 8.991,3 MDH) et l'ONDA (-3,8% avec 5.158,2 MDH).

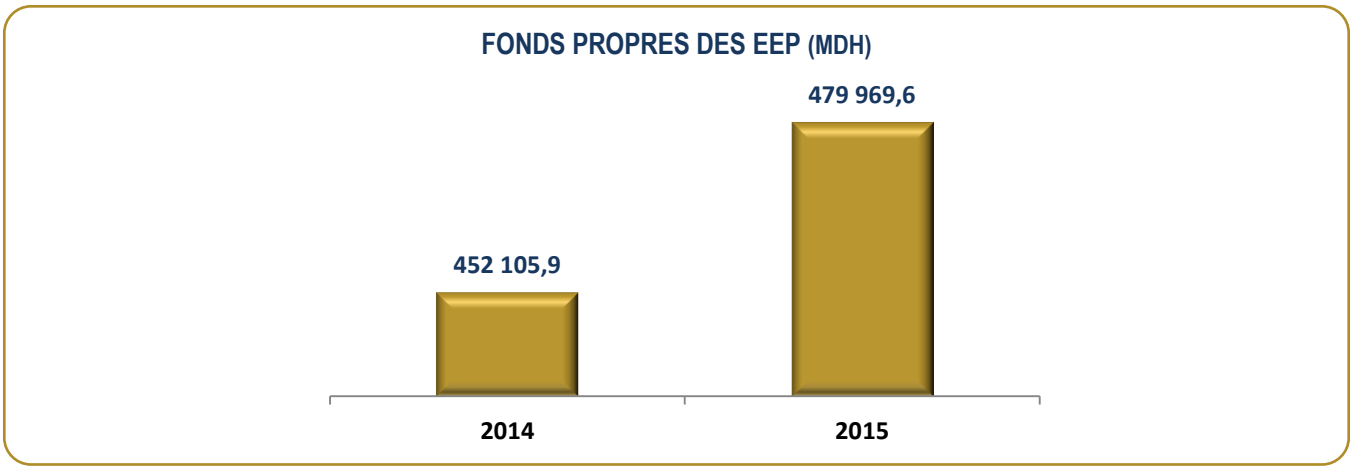

II.2.3. Endettement

En 2015, les **dettes de financement**, hors dettes sociales, ont atteint **242.633 MDH,** soit une hausse de **13%** par rapport à 2014. **Près de 80%** de ces dettes sont le fait de 6 entités qui réalisent d'importants programmes d'investissement, à savoir l'ONEE, le Groupe OCP, ADM, l'ONCF, le Groupe TMSA et MASEN.

L'évolution de 2014 à 2015, des dettes de financement, s'explique par les variations suivantes :

- des mouvements à la hausse qui sont le fait de l'ONEE (+4% avec 56.057,8 MDH), du Groupe OCP (+28,9% avec 54.738 MDH), de ADM (+6,5% avec 39.945 MDH), de l'ONCF (+24,2% avec 23.999,9 MDH) et de MASEN (+141% avec 9.682,4 MDH) ;
- des mouvements à la baisse relatifs, en particulier, aux Régies de Distribution (-5,9% avec 6.048,3 MDH), à l'ONDA (-2,7% avec 3.539,5 MDH), au Groupe HAO (-6,3% avec 3.377,8 MDH) et à Casa Transports (-3,8% avec 1.744,6 MDH).

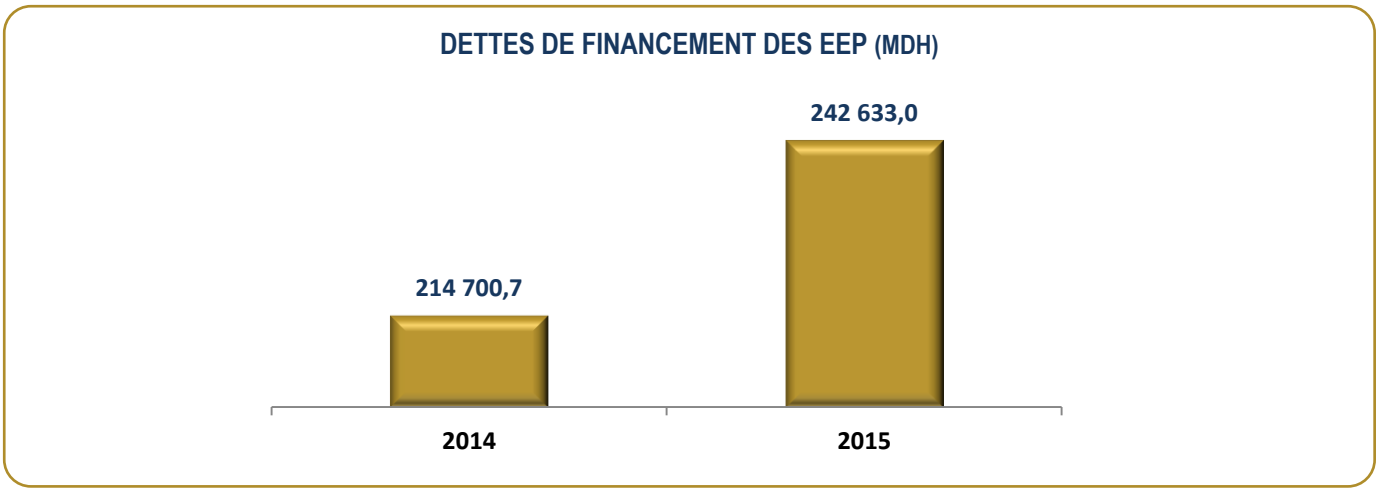

Les dettes ont représenté 50,5% des fonds propres en 2015 contre 47,5% en 2014.

II.2.4. Trésorerie et placements

En **2015**, la **trésorerie** des EEP (**17.782 MDH**) fait ressortir une baisse de **3,4%** par rapport à 2014 (18.402,4 MDH). Les **dépôts à la TGR** ont atteint **18.332,3 MDH** contre 16.426,1 MDH à fin 2014. Les principaux EEP disposant de disponibilités de trésorerie à fin décembre 2015, sont les Régies de Distribution (3.662,6 MDH), l'OFPPT (3.359,3 MDH), l'ANCFCC (1.431,4 MDH), la CMR (1.360,3 MDH), l'AAVBR (1.128,9 MDH), l'ONHYM (1.087,6 MDH) et l'ALEM (1.034,1 MDH).

A **fin Juin 2016**, les disponibilités de la **trésorerie** des Etablissements Publics se sont élevées à **28.924,3 MDH** contre 21.976,8 MDH à fin juin 2015, soit une hausse de **32%**. Quant à la **trésorerie négative** des Etablissements Publics, elle a atteint **-10.091 MDH** et concerne l'ONEE avec -6.791 MDH (67%) et l'ONCF avec -3.300 MDH (33%).

Par contre, **les placements ont atteint 154.987,6 MDH** en 2015 et ont connu une diminution de **13%** par rapport à 2014 (179.461,2 MDH). Environ **90%** de ce montant correspond aux placements de la CMR (93.584,9 MDH), du Fonds Hassan II (21.327,6 MDH), du Groupe OCP (14.283,9 MDH) et de la CNSS (12.851,8 MDH).

II.3. Relations Financières entre l'Etat et les EEP

II.3.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

Sur la période 2005-2015, les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP ont presque triplé en passant de 9.628 MDH en 2005 à 26.301 MDH en 2015. Sur la seule période 2012-2015, les EEP ont bénéficié de 92.441 MDH. La mobilisation de ces subventions est liée, essentiellement, à l'accompagnement consenti par l'Etat pour la réalisation des investissements des EEP impliqués dans des projets stratégiques et des projets structurants (programme autoroutier, projet de Ligne à Grande Vitesse, amélioration de la production d'énergie et des mines, mise à niveau des infrastructures, urbanisme, développement régional et local…), à l'importance des programmes destinés aux secteurs socio-éducatifs (amélioration de l'enseignement et de la recherche scientifique, création de nouveaux CHU, missions de service public...) et des programmes dédiés au monde rural.

Le graphique, ci-après, retrace l'évolution des transferts budgétaires aux EEP sur la période 2005-2016 :

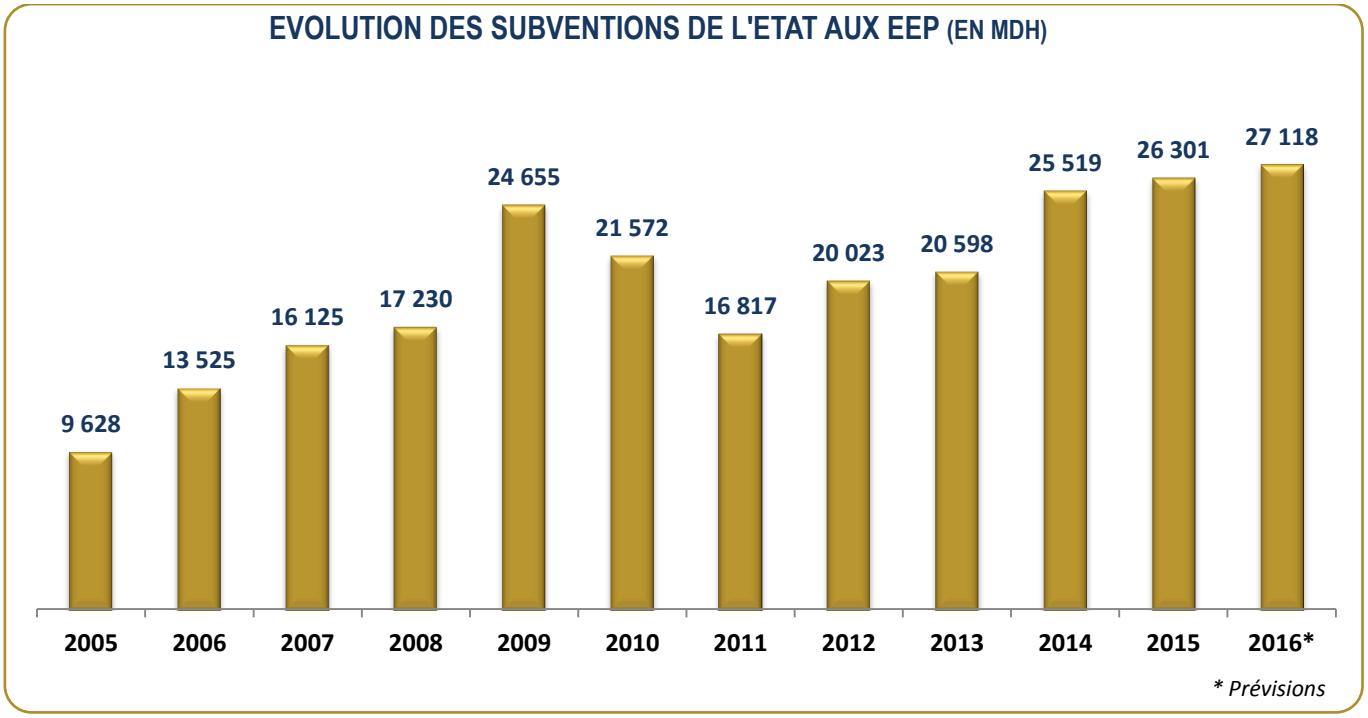

Concernant l'exécution de la Loi de Finances **2015**, le total des subventions versées aux EEP a atteint **26.301 MDH** dont 53% au titre des dotations de capital et d'équipement et 47% au titre du fonctionnement. Ces transferts représentent 10,1% des dépenses totales du BGE y compris les dépenses d'investissement.

Le graphique ci-après représente la structure par nature, des transferts budgétaires aux EEP à fin décembre 2015 :

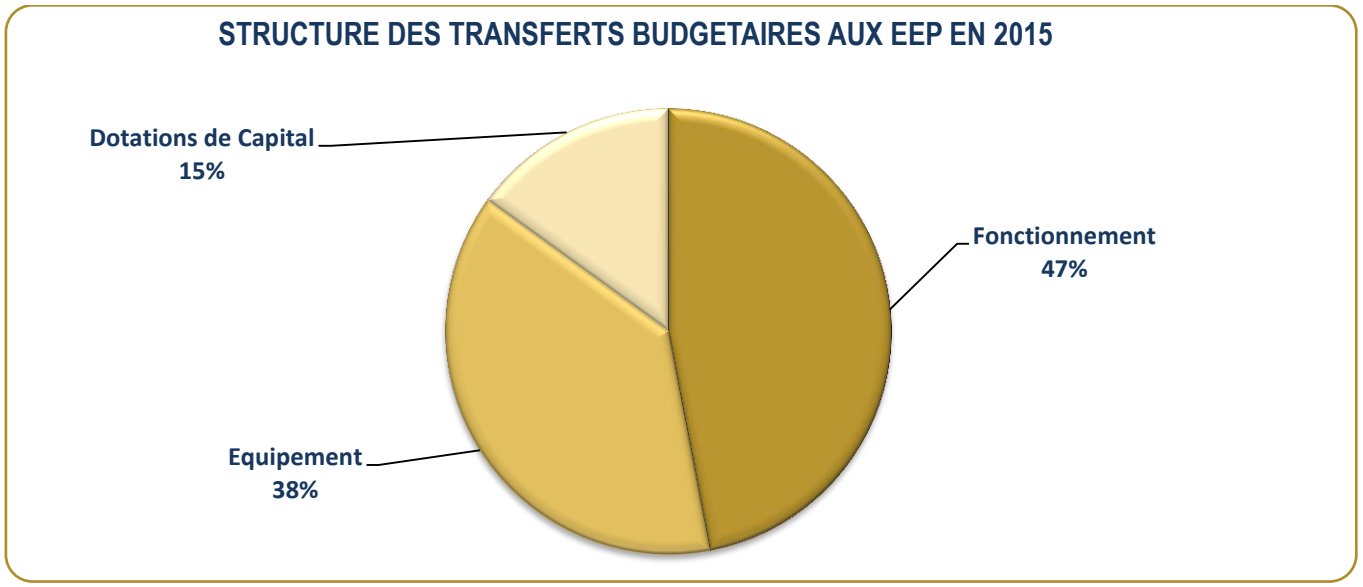

Les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP sont, essentiellement destinés aux secteurs prioritaires, à savoir le secteur social (13.039 MDH), l'agriculture (4.499 MDH), le transport (2.799 MDH) et l'énergie et les mines (2.705 MDH). Le graphique, ci-après, retrace la répartition sectorielle des subventions aux EEP au titre de 2015 :

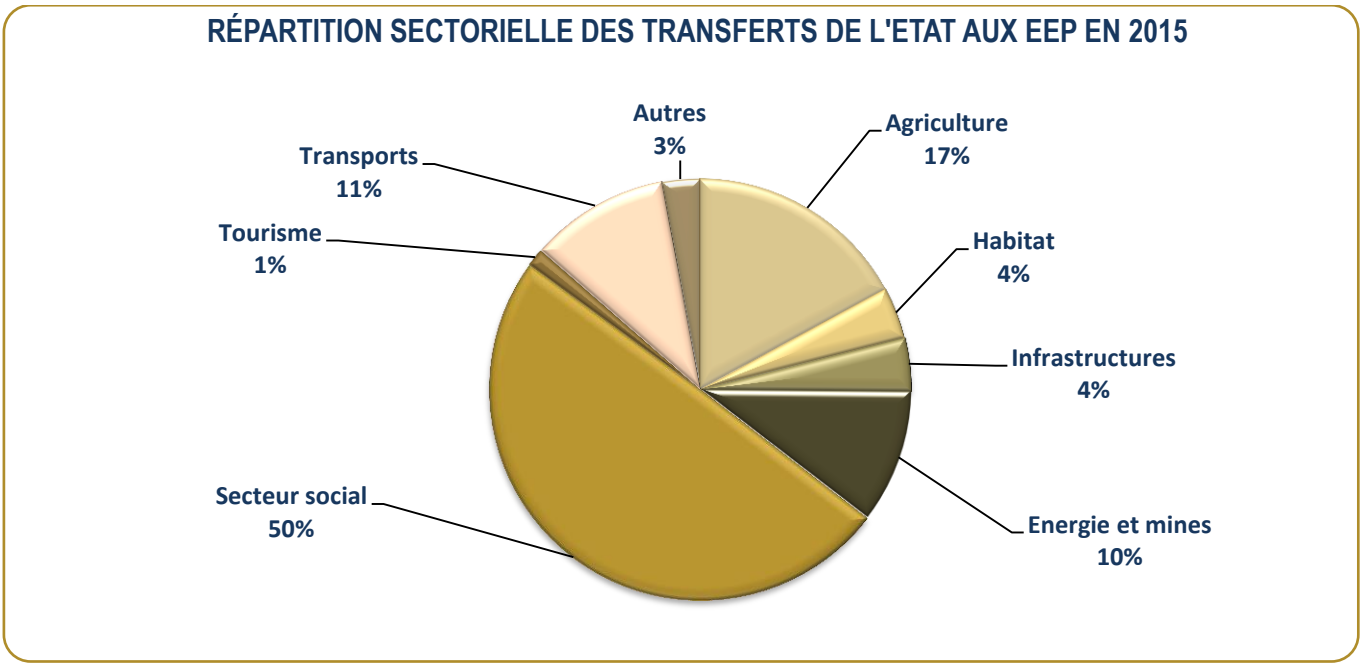

Les principaux organismes bénéficiaires des transferts budgétaires à fin décembre 2015, sont les AREF (4.474 MDH), les ORMVA (2.283 MDH), les Centres Hospitaliers (2.267 MDH), l'ONEE (2.200 MDH), l'ONCF (1.659 MDH), les Universités et les Etablissements de l'Enseignement Supérieur (1.543 MDH), la SNRT (1.150 MDH), ADM (1.140 MDH), l'ONSSA (789 MDH), les Agences Urbaines (608 MDH) et la CCG (426 MDH).

Les transferts aux EEP au cours de l'exercice 2015, ont enregistré une hausse de 3% par rapport aux réalisations à fin décembre 2014 (25.519 MDH), reflétant ainsi l'intensification de l'effort budgétaire pour assurer l'accompagnement des EEP, notamment en matière d'investissement.

Au titre de la loi de finances 2016, les réalisations en matière de subventions budgétaires en faveur des EEP, ont atteint **16.698 MDH à fin juillet 2016** (contre 15.812 MDH à fin juillet 2015), soit un taux de réalisation de 62% par rapport aux prévisions actualisées de l'année 2016 (27.118 MDH).

Les principaux déblocages cumulés à fin juillet 2016, se présentent comme suit, en termes de dotation globale et des composantes dominantes :

- AREF : déblocage total de 4.306 MDH dont 1.692 MDH au titre de l'équipement et 2.614 MDH au titre du fonctionnement ;
- ONOUSC : 1.650 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions globales de 2.059 MDH ;
- ONCF: déblocage total de 1.625 MDH au titre de la dotation de capital ;
- ORMVA : 1.307 MDH dont 1.248 MDH au titre de l'équipement et 59 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions globales de 2.398 MDH ;
- Universités et Etablissements d'enseignement supérieur : 1.138 MDH dont 382 MDH au titre de l'équipement et 756 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions globales de 1.926 MDH ;
- SNRT : déblocage total de 1.100 MDH dont 300 MDH au titre de l'équipement et 800 MDH au titre du fonctionnement ;
- ADM : déblocage total de 800 MDH au titre de la dotation de capital ;
- ONSSA : 484 MDH dont 235 MDH au titre du fonctionnement et 249 MDH au titre de l'équipement sur des prévisions globales de 839 MDH ;
- CHU : 400 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions globales de 2.551 MDH.

Au titre du projet de loi de finances 2017, les estimations en matière de subventions budgétaires prévues des EEP sont de l'ordre de 27.000 MDH.

II.3.2. Produits provenant des EEP

Les EEP ont versé au Budget Général de l'Etat, un montant moyen annuel de 9.300 MDH sur la période 2005-2015 avec une moyenne annuelle de 10.900 MDH sur la période 2012-2015 contre une moyenne de 9.400 MDH par an sur la période 2008-2011. Cette progression des produits, marquée par un pic dépassant 13.300 MDH en 2013, reflète l'amélioration continue de la structure financière des EEP contributeurs.

Le graphique suivant retrace l'évolution des produits provenant des EEP sur la période 2005-2016.

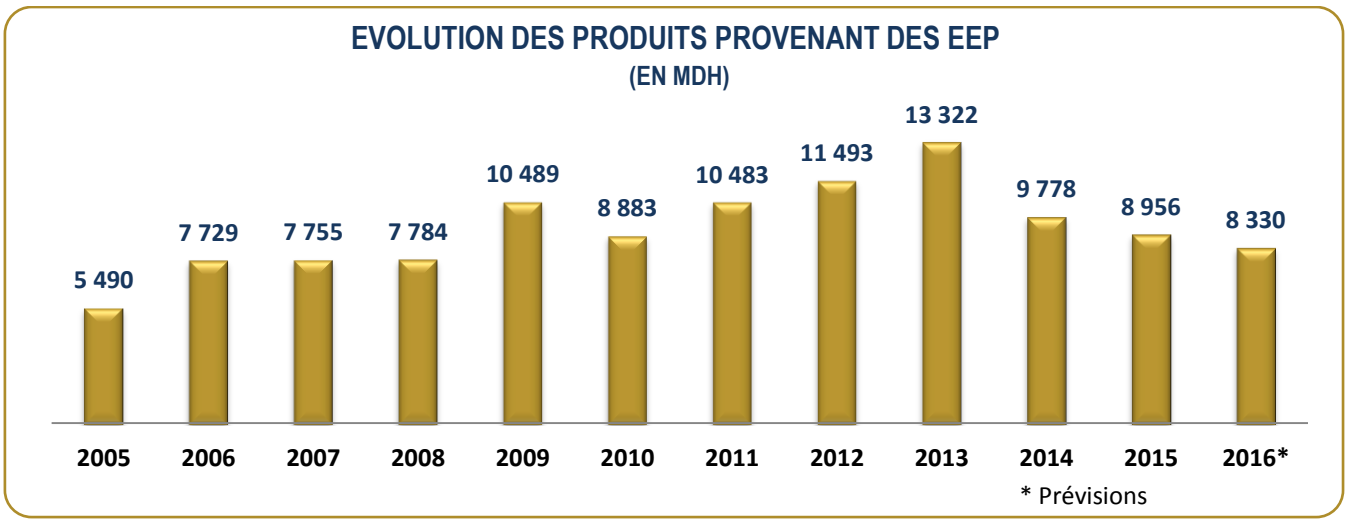

Concernant la **loi de finances 2015**, les versements des EEP ont atteint **8.955,8 MDH**, soit un taux de réalisation de **94%** par rapport aux prévisions de 9.516 MDH. Ces réalisations sont en baisse de 8% par rapport à celles de 2014 (9.778 MDH), en relation, essentiellement avec la baisse des indicateurs de certains EEP dont le groupe OCP en raison, notamment de son ambitieux programme d'investissement ainsi qu'avec la baisse du rendement de la société IAM sous l'effet de la concurrence.

Au titre de la **Loi de Finances 2016** et à **fin juillet 2016**, les versements ont atteint **5.349 MDH,** soit un taux de réalisation de **64%** par rapport aux prévisions de 8.330,4 MDH contre 62% à fin juillet 2015 étant précisé que l'année 2015 a connu un versement exceptionnel de 1.700 MDH par les opérateurs de télécommunications au titre de l'octroi de la licence 4G. Les principaux versements proviennent des EEP suivants :

- IAM : 1.426 MDH au titre des dividendes ;
- ANCFCC : 1.000 MDH au titre des produits de monopole ;
- Groupe OCP : 1.000 MDH au titre des dividendes ;
- SODEP : 750 MDH au titre des dividendes ;
- Bank Al-Maghrib : 270 MDH dont 227,5 MDH au titre de la commission de changes ;
- ANRT : 172 MDH au titre des parts de bénéfices ;
- Office des Changes : 150 MDH ;
- ANP : 140 MDH dont 60 MDH au titre de la redevance sur l'occupation du domaine public.

Les prévisions des produits provenant des EEP au titre du **projet de loi de finances de 2017**, sont évaluées à **9.067,3 MDH**, en hausse de 8,8% par rapport aux prévisions de la LF 2016 (8.330 MDH). Cette hausse est liée, principalement à l'augmentation escomptée de la contribution de l'ANCFCC, en particulier, en relation avec l'évolution favorable attendue de ses résultats et, dans une moindre mesure, de celle d'autres EEP : ANP, BAM, HAO... Les principaux contributeurs sont :

- Groupe OCP : 2.000 MDH au titre des dividendes, soit le même montant qu'en 2016 ;
- ANCFCC : 2.000 MDH contre 1.500 MDH en 2016 au titre des produits de monopole étant rappelé qu'une augmentation des droits ad valorem à 1,5% est prévue à compter du 1er novembre 2016 ;

- IAM : 1.348 MDH au titre des dividendes ;
- Bank Al-Maghrib : 620 MDH dont 260 MDH au titre des dividendes et 360 MDH au titre de la commission de changes ;
- ONDA : 500 MDH dont 400 MDH au titre des parts de bénéfices, soit le même niveau de contribution qu'en 2016 (500 MDH) ;
- ANRT : 300 MDH contre des prévisions de 200 MDH en 2016 ;
- SODEP : 262 MDH au titre des dividendes étant précisé que 40% du capital de la société a été cédé en 2016 ;
- CDG : 272 MDH au titre des parts de bénéfices contre des prévisions de 350 MDH en 2016 ;
- HAO : 250 MDH au titre des dividendes.

II.3.3. Autres concours financiers de l'Etat aux EEP

Outre les subventions budgétaires octroyées par le BGE, certains EEP bénéficient du produit des taxes parafiscales instituées à leur profit.

Les principales taxes parafiscales perçues au profit des EEP se sont appréciées de plus de 1.000 MDH entre 2008 et 2015, en passant de 2.359,7 MDH en 2008 à plus de 3.655 MDH à fin 2015, boostés par l'institution de la taxe sur l'aérien qui profite à hauteur de 50% à l'ONMT.

Ces taxes sont destinées à financer, en partie, des actions spécifiques d'accompagnement et de certaines activités de formation, de promotion ou de prévention.

Les principaux EEP bénéficiaires des taxes parafiscales en 2015 sont :

- l'OFPPT avec 2.047,9 MDH au titre de la taxe de formation professionnelle ;
- l'ONMT avec plus de 496 MDH au titre de la Taxe de Promotion Touristique (TPT) et la taxe sur l'aérien ;
- l'EACCE, l'ANPME, le CMPE et la MDA avec 330,3 MDH au titre de la taxe parafiscale à l'importation ;
- l'ONP avec 281 MDH au titre de la taxe sur le poisson pélagique et la taxe d'affrètement pour la pêche des espèces pélagiques ;
- la SNRT avec 254 MDH au titre de la taxe pour la promotion du paysage audiovisuel national, collectée par l'ONEE, les régies de distribution et les sociétés délégataires ;
- le CNPAC avec 139 MDH au titre des diverses taxes instituées à son profit (taxe des assurés, assurances, carburant, automobile, Contrôle Véhicules Technique et auto-écoles) ;
- l'ONICL avec 135 MDH au titre de la taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses et la taxe de commercialisation et de stockage des orges ;
- l'Entraide Nationale avec 126 MDH au titre du pari mutuel urbain marocain, principalement.

2EME PARTIE : LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Dans l'objectif d'accompagner le développement d'une économie nationale compétitive, créatrice de richesses et d'emplois d'une part, et le rétablissement des équilibres sociaux, territoriaux et macro-économiques d'autre part, une forte impulsion a été donnée à la politique des grands chantiers et des projets structurants mettant à profit le processus de libéralisation de l'économie qui a été mené par notre pays et qui a porté sur les secteurs des télécommunications, de l'audiovisuel et du transport aérien, sur la gestion des infrastructures portuaires, du transport des marchandises et des voyageurs et sur la gestion des activités ferroviaires.

Dans ce cadre et parallèlement au recours au partenariat entre les secteurs public et privé qui est appelé à être de plus en plus privilégié, les EEP interviennent directement, compte tenu de leurs missions, dans la majorité de ces stratégies et plans d'action sectoriels aussi bien au niveau de l'agriculture avec l'intervention des EEP dans le cadre du Plan Maroc Vert (ADA, ORMVA,…), de la pêche avec Halieutis (ONP), dans le domaine des mines et de l'énergie, avec la consolidation du leadership de l'OCP et la poursuite de la stratégie visant la réduction de la dépendance énergétique, du développement des énergies renouvelables et du renforcement de l'efficacité énergétique (ONEE, MASEN et ADEREE) et du secteur du tourisme qui bénéficie également d'un important soutien dans le cadre de la Vision 2020, visant la diversification et la valorisation de l'offre touristique nationale (FMDT, SMIT et ONMT).

Pour leur part, le secteur de l'industrie et celui de la promotion économique sont appelés à connaitre des améliorations et des mutations visant à développer les systèmes productifs et à renforcer l'intégration et l'accroissement de la valeur ajoutée industrielle locale. Il s'agit, également, de la valorisation de l'offre exportatrice marocaine, dans le cadre d'une vision intégrée, à travers la fusion des établissements publics chargés de la promotion, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, dans une seule entité appelée « Agence marocaine de développement des investissements et des exportations ».

De même, sur le plan social et en vue d'un développement social, équitable et solidaire, les efforts menés ces dernières années dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la réduction des écarts sociaux et territoriaux ainsi qu'en matière de promotion de l'emploi, s'intensifient à travers la poursuite du déploiement des plans d'actions de nombreux EEP, à savoir les Agences de Développement Régional, les AREF, les Universités, l'OFPPT, l'ANAPEC, les CHU, l'Entraide Nationale ainsi qu'à travers l'action du HAO notamment en matière de logement social.

Enfin, la mise à niveau du monde rural continue de bénéficier d'un intérêt particulier dans l'intervention des EEP à travers, notamment, les programmes dédiés aux routes rurales, à l'électrification et à la généralisation de l'accès à l'eau potable ainsi qu'à l'éducation et à la santé.

I. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE

Dans le but de répondre à la forte croissance de la demande et d'accompagner le développement régional et sectoriel, le Maroc poursuit ses efforts d'amélioration des infrastructures à travers le

développement des réseaux des transports autoroutier, ferroviaire et aérien ainsi que le renforcement des réseaux portuaires et aéroportuaires.

I.1. Réseaux des Transports

I.1.1. Transport autoroutier (ADM)

Le réseau autoroutier national en service a atteint, à fin août 2016, un linéaire de 1.773 Km contre 1.511 Km à fin 2014 et ce, suite à l'entrée en service de la section Berrechid-Khouribga (78 km), de l'autoroute El Jadida-Safi (143 Km) et du contournement de Rabat (41 Km).

La réalisation de ce réseau entre dans le cadre du Contrat Programme Etat-ADM couvrant la période 2008-2015 qui prévoit un investissement cumulé sur la période dépassant les 33.000 MDH financés, par des contributions du Budget Général de l'Etat et du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social sous forme de dotations en capital et par des emprunts internationaux et obligataires garantis par l'Etat.

Au cours de 2015, les travaux réalisés par ADM ont concerné 261 Km pour un coût de 2.740 MDH, répartis entre l'autoroute de Berrechid-Béni Mellal, achevée et mise en service la même année, le contournement de Rabat, dont l'avancement au 31 décembre 2015, a atteint 62%, et l'autoroute d'El Jadida-Safi dont l'avancement au 31 décembre 2015, s'était situé à 82%.

Au cours de l'exercice 2016, ADM a poursuivi la réalisation de son programme autoroutier pour près de 2.967 MDH et a mis en service, entre juillet et août 2016, les sections El Jadida-Safi et le contournement de Rabat dont les coûts sont estimés, respectivement, à 4.000 MDH et 2.900 MDH.

A fin juin 2016, les investissements réalisés se sont élevés à 1.042 MDH pour des prévisions de clôture 2016 de 2.760 MDH.

En matière d'exploitation du réseau, 18,1 millions véhicules kilomètres par jour ont emprunté le réseau autoroutier en 2015, ce qui a permis de générer une recette de péage de 2.320 MDH, en augmentation de 9% par rapport à 2014 et d'améliorer l'Excédent Brut d'Exploitation de ADM de +3,6% soit 1.720 MDH. En 2016, la société table sur une circulation moyenne journalière sur le réseau de 21 millions de véhicule kilomètre soit une augmentation prévisionnelle de 11%.

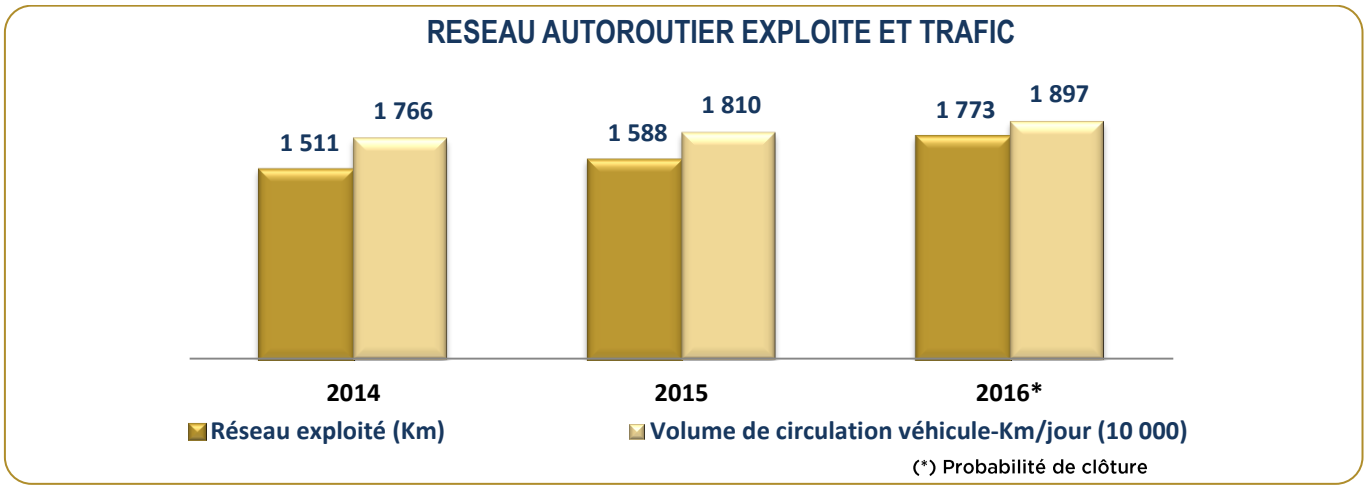

Le chiffre d'affaires prévu à fin 2016 se situerait à 2.514 MDH contre 2.420 MDH réalisés en 2015, sachant qu'à fin juin 2016, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1.214 MDH.

En 2017, ADM prévoit un chiffre d'affaires de 3.061 MDH tenant compte des recettes de péage des nouvelles sections.

En termes de perspectives, une étude sur la restructuration financière de la société a été réalisée en 2015 et a proposé une batterie de mesures permettant le rétablissement des équilibres financiers de la société, la pérennisation de l'investissement réalisé et la préparation d'un nouveau programme d'investissement.

De même, la société a lancé en 2016, une étude en vue de définir un projet industriel d'exploitation permettant la professionnalisation de l'exploitation autoroutière et l'optimisation des charges.

Pour l'exercice 2017, les investissements prévus par ADM s'élèvent à 1.237 MDH et seront destinés, essentiellement, à la réalisation de l'autoroute Berrchid-Tit Mellil ainsi que le triplement de la voie Casablanca-Berrchid.

Un nouveau Contrat Programme Etat-ADM est en cours de préparation et devrait fixer un nouveau programme d'investissement autoroutier e retracer les projections du business plan.

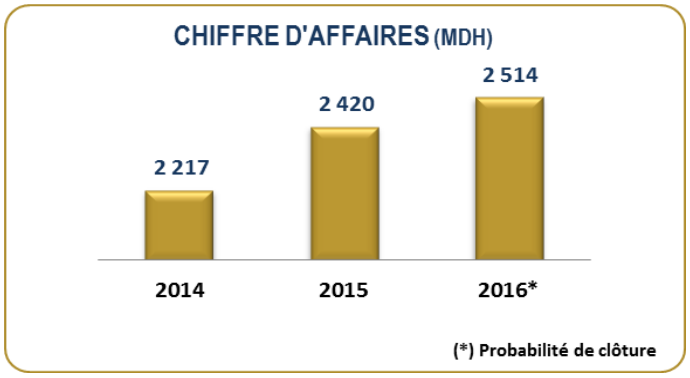

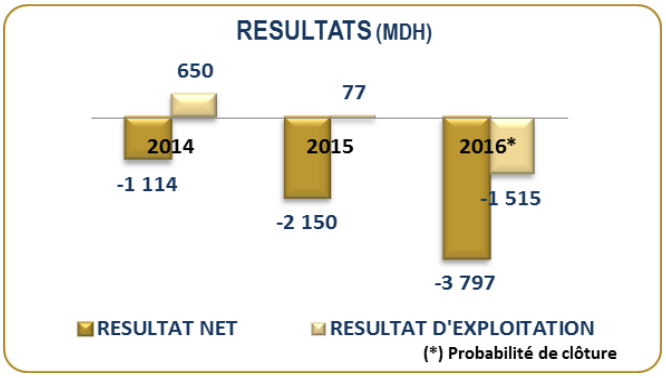

I.1.2. Transport ferroviaire (ONCF)

En vertu du Contrat Programme Etat-ONCF couvrant la période 2010-2015, l'Office s'est engagé à augmenter la part du rail dans le marché national du transport aussi bien des voyageurs que du fret et à assurer le développement des plateformes logistiques pour participer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale. Le programme d'investissement prévu a totalisé un montant de 36.300 MDH destiné, principalement, à la mise à niveau de l'appareil de production pour 12.800 MDH, à la réalisation d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Tanger et Casablanca pour 20.000 MDH, à la construction de nouvelles gares pour 1.500 MDH, à l'acquisition de matériel roulant pour 450 MDH et à la réalisation d'autres programmes pour 1.500 MDH (projets touristiques, plateformes logistiques, mise à niveau des petites et moyennes gares et la liaison du port de Safi).

Les investissements réalisés depuis 2010 jusqu'à fin 2015, ont cumulé un montant de 29.700 MDH dont 17.600 MDH pour la Ligne à Grande Vitesse Tanger-Casablanca (88% du coût total) et 11.700 MDH (91% du coût total) pour le programme général.

Les investissements réalisés au titre de l'exercice 2015, se sont élevés à 5.898 MDH et portent sur le projet de la Ligne à Grande Vitesse (3.800 MDH) et le programme général (2.100 MDH).

Sur le plan de l'activité de transport ferroviaire, l'ONCF a transporté en 2015 :

- 40,5 millions de voyageurs, en augmentation de 2,5% par rapport à 2014 ;

- 8,8 millions de tonnes de fret, en baisse de 3,9% par rapport à 2014 ;
- 23 millions de tonnes de phosphates, en baisse de 9,8% par rapport à 2014.

L'activité ferroviaire a généré par un chiffre d'affaires réalisé en 2015, de 3.874 MDH, quasiment au même niveau que l'exercice 2014 et en baisse de 4,4% par rapport à l'objectif fixé dans le contrat programme.

De même, l'Office a réalisé une valeur ajoutée de 2.622 MDH en 2015, soit une baisse de 3,1% comparativement à l'année 2014 (2.704 MDH).

Le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2016, s'élève à 7.700 MDH et concerne d'une part, la poursuite des travaux du projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Tanger et Casablanca pour un montant total de 3.500 MDH et, d'autre part, l'exécution du programme général de mise à niveau du réseau classique pour une enveloppe globale de 4.200 MDH.

S'agissant de l'avancement physique global du projet LGV à fin juillet 2016, il se situe à hauteur de 82% (études, fournitures et travaux préparatoires compris).

Les emplois de l'Office en 2016 (7.700 MDH d'investissements et 1.500 MDH au titre du remboursement des dettes) seront couverts à hauteur de 6% par l'autofinancement, 25% par des dotations en capital de l'Etat, 57% par des dettes de financement et 12% par d'autres ressources (réalisations d'actifs non nécessaires à l'exploitation, dons inter-gouvernementaux et participation des collectivités territoriales et/ou organismes publics).

A fin juin 2016, l'Office a exécuté un investissement de près de 2.800 MDH, avec des prévisions de clôture de 6.000 MDH pour cet exercice.

Le nombre de voyageurs connaitrait à fin 2016, une augmentation de 2,5% par rapport à 2015 pour s'établir à 41,5 millions de voyageurs. Le transport du fret serait en hausse de 7,9% pour atteindre 9,5 millions de tonnes en 2016 contre 8,8 millions de tonnes en 2015 et le transport des phosphates baissera de 13% pour atteindre 20 millions de tonnes en 2016 contre 23 millions de tonnes en 2015. Ces évolutions impacteront négativement le chiffre d'affaires prévisionnel de 2016 qui connaitrait une baisse de l'ordre de 6% pour s'établir à 3.650 MDH.

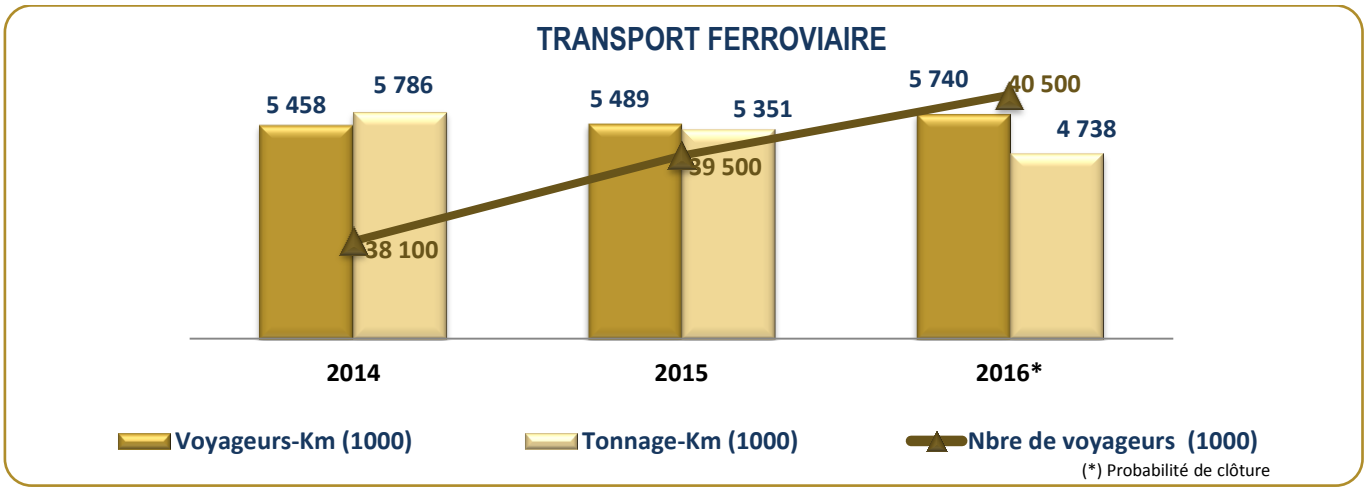

Pour l'année 2017, le montant de l'investissement prévu est de l'ordre de 6.000 MDH et portera sur les projets suivants :

- le programme de mise à niveau du réseau ferroviaire : 3.145 MDH ;
- la poursuite de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse : 1.840 MDH ;
- les autres programmes d'investissement (matériel roulant, outillages, SI…) : 1.015 MDH.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2017 enregistrerait une augmentation de 3,6% par rapport à 2016, et devrait s'établir à 3.782 MDH.

Un nouveau contrat programme entre l'Etat et l'ONCF est en cours d'initiation en vue d'arrêter les conditions et modalités pour le renforcement de la capacité du réseau existant, la poursuite du projet de Ligne de Grande Vitesse et la réalisation de nouvelles sections destinées à améliorer la connectivité entre les différents pôles économiques régionaux du pays et contribuer à la consolidation de l'offre logistique.

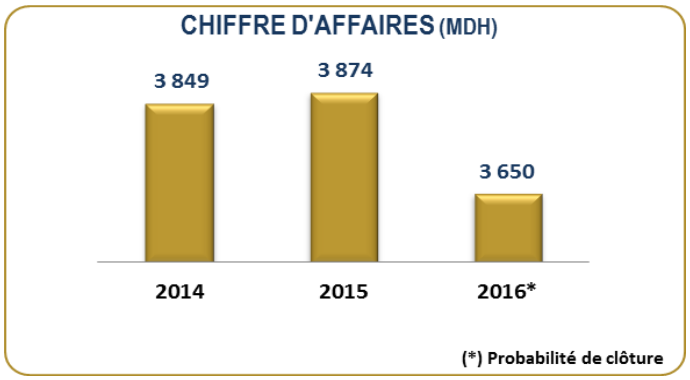

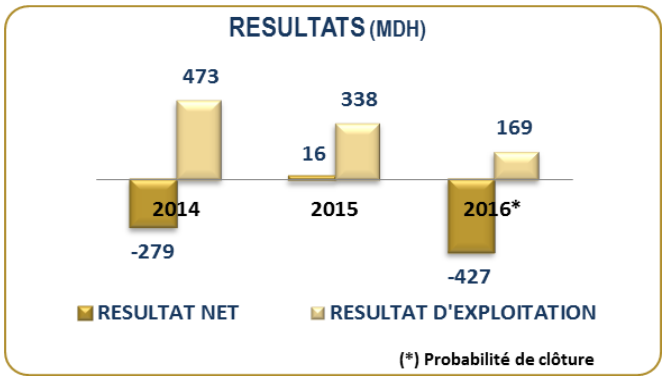

I.1.3. Déplacements urbains

La société du tramway Casablanca Transport et la société du Tramway Rabat-Salé (STRS) opèrent sur des réseaux d'un linéaire de 31 Km et de 20 Km, respectivement, et enregistrent une fréquentation importante de 66 millions de voyageurs en 2015 contre 63,4 millions de voyageurs en 2014, soit 34 millions pour Casablanca Transport et 32 millions pour STRS, sachant que la fréquence-cible, à réseau constant, est, respectivement, de 250.000 voyageurs/jour pour Casablanca Transport et de 180.000 voyageurs/jour pour la STRS.

I.1.3.1. Casa Transports

Concernant le Tramway de Casablanca, la société Casa Transports a été chargée de l'extension de la ligne T1 sur 2 Km ainsi que de la réalisation de la 2ème ligne constituant la deuxième phase de la réalisation du réseau global de transport en site propre qui atteindra à l'horizon 2022, une longueur de près de 110 Km. Cette 2ème ligne, de 17 Km de long, desservira les boulevards Anoual, El Fida, Hay Mohammadi, Ain Sbaa et Sidi Bernoussi.

Le montant global du projet de la 2ème ligne du tramway de Casablanca à réaliser sur la période 2015-2018, s'élève à 4.280 MDH. Il sera financé à hauteur de 42% par le Fonds d'Appui aux Réformes du Transport (FART), 9% par la Commune Urbaine de Casablanca, 9% par la Région de Casablanca-Settat et 40%, soit 1.712 MDH, par des prêts auprès de bailleurs de fonds internationaux (65 Millions d'euros par le trésor français, 60 Millions d'euros par la BEI et 30 Millions d'euros par l'AFD). A noter que ce projet vise à contribuer à la résolution de la problématique du transport au niveau des axes Ain Diab, Sidi Bernoussi (2ème ligne du tramway), Terminus Facultés-Lissasfa (extension de la première ligne), en assurant, à terme, une complémentarité entre les réseaux bus et taxis. Les travaux de déviation des réseaux ont été lancés en mai 2015 et les travaux de la plateforme voie ferrée ont été entamés en mai 2016.

Il est à rappeler qu'une convention relative à la mobilité urbaine et à l'amélioration du transport en commun au niveau de Casablanca a été signée devant Sa Majesté Le Roi en date du 28 septembre 2014 et prévoit la réalisation de 5 nouvelles lignes (en Tramway ou en Bus à Haut Niveau de Service - BHNS) totalisant 80 km pour un montant global de 16.000 MDH. Une convention spécifique pour le projet de la ligne T2 a été signée en avril 2016.

Le montant total des engagements du projet s'élève à 1.820 MDH à fin 2015, dont 1.330 MDH pour le matériel roulant. Les paiements au titre de 2015 à ce titre d'investissement se sont élevés à 20,4 MDH.

La Société a entamé, au cours de l'exercice 2016, les travaux préparatoires de la ligne T2, les travaux de la plateforme voie ferrée ainsi que le lancement de la fabrication du matériel roulant. Les investissements cumulés engagés à fin juin 2016 s'élèvent à 2.778 MDH dont 958 MDH engagés au titre du premier semestre 2016. A fin 2016, les prévisions au titre des investissements cumulés engagés au titre de la ligne T2 s'élèvera à 3.702 MDH, soit 87% du montant global du projet, soit des engagements propres de 2016 de 924 MDH.

En termes d'activité, les réalisations au titre de l'exercice 2015 et de 2016 sont en nette amélioration et se présentent comme suit :

- la fréquentation est de 34 millions de passagers en 2015 contre 30 millions de voyageurs en 2014. Le trafic prévisionnel à fin 2016 serait de 36 millions de passagers ;
- la recette de 2015 est de 190 MDH contre 173 MDH en 2014. Les recettes de trafic au 30 juin 2016, s'élèvent à 100 MDH pour une fréquentation de 18 millions de voyageurs et il est prévu une recette de 194 MDH à fin 2016 ;
- les charges d'exploitation totalisent 270 MDH à fin 2015. Au 30 juin 2016, elles s'élèvent à 138 MDH et les réalisations du budget d'exploitation à fin 2016, seraient de 286 MDH ;
- le taux de fraude enregistré à fin 2015 est de 2% contre 2,1% en 2014 et 3,94% en 2013 ;

Quant au budget d'investissement prévisionnel de 2017, il s'élèverait à 1.800 MDH (hors projets en maitrise d'ouvrage déléguée). Il sera destiné, principalement, au complément du projet de la ligne T2, à l'acquisition du matériel roulant des lignes T3 et T4, à la maîtrise d'œuvre des lignes T3 et T5, et aux travaux de déviation des réseaux de ces dernières lignes.

Les charges d'exploitation de 2017 sont estimées à 280 MDH dont 238 MDH pour la rémunération de l'exploitant.

I.1.3.2. Société Tramway de Rabat-Salé (STRS)

En ce qui concerne le Tramway de Rabat-Salé, qui s'impose progressivement en tant que moyen du transport urbain incontournable au niveau de l'agglomération de Rabat et offre un service régulier et de qualité, les réalisations au titre de l'exercice 2015, se présentent comme suit :

- les ventes sur le réseau du Tramway ont connu une stagnation en 2015 avec un chiffre d'affaires de 126,7 MDH contre 127 MDH en 2014 et 124 MDH en 2013 ;
- la fréquentation annuelle a légèrement reculé en 2015 par rapport à l'année 2014. Elle s'établit autour de 32 millions de voyageurs contre 33 millions de voyageurs en 2014, soit une baisse de 3% ;
- le maintien de la fraude à un niveau bas avec un taux de 1,7% en 2015 ;

- l'efficience commerciale est de l'ordre de 24 voyageurs/Km, ce qui est nettement supérieur à celui de la moyenne des réseaux en Europe et constitue une performance notable ;
- le nombre d'accidents a augmenté de 14% entre 2014 et 2015 et le taux d'accidents est de 0,51 aux 10.000 Km.

En matière d'investissement, les réalisations de la STRS à fin 2015, se sont élevées à 10 MDH et ont concerné, essentiellement, les indemnisations au titre de l'expropriation et de la libération du foncier suite aux différents jugements des tribunaux administratifs.

Le plan d'action de la société au titre de 2016 porte notamment, en plus de son activité d'exploitation, sur les axes ci-après :

- développement de l'offre du réseau à travers la réalisation de la première phase de l'extension de 7 Km de la ligne 2 et la conduite des études avant-projet pour les extensions prévues dans le cadre de la deuxième phase et le lancement de la maitrise d'œuvre pour le programme d'extension définitif ;
- conduite d'études complémentaires qui doivent accompagner le développement du réseau et la mise en service des nouveaux tronçons (études sur la tarification, modélisation financière, inter-modalité Tramway/Bus…) ;
- actions d'audit par des prestataires externes, notamment avec le démarrage des opérations particulières telles que la maintenance lourde de certains équipements.

En prévision de l'échéance de la fin du contrat d'exploitation en juin 2017 et avec la mise en service des nouvelles extensions, la STRS a entamé en 2016, la réflexion sur le nouveau schéma d'exploitation du réseau ainsi que sur le futur contrat d'exploitation.

Les paiements sur le budget d'investissement qui totalisent à fin août 2016 ont atteint 88,8 MDH, alors que les prévisions de clôture à fin 2016 sont estimées à 150 MDH.

Le budget d'exploitation de la STRS au titre de 2016 s'élève à 182,6 MDH contre 163,9 MDH réalisés au titre de 2015 et se compose, essentiellement, de la rémunération de l'exploitant pour 145 MDH et des charges de fonctionnement de la société d'un montant de 27,4 MDH.

Le financement de l'année 2016 sera marqué, entre autres, par l'augmentation du coût de la rémunération de l'exploitant et l'augmentation de capital de 910 MDH par conversion des dettes du compte courant d'associés.

Pour 2017, les prévisions d'investissement s'élèvent à 400 MDH.

I.1.4. Transport aérien (RAM)

Dans un environnement fortement concurrentiel, la RAM a entrepris un vaste programme de qualité visant la satisfaction des besoins de sa clientèle et le rehaussement de ses standards de qualité.

Dans ce sens, plusieurs actions ont été initiées en 2015 et 2016 concernant, notamment, l'introduction de nouveautés sur les produits et services de la Compagnie pour plus de souplesse et de confort ainsi que pour l'amélioration de l'accueil au niveau des aéroports en collaboration avec l'ONDA par la réorganisation des files d'attente, l'amélioration de la signalétique et l'aménagement de la zone de transit ainsi que l'amélioration des salons privés.

Grâce à ces efforts, la RAM s'est vue décerner en 2016 sa 4ème étoile de Skytrax, organisme réputé à l'échelle mondiale pour ses audits et évaluations du niveau des services dans différents métiers de l'aviation.

De même, les années 2015 et 2016 ont été marquées par l'introduction de quatre dreamliners Boeing 787, dont le premier a été réceptionné lors d'une cérémonie présidée par sa Majesté le Roi le 9 janvier 2015 et le 4ème le 2 août 2016 portant ainsi la flotte de la RAM à 55 avions.

Au cours de l'exercice qui s'étale, pour la RAM, du 1er Novembre de l'année civile 2014 au 31 Octobre de l'année civile 2015, l'activité de la Compagnie a été marquée par les principaux événements ci-après :

- baisse du trafic global de 2% qui s'est établi à 6,08 millions de passagers contre 6,2 pour l'exercice précédent, en raison d'une conjoncture défavorable liée aux attentats terroristes qui ont eu pour conséquence la baisse des arrivées touristiques sur le Maroc. Cette baisse du trafic a été atténuée par la hausse du trafic de continuation grâce au recentrage autour du hub de Casablanca ;
- amélioration du trafic sur l'Afrique Subsaharienne de 11%, sur l'Amérique du Nord de 4%, sur le Moyen-Orient de 4% et du trafic domestique de 5%. Cependant, une baisse du trafic a été enregistrée sur les marchés européens et français, respectivement de 10% et 6% ;
- diminution du coefficient de remplissage de 0,8 point en passant de 68,8% en 2014 à 68% en 2015 ;
- diminution de la part de l'offre globale de la RAM qui est passée de 39,5% en 2013 à 38% en 2014 et 37% en 2015.

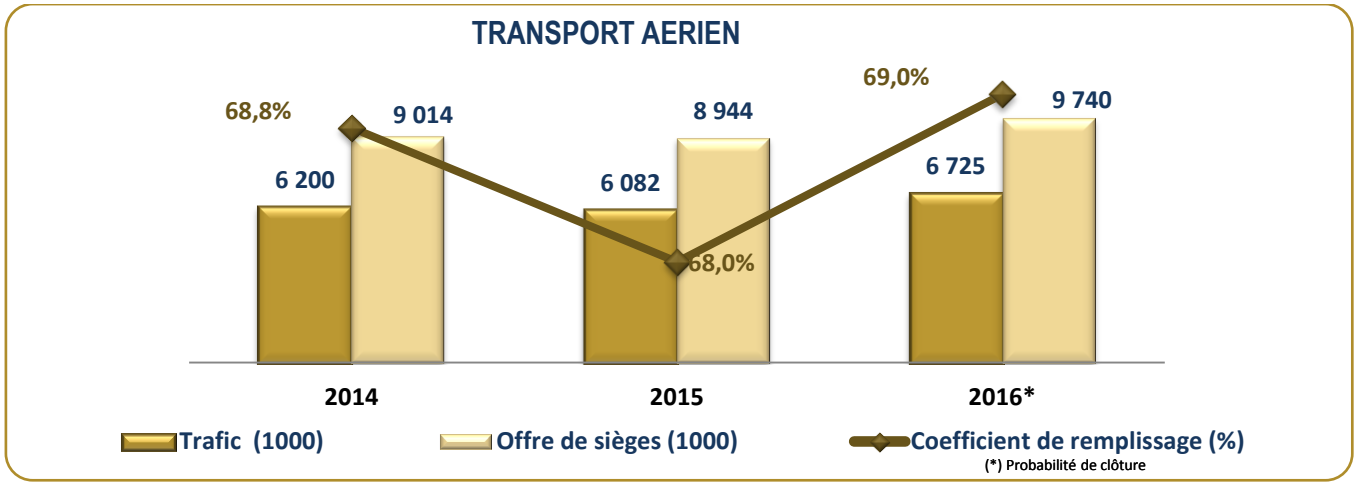

Ces évolutions défavorables ont impacté les performances financières de la compagnie comme suit :

- le chiffre d'affaires de l'activité passagers a baissé de 3% en 2015 pour s'établir à 12.510 MDH ;
- le résultat d'exploitation et l'EBE ont baissé en 2015, respectivement, de 15% et de 5,6%, par rapport à 2014 ;
- les charges d'exploitation, malgré une forte baisse des dépenses de carburant comparativement à l'exercice 2014, ont pratiquement stagné, en raison, principalement, de l'accroissement des dépenses liées à la location des avions, à la maintenance, aux dépenses catering et aux charges du personnel ;
- le résultat net a enregistré une amélioration, passant de 184 MDH en 2014 à 203 MDH en 2015, en raison de l'amélioration du résultat non courant (pénalités de retard de livraison des 2B787 de 208 MDH).

Pour le programme d'investissement, la RAM a réalisé un montant de 2.176 MDH à fin 2015. Quant aux réalisations à fin juin 2016, elles se sont élevées à 222,6 MDH et les prévisions de clôture à fin 2016 sont estimées à 2.362,9 MDH contre un budget d'investissement en 2016 de 2.703 MDH.

A fin juillet 2016, le trafic s'est établi à 4,7 millions de passagers en hausse de 10% par rapport à la même période de l'année précédente et le Coefficient de Remplissage s'est établi à 68%, soit +1,2% par rapport à la même période de 2015.

Le taux de ponctualité quant à lui s'est amélioré de 5 points en passant de 79% à 84% à fin juillet 2016.

Le trafic prévisionnel à fin 2016, s'établirait à 6,72 millions de passagers, soit une augmentation de plus de 11%. Quant au chiffre d'affaires, il devra s'établir à fin 2016 à 14.100 MDH.

Concernant son développement, la RAM a lancé, en 2016, une étude stratégique en vue d'intégrer les besoins émanant des différentes stratégies sectorielles du Royaume (tourisme, industrie, régions…) et des espaces géographiques concernés pour coordonner le plan de développement élaboré par la Compagnie pour la période 2016-2025 avec les exigences desdites stratégies, des opérateurs nationaux et des autorités.

Cette étude servira de base pour l'ajustement du plan de développement de la compagnie ainsi que pour la conclusion du nouveau Contrat Programme Etat-RAM qui s'articulera, notamment, autour de l'élargissement de la flotte, du renforcement de la dimension africaine des activités de la Compagnie, de l'ouverture de nouvelles lignes aériennes et de l'augmentation des parts de marché.

Concernant l'activité cargo, la RAM a élaboré un plan de développement de cette activité pour capter, notamment, une partie des flux de fret entre l'Asie et l'Amérique et entre l'Afrique et le reste du monde. Le tonnage transporté s'établira à 14.973 tonnes en 2017 et 26.899 en 2018 contre 5.413 tonnes en 2016.

Pour l'exercice 2017, la RAM vise à renforcer davantage son positionnement au niveau commercial en mettant le client au cœur de sa stratégie, à travers l'amélioration de la qualité des services et l'adoption d'une politique marketing et commerciale agressive. Le défi majeur de la Compagnie sera la satisfaction du client, à travers des offres innovantes, une relation personnalisée et une fidélisation grâce à un service de qualité.

Les investissements projetés en 2017, sont estimés à 1.427 MDH et concerneront principalement le renforcement de flotte.

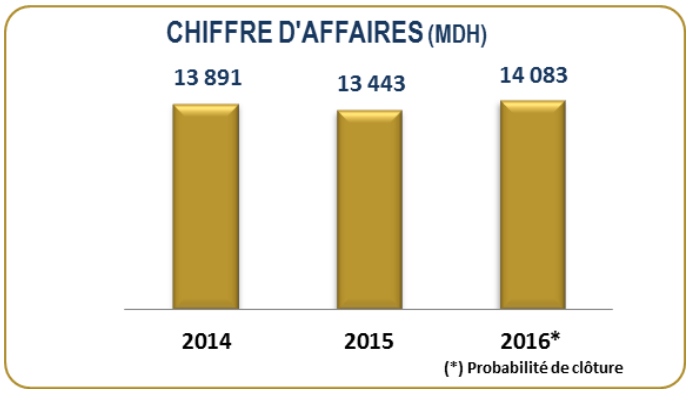

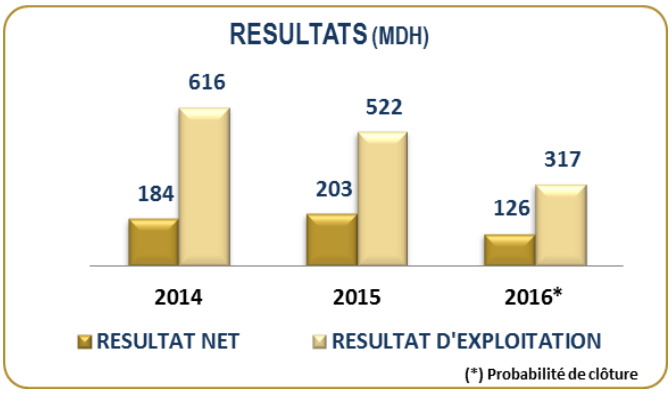

I.1.5. Sécurité routière (CNPAC)

La sécurité routière au Maroc constitue un enjeu important pour les pouvoirs publics. Ainsi et après une première stratégie couvrant la période 2004-2013, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie avec l'appui et l'assistance technique de la Banque Mondiale couvrant la période 2016-2025 avec des objectifs qui consistent à réduire de 25% le nombre de morts en 2020 et de 50% en 2025.

Sur le plan institutionnel, la nouvelle stratégie prévoit aussi la mise en place d'une Agence Nationale de Sécurité Routière visant à regrouper l'ensemble des métiers liés à la sécurité routière portés actuellement par le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) et la Direction du Transport Routier et de la Sécurité Routière du Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique.

Après le chiffre record de la sinistralité routière enregistré en 2011 avec 4.222 tués, le nombre de tués des accidents de la circulation a enregistré des baisses successives pendant trois années de suite avec des taux successifs de -1,3% en 2012, -8,04% en 2013 et -8,95% en 2014 avant de renouer avec la tendance haussière en 2015. En effet, le nombre de tués enregistré en 2015, en comparaison avec les données de l'année 2014, a connu une augmentation de 8,23% en passant de 3.489 à 3.776 tués.

Cependant, le taux de gravité, exprimé par le nombre de tués et blessés graves pour 100 accidents a enregistré une diminution en 2015 de l'ordre de 7,67% confirmant ainsi la tendance baissière enregistrée les années antérieures. Le grand défi aujourd'hui est de rendre cette baisse structurelle d'une année à l'autre. Avec la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre de la nouvelle stratégie et la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, de professionnels et de la société civile, il est prévu de renouer avec la tendance baissière aussi bien des accidents que des victimes, et ce, à partir de l'année 2016.

Durant l'exercice 2015, les investissements réalisés par le CNPAC se sont élevés à 4 MDH et ont concerné toutes les régions du Maroc avec, notamment l'installation de garde-corps aux abords des établissements scolaires, la construction de pistes interactives d'éducation routière, l'achat de casques de protection pour les usagers des deux-roues ainsi que l'installation de radars pédagogiques et l'achat d'un simulateur tonneau.

Pour l'année 2016, les prévisions des investissements s'élèvent à 141 MDH. A fin juin 2016, les réalisations ont atteint 10 MDH alloués essentiellement à l'acquisition du terrain pour la construction du centre pédagogique de prévention routière dans la ville de Benslimane.

Les prévisions de clôture du budget d'investissement pour l'année 2016, s'élèvent à 30 MDH.

Pour l'exercice 2017, un budget de 120 MDH est prévu notamment afin d'achever la construction et l'équipement du centre pédagogique de prévention routière dans la ville de Benslimane et poursuivre la mise en œuvre de certains projets structurants pour améliorer la sécurité routière, notamment les pistes interactives d'éducation routière et la poursuite du projet safe-school.

I.2. Infrastructures Portuaires et Aéroportuaires

I.2.1. Agence Nationale des Ports (ANP)

L'action de l'Agence Nationale des Ports (ANP) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030 et vise la création d'un environnement portuaire compétitif, favorisant la baisse des coûts de passage et l'amélioration de la qualité des services.

Dans ce cadre, et au terme de l'année 2015, le volume d'activité des ports marocains a atteint 110,2 MT marquant ainsi une baisse de 4,3% par rapport à l'année précédente. Les ports gérés par l'ANP ont enregistré un trafic global de 71,5 MT au titre de l'année, marquant ainsi une baisse de 5,7% par rapport à 2014 (75,8 MT). Cette baisse est la conséquence :

- la baisse des importations qui ont été ramenées à 45,7 MT en 2014 à 43,3 MT en 2015 (soit -5,3%);
- la diminution des exportations de 5,9% pour atteindre 24,7 MT.

Les indicateurs portant sur le trafic des ports gérés par l'ANP, font état de régressions enregistrées au niveau de l'ensemble de ces ports avec des baisses importantes au niveau des ports de Tan Tan (-32,8%) et de Mohammedia (-30,2%).

S'agissant des réalisations financières de l'ANP au titre de l'exercice 2015, elles ont marqué les évolutions suivantes :

- le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1.364,3 MDH, soit -4,9% par rapport aux prévisions de l'année 2015 et -3,5% par rapport à 2014 ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à 1.023,9 MDH, enregistrant une stabilité par rapport à 2014 ;
- l'activité globale s'est soldée par un résultat net de 89,1 MDH contre 66,3 MDH en 2014, en augmentation de 34,3% ;
- le total des engagements au titre du budget d'investissement s'élève à 2.754,1 MDH sur 3.050 MDH prévus, soit un taux d'engagement de 90,3% avec des paiements qui ont atteint 890 MDH.

En ce qui concerne l'année 2016, l'ANP prévoit la réalisation d'un investissement total de 1.566 MDH, dédié, principalement à la construction d'un nouveau bâtiment communautaire au port de Casablanca pour 204 MDH, à la réalisation de l'ouvrage de raccordement de la composante maritime de la connexion routière du port de Casablanca pour 180 MDH, aux travaux de confortement de la jetée principale du port de Jorf Lasfar pour 174 MDH au confortement et à l'extension du quai du port de pêche de Mehdia pour 96 MDH, à la participation au capital de la Société de Gestion du Port de Tanger Ville (SGPTV) pour 102 MDH et à la participation au capital de Nador West Med pour 100 MDH.

Sur le plan opérationnel, le bilan de l'activité portuaire à fin juin 2016, se présente comme suit :

- l'activité des ports affiche une hausse de près de 2%, depuis le début de l'année pour atteindre à fin juin 2016, un volume global de 58 MT. Cette progression s'explique, principalement par l'augmentation de 14,2% des importations par rapport à la même période de 2015 ;
- les ports gérés par l'ANP ont enregistré le transit de 38,7 MT de marchandises, en augmentation de 6,5% par rapport à la même période de 2015. Cette hausse est liée à l'augmentation des importations traitées par l'Agence de 117,6% ;
- l'activité globale des conteneurs s'est chiffrée à fin juin 2016, à 0,6 millions de conteneurs EVP, en augmentation de 15,2% par rapport à la même période de 2015.

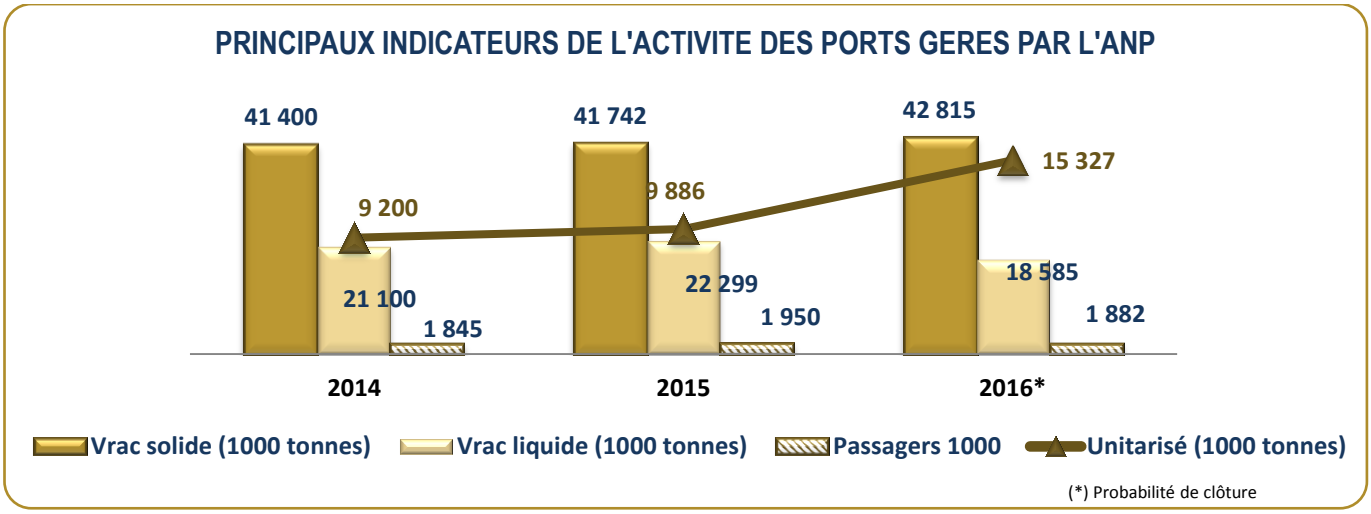

Les investissements réalisés à fin juin 2016, se sont élevés à 789,2 MDH et les prévisions de clôture à fin 2016, sont de l'ordre de 2.302,6 MDH.

S'agissant de l'année 2017, les investissements programmés par l'ANP totaliseront un montant de 1.510 MDH, composés principalement, des projets prévus dans le cadre du projet Wessal Casablanca dont la convention cadre et les conventions spécifiques ont été signées devant sa Majesté le Roi en date du 1er avril 2014. Il s'agit de la viabilisation et de l'équipement de la Nouvelle Zone des Chantiers Navals pour 294 MDH et de l'aménagement du nouveau port de pêche du port de Casablanca pour 222 MDH.

D'autres projets sont programmés portent sur l'aménagement du port sec de Zenata (120 MDH), l'aménagement d'un parking à proximité de la zone logistique de Zenata (96 MDH), le confortement des quais au port de commerce de Nador (96 MDH) et la participation au capital de Nador West Med-NWM (100 MDH) et ce, dans le cadre de la libération progressive de capital allant jusqu'à 2018.

Un projet de Contrat Programme Etat-ANP est en cours de préparation et vise, notamment, le développement et la préservation du patrimoine portuaire, la régulation des activités et des opérateurs portuaires, l'ouverture des ports sur leur environnement et la création d'une dynamique de croissance économique.

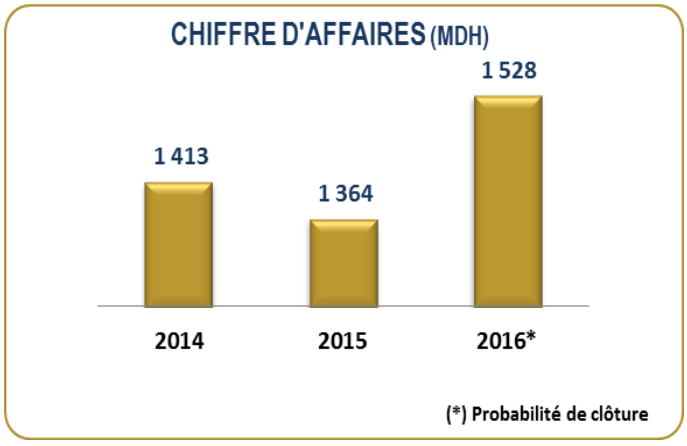

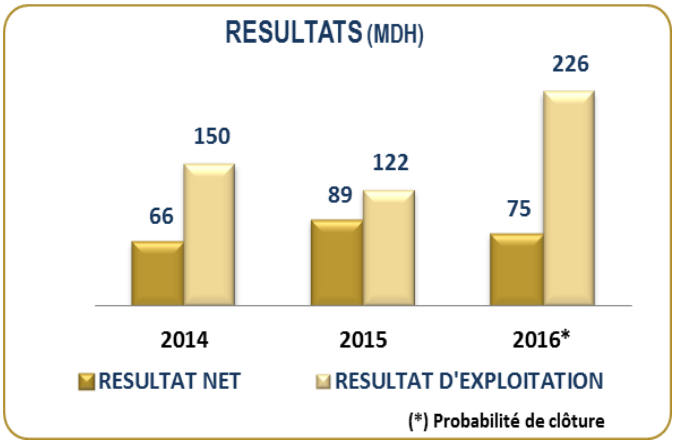

I.2.2. Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)

En tant que projet stratégique intégré qui s'étend sur 550 km² et combinant à la fois un complexe portuaire (Tanger Med) et la plateforme industrielle qui lui est adossée, le projet de la zone économique spéciale Tanger Méditerranée a été développé, aménagé et géré par TMSA en vue d'assurer la consolidation du positionnement du port de Tanger Med comme une plateforme de référence dans la Méditerranée et de permettre une meilleure connectivité maritime du Maroc. Cet objectif est en voie d'être concrétisé puisque le volume de trafic du port Tanger Med a atteint 2.961.837 Millions EVP en 2015, soit la capacité maximale après, seulement, 7 années d'exploitation.

Les principaux faits marquants de l'année 2015 se présentent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé du groupe TMSA a atteint un montant de 1.836 MDH, provenant pour l'essentiel, de l'activité portuaire portée par TMPA qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1.541 MDH tenant compte des opérations intra-groupe ;
- le trafic réalisé au titre des activités automobiles, est de 322.195 unités, en hausse de 27% par rapport à 2014 ;
- le volume traité des hydrocarbures s'élève à 5,3 MT, représentant une hausse de 38% par rapport à l'année 2014 ;
- le trafic « passagers » a progressé de 3% par rapport à 2014 avec 2.399.003 passagers à fin 2015. Quant au trafic TIR, il a augmenté de 8% en relation avec les bons résultats de la campagne agricole 2014/2015 et la progression du trafic de l'industrie automobile ;
- le chiffre d'affaires à l'export réalisé par les industriels installés dans les différentes zones d'activités s'est établi à 51.000 MDH et les investissements privés réalisés ont atteint 1.700 MDH, ce qui a permis la création de 4.900 nouveaux emplois ;
- l'installation de 75 projets sur l'ensemble du complexe Tanger Med Zones ;
- la distinction internationale importante de TFZ qui a été primée en tant que première zone franche en Afrique par le Foreign Direct Investment (FDI) Magazine.
- les investissements réalisés sont de 1.320 MDH.

S'agissant des prévisions de l'Agence pour l'année 2016, elles portent sur :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires de 2.000 MDH provenant pour l'essentiel de l'activité portuaire (1.528 MDH) ;
- une activité opérationnelle en progression : conteneurs (3 millions), terminaux véhicules (337.860 unités), vrac et marchandises diverses (491.000 tonnes), hydrocarbures (4.100.000 tonnes), TIR (247.590 unités), passagers (2.578.126), véhicules (666.742) et autocars (14.175) ;
- des investissements de 3.053 MDH portant sur les travaux de construction et d'aménagement du port Tanger Med II (1.097 MDH), les expropriations et acquisitions du foncier (200 MDH), l'aménagement et la viabilisation des plateformes industrielles (104 MDH), la construction des entrepôts et bâtiments administratifs dans lesdites zones (62 MDH) et l'aménagement du SAS Export (53 MDH).

Pour ce qui est des principales réalisations physiques à fin juin 2016, elles se présentent comme suit :

- conteneurs : le volume traité est de 1.400.768 EVP contre 1.542.801 EVP à la même période en 2015, soit une baisse de 9% ;

- terminaux à véhicules : l'activité a enregistré une hausse de 30% par rapport à l'exercice précédent en passant de 158.716 unités à fin juin 2015 à 206.402 unités à fin juin 2016 ;
- vrac et marchandises diverses : le volume traité est de 298.450 T contre 332.584 T à la même période en 2015, soit une baisse de 10% ;
- hydrocarbures : le volume traité est de 3.740.484 T contre 1.979.391 T au 30/06/2015, soit une hausse de 89% ;
- port passagers : le volume traité pour cette période a connu une hausse de 12% au niveau de l'activité TIR, de 3% pour l'activité passagers, une diminution de 1% au niveau des véhicules et une amélioration de 37% pour les autocars ;
- les paiements au titre de l'investissement à fin juin 2016 s'élèvent à 367 MDH.

Concernant le projet de construction de Tanger Med 2, les faits saillants se présentent comme suit :

- la réalisation de la phase 1 du projet suite à l'achèvement des travaux concernant le quai (1.200 ml), la digue principale à caissons (2.710 ml) et celle à talus (954 ml), en plus d'une partie de la digue secondaire à talus (380 ml) ;
- la signature, le 24 mars 2016, d'un avenant avec Marsa Maroc pour un périmètre de concession de 800 ml. La date de mise en service est prévue pour le 1er novembre 2019 ;
- la signature, le 30 mars 2016, de la concession avec APMT sur un périmètre de 1.600 ml plus 400 ml en option. La date de mise en service est prévue pour le 1er janvier 2019 ;
- pour la construction de 800 ml du TC3 (une digue secondaire de 580 ml, un quai de 830 ml à -18 mzh, un déroctage et des équipements) pour un coût global estimé à 2.000 MDH, les marchés y afférents sont en cours de lancement.

La société compte finir l'année 2016 avec un investissement de 1.800 MDH sachant que pour 2017, le budget d'investissement prévu, s'élève à 520 MDH pour le parachèvement de TM2.

A noter que le plan de financement des travaux restants du projet sont estimés à 3.375 MDH et seront financés à travers une augmentation du capital de la société TM2 d'un montant global de 1.100 MDH et un emprunt obligataire d'un montant maximum de 2.275 MDH qui pourrait faire l'objet d'une garantie de l'Etat.

Les nouveaux apports en fonds propres de TM2 seront souscrits par l'Etat (150 MDH), le Fonds Hassan II (400 MDH) et TMPA (550 MDH). Quant aux apports de TMPA dans cette opération, ils se feront à travers l'augmentation de son capital social en fonction de la quote-part de ses actionnaires. Ainsi, FIPAR va apporter 177 MDH et TMSA 373 MDH. Cette dernière (TMSA) fera appel à l'apport de l'Etat (173 MDH) et aux avances de FHII en compte courant (200 MDH).

Dans ce cadre, une convention a été signée en 2016 par le Ministère de l'Economie et des Finances et le FHII pour acter le montage financier retenu pour le financement du coût d'achèvement (3.375 MDH).

Une deuxième convention a été également signée par le FHII pour l'avance en compte courant de 20 MDH au profit de TMSA.

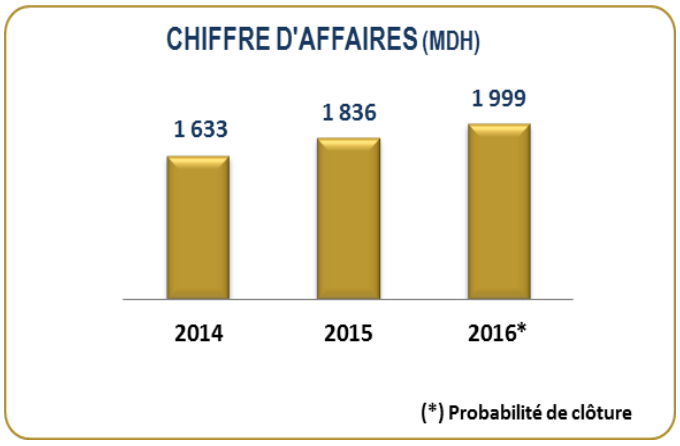

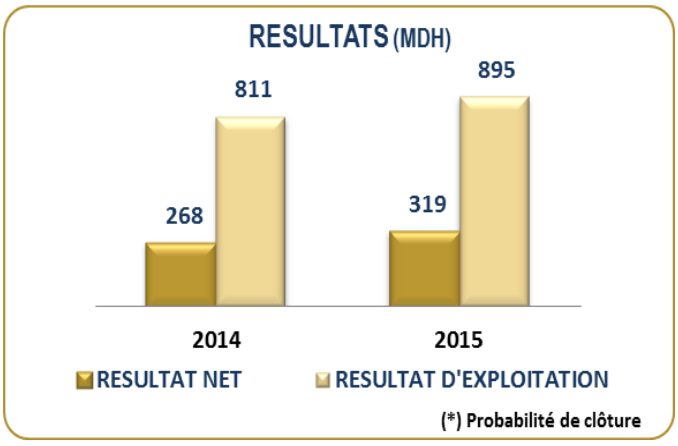

I.2.3. Société d'Exploitation des Ports (SODEP)

Au terme du premier semestre de l'année 2016, deux faits majeurs ont marqué l'activité de Marsa Maroc:

- l'aboutissement de l'étude relative à l'actualisation du plan stratégique de Marsa Maroc. Cette étude a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique à l'horizon 2025 dont les principaux axes de développement se déclinent comme suit :

  - renforcer la position de Marsa Maroc en tant que leader national sur les trafics import et export ;
  - asseoir une présence internationale significative, notamment en Afrique ;
  - développer une logistique au service du renforcement des activités portuaires de la société tout en participant à l'amélioration de la logistique au Maroc et en Afrique.

- l'opération d'introduction de la société en bourse, visant à moderniser la gouvernance de Marsa Maroc en associant de nouveaux partenaires à son capital et à accroître sa notoriété et sa proximité auprès, entre autres, des investisseurs institutionnels, des partenaires et du grand public. L'opération de cession, à travers la bourse, de 40% des actions détenues par l'État dans le capital de Marsa Maroc a rapporté 1.930 MDH et la demande du titre a dépassé six fois l'offre. Cette recette a profité au Fonds Hassan II et au Fonds de développement industriel et des Investissements à raison de 50% chacun.

Ces deux événements phares de l'année 2016 visent le renforcement de la bonne gouvernance de la société et s'inscrivent, également dans le cadre de la politique initiée par le gouvernement visant le développement de l'ouverture sur le secteur privé.

Concernant les investissements engagés par SODEP, ils ont atteint 101 MDH à fin 2015, soit un taux d'engagement de 56% par rapport aux prévisions. En termes de paiement, les projets mis en service sont de l'ordre de 100 MDH.

Par rapport aux flux d'activité dans les ports nationaux hors Tanger Med, le trafic portuaire national traité en 2015, a atteint 71,5 MT, dont 35,2 MT traités par Marsa Maroc en repli de 8% par rapport à 2014. De même, le chiffre d'affaires réalisé par Marsa Maroc en 2015, s'est élevé à 2.170 MDH, son résultat d'exploitation a atteint 708 MDH et son résultat net a été de 488 MDH.

Le programme d'investissement de la période 2016-2018 porte sur une enveloppe globale de 832,8 MDH dont 496 MDH pour les équipements portuaires et 205 MDH pour les travaux se rapportant aux superstructures.

Pour ce qui est du programme d'investissement de 2016, le montant prévu s'élève à 413 MDH, répartis entre les projets d'équipements (245 MDH), les travaux de superstructures (142,5 MDH), les études (25 MDH) et les participations financières (97 MDH).

En matière d'activité, le trafic portuaire national prévu au titre de 2016, s'élève à 85,4 MT dont 33,3 MT (39%) sont traités par Marsa Maroc (Hors filiales). A fin juin 2016, le trafic global traité par Marsa Maroc s'est élevé à 18,5 MT, soit le même niveau qu'à fin juin 2015.

Au titre des réalisations à fin 2016, il est prévu que Marsa Maroc (Hors filiales) traiterait un trafic de 32,7 MT, soit 98% des prévisions de 2016 et une baisse de 7% en comparaison avec les réalisations de 2015 (35,2 MT). En intégrant le trafic destiné à être traité par les filiales de Marsa Maroc (TC3PC et SMA), dont le démarrage est programmé au cours du 2ème semestre 2016, la baisse serait de 4%.

Le chiffre d'affaires prévu en 2016, est de l'ordre de 2.341 MDH, et à fin juin 2016, les réalisations à ce titre sont de 1.275 MDH, soit un taux de réalisation de 55%. En comparaison avec les réalisations de la même période de 2015 (2.171 MDH), le chiffre d'affaires à fin juin 2016, est en hausse de 8%.

Concernant les prévisions de clôture au titre de l'année 2016, le chiffre d'affaires prévu serait de l'ordre de 2.341 MDH, soit une progression de 5% par rapport aux prévisions initiales.

Le résultat d'exploitation prévu en 2016 s'élève à 653 MDH et à fin juin 2016, les réalisations ont atteint 540 MDH contre 347 MDH réalisés au titre de la même période en 2015, soit une hausse de 36%. Le résultat d'exploitation attendu à fin 2016, serait de l'ordre de 726 MDH, soit une hausse de 11% par rapport aux prévisions de l'année et de 3% en comparaison avec les réalisations de 2015.

Quant au résultat net prévu à fin décembre 2016, il serait de l'ordre de 525,8 MDH contre 474,6 MDH prévus, soit une hausse de 11%.

A fin juin 2016, l'investissement réalisé par SODEP est de 94,8 MDH. Par ailleurs, les prévisions de clôture à fin 2016 sont estimées à 452 MDH.

S'agissant du programme d'investissement prévu pour l'exercice 2017, il s'élève à 254 MDH dont 218 MDH pour les équipements portuaires et 31 MDH pour les travaux se rapportant aux superstructures.

Le chiffre d'affaires de Marsa Maroc, prévu au titre de 2017, s'élève à 1.842 MDH, avec un résultat d'exploitation de 384 MDH et un résultat net de 297 MDH. Il convient de signaler que la baisse du chiffre d'affaires en 2017, par rapport aux réalisations attendues à fin 2016 s'explique par le fait que l'année 2017, connaitra le démarrage effectif du terminal à conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3) et qu'une partie du trafic traité actuellement au niveau du terminal à conteneur Est de Marsa Maroc à Casablanca sera traité par sa filiale.

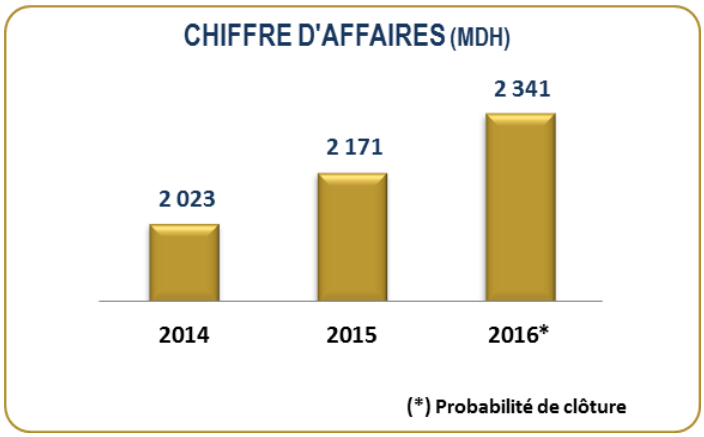

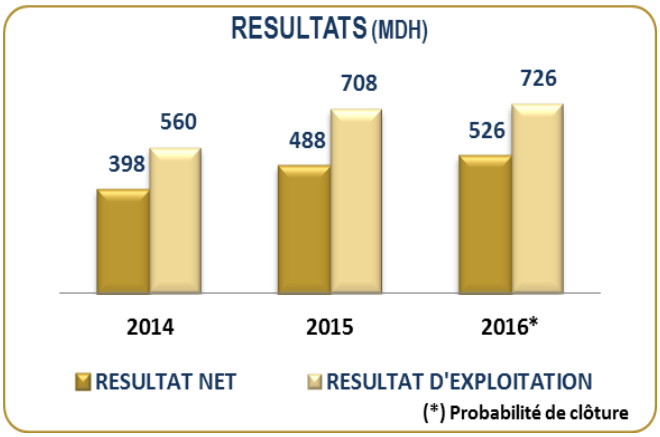

I.2.4. Nador West Med

Dans le cadre de la stratégie globale visant la mise en valeur de la région de l'Oriental, le projet porté par la Société Nador West Med (NWM) vise à développer un complexe industriel et portuaire intégré, constitué d'infrastructures portuaires en zone franche, une plateforme industrielle franche sur une superficie de 1.500 ha et d'une zone de développement en dehors de la zone franche sur une superficie d'environ 2.500 ha.

Avec un investissement global estimé à plus de 65.000 MDH, le projet NWM permettra la création de 100.000 à 115.000 emplois directs, indirects et induits à l'horizon 2034. Au travers de ses différentes activités, le complexe NWM générerait une valeur ajoutée de 25.000 à 29.000 MDH à l'horizon 2034 et des revenus au Trésor entre 15.000 à 22.000 MDH sur la période 2021-2034.

La première phase de ce projet, à réaliser à l'horizon 2021, est constituée de :

- 7,3 km de quais pour conteneurs (10 à 12 millions d'EVP) ;
- 5 postes d'hydrocarbures (40 à 50 millions de tonnes) ;
- 320 ml de quai à charbon (7 à 8 millions de tonnes).

Le financement sera assuré par :

- Fonds propres : 4.600 MDH à réaliser par l'Etat à hauteur de 2.240 MDH, le FH II à hauteur de 1.000 MDH, TMSA pour 800 MDH et l'ANP pour 550 MDH ;
- Emprunts : 5.300 MDH à mobiliser auprès de bailleurs de fonds étrangers.

Les infrastructures offertes par le port à construire devraient permettre de développer plusieurs filières industrielles, d'attirer une partie de la demande portuaire, notamment pour les besoins du transbordement des conteneurs et des hydrocarbures et de répondre à la demande de réalisation de capacités liées aux besoins de la consommation énergétique nationale.

Les projections des trafics à traiter à l'année de mise en service de cette 1ère phase (conteneurs, hydrocarbures, charbon, occasionnel et divers), sont estimées à 14,6 millions de tonnes pour atteindre 55,93 millions de tonnes en 2037, année d'atteinte du rythme de croisière du projet.

En ce qui concerne le financement, l'exercice 2015 a été marqué par la libération de la 2ème tranche de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2014 pour un montant total de 852,5 MDH.

L'exercice 2016 a connu, principalement, l'attribution de l'appel d'offres, lancé en 2015, relatif à la réalisation des infrastructures portuaires de la première phase du projet, comprenant une tranche ferme et une autre optionnelle à achever vers la fin 2020, à un groupement d'entreprises spécialisées pour un montant de 8.888,5 MDH/HT.

Pour la zone franche devant abriter les activités industrielles connexes au projet, la société NWM a engagé, au cours de 2016, différentes études portant sur l'élaboration des plans et états parcellaires, le plan d'aménagement de la zone d'influence du projet, le positionnement de la zone franche, le stockage des hydrocarbures et l'optimisation des impacts sur la zone d'influence du projet.

Le montant des prévisions de clôture des investissements 2016 de la Société NWM est de 597 MDH.

Pour l'année 2017 et au-delà, l'essentiel des actions à engager par la Société sera consacré à la réalisation des travaux de construction du port et la concrétisation des résultats découlant des études afférentes à la viabilisation des zones d'activité adossées au projet. Le montant des prévisions des investissements 2017 de la Société NWM est de 2.561 MDH.

I.2.5. Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger (SAPT)

La SAPT a été chargée, en 2010, de la réalisation et du développement du projet de reconversion de la zone Portuaire de Tanger Ville qui s'étend sur une superficie d'environ 84 hectares de terre-pleins et comprend deux composantes principales :

- une composante portuaire axée sur la croisière, la plaisance, le fast-ferry et la pêche ;
- une composante urbaine avec l'ambition d'ouvrir le port complètement sur la ville et ce, en développant des équipements culturels et touristiques, des places publiques, des espaces de commerce et d'animation ainsi qu'un pôle résidentiel et de bureaux.

La SAPT a confié la réalisation, l'aménagement et le développement des infrastructures destinées aux activités de la croisière, de la plaisance et de l'accueil des passagers ferry au port de Tanger ville à la Société de Gestion du port de Tanger ville (SGPTV), filiale de la SAPT (49%) et de l'ANP (51%).

De même, il a été procédé, en 2015, à la signature du mémorandum d'entente avec un investisseur international pour la valorisation des sous composantes hôtellerie, immobilier, palais des congrès et centre commercial et la signature avec cette même société de la promesse de vente d'une assiette foncière de 28,5 ha en contrepartie d'un montant de 605 MDH auquel s'ajoutent 40 MDH correspondant à la contribution de dudit investisseur à la construction de la mosquée et du club nautique. L'investissement total de ce programme de valorisation s'élève à 4.000 MDH.

Le coût total du projet est de 6.200 MDH dont 2.000 MDH pour les composantes portuaires et 4.200 MDH pour les composantes urbaines.

Les principales réalisations cumulées, à fin 2015, du projet (SAPT et SGPTV) font ressortir un investissement consolidé de 3.000 MDH et un chiffre d'affaires consolidé de 52,8 MDH.

Les investissements réalisés en 2015 ont totalisé 112 MDH contre 206 MDH prévus et ont concerné principalement le nouveau port de pêche.

Pour l'année 2016, la SAPT prévoit un investissement de 349 MDH dont 150 MDH pour l'achèvement du port de pêche et 83 MDH pour la composante urbaine et culturelle.

Les prévisions de clôture en matière d'investissement pour l'année 2016 s'établissent à 704 MDH et l'état d'avancement des principales composantes du projet de reconversion du Port de Tanger, à fin juin 2106, se présente comme suit :

- les travaux de construction des infrastructures du nouveau port de plaisance affichent un taux d'avancement de 95%. La 1ère phase des travaux de reconversion de l'actuel port de pêche en marina a atteint un taux d'avancement de 85%. Il est prévu de mettre en service le premier bassin durant l'été 2016 ;
- les travaux afférents à la 1ère tranche de la restauration de la muraille (Borj El Hajoui – Borj Dar El Baroud) sont totalement achevés et ceux relatifs à la 2ème tranche ont atteint un taux d'avancement de 70% ;
- les travaux de construction du lot infrastructures du nouveau port de pêche ont atteint un taux de réalisation de 97% et ceux du lot superstructures (viabilisation et bâtiments) sont réalisés à hauteur de 85% ;
- les travaux de construction de la mosquée du nouveau port de pêche ont atteint un taux d'avancement de 90%.

En 2017, la totalité des composantes maritimes du projet seront achevées et les travaux de la composante immobilière seront lancés. Les prévisions d'investissement sont de 100 MDH et concernent, essentiellement le parachèvement des espaces verts et des aménagements extérieurs et la construction du parking de la gare maritime.

I.2.6. Office National des Aéroports (ONDA)

L'ONDA poursuit l'implémentation de ses nouvelles orientations stratégiques axées autour de la restauration de la confiance avec les parties prenantes, le recadrage stratégique du plan d'investissement, le renforcement de la culture client, la dynamisation du mode de sa gouvernance et de son organisation et la coopération internationale.

Dans ce contexte, l'année 2015 a été marquée par une amélioration de l'activité de l'ONDA dont les principales réalisations sont :

- 17,61 millions de passagers, soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2014. Ainsi, le trafic international a progressé de 1,7% et le trafic domestique a connu une augmentation de 2,9%. A signaler qu'une part de 46,5% du trafic passagers a été traitée au niveau de l'aéroport Mohammed V et que le marché européen représente 79% du trafic international des passagers ;
- 159.947 mouvements d'avions, soit une hausse de 2,5% par rapport à 2014 ;
- 64.225 tonnes de fret, soit une augmentation importante de 18,7% par rapport à 2014 ;
- 193.113 vols directs, soit une légère baisse de 0,7% par rapport à 2014.

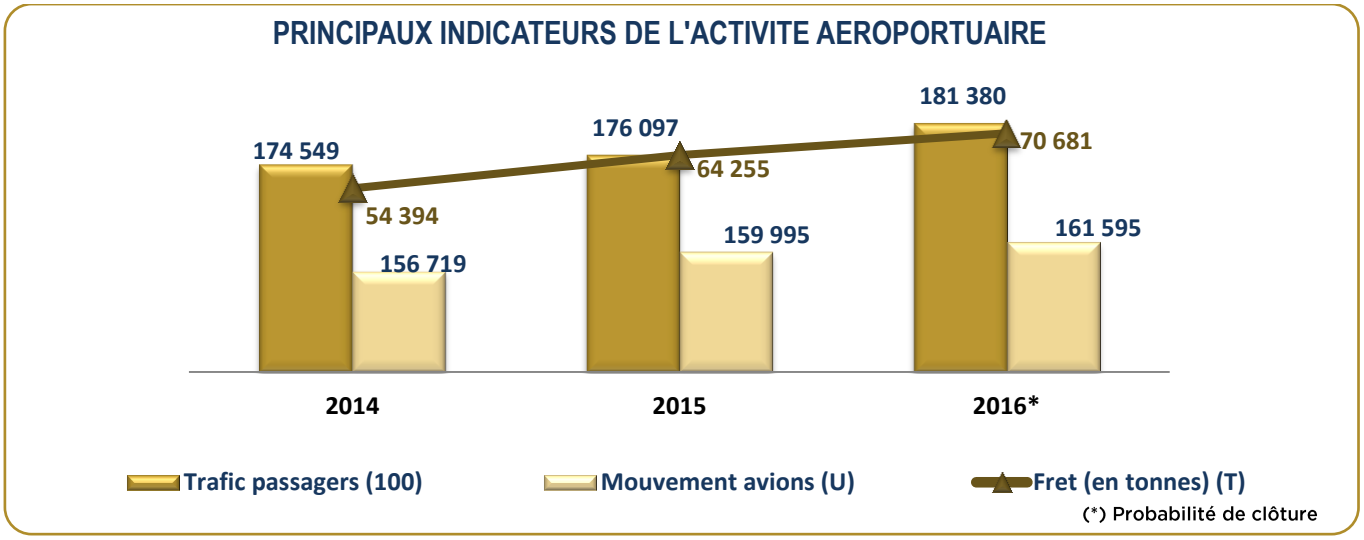

Le chiffre d'affaires au titre de l'année 2015 s'élève à 3.224 MDH, enregistrant une hausse de 0,2% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires extra-aéronautique, représentant 19% du total, a atteint pour sa part 609 MDH et a connu une hausse de 4,5% qui s'explique, principalement, par les hausses enregistrées au niveau des redevances domaniales et commerciales.

En 2015, l'excédent brut d'exploitation s'est établi à 1.699 MDH, en retrait de 5,8% par rapport à 2014, en raison, principalement de l'augmentation des charges d'exploitation et, plus particulièrement, du programme de maintenance mis en place. Le résultat net a atteint 317 MDH et a été impacté par l'opération de départs volontaires réalisée en 2015 pour un montant brut de 206 MDH.

L'endettement de l'ONDA s'élève en 2015, à 3.540 MDH dont 926 MDH correspondant aux emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds. Le ratio « Endettement / Fonds propres » est de 68,6%, niveau soutenable par rapport à l'activité de l'ONDA qui nécessite, toutefois, une vigilance sur l'efficience des financements mobilisés.

Les investissements réalisés par l'Office en 2015 ont atteint 769 MDH.

Pour la période 2016-2020, l'ONDA a prévu un plan d'investissement de 9.440 MDH. Ce plan qui vise, principalement le développement harmonieux des infrastructures et des équipements aéroportuaires et de navigation aérienne, est décliné comme suit :

- les projets de développement des capacités aéroportuaires (6.733 MDH) ;
- la navigation aérienne (1.516 MDH) ;
- l'exploitation aéroportuaire (553 MDH) ;
- le système d'information (235 MDH) ;
- l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile (234 MDH) ;
- les activités commerciales et marketing (127 MDH) ;
- le programme d'amélioration de la qualité (25 MDH) ;
- le capital humain (17 MDH).

Quant à l'exercice 2016, il est caractérisé par l'accélération du rythme d'exécution des projets d'investissement, engagés durant les dernières années. Ainsi, il est prévu, vers la fin de l'année, l'achèvement et la mise en service des projets de développement relatifs au Terminal I de l'aéroport Mohammed V, au Terminal III de l'aéroport Marrakech Ménara, à l'aéroport de Guelmim, à l'aéroport d'Errachidia et au 2ème centre de contrôle régional d'Agadir, le nouveau terminal de l'aéroport Fès-Saïss étant achevé, pour un coût global de 3.285 MDH permettant par conséquent, d'élargir l'offre aéroportuaire nationale pour atteindre une capacité d'accueil totale du réseau aéroportuaire marocain de 50 millions de passagers.

L'ONDA a engagé également un vaste chantier pour l'apurement de la situation des paiements en souffrance en liaison avec les orientations gouvernementales visant l'amélioration du climat des affaires et les relations avec les partenaires, notamment les prestataires de biens et services. Les paiements estimés à ce titre sont de 3.000 MDH sur la période 2014-2015.

Par rapport aux crédits ouverts au titre du budget d'investissement (1.524 MDH), l'ONDA a engagé à fin juin 2016 un montant de 400 MDH (taux d'engagement de 26%) et l'engagement d'un montant de 484 MDH est en cours, ce qui va ramener le taux d'engagement à 51% vers la fin du 3ème trimestre 2016. L'essentiel des marchés passés a porté sur l'acquisition des équipements et matériels techniques.

En 2017, le programme pluriannuel de l'ONDA prévoit un investissement global de l'ordre de 1.500 MDH en vue de poursuivre la réalisation des principales opérations programmées dont, notamment, la certification OACI des aérodromes, l'extension et le réaménagement de l'aérogare passagers à l'aéroport de Nador, le lancement des études techniques d'extension du T2 de l'aéroport Mohammed V et du T1 de l'aéroport de Marrakech, le programme de développement des aéroports des provinces du Sud, la mise en œuvre du programme de développement des terminaux du fret aérien, les équipements CNS/ATM et le programme de modernisation des tours de contrôle.

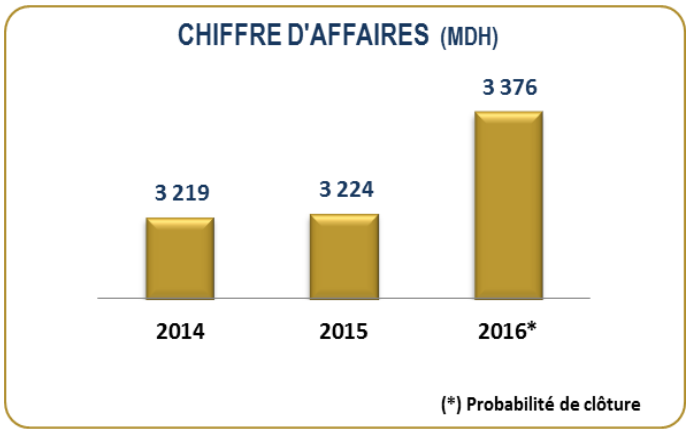

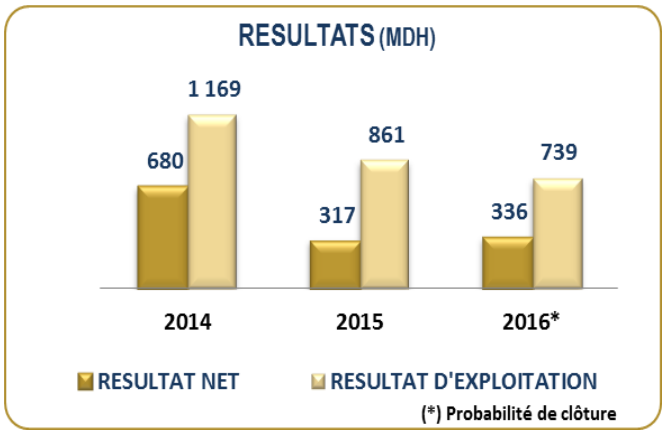

I.3. Stratégie Logistique Nationale

La stratégie pour le développement de la compétitivité logistique du Maroc porte sur la réalisation du réseau national intégré de zones logistique d'une superficie de 3.300 hectares à l'horizon 2030, tout en favorisant l'émergence de contractants de référence en logistiques et en fournissant des services logistiques de haute qualité. L'AMDL et la SNTL contribuent, entre autres, à la concrétisation de ladite stratégie.

I.3.1. Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)

Durant la période 2013-2015, l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL), chargée de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de développement de la compétitivité logistique, a entamé plusieurs actions pour la définition des schémas régionaux de développement des zones logistiques selon le nouveau découpage régional du Royaume. Elle a également identifié un foncier logistique de plus de 2.750 hectares, soit 83% des besoins en foncier à l'horizon 2030 recensés dans le cadre de la stratégie logistique nationale.

En outre, l'AMDL a entrepris des efforts dans la perspective de la délimitation des sites des futures zones logistiques et l'établissement de leurs états et plans parcellaires à travers la réalisation de prestations topographiques relatives à plusieurs sites de zones logistiques dans plusieurs régions du Royaume.

Durant l'année 2015 et le premier semestre 2016, l'AMDL a pu concrétiser plusieurs actions et projets dans le cadre du déploiement de son plan d'action, à savoir :

- la finalisation de l'étude d'approfondissement des aspects juridiques, fiscaux, financiers et opérationnels du schéma institutionnel proposé pour le développement de la 2ème tranche de la zone logistique de ZENATA et qui comprend, notamment la constitution d'une société d'aménagement et de développement ;
- la définition des schémas et des modalités de développement des premiers projets des zones logistiques dans d'autres régions du Royaume et la poursuite de la réalisation d'études de marché et de structuration dans les régions de Tanger, Agadir, Fès, Rabat et Marrakech.

Par ailleurs, l'offre en immobilier logistique s'est renforcée durant le 1er semestre de l'année 2016 avec l'inauguration de plusieurs nouvelles installations logistiques principalement développées au sein de zones d'activités telles que Tanger - Tétouan Park, une nouvelle plateforme logistique sous douane du Groupe Militzer & Münch (M&M) située à proximité de la Zone franche de Tanger, un premier entrepôt frigorifique de « Frio Puerto Tanger » de la zone franche logistique du port Tanger Med…

En relation avec la mise en œuvre du contrat d'application pour l'amélioration de la chaine logistique import/export, plusieurs actions, concrétisées par d'autres opérateurs, concourent au développement de la logistique nationale à l'instar de l'extension du « guichet unique Portnet » aux différents acteurs, la réalisation en cours d'une zone dédiée à l'export au port de Tanger Med, l'amélioration du système de traçabilité des marchandises, notamment pour les conteneurs et les matières dangereuses, le passage dans certains ports en mode 3 shifts (24/24h), la mise en place d'un observatoire de la compétitivité des ports marocains et la création en cours d'un comité de facilitation des flux logistiques import-export conjointement avec l'ASMEX et la CGEM.

Par rapport à l'amélioration de la chaine logistique de distribution interne, l'AMDL a élaboré avec les différentes parties prenantes un programme national d'optimisation de la logistique urbaine sur la période 2016-2021 dont l'ambition est d'inscrire la logistique urbaine au Maroc dans une dynamique d'amélioration durable pour mieux servir l'économie locale et les citoyens. Dans le cadre de l'implémentation de ce programme, l'AMDL a mobilisé une enveloppe de 35 MDH au titre de l'année 2016 pour l'amorçage de plusieurs actions, notamment dans la ville de Casablanca.

En matière de développement de l'externalisation, l'AMDL a lancé plusieurs actions portant sur la réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif du marché de l'externalisation des activités logistiques

au Maroc, l'élaboration d'un kit d'externalisation des activités logistiques et l'organisation d'un atelier de sensibilisation sur les enjeux de l'externalisation dans le secteur agroalimentaire.

En outre, l'AMDL s'attèle à préparer et à mettre en place, en partenariat avec la CGEM et le Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil (GIAC Translog), un programme visant la mise à niveau logistique des PME ainsi que la professionnalisation des prestataires logistiques et la mise à niveau de la fonction logistique au sein des chargeurs.

De même, l'AMDL a lancé une assistance technique en vue d'appuyer les travaux de la Commission de Normalisation Logistique (CNL), notamment pour identifier et prioriser les besoins de tous les acteurs du secteur logistique en termes de normes et de bonnes pratiques. Cette commission a pu produire un premier lot de normes logistiques et s'apprête à fournir un deuxième lot plus conséquent en la matière. L'Agence a initié, également la préparation d'un projet de loi sur la logistique qui a comme finalité d'instaurer une assise réglementaire du secteur au Maroc.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du contrat d'application pour le développement de la formation et des compétences logistiques, l'AMDL a poursuivi au cours du premier semestre 2016, la réalisation de l'étude sectorielle de formation en logistique qui permettra d'élaborer un plan de formation national dans les métiers logistiques à l'horizon 2020 et a veillé à la constitution d'un Board National de Coordination de la Formation en Logistique (BNCFL) qui permet aux porteurs de l'offre et de la demande de formation en logistique de se rencontrer régulièrement et de coordonner leurs actions.

L'annonce par l'Association Européenne de la Logistique (ELA) de la décision d'organiser au Maroc la 27ème édition du Congrès International de la Logistique – EUROLOG 2018, et pour la première fois en dehors du continent européen, confirme davantage le rayonnement du Royaume à l'international dans le secteur logistique et constitue un indicateur de la dynamique que connait ce secteur dans notre pays.

Le programme d'investissement réalisé par l'AMDL en 2015 s'élève à 40,4 MDH.

A fin juin 2016, les crédits ouverts au titre du budget 2016 sont engagés à hauteur de 34%. Les paiements effectués représentent 36% des montants engagés. Les crédits ouverts au titre du budget d'investissement 2016 y compris le report dont le montant s'élève à 91 MDH, sont engagés à hauteur de 31%. Les prévisions de clôtures à fin 2016 sont estimées à 13,5 MDH.

L'AMDL prévoit pour l'année 2017 un programme d'investissement dont le montant s'élève à environ 8 MDH destinés, principalement au programme de mise à niveau de la logistique urbaine, au programme de mise à niveau de la fonction logistique au sein des entreprises marocaines, aux études et actions de communication et de promotion autour des projets et atouts logistiques du Royaume.

I.3.2. Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)

Dans le cadre de sa contribution au développement du secteur de la logistique national érigé en priorité stratégique, la SNTL a pour vision de devenir un intégrateur de référence des écosystèmes logistiques au service de la compétitivité et de la durabilité des régions et ce, à travers sa présence sur plusieurs activités, regroupées en 3 pôles métier :

- la Supply Chain comprenant le transport, la Logistique et la Supply Chain et le Freight Forwarding ;
- l'appui au développement régional : développement d'immobilier logistique, gestion des gares routières et des zones logistico-commerciales et de services ;
- le centre de Services Partagés : Fleet management, Assurances et Gestion des risques.

En outre, à travers une plateforme logistique à Mohammedia et deux filiales spécialisées (SNTL IMMO et SNTL SUPPLY CHAIN), la SNTL offre d'autres services connexes au transport.

Sur le plan des résultats enregistrés pendant l'exercice 2015 et compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires du groupe SNTL de 9%, les comptes consolidés ont généré un résultat d'exploitation excédentaire de 39 MDH, en progression de près 300% par rapport à l'exercice précèdent, ce qui a impacté positivement le résultat net du groupe qui s'est établi à 49,8 MDH.

Au titre de l'exercice 2015, les réalisations d'investissement de la SNTL s'élèvent à 105,9 MDH.

La SNTL prévoit la réalisation, en 2016, des projets en logistiques qui nécessiteront une enveloppe de 280 MDH, destinés au paiement d'une partie des engagements relatifs à la construction du centre logistique Ain Dalià (260 MDH), la construction de la plateforme automotive de Moulay Rachid (80 MDH), les aménagements divers pour le centre logistique de Mohammedia (10 MDH) et la construction d'un village automobile sur le parc de Salé (25 MDH).

A fin juin 2016, les investissements réalisés s'élèvent à 11,9 MDH. Les prévisions de clôture des investissements à fin 2016 sont estimées à 100 MDH.

En juin 2016, les produits d'exploitation réalisés ont atteint 438,9 MDH, marquant un taux de réalisation de 53% par rapport aux prévisions budgétaires de 823,5 MDH.

Par ailleurs, les prévisions de clôture de l'année 2016 font ressortir une progression du chiffre d'affaires de 15%, un résultat d'exploitation de 28 MDH, un résultat courant de 103,1 MDH et un résultat net de 71,1 MDH.

Pour 2017, la SNTL prévoit un budget d'investissement de l'ordre de 420 MDH dont 385 MDH pour les centres logistiques.

A partir de septembre 2016, la SNTL fait l'objet d'un audit des performances financières, économiques et opérationnelles et d'un audit de la viabilité de son business model.

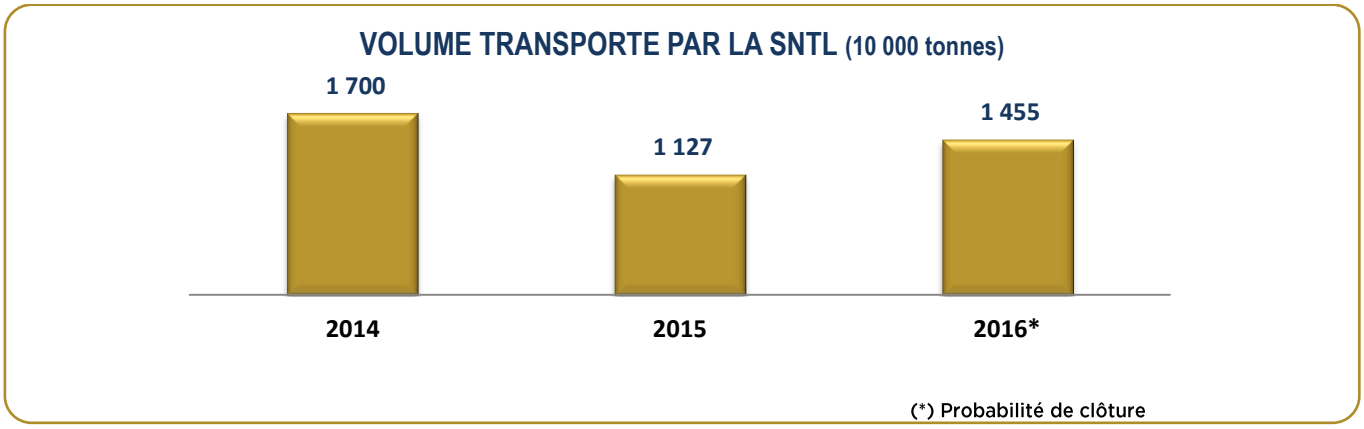

I.4. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social

Dans le cadre de son appui à l'investissement et à l'emploi, le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social intervient soit par prises de participations financières, d'avances ou de prêts remboursables, soit sous forme de contributions financières non remboursables et ce, dans le cadre de conventions.

Depuis sa création, les engagements cumulés du Fonds Hassan II ont atteint un montant de 37.578,9 MDH qui, rapporté à la période 2000-2015, correspondent à un rythme d'engagement annuel moyen de 2.348,7 MDH. L'analyse de l'évolution des engagements du Fonds, durant cette période, montre des variations contrastées selon les années. Importants en 2000 (4.078,7 MDH) et peu significatifs en 2001 (252,5 MDH), ces engagements se sont inscrits en hausse régulière entre 2002 et 2004 avant d'atteindre un pic en 2005 (4.600,6 MDH). D'un montant relativement peu important durant les années 2006 et 2007, ils ont progressé de manière significative à partir de 2008 pour atteindre, en 2010, un maximum de 6.725 MDH. Par la suite, ils se sont inscrits dans un trend baissier continu pour se situer durant les années 2013 à 2015 à des niveaux bas et ce, malgré la légère reprise constatée en 2014, avec un montant de 800 MDH.

S'agissant de l'année 2015, aucun engagement n'a été contracté par le Fonds Hassan II.

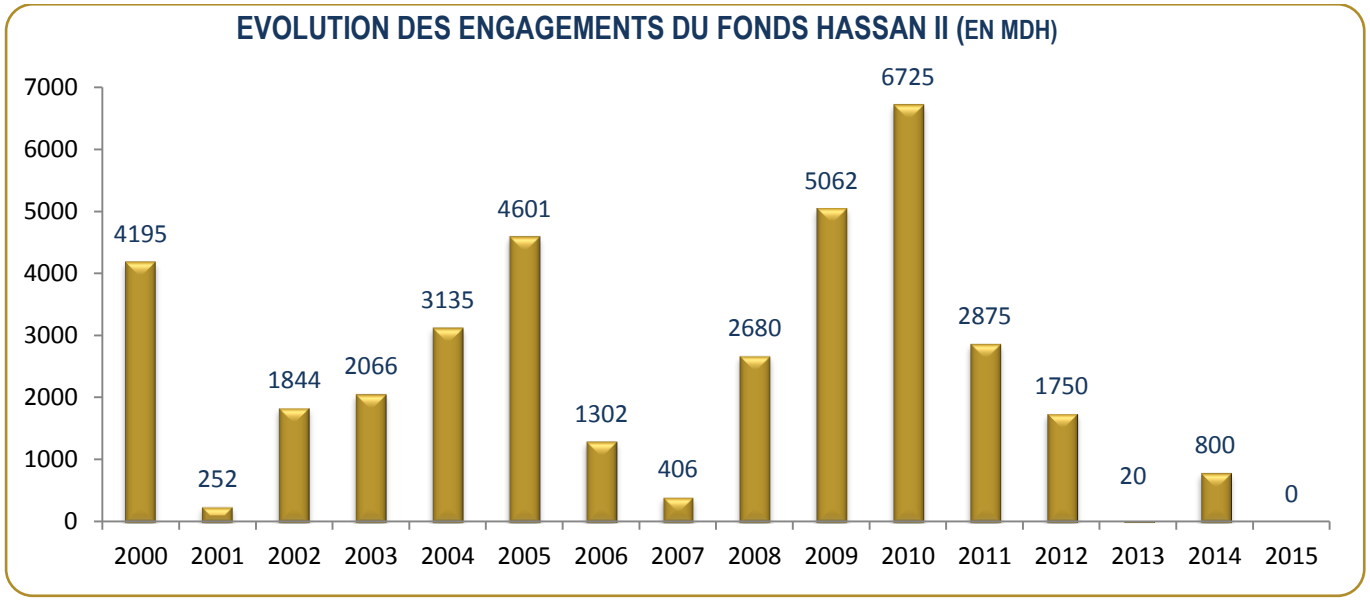

A fin 2015, les ressources cumulées du Fonds Hassan II ont atteint un montant global de 49.940 MDH dont 38.700 MDH versés par l'Etat et 9.980 MDH au titre des produits financiers de placement.

Quant aux décaissements cumulés à fin 2015, ils totalisent 27.400 MDH avec un décaissement de 1.200 MDH au cours de 2015. Ces décaissements cumulés représentent 73% du total des engagements.

Les projets auxquels le Fonds apporte son concours financier sont, essentiellement ceux des grandes infrastructures (15.516,8 MDH), de la promotion de l'investissement (16.121,7 MDH) et de la promotion sociale, culturelle et sportive (5.942,3 MDH).

L'enveloppe de 15.515,9 MDH, dédiée au domaine des grandes infrastructures, a été consacrée au financement de plusieurs grands projets (ports, routes, autoroutes, chemins de fer, aménagement de périmètres irrigués et forestiers et grands aménagements urbains). Une part représentant 74,1% de ce montant a été affectée aux seuls projets de développement des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et portuaires.

Les contributions dédiées au domaine de la promotion de l'investissement (16.121,7 MDH) ont concerné notamment les secteurs de l'industrie (programme de réalisation de plateformes industrielles intégrées, mécanismes d'appui à l'investissement…) du tourisme (stations touristiques relevant du plan Azur,

Fonds Marocain de Développement Touristique…), de l'énergie (programmes de développement de l'énergie solaire et éolienne…) et du transport (développement de la RAM).

Dans le domaine de la promotion sociale, culturelle et sportive, plusieurs projets ont bénéficié du concours financier du Fonds. Les principales réalisations dans ce domaine se rapportent aux projets d'habitat (2.232,5 MDH), aux projets du secteur de la promotion sportive (1.615 MDH) dont, notamment les projets d'achèvement des 3 stades de Marrakech, Tanger et Agadir et sur le plan culturel 1.282,7 MDH ont été consacrés à divers projets (Grands Théâtres de Rabat et de Casablanca, Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, construction du siège de l'Institut Royal de la Culture Amazighe et autres complexes culturels).

Dans le total des engagements cumulés, la part des prises de participation est de 45,3%, alors que celles des avances non remboursables et des avances remboursables/prêts sont, respectivement de 35,6% et de 19,1%.

L'intervention du Fonds Hassan II revêt un caractère national et régional. Ainsi, les programmes et les projets à rayonnement national représentent, à fin 2015, une part de 31,4% du montant total des engagements cumulés du Fonds tandis que les projets à caractère régional, absorbent une part de 68,6% du montant total des engagements cumulés du Fonds et représentent 86,9% des investissements totaux escomptés.

Bien que toutes les Régions aient bénéficié de projets spécifiques, la contribution du Fonds et les investissements réalisés restent concentrés dans les Régions de Tanger-Tétouan- Al Hoceima, de Casablanca-Settat, de l'Oriental, de Rabat-Salé-Kénitra et de Souss-Massa qui bénéficient, à elles seules, de 57,9% de la contribution totale du Fonds et concentrent 56,9% des investissements escomptés et ce, notamment en raison de l'implantation de projets de grande envergure (TMSA, ligne ferroviaire Taourirt-Nador, réseau autoroutier, société Renault Tanger-Med, aménagement de la vallée du Bouregreg et de la lagune de Marchica et complexe portuaire Nador West Med).

L'année 2015 a connu la réaffectation d'un engagement dans le cadre d'une nouvelle convention et l'amendement de 3 conventions par des avenants :

- la convention relative au Fonds de garantie dédié aux projets touristiques suite à l'amendement de la convention du 1er août 2002 relative à la gestion par la CCG du Fonds de Rénovation des Unités Hôtelières « RENOVOTEL/CCG ». En effet, et afin d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat dans le domaine du tourisme et partant de la nécessité de mobiliser des financements sous diverses formes, l'Etat a créé le Fonds de garantie dédié aux projets d'investissements touristiques doté d'une enveloppe globale de 400 MDH sur la période 2015-2020, dont 300 MDH provenant du Budget Général de l'Etat et 100 MDH mobilisés par le Fonds Hassan II à travers la réaffectation d'une contribution du même montant qu'il devait octroyer au fonds de rénovation des unités hôtelières « RENOVOTEL/CCG. Le Fonds de garantie précité, dont la gestion pour le compte de l'Etat a été confiée à la CCG, permettra, à terme, de générer un volume d'investissement de 14.000 MDH et de créer 50.000 emplois dont 10.000 directs ;

- l'avenant n° 3 à la convention relative à l'appui à l'investissement industriel et au développement des nouvelles technologies et l'avenant n°1 à la convention relative à l'appui à l'investissement industriel dans les industries chimiques, para-chimiques et pharmaceutiques. Ces avenants visent à fixer les conditions et les modalités d'octroi de la contribution du Fonds Hassan II, au titre de la location du foncier et des bâtiments industriels, aux projets d'investissements éligibles à l'appui de l'Etat dans le cadre du plan national d'accélération industrielle 2014-2020 qui prévoit des mesures

incitatives pour atteindre ses objectifs dont, notamment, la constitution d'écosystèmes, la compensation industrielle et la mise en place d'une stratégie de développement de parcs industriels locatifs.

Les principaux programmes et projets bénéficiaires des décaissements réalisés en 2015, sont le port Nador West Med (350 MDH), le programme intégré de développement de l'énergie solaire (218,8 MDH), le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Tanger et Casablanca (200 MDH), le projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville (75 MDH) et le projet du Grand Théâtre de Rabat (53 MDH).

Au titre de l'année 2016, les engagements cumulés du Fonds Hassan II atteindront 39.830,7 MDH sachant que le premier semestre 2016 a enregistré un engagement additionnel de 61,5 MDH au titre du projet de protection de la zone industrielle de Mghogha à Tanger contre les inondations.

En 2016, le Fonds a encaissé 50% du produit de cession de 40% de la participation de l'Etat dans le capital de Marsa Maroc, soit 964,9 MDH.

S'agissant des décaissements cumulés à fin 2016, ils seront portés à 29.929,8 MDH compte tenu du décaissement prévu de 2.495,7 MDH au cours de 2016 dont 154,5 MDH au titre du premier semestre.

Durant l'année 2017, le Fonds prévoit des paiements de l'ordre de 1.994,9 MDH, ce qui porterait le total cumulé des décaissements, à fin 2017, à 31.924,8 MDH.

Evolution des engagements et des décaissements du Fonds au cours de la période 2015-2017

En MDH	Réalisé 2015	Réalisé 2016 (1er semestre)	Prévisions Clôture 2016	Prévu 2017
Engagements*	0	61,5	2.251,8	NS
Engagements cumulés**	37.578,9	37.640,4	39.830,7	NS
Décaissements	1.160,6	154,5	2.495,7	1.994,9
Décaissements cumulés**	27.434,1	27.588,6	29.929,8	31.924,8

* En 2015, aucun engagement n'a été consenti par le Fonds Hassan II.

** Les engagements et les décaissements cumulés tiennent compte des annulations effectuées, le cas échéant, suite à la résiliation de certaines conventions et/ou à la restitution d'une partie des montants décaissés.

II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES

II.1. Développement Agricole

Depuis le lancement du Plan Maroc Vert (PMV) en avril 2008, le secteur agricole connait un développement continu étant rappelé que la mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre notamment de faire passer la valeur ajoutée agricole de 70.000 MDH en 2008 à 140.000 MDH à l'horizon 2020. L'objectif consiste également à drainer des investissements de 95.000 MDH à l'horizon 2020 au titre des projets du pilier I relatif à l'agriculture à haute valeur ajoutée (75.000 MDH) et du pilier II concernant l'agriculture solidaire (20.000 MDH).

II.1.1. Agence pour le Développement Agricole (ADA)

L'activité liée à la préparation et à la mise en œuvre des projets des piliers I et II du PMV ainsi que la gestion des opérations de Partenariat Public Privé (PPP) autour des terres agricoles constituent les

principales actions menées par l'ADA dans le cadre de ses missions.

Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la validation de 5 projets du pilier I pour un investissement global de 633 MDH, sur une superficie totale de 2.585 ha au profit de 3.447 bénéficiaires, contre 53 projets validés au niveau du piler II, devant drainer un investissement de 1.530 MDH pour une superficie totale de 35.602 ha au profit de 43.900 bénéficiaires.

S'agissant des opérations conduites dans le cadre du PPP autour des terres agricoles, l'exercice 2015 a été marqué par le lancement des appels d'offres suivants :

- trois appels d'offres autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat portant sur 64 projets pour une superficie totale de 3.424 ha et un investissement prévisionnel total de 926,53 MDH devant contribuer à la création de 2.221 emplois ;
- un appel d'offres dédié aux petits agriculteurs portant sur 959 projets constitués de petites parcelles dont la superficie est inférieure à 5 ha en irrigué et à 10 ha en bour, pour une superficie totale de 1.999 ha ;
- un appel à manifestation d'intérêt au profit des jeunes entrepreneurs de la région de OuedEd Dahab-Lagouira portant sur 20 lots orientés, principalement vers la filière maraichère ;
- un appel d'offres, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, pour la location des terres collectives concernant 25 projets d'une superficie totale de 88.116 ha ;
- un appel d'offres, en partenariat avec le Ministère des Habous, autour des terres agricoles Habous portant sur 13 projets d'une superficie de 483 ha.

En termes d'opérations réalisées dans le cadre du PMV, le 1er semestre 2016 a été marqué par le lancement d'un projet du pilier I devant drainer un investissement de 7,5 MDH pour une superficie de 1.500 ha au profit de 200 bénéficiaires agrégés, alors que le nombre de projets lancés au niveau du pilier II est de 85 projets, devant drainer un investissement de 1.680 MDH sur une superficie de 32.327 ha au profit de 31.966 bénéficiaires.

Ainsi et par rapport aux objectifs de la stratégie du PMV fixés à l'horizon 2020, les réalisations cumulées pour les piliers I et II, depuis le lancement effectif de cette stratégie en 2010 jusqu'au 30 juin 2016, se présentent comme suit :

- la validation de 168 projets du pilier I pour un investissement global à terme de 35.600 MDH concernant une superficie totale de 420.510 ha au profit de 300.319 bénéficiaires, soit un taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés à l'horizon 2020 de :

  - 17% du nombre de projets fixés ;
  - 47% de l'investissement projeté ;
  - 65% de la superficie totale ;
  - 53% du nombre des bénéficiaires ciblés.

- le lancement de plus de 600 projets du pilier II devant drainer un investissement global de 14.900 MDH, sur une superficie totale de 753.000 ha au profit de plus de 730.000 bénéficiaires, soit un taux de réalisation des objectifs à l'horizon 2020 de :

  - 113% du nombre de projets fixés ;
  - 74% en termes d'investissement ;
  - 45% en matière de superficie projetée ;
  - 86% du nombre de bénéficiaires ciblés.

Pour les opérations conduites dans le cadre PPP autour des terres agricoles, l'ADA a procédé, à fin juin 2016, au lancement d'appels d'offres pour l'attribution de projets qui ont concerné les opérations suivantes :

- 2 appels d'offres autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat portant sur 65 projets d'une superficie totale de 3.410 ha devant drainer un investissement total de 381,9 MDH et contribuer à la création à terme d'un nombre total de 1.720 emplois ;
- 1 appel d'offres autour des terres collectives ayant concerné 22 projets.

Ainsi, l'effort mené dans le cadre des opérations du PPP depuis leur lancement en 2004 jusqu'au 30 juin 2016, a permis de conclure 690 conventions de partenariat sur une superficie totale de 100.092 ha pour un investissement global de 19.600 MDH.

Pour 2015, le budget d'investissement de l'ADA a été engagé à hauteur de 68,8 MDH.

Le budget d'investissement de l'ADA au titre de l'année **2016** s'élève à 72,8 MDH et dont les prévisions de clôture à fin 2016 s'élèvent à 48,3 MDH.

Les actions projetées en **2017** seront axées, principalement, sur la réalisation et l'identification de nouveaux projets programmés dans le cadre des piliers I et II du PMV ainsi que sur la poursuite des efforts menés dans le cadre des opérations de PPP visant la mobilisation d'autres terres agricoles et l'attribution de nouveaux projets de partenariat au profit des investisseurs privés suite aux appels d'offres lancés par l'ADA à cet effet.

Relativement au budget d'investissement, les crédits de paiement prévus par l'ADA au titre de l'année 2017, seraient de 57 MDH, dont 23,43 MDH concerneraient les actions de développement et de promotion des produits de terroir, 8,96 MDH pour les projets relatifs au programme de développement rural et des zones de montagne et 5,25 MDH concernent le programme de développement oléicole financé par la Banque Islamique de Développement ainsi que 1,35 MDH prévus dans le cadre du projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones Oasiennes financé par le Fonds d'Adaptation aux changements climatiques.

Le PMV se trouve, également, au centre d'un grand intérêt de pays africains et constitue un modèle en matière de coopération sud-sud. C'est dans ce cadre qu'un protocole d'accord de partenariat a été signé, le 7 mars 2014 à Libreville (Gabon) en présence de Sa Majesté, entre l'ADA et l'Office de Développement Rural (ONADER), le but étant de faire bénéficier l'organisme Gabonais du succès de l'expérience de l'ADA en matière de mise en œuvre du PMV. De même, un accord cadre de partenariat a été signé, le 27 avril 2016 lors du Salon International d'Agriculture de Meknès, entre ADA et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural **(**ANADER**)** de la Côte d'Ivoire qui se donne comme principaux objectifs d'apporter l'appui de l'ADA à l'Agence Ivoirienne en matière d'ingénierie des projets agricoles.

II.1.2. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

En matière d'exploitation des ouvrages publics d'irrigation, les ORMVA ont irrigué, durant l'année 2015, une superficie de 493.390 ha en assurant la distribution de 3.637 Mm^3 d'eau dont 2.337 Mm^3 ont été facturés aux agriculteurs, soit un taux d'efficience moyen du réseau d'environ 70% contre 65% en 2014 et un taux de recouvrement de 83% pour des émissions de l'exercice de 745 MDH. En vue d'assurer le service de l'eau, les ORMVA ont réalisé en 2015 des investissements de l'ordre de 2.269 MDH contre 2.160 MDH en 2014.

Les investissements des ORMVA réalisés en 2015 dans le cadre du Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) s'élèvent à 365 MDH et les prévisions de 2016 portent sur un montant de 565 MDH dont 106 MDH réalisés à fin juin 2016, soit 19%.

Le programme d'investissement en cours de réalisation au titre de l'exercice 2016 porte sur un montant de 3.628 MDH dont les réalisations à fin juin 2016 totalisent 896 MDH, soit 25%. Ce programme concerne, principalement les projets relatifs aux travaux d'aménagement de la Grande Hydraulique (1.895 MDH), le service de l'eau (598 MDH), les actions d'appui (210 MDH), les projets du pilier II du Plan Maroc Vert (275 MDH) ainsi que les actions de développement agricole (81 MDH).

Parmi les projets phares du PNEEI, figure le projet d'extension de l'irrigation dans le secteur de Dar Khrofa du périmètre du Loukkos qui concerne une superficie de 21.000 ha pour un coût global estimé à 2.822 MDH financé, principalement, par des dons des pays arabes amis et par le Budget de l'Etat et dont le taux de réalisation a atteint 72% à fin juin 2016 pour des engagements de 1.192 MDH.

En outre, un projet de Partenariat Public-Privé (PPP) est en phase de concrétisation pour la construction et l'exploitation des infrastructures d'irrigation dans le périmètre de Dar Khrofa.

Le programme prévisionnel d'investissement des ORMVA au titre de 2017 est estimé à 2.655 MDH contre des prévisions de clôture de 2016 de l'ordre de 2.228 MDH représentant 61% des prévisions de cet exercice.

Parmi les projets phares menés par les ORMVA dans le cadre des actions transverses de la stratégie agricole du Plan Maroc Vert, le PNEEI revêt une importance capitale et vise la reconversion de 555.000 ha à l'horizon 2020 dont 335.000 ha par la reconversion individuelle dans des exploitations privées et 220.000 ha par la reconversion collective.

La première tranche du PNEEI dénommée Projet de Modernisation de l'Irrigation dans le Bassin de l'Oum Errabiaa (PROMER), actuellement en cours de réalisation, concerne la conversion d'une superficie de 41.048 ha au profit de 12.055 agriculteurs relevant des zones d'action des ORMVA du Doukkala, du Haouz et du Tadla.

La deuxième tranche du PNEEI dénommée Programme de Modernisation de la Grande Irrigation (PMGI) porte sur une superficie de 30.000 ha et 9.300 bénéficiaires relevant des zones d'action des ORMVA du Doukkala, du Gharb, du Haouz et du Tadla. Le coût global de ce programme est de 187,5 millions de $ US dont 150 millions de $ US seront financés par un prêt de la BM.

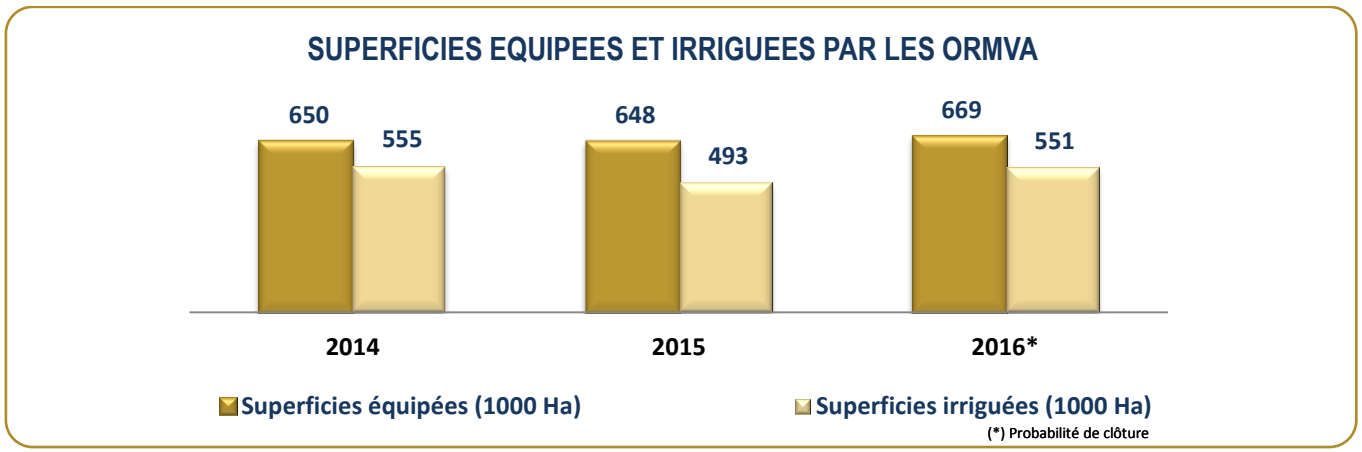

II.1.3. Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS)

La SONACOS joue un rôle majeur dans la réalisation des objectifs du Plan Maroc Vert en matière de sécurisation de l'approvisionnement du marché national en semences certifiées et l'amélioration du taux de leur utilisation.

Dans ce cadre, SONACOS a mis en place depuis 2012, une stratégie à l'horizon 2020 qui lui a permis d'atteindre, durant l'exercice 2015/2016, les principales réalisations suivantes :

- l'augmentation de la superficie réservée à la multiplication des semences de 35.000 ha en 2009/2010 à 53.000 ha actuellement ;
- la production de près de 1.375.000 Qx de semences certifiées de céréales contre 815.000 Qx en 2011/2012 ;
- la commercialisation de 944.000 Qx de semences certifiées de céréales contre une moyenne de 1.127.790 Qx durant les cinq dernières années ;
- la commercialisation de 678.000 Qx d'engrais contre une moyenne de 709.600 Qx durant les cinq dernières années.

Les réalisations financières de la SONACOS au titre de la campagne 2015/2016 sont marquées par :

- un chiffre d'affaires de 915 MDH contre 1.078 MDH en 2014/2015 ;
- une valeur ajoutée de 129,3 MDH en 2015/2016 contre 99,9 MDH en 2014/2015.

Concernant l'exercice 2016/2017, la SONACOS a prévu un budget d'investissement de 49,95 MDH destiné, principalement, à la construction d'un centre régional au niveau de Merchouch (30 MDH), l'aménagement de divers centres régionaux (4,52 MDH) et l'acquisition du matériel technique pour un montant de 10,8 MDH.

Pour la campagne 2016/2017, la SONACOS compte réaliser à travers les multiplicateurs conventionnés, une production de 710.000 Qx de semences certifiées de céréales. Elle compte, également, commercialiser 1.655.000 Qx de semences certifiées de céréales et 1.250.000 Qx d'engrais et réaliser un chiffre d'affaires de 1.627 MDH, un résultat d'exploitation de 49,2 MDH et un résultat net de 1,2 MDH.

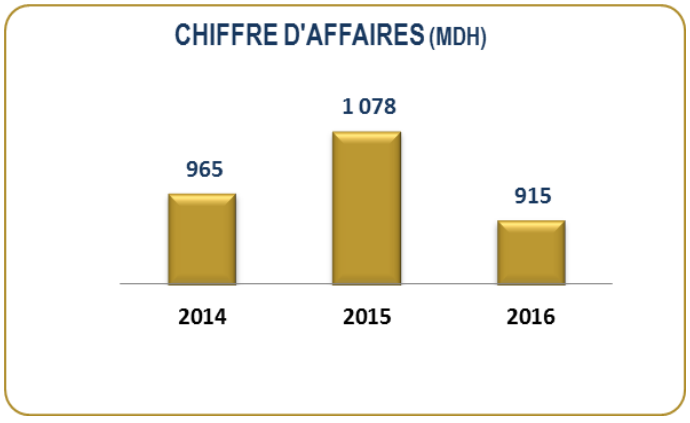

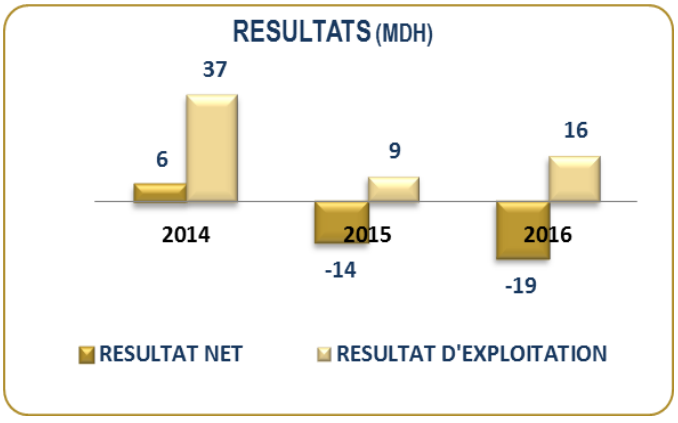

II.1.4 Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)

Dans le cadre de la conduite de sa stratégie 2012-2020 en faveur des zones oasiennes et de l'arganier, l'ANDZOA est accompagnée par les départements ministériels et les organismes publics concernés au niveau de sa zone d'action, qui ont engagé des investissements ayant totalisé 24.050 MDH au titre de la période 2012-2015. Durant cette même période, l'Agence a mobilisé des fonds de 1.080 MDH pour le financement de son programme d'intervention. Le total des investissements engagés s'élève à 25.130 MDH, soit 27% des investissements à réaliser à l'horizon 2020 (92.537 MDH).

Le total des investissements engagés entre 2012 et 2015, place les zones oasiennes au 1er rang avec une enveloppe de 15.130 MDH, suivies par les zones de l'arganier avec un investissement de près de 10.000 MDH.

Les provinces de Ouarzazate et de Tinghir se positionnent au 1er rang en termes d'investissements globaux avec une enveloppe respective estimée à 3.400 MDH et 3.300 MDH, soit une part de 13% chacune, suivies des provinces de Taroudant et d'Errachidia avec, respectivement, des investissements de 3.000 MDH et de 2.400 MDH qui représentent des parts respectives de 12% et 10%.

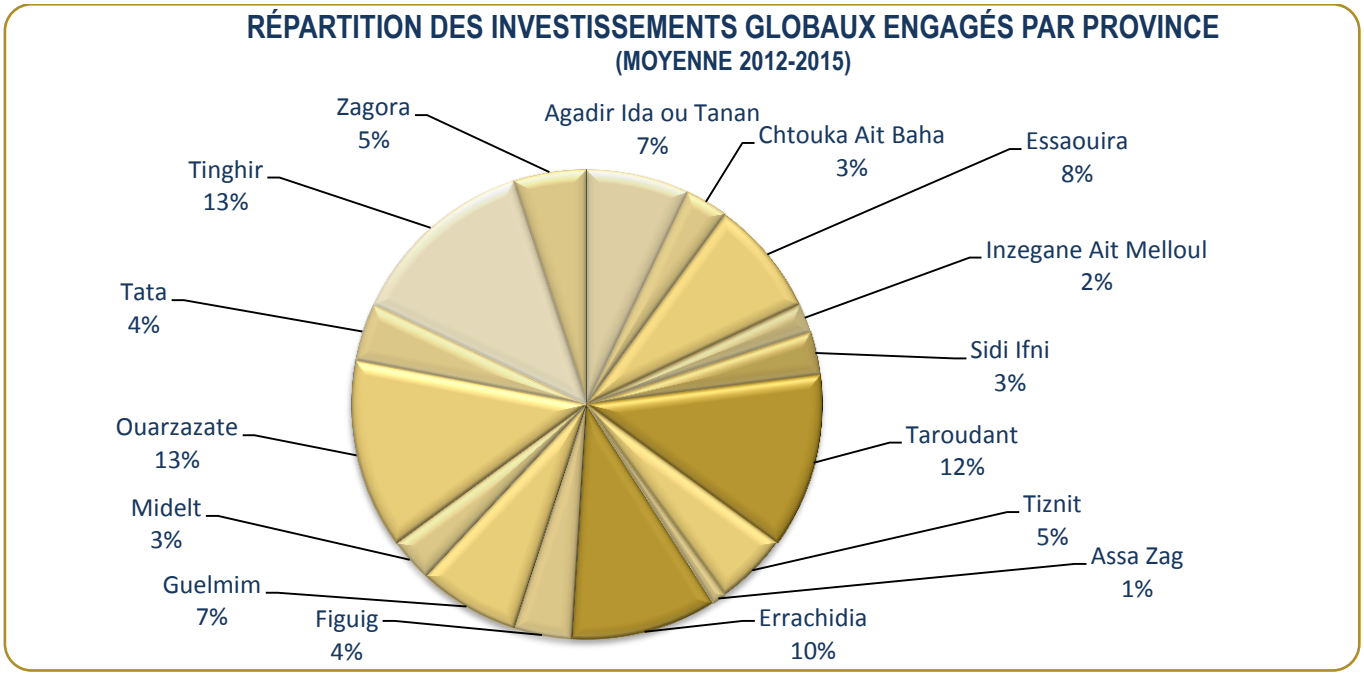

En 2015, le nombre de projets retenus pour le financement est de 231 (104 projets au niveau des zones de l'arganier et 127 pour les zones oasiennes), totalisant une enveloppe de 160,2 MDH dont 70,3 MDH comme contribution de l'Agence, soit un effet de levier de 56%.

Par ailleurs et concernant les projets de développement financés par le Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM), les travaux engagés au titre de la 1ère tranche et de la 2ème tranche du programme de 2014 (262 MDH) portent sur l'alimentation en eau potable, l'aménagement de pistes et routes rurales et sur les aménagements hydro-agricoles. Le taux de réalisation physique des projets de développement financés par le FDRZM a atteint 30,7% au 31/12/2015.

S'agissant de l'état des réalisations au titre du 1er semestre de 2016, les projets financés sur le budget propre de l'ANDZOA avec la contribution des acteurs locaux ont fait l'objet de la signature de 82 conventions de partenariat. Ces dernières totalisent un montant d'investissement global de 114,88 MDH, dont 50,31 MDH provenant du budget de l'Agence.

Les principales réalisations physiques ont porté, essentiellement, sur le raccordement de plus de 500 foyers au réseau d'eau potable sur les 2.500 prévus, la contribution dans l'aménagement et l'équipement de 8 écoles sur les 13 prévues, l'acquisition de 18 véhicules pour lutter contre l'abandon scolaire sur les 30 prévus, l'aménagement de 6 km de pistes sur les 29 prévus, l'organisation de 28 festivals et salons culturels et professionnels ainsi que l'équipement de 600 exploitations agricoles en énergie solaire.

A fin juin 2016, les investissements réalisés s'élèvent à 62,76 MDH. Les prévisions de clôture des investissements à fin 2016 sont estimées à 101 MDH.

Pour le programme d'intervention 2015-2016 du FDRZM, les crédits restants à mobiliser pour sa réalisation s'élèvent à près de 652 MDH, soit 71% de la contribution globale du FDRZM (914 MDH) allouée au programme de mise à niveau et de développement des 126 communes rurales relevant des 16 provinces formant la zone d'action de l'Agence.

Pour l'exercice 2017 et dans le cadre de la promotion de partenariats et le soutien aux initiatives locales, l'ANDZOA lancera la procédure d'appel à projet pour le recueil des projets de développement socio-économique et de préservation de l'environnement. Ces projets vont concerner les provinces prioritaires de la zone d'action de l'Agence et toucheront à tous les secteurs de sa stratégie de développement.

Il s'agira, principalement, des projets suivants :

- le Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones Oasiennes (PACCZO) financé par le Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques sur une durée de réalisation de 5 ans et un don de 90 MDH qui vise à améliorer la capacité des populations des zones oasiennes face aux impacts du changement climatique ;
- le Projet d'Accompagnement des Groupements d'Intérêt Economique (PAGIE) financé par la Coopération Belge pour une durée de 5 ans à hauteur de 13,5 millions d'euros qui concerne le développement de la filière phoenicicole ;
- le projet de « mise en place d'arganiculture en environnement dégradé » : il s'agit de la formulation d'une étude de faisabilité et d'une étude d'évaluation d'impact environnemental et social. Ce projet a été retenu parmi les projets prioritaires que le Maroc a soumis le 31/05/2016, au Fonds Vert pour le Climat. Le budget de ce projet est d'environ 50 M $US ;
- la formulation d'une proposition pour un projet intégré pour la préservation de la biodiversité du lac Iriqui soumise au financement de la KFW.

II.2. Secteur de la Pêche

La stratégie de développement du secteur de la pêche maritime, baptisée « Halieutis », a pour objectif majeur de valoriser la richesse halieutique marocaine et de tripler le PIB du secteur d'ici 2020 pour le porter à près de 22.000 MDH. Elle vise, également, la modernisation des différents segments du secteur et la mise en place d'un système de gouvernance sectorielle, permettant un transfert de pouvoirs graduel aux régions et au secteur privé et un dialogue efficace entre le Gouvernement et les professionnels du secteur halieutique.

Cette stratégie est basée sur trois axes majeurs, à savoir :

- l'exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable ;
- le développement d'une pêche performante visant l'amélioration de la chaîne de traitement du produit ;
- le renforcement de la compétitivité en vue de conquérir de nouveaux segments du marché.

Les objectifs chiffrés de la stratégie Halieutis à l'horizon 2020, se présentent comme suit :

Objectifs Chiffrés	2007	Impact	2020
PIB du secteur *Pêche, Aquaculture et Industrie en MDH*	8.300	+13.600	21.900
Emploi direct à Terre *Industrie et aquaculture*	61.650	x1,8	115.000
Emploi indirect	488.500	+21.500	510.200
Poids de l'informel *% du CA du secteur*	>30%	÷2	<15%
Exportations des produits halieutiques *(En Milliards de US$)*	1,2	x2,6	3,1
Part du Marché mondial *(En % du marché adressé)*	3,3%	+2 points	5,3%

Le Plan Halieutis prévoit la création de trois pôles de compétitivité devant mobiliser des investissements de 9.300 MDH et ce, pour contribuer à une meilleure valorisation des produits de la pêche :

- Pôle de Tanger : il abritera, sur une superficie de 5 ha, une zone de transformation du poisson frais et congelé et prêt à la consommation pour le poisson blanc et le coquillage ;
- Pôle d'Agadir « Haliopolis » : il abritera, sur une superficie de 150 ha, une zone de transformation élaborée des poissons pélagiques ;
- Pôle de Laâyoune et Dakhla : il abritera, sur une superficie totale de 85 Ha, une zone de première transformation et de stabilisation des petits pélagiques.

II.2.1. Office National des Pêches (ONP)

Sur la période 2011-2016, l'ONP a construit plusieurs Unités de Gestion des Contenants Normalisés (UGCN), notamment, celles de Tarfaya, Laâyoune et Boujdour (8,4 MDH), Casablanca (6,6 MDH), M'Diq et Larache (6,5 MDH), Sidi Ifni et Tan Tan (6,4 MDH), Mohammedia, Safi et Essaouira (5,3 MDH), Agadir (3,2 MDH), Dakhla (3,2 MDH) et Nador - Al Hoceima (3,1 MDH).

En ce qui concerne la pêche artisanale, l'ONP a réalisé durant la période 2011-2016 plusieurs investissements, notamment au niveau des ports de Sidi Ifni (40,8 MDH), Agadir (22,5 MDH), Mehdia (16 MDH), Tan Tan (15,6 MDH), Tarfaya (15,5 MDH), Mohammedia (9,8 MDH), Ras Kabdana (8,1 MDH), Larache (12,9 MDH), Al Hoceima (7,7 MDH) et Jebha (6,5 MDH).

L'Office a également réalisé sur cette même période de nombreux Points de Débarquements Aménagés (PDA) : Belyounech (62,4 MDH), Kaa Srass (40,4 MDH), Targha (39 MDH), Amtar (29,8 MDH), Ksar Esseghir (15,2 MDH), Salé (40,5 MDH), Bhibeh (40,5 MDH), Sidi Abed (39,3 MDH), Tafedna (25,2 MDH), Tifnit (43,5 MDH) et Akhfennir (30,7 MDH).

Par ailleurs, l'ONP poursuit son programme de mise en place de contrats de maintenance et de mise à niveau des équipements et des moyens de manutention afin d'assurer une meilleure disponibilité et une plus grande fiabilité des infrastructures et des équipements au niveau des ports de pêche.

Concernant le programme national de la réalisation d'un réseau de 10 Marchés de Gros au Poisson (MGP), la Millenium Challenge Corporation (MCC) a construit et transféré à l'ONP 5 MGP dont celui de Rabat (70,5 MDH) qui a été opérationnalisé en juillet 2016.

Pour ce qui est de la performance économique et financière et malgré un contexte contraignant, caractérisé, notamment par l'augmentation des charges relatives à la gestion des ports de pêche concédés, le chiffre d'affaires de l'ONP a connu une hausse de 9% en 2015 grâce à l'importance des débarquements du poulpe ainsi qu'à la bonne performance de l'activité des contenants normalisés (+29%). En outre, les niveaux de la valeur ajoutée (210 MDH), de l'excédent brut d'exploitation (44 MDH) et du fonds de roulement (363 MDH), se sont nettement améliorés par rapport à 2014.

Par ailleurs, les travaux de construction du marché de gros d'Inezgane dont le coût est estimé à 52 MDH, ont été lancés en février 2016. La réalisation du marché de gros de Tanger sera engagée vers fin 2016 pour un montant de 30 MDH. Quant au marché de gros de Tétouan, sa réalisation est prévue pour un montant de 40 MDH. Concernant le marché de gros de Fès dont le budget est de 30 MDH, le démarrage des études est prévu pour 2017.

D'autre part, suite à la forte activité qui a été enregistrée ces dernières années, au niveau du MGP de Casablanca, l'ONP y a entamé des travaux d'extension pour un montant de 17 MDH ainsi que la réalisation d'une plateforme réservée à la vente du poisson pélagique pour un budget de 6 MDH. Les travaux d'une plateforme similaire sont en cours de lancement au MGP de Marrakech pour un budget de 2 MDH.

Pour les points de débarquements aménagés (PDA) de Tibouda (25 MDH) et de Tiguert (25 MDH), le lancement des travaux de construction est prévu pour 2017. Quant au PDA d'Imourrane (30 MDH), le lancement des travaux est prévu vers fin 2016.

L'ONP poursuit, également, le programme d'informatisation du processus de commercialisation, notamment au niveau des Villages de Pêche (VDP) de Ras Kabdana, Jebha, Fnideq, Immesouane, Imi Ouaddar, Imoutlane, Agti Lghazi, Aftissat, Lakraa et Amegriou ainsi qu'au niveau du marché de gros au poisson de Béni Mellal. D'autres investissements ont été réalisés et concernent l'amélioration du système de suivi de la traçabilité pour renforcer la lutte contre la pêche illicite, non règlementée et non déclarée (INN) et l'amélioration de l'application des procédures de certification des captures.

En termes d'activité, les quantités débarquées à fin juillet 2016 au titre de la pêche artisanale et côtière ont avoisiné les 460.000 tonnes en progression de 6% en valeur par rapport à la même période de 2015 et de 19% en termes de poids.

L'ONP poursuit également en 2016, la gestion financière et comptable des fonds gérés pour le compte du Département de la Pêche Maritime, à savoir :

- le programme IBHAR qui vise la mise à niveau et la modernisation des flottes de pêche côtière et artisanale afin d'améliorer la compétitivité de la filière de la pêche à travers la contribution financière de l'Etat à l'effort de modernisation et de mise à niveau des flottes de pêche côtière et artisanale ;

- le programme des Filets Maillants Dérivants (FMD) dans le cadre du Plan d'Action National pour l'élimination des FMD et qui consiste à octroyer une indemnité aux professionnels pour les encourager à procéder à l'élimination et à la destruction des FMD.

Ainsi, dans le cadre du rôle de « Global Operator » conféré à l'ONP et après avoir pris en charge la gestion de 15 ports de pêche concédés, les négociations sont à un stade avancé avec l'ANP pour la récupération des 11 autres ports. Il s'agit des ports de Larache, Essaouira, M'diq, Tanger, Ras Kebdana, Jebha, Asilah, Cala Iris, Sidi Hssain et Chmaala.

En outre, un programme d'investissement relatif aux halles de nouvelle génération est en phase finale de réalisation et concerne les projets suivants :

- les superstructures du nouveau port de pêche de Tanger (halle, bâtiments administratifs, équipements et locaux destinés aux professionnels de la pêche) dont le coût s'élève à 180 MDH et auquel l'ONP contribue à hauteur de 90 MDH ;
- les nouvelles halles de Dakhla (35 MDH), de Tan Tan (30 MDH) et de Larache (22 MDH) qui ont été mises en exploitation au même titre que les halles de Mohammedia, Safi, Boujdour, Agadir et Laâyoune.

L'ONP a, également, procédé à la construction des Comptoirs d'Agréage du Poisson Industriel (CAPI) de Laâyoune et Dakhla pour 3,6 MDH et lancé les travaux de construction des magasins de Boujdour pour 23,5 MDH.

Il assurera également le pilotage et le suivi de la réalisation des superstructures du nouveau port de Casablanca (130 MDH) en partenariat avec l'ANP.

En ce qui concerne la gestion des contenants normalisés (CN), l'Office poursuit la mise en place d'un réseau d'Unités de Gestion des Contenants Normalisés (UGCN) adapté, et ce, à travers la réalisation d'un programme d'extension de ces Unités au niveau des provinces du Sud, pour un investissement de l'ordre de 16 MDH. En effet, la généralisation de l'usage des CN a nécessité un programme lancé depuis 2015, visant l'agrandissement des UGCN pour pouvoir gérer les flux croissants des caisses au niveau des ports du Sud du Royaume (Dakhla, Boujdour, Laâyoune et Tan Tan).

En 2017, l'ONP poursuivra la réalisation des projets déjà engagés ainsi que le lancement de nouveaux projets ayant pour objet le développement des infrastructures de la pêche maritime et le renforcement de son réseau commercial. Le budget d'investissement prévu est estimé à 490 MDH.

Par ailleurs et dans le cadre des conventions de coopération entre le Royaume du Maroc et les Gouvernements des Etats Africains, à savoir le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a mis en place un programme d'investissement visant à améliorer les conditions de travail et de vie des marins pêcheurs artisans au niveau de ces Etats.

Ce programme d'investissement prévoit la réalisation de cinq points de débarquement aménagés « PDA » comme suit :

- Côte d'Ivoire au niveau des localités de Grand Lahou et Locodjro ;
- Sénégal à Dakar dans la localité de Soumbidoune ;
- Guinée Conakry au niveau de Bonfi et Teminitaye ;

Dans ce contexte, l'ONP a été désigné pour assurer la coordination de l'exécution de ces projets, la réalisation des études techniques ainsi que le suivi de l'exécution des travaux.

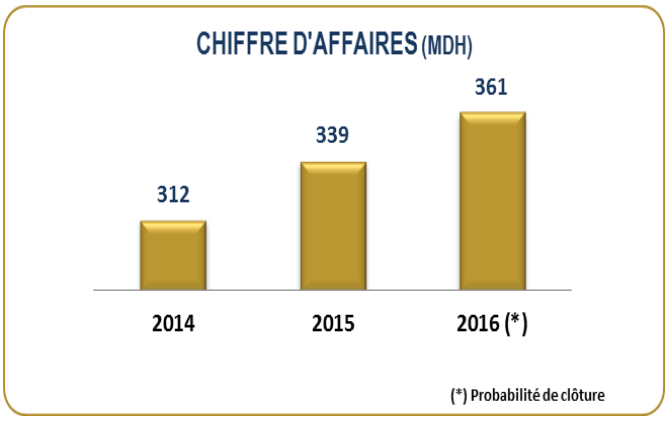

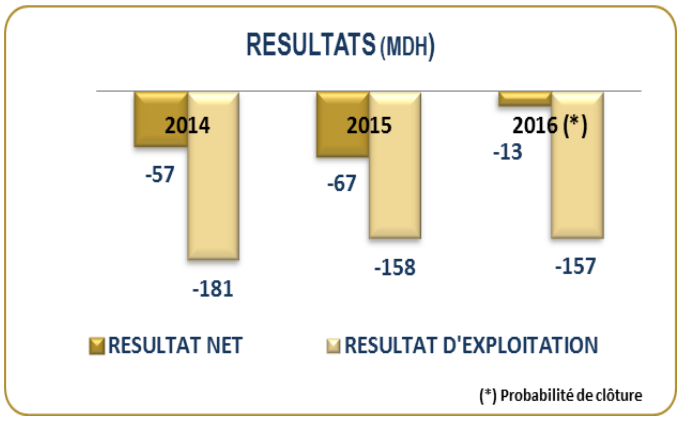

II.2.2. Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA)

L'activité de l'ANDA s'inscrit dans le cadre de la promotion et du développement du secteur aquacole au Maroc et ce, conformément aux missions qui lui ont été dévolues par la loi n° 52-09 portant sa création.

La réalisation des Plans d'Aménagement Aquacole (PAA) est l'un des chantiers phares menés par l'ANDA en vue d'évaluer les potentialités du littoral sur toute son étendue et mettre à la disposition des investisseurs des espaces pertinemment sélectionnés, écologiquement viables, socio-économiquement faisables et propices à une activité aquacole adaptée. Durant les années 2015 et 2016, l'ANDA a intensifié le processus d'élaboration des PAA et a enregistré les réalisations suivantes :

- l'achèvement du PAA de la zone Dakhla-Cintra et le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour les projets proposés ;
- l'élaboration et la validation des schémas des structures des PAA des zones d'Imessouane-Sidilfni et de la Méditerranée (Oued Laou-Saidia) ;
- l'établissement de la situation de référence pour les PAA des zones d'El Jadida-Imessouane et de Guelmim-Boujdour.

En 2015, l'ANDA a finalisé un montage technico-économique approprié pour le projet de l'écloserie marine qui a été identifié dès le démarrage de l'Agence en tant que projet précurseur à l'amorçage du développement de la pisciculture marine au Maroc et ce, en s'appuyant sur une expertise pointue d'un cabinet de référence en la matière. De même, des termes de référence pour la construction et l'exploitation de l'écloserie ont été préparés afin d'arrêter les différentes phases de sa mise en place et son exploitation.

Par ailleurs, dans le cadre de la veille réglementaire, l'ANDA a achevé l'élaboration d'un avant-projet de loi relatif au code de l'aquaculture marine.

D'autres actions concernant l'ingénierie des projets aquacoles sont, également, menées par l'ANDA pour contribuer au développement du secteur aquacole. Il s'agit, notamment, de :

- l'installation d'une ferme conchylicole dans le cadre du GIZC, d'une ferme d'algues et d'une écloserie nationale de poissons ;
- le développement du référentiel national des indicateurs de performance de l'activité aquacole.

II.2.3. Institut National de Recherches Halieutiques (INRH)

La stratégie de l'INRH vise à faire de l'Institut un instrument efficace pour produire à l'horizon 2020 toute la connaissance scientifique nécessaire à une gestion durable du secteur halieutique qui s'aligne sur les objectifs stratégiques du plan Halieutis.

Ainsi, l'INRH a mis en place un plan pluriannuel pour la mise à niveau et l'amélioration de ses outils d'intervention, notamment, le développement d'une vision de recherche, la définition d'un plan de gouvernance et de gestion opérationnelle et financière afin de permettre la transformation de l'INRH.

Les principales actions de l'INRH, en cours de développement et de réalisation, s'inscrivent autour des axes suivants :

- l'appui scientifique aux plans de gestion des stocks halieutiques et des pêcheries par la réalisation des campagnes d'évaluation, le suivi des espèces de ressources littorales et la réalisation de plans d'aménagement concernant les ressources ;
- la caractérisation des écosystèmes et impacts anthropiques sur les milieux océaniques par le monitoring océanographique du large, le suivi de l'activité hydro-climatique et de la production primaire au niveau des deux façades maritimes ;
- l'accompagnement de la Stratégie Nationale pour le Développement de l'Aquaculture par la réalisation des études et le suivi des zones allouées à l'aquaculture ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquacoles et la mise en place des infrastructures spécialisées dédiées à la recherche aquacole ;
- la valorisation de l'information et de la production scientifique par le développement d'outils adaptés de gestion et de diffusion de l'information (site web…).

Concernant les réalisations financières de 2015, elles s'élèvent à 69 MDH pour le budget d'équipement et à 104 MDH pour le budget de fonctionnement.

Pour l'exercice 2016, le budget d'investissement s'élève à 97 MDH, le budget de fonctionnement est de l'ordre de 106 MDH. Les prévisions de clôture y afférentes s'élèvent respectivement à 87 MDH et à 102 MDH.

Le budget d'investissement de 2017 est prévu pour 88 MDH et sera dédié en grande partie aux prospections des ressources halieutiques, aux études et recherche scientifique, à l'acquisition d'un bateau côtier et des équipements scientifiques et du matériel informatique. et à la construction d'une écloserie à Dakhla.

II.3. Mines, Energie et Eau

II.3.1. Groupe OCP

En s'appuyant sur les réserves importantes des phosphates du pays et sur une croissance soutenue du marché mondial des phosphates en corrélation avec les fondamentaux régissant la demande (augmentation de la population mondiale et réduction des terres arables), l'OCP a adopté une stratégie cohérente visant une meilleure valorisation des phosphates qui constitue une ressource hautement stratégique pour ses effets sur la sécurité alimentaire mondiale.

Cette stratégie repose sur plusieurs leviers portant sur l'augmentation des capacités de production minière et chimique, la réduction des coûts de production, une politique commerciale agressive, une optimisation du financement du programme d'investissement et ce, dans l'objectif de renforcer le leadership de l'OCP, de conforter ses marges opérationnelles et de garantir une souplesse et une flexibilité d'arbitrage entre les segments à plus forte valeur ajoutée (roche, acide phosphorique et engrais).

Ainsi, en analysant la dynamique du marché des phosphates marquée par une saturation de la roche et une croissance portée par la chimie, l'OCP a orienté sa stratégie pour assurer, en particulier, la transition vers les produits en croissance (acide et engrais), avec l'objectif de maintenir une position équilibrée, flexible et adaptée aux besoins du marché sur les 3 segments (objectif 40% du marché pour tous les segments : Roche, Acide phosphorique et Engrais).

Ainsi, le déploiement de la stratégie de l'OCP repose sur la réalisation d'un programme industriel visant à doubler les capacités d'extraction et de production des phosphates et à tripler la capacité de transformation chimique (acide phosphorique et engrais) et ce, dans l'objectif d'anticiper l'arrivée sur le marché de nouvelles capacités de production par les concurrents et de capter la croissance future du marché.

Finalités du programme industriel du Groupe OCP

- Augmentation des capacités de production pour répondre à la demande du marché (passer de 30 MT actuellement à 50 MT en 2025) ;
- Leadership sur les coûts de production à l'échelle mondiale au moyen d'une intégration et d'une optimisation des chaines de valeur et l'action sur les performances du personnel et ce, en vue de renforcer la capacité de résilience de l'OCP face à la pression du marché ;
- Flexibilité sur la chaine de valeur offrant plus de souplesse pour répondre aux besoins des clients et aux fluctuations de la demande. La réalisation des unités dédiées à la production d'acide phosphorique et d'engrais constitue des avancées rassurantes pour l'objectif visant à faire de Jorf Lasfar une plateforme mondiale de la chimie des phosphates destinée à accueillir les investissements directs étrangers. De même, les sites de Laayoune et de Safi seront érigés en hubs de valorisation et de traitement des phosphates.

Le programme d'investissements d'OCP, d'un montant global de plus de 199.000 MDH est déployé en plusieurs vagues sur la période 2008-2025 (75.000 MDH au cours de 2008-2017, 47.000 MDH prévus pour 2017-2020 et 77.000 MDH pour 2020-2025).

La première vague de ce programme, en cours d'achèvement, consiste en la réalisation, notamment sur l'axe Nord (Khouribga-Jorf Lasfar), de plusieurs projets intégrés et interconnectés et qui ont nécessité l'engagement, à fin 2015, de plus de 62 milliards de dirhams et dont une partie est d'ores et déjà opérationnelle tels que le Slurry Pipeline reliant Khouribga à Jorf Lasfar et la première unité de valorisation de la pulpe de phosphate à Jorf Lasfar.

Les projets de la seconde vague, quant à eux, sont en phase d'études et concernent principalement les axes Gantour–Safi et Boucraâ–Laâyoune, à travers notamment la mise en place de nouvelles installations minières, un nouveau hub phosphatier à Safi ainsi que de nouvelles unités de valorisation de la roche à Boucraâ.

Ainsi, les principaux projets réalisés ou en cours dans le cadre dudit programme concernent, notamment :

- le projet de Slurry Pipeline mis en service en 2014 et reliant les mines de Khouribga à la plateforme industrielle de Jorf Lasfar, d'une capacité de transport à terme de 38 MT/an contre 18 MT/an actuellement pour un coût de 4.730 MDH. C'est le plus grand Slurry Pipeline de phosphate au monde (187 Km du pipeline principal et 48 Km des pipelines secondaires) ;
- le projet de la laverie Beni Amir mis en service en 2016 pour un coût de 4.280 MDH. Avec une capacité de 12 MT/an, c'est la plus grande laverie de phosphate au monde. Elle alimente directement la station de tête du Slurry Pipeline et plus de 80% des eaux qu'elle utilise sont recyclées, minimisant ainsi, l'impact de l'exploitation des mines sur l'environnement ;
- le projet de réalisation de quatre unités de granulation (IFC (ODI) : Integrated Fertilizer Complex) pour un budget de 21.600 MDH, dont une unité (Africa Fertilizer Complex) a été inaugurée en février 2016 ;
- le projet d'une nouvelle usine de lavage et de flottation à Laayoune d'une capacité de production de 3 MT/an, pour un budget de 1.900 MDH et une mise en service prévue en 2016 ;
- le projet de réalisation de deux nouvelles lignes sulfuriques avec centrale électrique intégrée (2x60 MW), d'une capacité de 4.200 TMH/J chacune, pour un budget de 4.780 MDH et une mise en service complète prévue vers fin 2018 ;
- le projet d'une unité de production intégrée d'engrais à Laayoune, d'une capacité de production de 1 MT/an d'engrais, pour un budget de 8.360 MDH et une mise en service prévue pour 2020.

De même, en vue de capter la croissance prometteuse du marché Africain, qui se caractérise par un taux élevé de terres arables disponibles et non cultivées (60%) et une faible application des engrais (10 fois inférieure à la moyenne internationale), l'OCP a adopté une nouvelle stratégie visant à stimuler et à capter la demande avec un objectif de vente de 5 MT d'engrais au cours des prochaines années contre 1,1 MT en 2015.

Cette stratégie repose sur plusieurs leviers axés, notamment, la caractérisation de la demande, le développement de produits spécifiques et adaptés pour les cultures dominantes dans les pays cible et enfin, la structuration de la logistique et de la chaine de valeur pour une agilité commerciale et une pénétration souple afin de réussir un positionnement irréversible sur le marché africain.

Dans ce cadre, l'OCP a procédé à la création de 14 filiales chacune dans un pays africain retenu (Nigéria, Angola, Ethiopie, Kenya, Côte d'Ivoire, Ghana, Tanzanie, RDC, Zambie, Zimbabwe, Cameroun, Sénégal, Bénin et Mozambique).

Concernant les objectifs de réduction des coûts opérationnels, en plus des effets liés au programme industriel en matière d'amélioration des procédés et de réduction des coûts (slurry pipeline…), l'OCP réalise plusieurs actions de formation et d'incitation pour l'amélioration de la productivité du personnel.

En outre et en vue d'une maîtrise des coûts des intrants (souffre, ammoniac et potasse) qui pèsent sur la compétitivité du groupe, l'OCP envisage plusieurs actions de partenariat visant, notamment l'internalisation de la production de ces intrants.

S'agissant de la stratégie commerciale, elle repose sur un réseau de représentations commerciales et de veille de proximité des marchés porteurs, la conclusion de partenariats pour la réalisation d'unités de fabrication des engrais, la promotion des marchés émergents, notamment en Afrique et la conclusion de partenariats avec des opérateurs mondiaux exerçant dans des marchés porteurs pour bénéficier de leurs réseaux de distribution.

En appui à sa stratégie de développement, l'OCP a réussi une nouvelle politique de financement à travers les sorties satisfaisantes, en 2014 et 2015, sur le marché obligataire international, confirmant ainsi la confiance dans le titre OCP et une perception positive de son modèle économique et financier et partant, un positionnement confortable de l'OCP sur le marché financier international, offrant ainsi au Groupe une visibilité sécurisée et une diversification avantageuse des sources de financement de son programme d'investissement.

En parallèle, l'OCP a défini une nouvelle stratégie de développement des écosystèmes visant l'émergence d'un tissu industriel autour du secteur des phosphates avec comme sous objectif corolaire une réduction des coûts livrés à l'OCP pour favoriser sa compétitivité. Les principales actions en cours portent sur des unités industrielles de fabrication de convoyeurs, des pièces de rechange et certains équipements ainsi que la création d'unités de maintenance du parc industriel du Groupe.

Les réalisations au titre du programme d'investissement ont atteint un montant 12.857 MDH en 2015 contre 19.998 MDH en 2014 et 19.100 MDH en 2013.

Le marché des phosphates a connu, en 2015, une forte hausse de l'offre mondiale sous l'effet de l'augmentation des exportations chinoises (réduction des taxes à l'export des engrais), de l'Arabie Saoudite et de la Jordanie (pour alimenter leurs unités de production d'engrais en Inde et en Indonésie). De son côté, la demande a enregistré une croissance globale de 7% tous produits confondus sous l'effet, notamment, d'une forte augmentation des importations de l'Inde (reconstitution des stocks).

Dans ce contexte, les prix de la roche et de l'acide phosphorique ont accusé, respectivement une hausse de 7% et 12% par rapport à 2014, alors que le prix des engrais est resté au même niveau que celui de 2014.

Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe réalisé en 2015, soit 55.327 MDH, est en hausse de 13% par rapport à 2014, résultant, notamment de l'augmentation des volumes vendus et d'une évolution favorable de la parité Dirham/Dollar US.

Le budget d'investissement de 2016 prévoit un montant de 17.333 MDH. Les réalisations à fin juin 2016, ont atteint un montant de 7.500 MDH en termes de paiement.

Les réalisations à fin juin 2016, en termes de chiffre d'affaires (26.450 MDH), représentent une décote de 8% par rapport aux prévisions budgétaires.

Le budget d'investissement du Groupe au titre de 2017 est estimé à 17.300 MDH et porte sur la poursuite du programme industriel, notamment les composantes de renforcement des capacités de production minière et chimique.

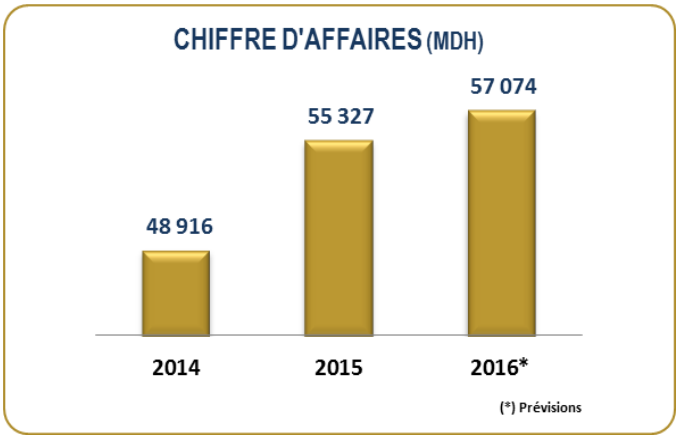

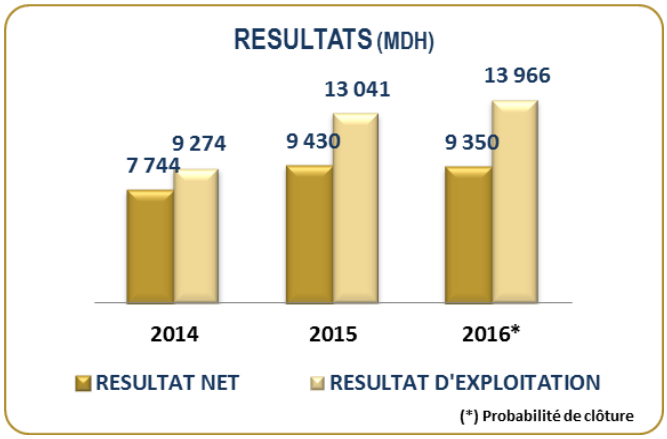

II.3.2. Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)

La nouvelle stratégie du secteur minier, adoptée en 2013, vise l'augmentation de la production minière et le développement de l'emploi et ce, par la relance de l'activité minière par le développement de l'infrastructure géologique (Plan National de Cartographie Géologique – PNCG), l'encouragement de la valorisation et de la transformation des minerais au niveau local et l'incitation à l'investissement en recherche par la mise en place d'un nouveau cadre législatif adapté et simplifié.

Ainsi, la nouvelle loi n° 33-13 relative aux mines, publiée en 2015, vise la redynamisation du secteur par la simplification des procédures et l'institution de mesures incitatives par la création de nouveaux titres miniers, comme l'autorisation d'exploration offrant la possibilité aux investisseurs de développer des programmes d'exploration sur de grandes superficies.

Au cours de 2015, l'activité liée aux hydrocarbures a été impactée par une conjoncture contraignante pour le secteur énergétique mondial, marquée par une baisse remarquable des cours de produits pétroliers et une récession de l'activité des grandes sociétés opérant, notamment dans le secteur de l'exploration.

Dans ce contexte à la fois incitatif pour la recherche minière et contraignant pour l'exploration des hydrocarbures, l'ONHYM a entamé effectivement le déploiement de sa nouvelle stratégie de développement et de repositionnement visant une lisibilité de son action sur les chaînes de valeur et un adossement des programmes de recherche à une logique de pilotage par les risques visant un partage optimal avec le privé des risques de recherche et d'exploration.

Ainsi et outre l'objectif de recentrage des activités de l'ONHYM par la cessation de l'activité de forage pétrolier (machines disponibles très anciennes) et la filialisation à terme de l'activité de production et de commercialisation du gaz, le nouveau mode opératoire de l'ONHYM tend vers une reconfiguration du business model de l'Office appelé à faire recours au capital risque pour le financement de la recherche. Dans ce cadre, l'Office a revu son organisation pour la structurer autour de deux fonctions principales en l'occurrence, la promotion des investissements et l'exploration.

Concernant les activités de l'ONHYM en 2015, la recherche des hydrocarbures s'est déployée sur une superficie totale de 339.152,40 km² et comptait 30 permis en onshore, 76 permis en offshore, 4 autorisations de reconnaissance en onshore, 2 en offshore et 9 concessions d'exploitation (dont 2 ONHYM) ainsi que 4 mémorandum d'entente sur les schistes bitumineux.

Le montant des investissements des partenaires pour 2015 a atteint 3.200 MDH et ceux de l'ONHYM sont évalués à 73 MDH en dehors des investissements dans le cadre du projet plateau continental.

Le chiffre d'affaires généré par la vente d'hydrocarbures *(gaz naturel et condensât)* à fin décembre 2015 est de 123,98 MDH, en baisse de 34,3% par rapport à 2014 et résulte du recul enregistré par les cours des produits pétroliers.

Concernant l'activité de recherche minière, les travaux propres de l'ONHYM en 2015, ont concerné 40 objectifs dont 27 propres à l'ONHYM et 13 en partenariat. Les premiers ont concerné 10 pour les métaux précieux, 9 pour les métaux de base et l'uranium, 3 pour les roches et minéraux industriels, 4 pour la reconnaissance minière et 1 projet spécial (géothermie). Les travaux en partenariat ont, quant à eux, intéressé 13 objectifs dont 6 pour les métaux de base, 4 pour les métaux précieux et 3 pour les roches et les minéraux industriels.

Les réalisations financières de 2015 dégagent un résultat net de 92 MDH contre 112 MDH en 2014, soit une baisse de 18% due, essentiellement à la baisse du chiffre d'affaires global de 24% (177 MDH contre 231 MDH en 2014).

Pour 2017, les prévisions d'investissement s'élèvent à 155 MDH, soit une baisse de 65% par rapport aux investissements prévus pour 2016 (437 MDH). De même, le chiffre d'affaires projeté pour 2017, prévu 169,5 MDH, enregistre une baisse sous l'effet, notamment des prévisions de recul des cours.

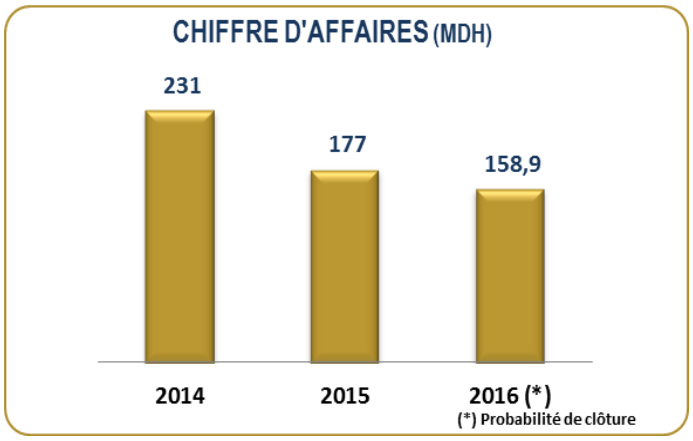

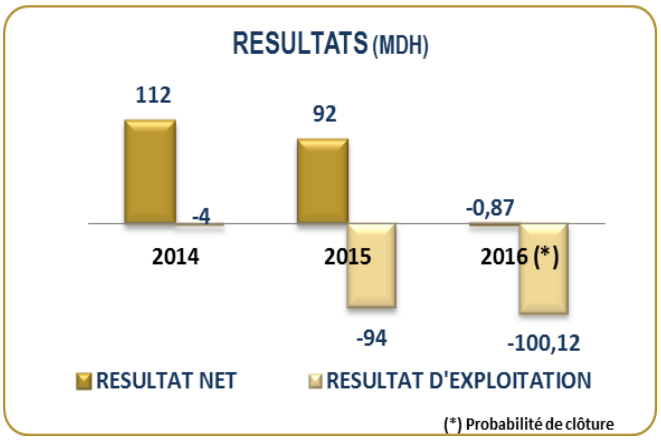

II.3.3 Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)

Compte tenu des limites du système minier artisanal, liées, notamment aux profondeurs de plus en plus accentuées des minéralisations, nécessitant des moyens et des méthodes de valorisation avancés et dépassant largement la capacité des artisans mineurs, une nouvelle feuille de route est adoptée en vue de l'ouverture de ce secteur à l'industrie minière conventionnelle, tout en sauvegardant les droits des artisans mineurs.

Ainsi, un nouveau projet de refonte du cadre légal régissant le système minier artisanal est mis dans le circuit d'approbation. Les principaux axes de cette réforme visent :

- l'ouverture du secteur à l'investissement privé afin de permettre l'extraction et la valorisation des minerais se trouvant à des profondeurs importantes ;
- le maintien des limites géographiques des zones où opèrent actuellement les artisans avec un prolongement du système artisanal pour une durée de 15 ans non renouvelable ;

- le maintien de la CADETAF avec l'élargissement de ses attributions à la promotion des potentialités minières de la région et la gestion des partenariats à nouer entre l'administration, les investisseurs et les artisans mineurs ;
- l'élargissement de la base productive à d'autres minerais à savoir le cuivre, l'argent, le nickel, le fer, le magnésium et le fluorine, sachant que l'exploitation artisanale concerne seulement trois minerais en l'occurrence la barytine, le zinc et le plomb.

Cette réforme vise, en effet, la contribution au développement local et national par l'exploitation optimisée de cette zone minière prometteuse qui s'étend sur une superficie de 60.000 km^2 et dont le potentiel n'est exploité qu'à concurrence de 10% seulement.

L'objectif est de valoriser la totalité de cette région minière en vue de son intégration dans le processus de développement et le dynamisme que connait le secteur minier national. Les leviers porteurs de cette nouvelle stratégie concernent, notamment :

- la réalisation d'un investissement annuel de l'ordre de 100 MDH dans le domaine de la recherche et de l'exploration minière, ce qui représente le ¼ du montant alloué annuellement à la recherche minière au niveau national ;
- le relèvement du niveau de la production minière pour atteindre un chiffre d'affaires de 1.000 MDH contre 520 MDH en 2015 ;
- la création de nouveaux postes d'emploi estimés à 3. 000 postes, soit 3 fois les postes créés actuellement.

Les réalisations d'investissement de l'exercice 2015 se sont élevées à 4 MDH. Pour 2016, les réalisations d'investissement à fin juin 2016 ont atteint 1,9 MDH, alors que les prévisions de clôture s'élèvent à 18,3 MDH.

Pour 2017, le budget d'investissement prévu est estimé à 1 MDH.

II.3.4. Stratégie énergétique

La stratégie énergétique adoptée, en 2009, vise la sécurisation de l'alimentation du pays par la diversification des sources de production, le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique et partant, la réduction de la dépendance énergétique pour passer de 97% en 2008 à 82% en 2030. Cette stratégie vise, également, le renforcement de la compétitivité de l'économie par la réduction des coûts de production de l'énergie.

Les objectifs de cette stratégie fixés, initialement, pour les énergies renouvelables, pour l'horizon 2020, à 42% de la capacité installée de production de l'énergie électrique, ont été revus suite aux Hautes Instructions Royales, en marge de la COP21, organisée en septembre 2015 à Paris, pour les porter à 52% à l'horizon 2030. Ainsi, à l'horizon 2030, une capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables sera installée pour 10.000 MW répartie entre le solaire 4.500 MW, l'éolien 4.200 MW et l'hydro-électricité 1.300 MW.

De même et dans le cadre des Hautes Orientations Royales relatives à la refonte institutionnelle et organisationnelle du secteur des énergies renouvelables et qui visent à conforter le positionnement du Maroc comme leader dans ce domaine, à favoriser la mobilisation des financements concessionnels et à développer les synergies entre les filières des énergies renouvelables nécessaires pour en rehausser les objectifs, les textes de création de MASEN, de l'ONEE et de l'ADEREE ont été amendés pour consacrer les activités de développement des Energies Renouvelables comme étant une mission exclusive de MASEN qui devra conduire lesdites activités en coordination avec l'ONEE.

A ce titre, le transfert des actifs et des projets détenus par l'ONEE ou en cours de développement par celui-ci seront transférés à MASEN dans un délai n'excédant pas 5 ans.

De même et en vue d'assurer une complémentarité entre les opérateurs publics, la réflexion est engagée dans l'objectif de la refonte des relations institutionnelles entre la SIE et les autres opérateurs, notamment MASEN, ainsi que la revue de la position de la SIE.

Par ailleurs, la stratégie du secteur de l'énergie a été renforcée par le lancement, en 2015, du projet structurant visant la réalisation d'un terminal gazier qui sera dédié au départ, à la production d'électricité et qui sera étendu ensuite, aux activités industrielles éligibles.

II.3.4.1. Programme solaire (MASEN)

Le projet intégré de production électrique solaire vise le développement de centrales de production d'électricité d'origine solaire d'une capacité installée totale de 2.000 MW et dont le développement est assuré par la société MASEN.

Le coût de ce programme est estimé à 70.000 MDH et sera développé sur plusieurs sites.

Dans ce cadre, il a été procédé, en février 2016, à l'inauguration par sa Majesté le Roi Mohamed VI de la 1ère phase du site de Ouarzazate (dénommé Noor I) d'une puissance de 160 MW et qui consiste en une centrale thermo-solaire à concentration utilisant la technologie des capteurs cylindro-paraboliques. Ce projet est développé et exploité dans le cadre du schéma Independant Power Producer (IPP), par la société de projet créée par le Groupement International retenu au terme du processus de concurrence lancé à cet effet. Les performances de ce projet (rendement, stockage…) qui a été réalisé pour un investissement d'environ 6.800 MDH, ont été confirmées.

Deux autres phases, respectivement, de 200 MW (dénommé Noor II) et 150 MW (dénommé Noor III) utilisant la même technologie et le même schéma de partenariat (IPP) sont en cours de construction dans le même site de Ouarzazate et dont la mise en service commerciale est prévue en 2017. L'investissement pour les 2 unités s'élève à environ 16.500 MDH.

De même, le projet Noor IV de 170 MW comprenant 3 centrales photovoltaïques à développer sur trois sites distincts (80 MW à Laayoune, 70 MW à Ourazazate et 20 MW à Bonjdour) sera réalisé sous forme d'un seul projet régi par un contrat unique, et dont le processus de mise en concurrence est en cours d'achèvement. Le montant total de l'investissement s'élève à environ 2.030 MDH.

En parallèle, MASEN a engagé les travaux de qualification de plusieurs sites, notamment celui de Midelt prévu pour une capacité globale pouvant atteindre 800 MW. Les travaux de préparation des dossiers de mise en concurrence ainsi que les diligences de mobilisation des financements sont déjà engagés.

En outre, MASEN a mis en place un projet de partenariat intégré avec ALCEN et le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA). Ce projet porte sur le développement conjoint de la technologie thermo-solaire Fresnel, technologie émergente avec un développement de plusieurs projets. Les partenaires envisagent un développement de projets intégrés en Afrique Subsaharienne, des projets de référence au Maroc et le développement de la Recherche & Développement et de la formation. Le montage retenu pour concrétiser ce partenariat porte sur la création d'une « société mère » (avec une participation de 50% de MASEN) autour des deux filiales, ALSOLEN et ALSOLEN Sup.

Au titre de l'exercice 2015, les réalisations d'investissement se sont élevées à 2.105 MDH.

Les réalisations à fin juin 2016 au titre du programme d'investissement s'élèvent à 257 MDH contre des prévisions de clôture de 846,96 MDH.

Le budget d'investissement prévisionnel de MASEN pour 2017 s'élève à 1.055 MDH, non compris les investissements liés au développement des projets solaires qui sont financés par les partenaires privés, avec une participation de MASEN de 20% au capital des sociétés des projets (représentant 15% de l'investissement du projet).

II.3.4.2. Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)

A partir de 2017 et après publication de la refonte du texte de création de l'ADEREE dans le cadre des nouvelles orientations visant le portage par MASEN des projets de développement des Energies renouvelables (l'ADEREE deviendra ainsi l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique), les activités de l'Agence seront désormais limitées aux seuls projets d'efficacité énergétique.

En vue d'atténuer les impacts liés à l'accroissement soutenu de la consommation d'énergie, appelée à augmenter davantage dans les prochaines années pour accompagner la réalisation des grands projets et chantiers lancés, la stratégie énergétique a fixé un objectif de réduction de la consommation énergétique de 5% à l'horizon 2020 et de 20% à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, l'ADEREE a réalisé l'étude des Etats Généraux de l'Efficacité Energétique (EE), projet d'une grande envergure ayant pour but de définir une stratégie de l'Efficacité Energétique au niveau national.

Ce projet a fait l'objet d'un débat à grande échelle associant tous les départements concernés et a défini 122 actions et mesures d'EE concernant les secteurs énergivores (Bâtiment, Industrie, Agriculture, Transport, Eclairage public …). Ainsi, l'ADEREE a élaboré une feuille de route portant sur 38 mesures d'efficacité énergétique concernant les secteurs à mettre en œuvre dans le cadre d'une tranche prioritaire de 2017 à 2020.

Par ailleurs, le programme d'investissement réalisé par l'ADEREE en 2015 s'élève à 12 MDH. Le programme d'investissement de 2016 est prévu pour un montant de 35 MDH réalisé à fin juin 2016 à concurrence de 11% et devant atteindre un taux de 57% en termes de prévisions de clôture. Le budget d'investissement de 2017 s'élèverait à 87 MDH.

II.3.5. Production et distribution d'électricité et d'eau potable

II.3.5.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE)

II.3.5.1.1. Contrat programme Etat-ONEE (2014-2017)

Le Contrat Programme Etat-ONEE portant sur la période 2014-2017 a pour objectif d'assurer les conditions nécessaires à la réalisation du plan d'équipement devant garantir la pérennité des services, et ce, à travers le redressement progressif de la situation financière de l'Office en s'appuyant sur trois leviers axés sur l'amélioration des performances, les actions de soutien par l'Etat et la restructuration des tarifs.

Le suivi de ce Contrat Programme est assuré par un comité d'évaluation ad-hoc (7 réunions tenues à fin mai 2016), assisté par un cabinet spécialisé et un comité de pilotage présidé par le Chef de Gouvernement, assure la supervision de son exécution.

Le bilan à fin 2015 fait ressortir une amélioration de la situation financière de l'ONEE et un allégement significatif des niveaux de ses déficits et ce, grâce aux effets de facteurs exogènes (baisse de la demande et des prix des combustibles) et des mesures prises dans le cadre du contrat, notamment, les recettes additionnelles générées par les révisions tarifaires (630 MDH en 2014 et 2.800 MDH en 2015), l'appui financier apporté par l'Etat (6.200 MDH sur 12.300 MDH prévus à fin 2015) ainsi que les impacts liés aux actions d'amélioration des performances et de maîtrise des charges d'exploitation menées par l'ONEE.

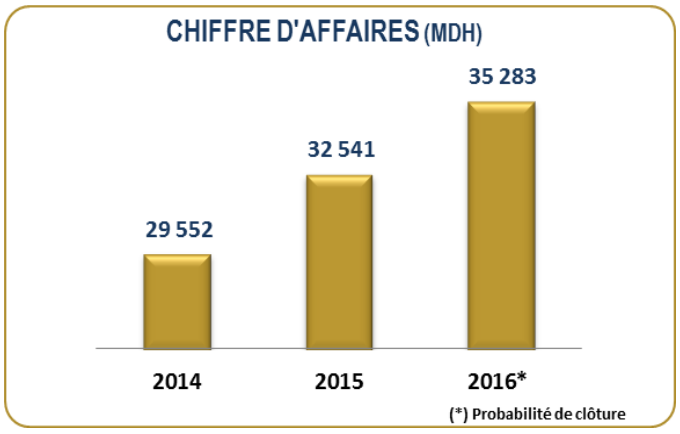

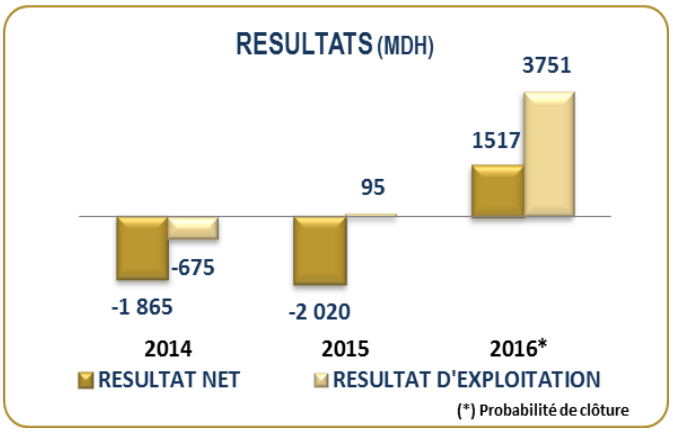

Les économies constatées au titre de l'appui financier de l'Etat résultent, notamment de la réduction de l'appui financier lié au fuel (1.800 MDH sur 7.600 MDH prévus à fin 2015) sous l'effet de la réduction de la consommation qui constitue un objectif principal du contrat programme eu égard aux impacts de ce combustible sur le prix de revient du kwh.

Concernant les mesures fiscales, le problème du butoir de la TVA a été réglé moyennant un prêt bancaire de 1.940 MDH contracté par l'ONEE et dont le remboursement est pris en charge par l'Etat.

De même, les réalisations relatives au plan d'équipement (capacités additionnelles à fin 2015 de 1.160 MW pour la production d'électricité de 3,5 m^3 /s pour la production d'eau potable et de 42.800 m^3 par jour pour la capacité d'épuration des eaux usées) sont, globalement en ligne avec les prévisions du contrat.

Il en est de même pour les performances techniques, en particulier les rendements des réseaux qui affichent des niveaux comparables aux prévisions (87,75% pour le réseau de distribution d'électricité et 75,15% pour le réseau de distribution d'eau potable).

Par ailleurs, les engagements liés à l'apurement des créances sur les ex-Régies de Casablanca et de Tétouan (1.140 MDH) restent en suspens. De même, les actions de synergie entre les deux branches (Branche Electricité et Branche Eau) et de regroupement de leurs structures ne sont pas encore réalisées.

S'agissant de la caisse interne de retraite (CCR), l'étude de transfert de cette caisse au RCAR a été réalisée avec l'appui d'un cabinet spécialisé et les conclusions en découlant ont été présentées en vue de l'approbation des scénarios d'externalisation et de financement.

II.3.5.1.2. ONEE - Branche électricité

L'exercice 2015 a été marqué par :

- le raccordement de la 1ère Centrale Solaire Noor I à Ouarzazate de 160 MW au Réseau Electrique National et l'ouverture, en décembre 2015, des offres financières du Projet Eolien Intégré de 850 MW ;
- le lancement du projet «Gas to power» à travers l'engagement du processus lié à la phase de sélection des conseillers.

La puissance installée s'élève à 8.158 MW en hausse de près de 2% par rapport aux réalisations de la même période de l'année 2014, avec une prédominance des sources thermiques avec 2.545 MW. Cette augmentation est liée, essentiellement à la mise en service du parc éolien de Tarfaya de 300 MW.

La demande d'électricité a enregistré une augmentation limitée de 2,6% contre 4,7% en 2014, sous l'effet conjugué de la pluviométrie, des températures modérées et de l'arrêt d'une grande partie des pompages agricoles. En volume, l'énergie appelée est passée à 34,4 TWH en 2015 contre 33,5 TWH en 2014, soit une croissance de 2,7%.

Pour satisfaire cette demande, les sources mobilisées concernent :

- les achats auprès des producteurs privés et les importations qui représentent 70,9% de la demande, soit 24,4 TWH (Taqa Morocco /JLEC pour 43,4%, Tahaddart/EET pour 7,2%, Parc éolien de Tarfaya pour 2,9%, Autres producteurs privés d'électricité pour 2,3% et les importations auprès de l'Espagne pour 14,3%) ;
- la production propre de l'ONEE à hauteur de 29,1%, soit un volume de 10 TWH, répartis entre la station de Ain Beni Mathar (plus de 9,6%), les centrales à fioul (6,1%), les centrales à charbon (6,2%), l'énergie hydraulique & STEP (5,3%) et le parc éolien (1,7%).

Il en découle une régression de la part du Fioul dans le mix énergétique, passant de 7,3% à fin 2014 à 6,1% en 2015. Cette évolution s'explique, notamment par le nouveau mode de placement axé sur les sources de production les moins chères outre l'indisponibilité du fuel sur le marché. L'énergie non produite par le fuel a été substituée par les importations au niveau des interconnexions électriques.

Le portefeuille client de l'ONEE-BE a connu une augmentation de 4,9 % en 2015 en passant de 5.140.966 clients en 2014 à 5.392.479 clients à fin 2015.

Les ventes d'énergie électrique (en volume) pour l'année 2015, ont atteint 29.404 GWh, soit une hausse de 2% par rapport à l'année 2014.

En valeur, les ventes d'énergie, au titre de 2015, ont atteint un montant de 24.532 MDH, soit une hausse de 9,3% par rapport à l'année 2014 et qui résulte principalement des effets des révisions tarifaires.

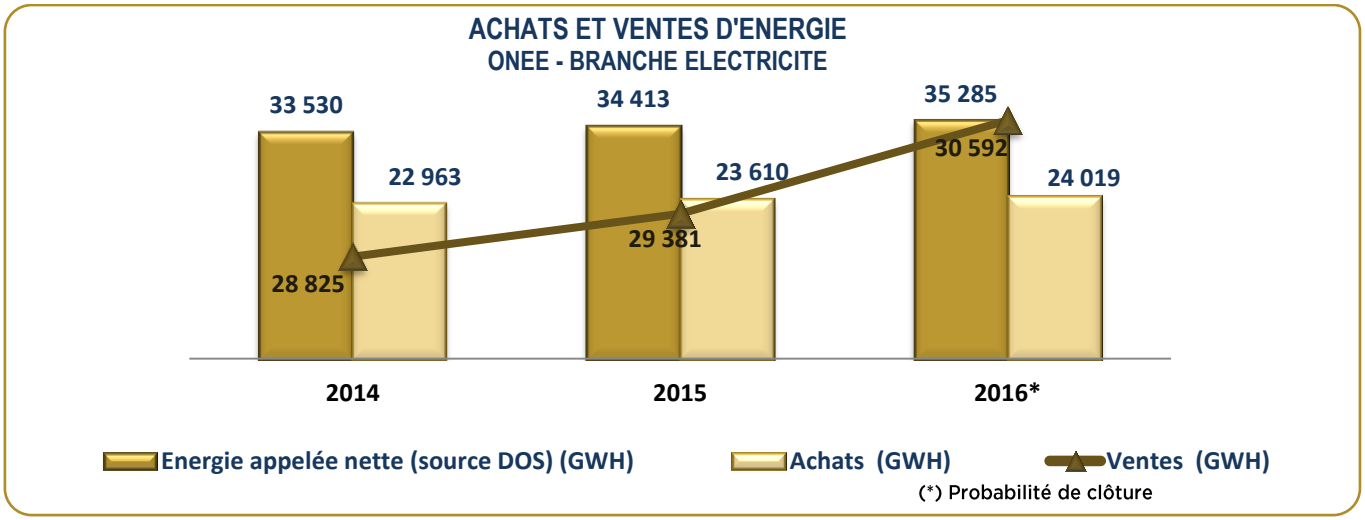

Au titre de 2016 et 2017, les prévisions des ventes s'établissent, respectivement à 27.425 MDH et 28.905 MDH.

Pour faire face à l'évolution de la demande en énergie électrique, l'ONEE - Branche Electricité a arrêté un plan d'équipement en moyens de production qui prévoit la réalisation d'une capacité additionnelle de 5.770 MW au cours de la période 2016-2020 dont, notamment, 1.706 MW en charbon avec l'extension de la centrale de Jerada et des deux unités de 693 MW de Safi,1.580 MW de puissance éolienne (dont 510 MW à réaliser dans le cadre de la Loi 13-09), 1.890 MW en énergie solaire (dont 470 MW à réaliser dans le cadre de la Loi 13-09) et 88,5 MW en Fioul avec les groupes diesel de Laâyoune et Dakhla.

Le coût prévisionnel total de ce programme d'équipement est évalué à 100.000 MDH dont 24.000 MDH sur le budget de l'ONEE et 85.000 MDH à financer par les acteurs privés dans le cadre des contrats IPP.

Les principaux projets du plan d'investissement de l'ONEE-Branche électricité se présentent comme suit :

Type de projet	Projet	Puissance en MW	Année de mise en service
Projets en cours de réalisation			
Projets en IPP	Noor II et III (porté par MASEN)	340	Fin 2017
	Safi 1&2 (Charbon)	1.386	Mars/Juillet 2018
	Taza (éolien)	150	mi 2017
Projet ONEE	Groupe diesel de Dakhla	16,5	févr-17
	Groupe Diesel de Laâyoune	72	sept-16
	Extension de Jerada (charbon)	320	Fin 2017
Projets en cours de développement			
Projets en IPP	Projet Eolien Intégré (Midelt, Tiskrad I et II, Tanger II, Jbel Lahdid et Boujdour)	850	Entre mi 2017 et mi 2020
	Repowering du parc eolien de Koudia Al Baida	100	Fin 2019
	Noor IV (porté par MASEN)	50	2017
	Noor Laâyoune et Boujdour (solaire)	100	2017
	Centrale thermique de Nador	1.320	fin 2021
Projet ONEE	Noor Atlas (solaire)	200	Fin 2017
	Noor Tafilalet (solaire)	100	Fin 2018
	Noor Argana (solaire)	200	Fin 2019
	STEP Abdelmoumen (hydraulique)	350	fin 2020

Ce plan d'équipement comprend, également les projets Jbel Khalladi et Akhfennir (120 MW et 100 MW respectivement) qui sont en cours de réalisation, par des opérateurs privés, dans le cadre de la loi n° 13-09 et dont les mises en service sont prévues pour fin 2016.

La situation financière de l'ONEE-Branche Electricité dégage en 2015, un résultat d'exploitation déficitaire de 780 MDH, en amélioration de 44 % par rapport à l'exercice 2014, un résultat financier de -1.210 MDH (sous l'effet du poids de plus en plus important des charges d'intérêts) et un résultat net de -2.720 MDH contre -2.510 MDH en 2014.

Les réalisations relatives au programme d'investissement de l'ONEE-Branche Electricité, au titre de l'exercice 2015, ont atteint 4.760 MDH contre un budget prévisionnel de 5.220 MMDH.

Les prévisions en termes d'investissement en 2016, sont établies à 6.200 MDH. Les réalisations à fin juin sont de l'ordre de 3.700 MDH alors que les prévisions de clôture s'établissent à 6.910 MDH.

Pour 2017, le budget d'investissement est évalué à 9.200 MDH.

II.3.5.1.3. ONEE - Branche eau

Le Projet du Plan National de l'Eau (PNE), élaboré en 2015, confirme les objectifs de la stratégie de ce secteur et qui concernent, notamment, le renforcement de l'offre pour la satisfaction de la demande, la généralisation de l'accès aux services, le renforcement des économies d'eau, l'amélioration des efficiences des réseaux (eau potable et irrigation) et la protection des ressources en eau.

L'exercice 2015 a été marqué par l'entrée en vigueur de la 2ème révision des tarifs de vente d'électricité, d'eau et d'assainissement et le passage à la tarification mensuelle pour la branche eau à partir de la consommation de janvier 2015.

Dans le cadre des objectifs d'accompagnement du plan de développement socio-économique du pays et des orientations découlant du Contrat Programme 2014-2017, l'ONEE (Branche Eau) prévoit de réaliser un programme d'investissement de plus de 25.700 MDH sur la période 2016-2020.

Les réalisations de l'exercice 2015 se sont élevées à 4.173 MDH pour un budget initial de 5.217 MDH. Les investissements réalisés sont répartis par nature d'activité comme suit :

- pérennisation et renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain avec un investissement réalisé de 2.332 MDH ayant permis l'équipement d'un débit supplémentaire de 3,5 m^3 /s. Les principaux projets mis en service sont le renforcement de l'AEP de Dakhla par déminéralisation (0,2 m^3 /s), le renforcement de l'AEP de Midelt par traitement des eaux du barrage Hassan II (0,24 m^3 /s), le renforcement et sécurisation de l'AEP d'Al Hoceima et centres liés à partir des ressources souterraines (0,127 m^3 /s).
- généralisation de l'accès à l'eau en milieu rural à travers un investissement de 766 MDH qui a permis d'atteindre un taux d'accès de 95% en 2015 et d'intervenir dans 11 nouveaux centres ruraux;
- assainissement liquide avec des investissements réalisés de 942 MDH qui ont permis la réalisation de 11 nouvelles stations d'épuration STEP pour une capacité additionnelle d'épuration de l'ordre de 42.788 m^3 /j.

La production d'eau potable est passée de 1.068 Mm^3 en 2014 à 1.092 Mm^3 en 2015, soit une augmentation de 2,2%. En 2016, la production d'eau potable est prévue pour un volume de 1.126 Mm^3.

Les ventes d'eau potable se sont élevées à 909 Mm^3 en 2015 contre 892 Mm^3 en 2014. Les ventes prévues en 2016 sont estimées à 931 Mm^3 dont 439,4 Mm^3 réalisées à fin juin.

De même, le nombre de clients enregistre une augmentation soutenue en passant de 1.805 milliers d'abonnés en 2014 à 1.904 milliers d'abonnés à fin 2015. Le nombre d'abonnés de l'activité eau potable prévu à fin 2016, est de 2.013 milliers dont 1.958 milliers d'abonnés réalisé à fin juin 2016.

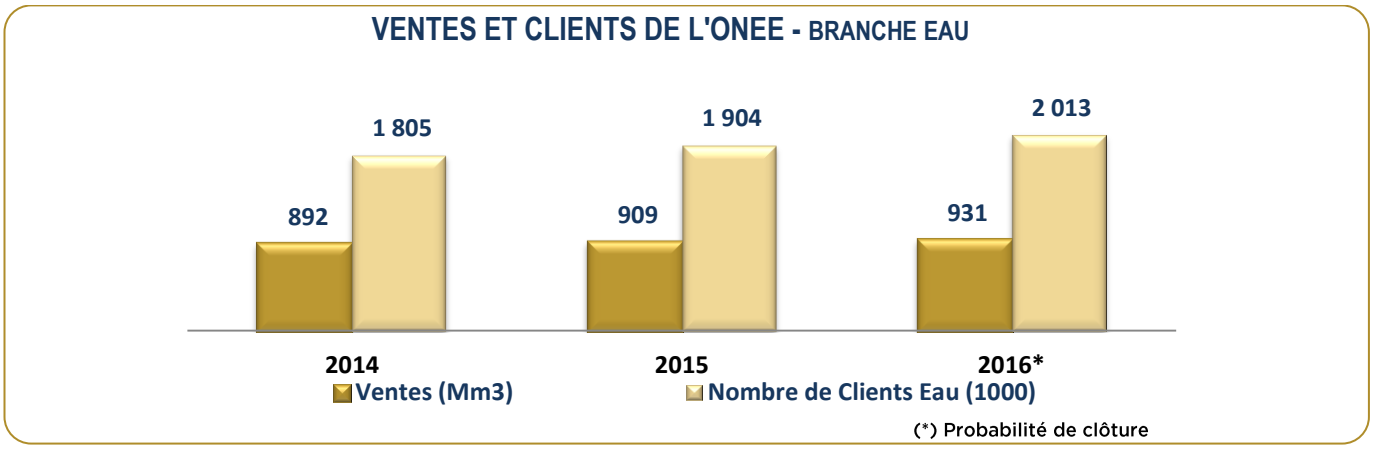

Pour faire face à la demande, le plan d'équipement de la Branche Eau au titre de la période 2016-2020, prévu pour 25.700 MDH, concerne les projets d'Alimentation en Eau Potable Urbaine (15.700 MDH), d'Alimentation en Eau Potable Rurale (4.600 MDH) et au titre de l'assainissement liquide (5.400 MDH).

Les projets d'Alimentation en Eau Potable programmés permettront d'augmenter la capacité de production d'environ 19 m^3 /s, de poser près de 2.800 km de conduites (production et distribution) et de porter le taux d'accès au milieu rural à l'eau potable à 96% à fin 2016.

Le programme d'assainissement liquide vise la réalisation de 60 nouvelles stations d'épuration d'une capacité de plus de 170.000 m^3 /j et la pose d'environ 1.500 km de canalisations.

Les prévisions en termes d'investissement en 2016 sont établies à 4.970 MDH. Les réalisations à fin juin sont de l'ordre de 1.800 MDH alors que les prévisions de clôture s'établissent à 4.200 MDH.

Pour 2017, ce budget d'investissement est évalué à 4.900 MDH.

II.3.5.2. Régies de Distribution

Les Régies Autonomes de Distribution assurent, pour le compte de leurs clients, des services publics de distribution d'eau potable, d'électricité et de gestion de l'assainissement liquide.

Leur stratégie a pour objectif d'accompagner le développement économique et social des villes et des centres relevant de leurs zones d'actions en assurant la pérennité et l'amélioration des services rendus aux citoyens et la préservation des ressources, notamment, à travers l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et d'électricité ainsi que la réalisation des projets d'envergure pour l'épuration et la réutilisation des eaux usées.

L'activité des Régies enregistre un accroissement continu lié au développement des villes et à l'extension des périmètres de leur intervention. Ainsi, le nombre total des abonnés (électricité, eau potable et assainissement) est passé de 3,7 millions d'abonnés en 2010 à 4,6 millions d'abonnés en 2015.

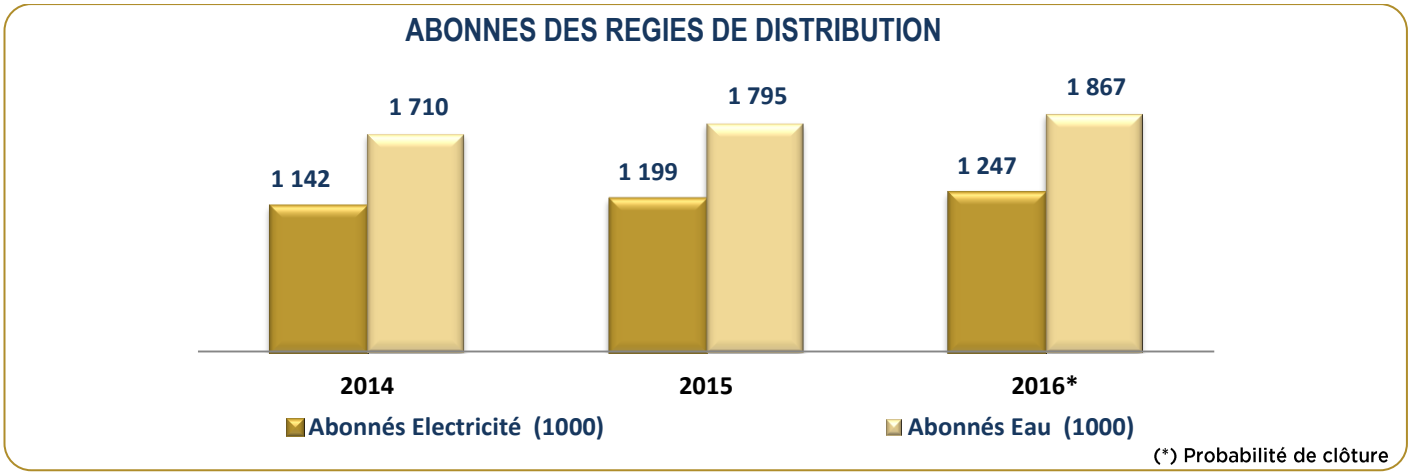

De même, les volumes des ventes d'eau potable et d'électricité sont en accroissement en lien avec l'évolution de la consommation, en soulignant que les rendements des réseaux se stabilisent autour de 67% pour l'eau et 94% pour l'électricité et que toutes les Régies poursuivent la réalisation de leurs plans d'action pour atteindre les rendements cibles de 96% pour l'électricité et de 80% pour l'eau potable.

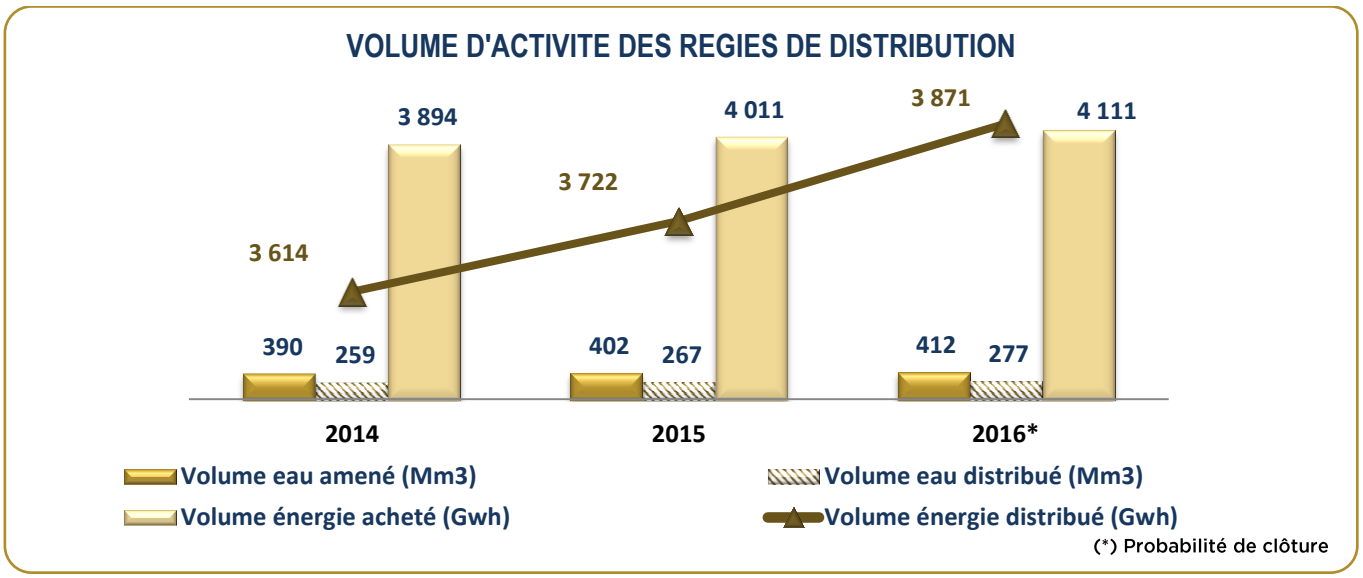

Les investissements réalisés en 2015, ont atteint 1.285 MDH, soit un taux de réalisation de 46%. Le programme d'investissement réalisé à fin juin 2016, a atteint 336 MDH et il est prévu de réaliser 2.503 MDH à fin 2016. Le programme d'investissement pour 2017 sera de 2.427 MDH, dont les principaux projets portent sur :

- RAK (Kénitra) : la poursuite de la construction de la STEP, de l'émissaire en mer et de la station de refoulement ainsi que la réhabilitation des collecteurs et les extensions ainsi que les renforcements des réseaux d'assainissement liquide pour une enveloppe globale de 470 MDH ;
- RADEEF (Fès) : la construction d'un poste source électrique, le renouvellement du réseau aérien d'électricité ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable et la réhabilitation des conduites d'assainissement liquide pour une enveloppe de 463 MDH ;
- RADEEL (Larache) : la réalisation de la STEP de Larache et des intercepteurs pour un montant de 300 MDH ;

- RADEEMA (Marrakech) : l'extension de la capacité de la STEP, la valorisation de la boue et la construction d'un réservoir pour une enveloppe de 396 MDH ;
- RAMSA (Agadir) : l'amélioration des infrastructures de collecte et de transfert des eaux usées dans différents centres de la ville ainsi que l'infrastructure et le réseau de distribution d'eau potable et de distribution pour un montant cumulé de 225 MDH ;
- RADEEC (Settat) : la réalisation de la STEP de la nouvelle de Lakhyayta dans la province de Settat pour un montant de 100 MDH ;
- RADEETA (Taza) : la réalisation de la STEP de la ville de Taza pour un montant de 100 MDH.

Au titre de la période 2010-2015, les performances financières des Régies ont été impactées par l'opération d'externalisation de la caisse commune de retraite (CCR) au RCAR réalisée en juillet 2014 (pour un coût de 3.000 MDH dont la moitié a été financée par prêt bancaire), en notant que ce transfert a été réalisé pour la RADEEMA (Marrakech) et la RAMSA (Agadir) en janvier 2011.

De même, la situation financière des Régies reste marquée par le coût élevé de leur programme d'investissement et le déficit structurel des activités eau potable (pour certaines Régies) et d'assainissement liquide lié à l'insuffisance des tarifs de ces activités et à la faiblesse des rendements des réseaux de certaines régies.

En termes de prévisions de clôture 2016 et de prévisions de 2017, l'ensemble des indicateurs financiers susvisés seront en amélioration par rapport à 2015.

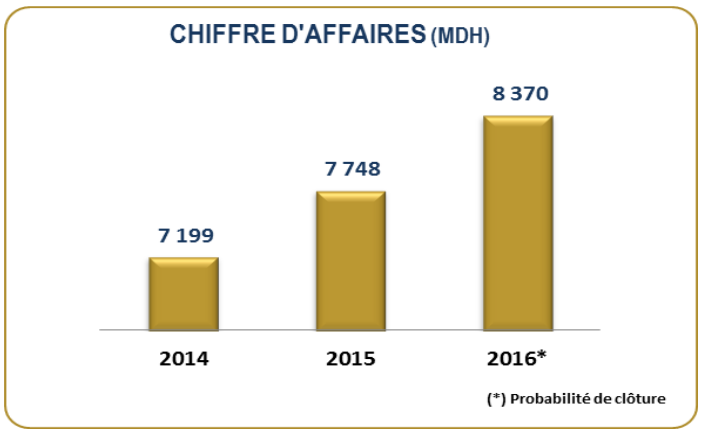

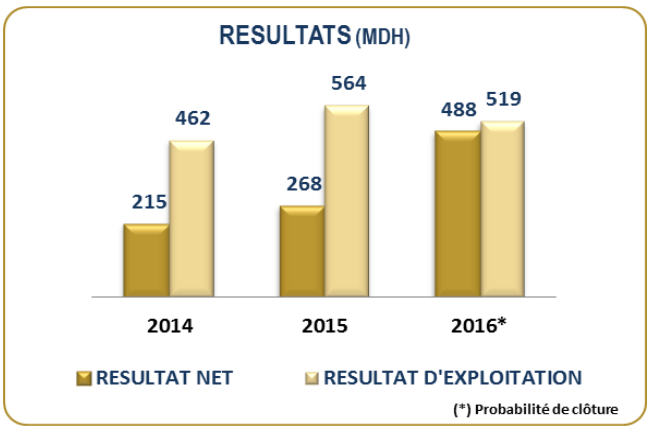

II.3.5.3. Agences de Bassins Hydrauliques (ABH)

Le projet de Plan National de l'Eau (PNE), élaboré en 2015, porte sur l'identification des priorités et sur une déclinaison du programme d'intervention dans le secteur de l'eau à l'horizon 2030, étant précisé que le PNE sera approuvé par décret après présentation au Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat.

Le coût du PNE, évalué à 260.000 MDH sur 2015-2030, a pour principaux objectifs, la mobilisation de l'eau pour accompagner la demande, la protection des ressources en eau, des nappes phréatiques et du domaine public hydraulique, l'encouragement des programmes d'économie d'eau, la rationalisation de l'utilisation de la ressource, le développement de la solidarité entre les bassins hydrauliques et le développement des systèmes d'épuration priorisant la réutilisation des eaux usées épurées.

Le financement de ce programme sera assuré, outre la dotation consentie par l'Etat au secteur de l'Eau, par la revalorisation des tarifs portant contribution des usagers bénéficiaires et, notamment le recours aux partenariats public privé (PPP).

Dans ce cadre, une étude est en cours de lancement par le Département chargé de l'Eau pour l'identification des projets éligibles au mode PPP et ce, dans l'objectif d'alléger l'impact pour le budget de l'Etat et favoriser l'évolution et la maturité de ce secteur.

Par ailleurs, la nouvelle loi n° 15-36 sur l'eau publiée en août 2016 intègre plusieurs apports visant, notamment la modernisation de la réglementation du secteur, la simplification des procédures, l'amélioration de la gouvernance par la création des comités des bassins, le renforcement des outils de protection et de préservation de la ressource, la mise en place d'un cadre régissant la réutilisation ainsi que l'introduction de précisions au niveau des missions et des domaines d'intervention des Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) et ce, outre la refonte des modalités de leur gouvernance (réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration, création des comités spécialisés…).

A ce titre, il y a lieu de souligner que les ABH constituent, au niveau de leurs bassins respectifs, des instruments d'une politique volontariste de décentralisation associant l'ensemble des acteurs de l'eau au niveau du bassin hydraulique pour veiller au développement, à la gestion et à la protection des ressources en eau et du domaine public hydraulique dans le respect des dispositions réglementaires, organisationnelles et économiques établies par la loi sur l'eau et en harmonie avec les orientations et les choix dans ce domaine.

Les ABH, investies de missions d'une grande importance au niveau de leurs zones d'action, consistant en la gestion, la mobilisation, la planification, l'affectation et la protection des ressources en eau et du domaine public hydraulique, se heurtent à l'insuffisance de leurs moyens et de leurs ressources.

En effet, les plans d'actions découlant des études des Plans Directeurs Intégrés des Ressources en Eau (PDAIRE), réalisées par les Agences, dégagent un programme d'investissement consolidé (9 agences) de l'ordre de 2.000 MDH pour la période 2013-2016, soit une enveloppe de l'ordre de 500 MDH par an, alors que les financements des budgets de ces établissements reposent, en grande partie, sur les subventions accordées par l'Etat.

Cette situation résulte de l'insuffisance des ressources propres générées par les différentes redevances liées aux utilisations du domaine public hydraulique (redevances de prélèvement pour divers usages, redevances de rejet), en raison d'une part, de la faiblesse des taux de ces redevances, de la non promulgation des textes d'application de certaines redevances, notamment pour les rejets et d'autre part, de la réticence des usagers et de l'étendue des zones d'actions.

Le programme d'investissement des Agences est dédié, notamment, à la préservation et à la protection des ressources en eau, à la lutte contre les inondations et à la maintenance du domaine public hydraulique.

Le budget d'investissement réalisé, en 2015, par l'ensemble des agences s'élève à 236 MDH. Le budget d'investissement de 2016 est prévu pour 461 MDH, réalisé à 128 MDH à fin juin 2016 alors que les prévisions de clôture portent sur une enveloppe de 400 MDH. Le budget d'investissement de 2017 est estimé à 362 MDH.

II.4. Stratégie Touristique

II.4.1. Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)

La Société Marocaine d'Ingénierie Touristique a poursuivi en 2015 la définition, le placement, l'exécution ainsi que le suivi des projets touristiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2020 en assurant le suivi des projets conventionnés, principalement ceux des stations à réaliser dans le cadre du plan Azur et Biladi et en engageant les actions nécessaires auprès des entités concernées pour l'achèvement des projets en cours de réalisation.

Les principales réalisations au titre de l'exercice 2015 concernent, notamment :

- des études relatives au programme Qariati et Mdinti, au concept de 3 clubs Biladi (Ouarzazate, Al Hoceima et Taza), au Parc des Expositions de Tanger et à la stratégie de création du Fonds de garantie dédié aux projets touristiques ;
- la signature de 2 conventions d'investissement de 1.160 MDH pour le développement de 2 unités hôtelières 5 étoiles à Bouznika et à Rabat, de la convention cadre régissant le programme intégré de développement du produit culturel et artisanal dans les médinas et de la convention spécifique régissant la mise en œuvre du programme régional pour le développement intégré du tourisme rural et de nature à Tadla-Azilal portant sur un budget de 201 MDH ;
- la signature de mémorandum d'entente pour le développement de la Station d'Aghroud et d'autres sites touristique au Maroc ;
- la souscription au capital de STAVOM pour un montant de 100 MDH et la libération du quart, soit 25 MDH.

Les produits de la SMIT réalisés à fin 2015, s'élèvent à 273,4 MDH contre 312,4 MDH en 2014, soit une diminution de 12,5%.

Le chiffre d'affaires de la Société, composé du prix de vente des terrains et des produits relatifs au désistement des bénéficiaires des parcelles au profit de nouveaux acquéreurs, s'est situé à 361,6 MDH contre 390,9 MDH en 2014, en baisse de 7,5%.

Le résultat d'exploitation est passé de -21,5 MDH en 2014 à 88,3 MDH en 2015 et le résultat financier est passé de 0,49 MDH à 2,43 MDH en 2015.

Pour l'année 2016, 1ère année de la mise en œuvre de son plan de développement 2016-2020, la SMIT concentre ses efforts sur l'accélération des chantiers déjà lancés, la réalisation des études de repositionnement de certaines stations à l'instar de Mogador, l'accompagnement de l'arrivée des nouveaux produits touristiques (balnéaire, culturel et nature) ; la consolidation des nouvelles destinations touristiques en termes d'animations et de produits complémentaires d'arrière-pays ; le transfert de compétences du niveau national vers le niveau territorial ; la réalisation des études d'ingénierie pour le lancement de nouvelles stations (Aghroud et Tifnit) et l'accompagnement et l'assistance pour le placement des bases hôtelières au sein des stations ainsi que le placement des projets structurants du programme Biladi dans le cadre du développement du tourisme interne.

A fin juin 2016, l'investissement réalisé par la SMIT est de 10,7 MDH avec des prévisions de clôture à fin 2016 estimées à 142 MDH, le faible niveau de réalisation affiché par la SMIT tenant compte du manque de visibilité concernant le déblocage des contributions des partenaires signataires des conventions qui conditionne le lancement des projets.

Concernant les réalisations consolidées à mi-parcours de la Vision 2020, en termes de projets déjà placés, les engagements ont atteint 125.000 MDH, soit 73% de l'objectif (175.000 MDH) dont 43.000 MDH réalisés contre 50.000 MDH prévus, soit 86% de taux de réalisation.

Le budget d'Investissement 2017 se monte à 425 MDH portant sur l'ingénierie touristique visant le renforcement de l'attractivité des pôles de compétitivité touristique (20 MDH) et la promotion de l'investissement pour un montant de 50 MDH. L'action de promotion à réaliser par la SMIT en 2017 permettra l'engagement d'environ 8.500 MDH d'investissements dans le cadre du placement de son portefeuille projets.

En termes de perspectives et de repositionnement de la SMIT, celle-ci a fait l'objet d'un audit stratégique dont le diagnostic a fait ressortir les principaux constats suivants :

- une dispersion des missions actuelles de la SMIT par rapport à sa mission d'intérêt général et un glissement vers des activités concurrentielles, des interférences et des chevauchements institutionnels compromettant le positionnement d'autres acteurs (FMDT, AMDI) ;
- une incohérence visible du business model de la SMIT générant un problème de viabilité économique et financière, pour assurer ses missions initiales, en l'absence d'une subvention suffisante appuyée par un cadre contractuel clair avec l'Etat et les collectivités territoriales.

Les recommandations dudit audit ont débouché sur 4 scénarii, à savoir :

- Recentrage stratégique ;
- Développement Intégré ;
- Renforcement rationalisé ;
- Repli stratégique.

II.4.2. Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT)

Le Fonds Marocain de Développement Touristique, créé en 2011, pour la levée de financements à l'international et l'orientation de l'épargne institutionnelle vers le secteur touristique avec pour finalité le développement touristique régional et la contribution à la réalisation des investissements projetés dans le cadre de la vision 2020 du secteur du tourisme dont le montant des financements est estimé à environ 150.000 MDH.

Les investissements de ce Fonds portent sur des prises de participations soit directement dans des structures ad hoc ayant la charge de réaliser des projets touristiques, soit dans des fonds d'investissement devant réaliser des projets dans le cadre d'entités dédiées.

Le capital du Fonds est appelé à augmenter sur une période de 10 ans pour atteindre 15.000 MDH, soit 10% du besoin total de financement de la vision 2020.

Axes directeurs de la stratégie d'investissement du FMDT

- reprise et repositionnement des stations touristiques du plan Azur ;
- mobilisation de moyens financiers internationaux et privés, promotion du co-investissement et pérennisation des capitaux mobilisés au Maroc ;
- contribution à la diversification de l'offre touristique marocaine et au développement de l'animation stratégique qui marqueront le positionnement des nouvelles destinations touristiques.

La création de la joint-venture Wessal Capital réalisée le 24 novembre 2011 réunissant les fonds souverains AABAR Investments (EAU), Qatar Holding, Al Ajial Investment (Kuweit), Public Investment Fund (Arabie Saoudite) et le Fonds Marocain de Développement Touristique à hauteur de 20% chacun, vise la promotion et le développement du secteur touristique marocain par des investissements dans des projets d'envergure servant la vision stratégique 2020.

Pour piloter ces projets, Wessal Capital a créé quatre filiales portant des projets diversifiés : touristiques, loisirs, résidentiel, bureaux et commercial au sein desquelles le FMDT a pris des participations.

Dans ce cadre, le Fonds a réalisé en 2015, un budget de 135 MDH (102 MDH d'investissement et 33 MDH de fonctionnement et d'équipement) consacré, essentiellement à la libération du capital souscrit dans les sociétés projets relatifs au plan Azur : Station Touristique Saidia (SDS) et Station Touristique Taghazout (SAPST).

Le fait marquant de l'année 2015 est l'autorisation du Conseil d'Administration du FMDT du 8 juillet 2015, pour la modification de l'objet social de la Société et l'élargissement de son champ d'intervention aux différents secteurs de l'économie nationale ainsi que la modification de sa dénomination sociale devenue « Ithmar Al Mawarid » avec une dénomination commerciale « Ithmar Capital ».

En termes de perspectives, l'année 2016 sera consacrée au suivi des projets touristiques de grande envergure, notamment Wessal Bouregreg, la station Saïdia et la station Taghazout, lancés lors des années précédentes ainsi qu'au lancement des études préalables portant sur des projets s'inscrivant dans des secteurs d'activité autres que le secteur touristique.

Le plan d'action 2016 concerne également les nouveaux projets dont la station touristique de Mazagan, la station touristique de Mogador et l'Eco-Resort au sein de la Lagune de Dakhla.

Ce plan prévoit en outre la mise en place de partenariats avec des fonds d'investissement étrangers pour accompagner la politique nationale multisectorielle d'investissement.

Les recettes propres du FMDT au titre de l'exercice 2016 sont estimées à 15 MDH contre 28 MDH réalisés en 2015 et sont constitués uniquement de produits financiers correspondant au placement à court terme de l'excédent de trésorerie.

Le budget prévisionnel du FMDT au titre de l'exercice 2016, d'un montant de 1.404,2 MDH, est réparti comme suit :

- Budget d'Exploitation : 29,2 MDH ;
- Budget d'Equipement : 19,6 MDH ;
- Budget d'Investissement : 1 355,4 MDH comprenant principalement :

- des projets acquis (544,4 MDH) : ce budget sera consacré aux appels de fonds prévus par les sociétés projets avec 312,1 MDH pour la Station Touristique Saidia (SDS), 72,5 MDH pour la Station Touristique Taghazout (SAPST), 92,8 MDH concernant Wessal Bouregreg et 67 MDH pour la Société Wessal Casa-Port ;

- des projets envisagés (751 MDH) : cette enveloppe est consacrée à la constitution d'une société de développement, en partenariat avec un investisseur Qatari (Oryx Capital) avec une participation de 50% (25 MDH) dans le capital social de Oryx Capital, à la constitution des sociétés de projets dans Al Chatii al Abyad, Oukaïmeden Golf Ski Resort, le Projet de Parc d'Attractions dont le site sera choisi en fonction des résultats des études en cours de réalisation, d'un montant initial global de 150 MDH, à la prise de participation minoritaire dans le capital social de la société portant le projet Dakhla Eco Resort pour un montant de 100 MDH, à la prise de participation minoritaire dans deux sociétés de projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Azur (le Projet Mogador (187,5 MDH) et le Projet Mazagan Beach Resort (78,5 MDH)), à la prise de participation minoritaire dans des projets de petite taille (60 MDH) et au partenariat avec un fonds souverain asiatique (hors Wessal) pour 150 MDH.

Pour les réalisations à fin juin 2016, les investissements ont atteint 231 MDH. En termes de prévisions de clôture à fin 2016, le FMDT prévoit des investissements de l'ordre de 518 MDH, un résultat net prévisionnel est de l'ordre de -70,5 MDH contre -27,14 MDH à fin 2015, soit une aggravation de 160%.

Pour l'exercice 2017, les investissements prévus par Ithmar Capital s'élèvent 1.528 MDH et sont destinés, essentiellement, au programme Plan Azur (973 MDH) et aux projets portés par la joint-venture Wessal Capital (154 MDH). Il s'agira, notamment des souscriptions dans le capital social des sociétés de projets nouvellement créées et dans lesquelles le Fonds participe, de l'accompagnement des augmentations de capital notamment dans les sociétés Wessal, ainsi qu'au déploiement de la nouvelle stratégie multisectorielle (400 MDH).

II.4.3. Office National Marocain du Tourisme (ONMT)

Compte tenu du contexte international difficile marqué par une succession de plusieurs événements défavorables pour le tourisme mondial, l'ONMT se fixe comme objectif principal l'accélération de la politique de diversification entamée depuis plusieurs années.

A cet effet, les réorientations stratégiques de l'Office se caractérisent par les principales priorités suivantes :

- le renforcement de la desserte aérienne pour un véritable saut quantitatif ;
- l'accélération du renforcement des parts de marché sur les marchés allemand, britannique et scandinave et le développement des marchés arabe, africain et asiatique ;
- l'exploitation des opportunités du contexte géopolitique international pour gagner des parts du marché russe avec le maintien des activités sur les autres marchés ;
- le renforcement de l'intérêt porté au tourisme interne ;
- la mise en œuvre d'une stratégie digitale intégrée et des actions évènementielles phare sur la marque Maroc avec la refonte du site « visitmorocco.com ».

Pour un investissement prévisionnel de l'ordre de 900 MDH au titre de l'exercice 2015, l'ONMT a pu concrétiser 587 MDH, soit un taux de réalisation de 65% avec une hausse de 36,5% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs et concernant l'évolution des indicateurs de performance, le Maroc a pu maintenir l'arrivée des flux touristiques et il a réalisé une performance positive sur l'ensemble des marchés cible à l'exception de trois pays (les Pays-Bas, la Russie et le Brésil). A ce titre, les réalisations du secteur du tourisme à fin 2015, peuvent être appréciées à travers les indicateurs suivants :

- les arrivées de touristes aux postes frontière durant l'année 2015 ont enregistré une baisse limitée de 1% par rapport à l'exercice 2014 et se situent à 11 millions ;
- le Maroc a réalisé une performance positive sur deux marchés prioritaires par rapport à la même période en 2014 (Allemagne : +8%, Royaume-Uni : +5%) et négative sur les marchés français et belge ayant enregistré des baisses de 5% et 2%, respectivement ;
- la part des nuitées du tourisme interne a enregistré une baisse de 6,3% par rapport à 2014 avec un taux d'occupation de 40%, en régression de quatre points par rapport à ladite année ;
- les recettes voyage en devises à fin 2015, ont atteint 57.000 MDH enregistrant une stabilité par rapport à 2014 (57.000 MDH).

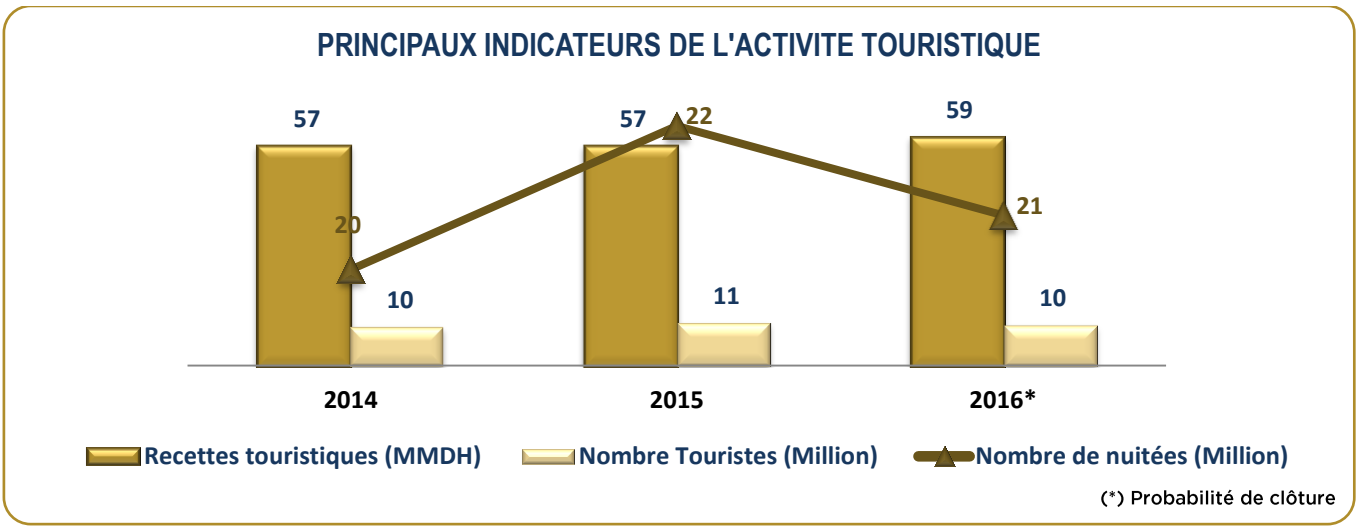

Au niveau de l'activité cœur de métier, l'Office a procédé au lancement des actions suivantes en 2015 :

- publicité : des campagnes publicitaires ont été réalisées en France, Italie, Royaume Uni, Espagne, Moyen-Orient et Belgique ;
- voyages de presse : 550 journalistes ont été conviés avec des focus particuliers sur la délocalisation d'émissions de télévision ;
- relations publiques : 60 opérations ont été effectuées dans les différents marchés cible. Ces actions ciblent le client final mais ont permis également de rassurer les principaux partenaires : Tours Operateurs, leaders d'opinion, réseaux de vente, journalistes...
- aérien : des contrats de partenariat ont été signés avec les principales compagnies aériennes afin de renforcer les connexions ;
- distribution : signature de 83 partenariats avec les Tours Operateurs avec un flux projeté de 675.000 pax, invitation de plus de 2.000 décideurs, TO et agents de voyage au Maroc dans le cadre d'Eductours ou d'évènements de grande envergure, organisation de 24 workshops et roadshows et participation aux évènements B2B organisés par les partenaires, participation à 88 foires et salons, organisation de campagnes d'habillage vitrines dans 1.500 agences de voyage ;
- tourisme interne : renforcement du dispositif promotionnel et mise en avant des destinations peu matures ainsi que l'organisation d'opérations ciblant l'agent de voyage afin de l'inciter à commercialiser la destination Saidia (Workshop, Eductour, etc.) ;

- digital : sélection d'une agence pour la refonte du portail ONMT, renforcement de la visibilité de la destination sur les réseaux sociaux et signature de 20 partenariats assurant une forte visibilité de la destination Maroc avec un flux global d'environ 1,2 millions d'arrivées (Last minute, Expedia, Opodo, etc.) ;

- promotion de produits de niche : tourisme golfique, tourisme d'affaires, tourisme nature et aventure.

Au titre de l'exercice 2016, l'ONMT agit sur les leviers suivants :

- communication et relations publiques pour rassurer et lutter contre les amalgames en privilégiant le contenu pour nourrir l'image du Maroc et en assurant une présence continue à l'esprit de la Marque, par le biais de campagnes intensives, d'affichage grand public, de présence accrue sur le web et de sponsoring d'émissions TV à forte audience ;

- développement du tourisme interne comme chantier prioritaire avec un objectif de passer de 27% à 40% en 2020 à travers, notamment le lancement de campagnes publicitaires et le développement d'une plateforme de réservation sur le site Kounouz Biladi pour regrouper l'ensemble des offres et faciliter la concrétisation de l'acte d'achat ;

- en matière d'aérien pour l'été 2016, l'OMMT a signé 11 contrats de partenariat pour le renforcement des lignes existantes avec les compagnies aériennes partenaires avec une capacité prévisionnelle en sièges de l'ordre de l,43 millions avec 112 routes qui seront assurées par différentes compagnies aériennes, notamment par la RAM avec 11 routes ;

- signature de contrats de partenariat avec différents Tours Opérateurs et agences de voyage en ligne accompagnés, le cas échéant d'actions publi-promotionnelles avec une optimisation des investissements selon la part de marché par pays, un renforcement du dispositif promotionnel avec les réseaux intégrés et une amélioration des performances avec les canaux de distribution en ligne (1,87 millions de nuitées, soit une croissance de plus de 57%).

Les prévisions budgétaires de l'ONMT au titre de l'exercice 2016 totalisent 907 MDH dont 137 MDH pour l'exploitation et 769 MDH pour l'investissement dont 500 MDH au titre des crédits neufs et le reste soit 269 MDH au titre des crédits de report. Les principaux projets concernent la publicité (307 MDH) et la réalisation de contrats de partenariat avec les compagnies aériennes (147 MDH), de contrats de partenariat avec les TO et agences de voyage (75 MDH) et de réalisation de campagnes et insertions publicitaires et digital de 84 MDH. Le budget prévu pour les relations publiques est de l'ordre de 156 MDH dont les manifestations touristiques au Maroc et à l'étranger pour 41,5 MDH.

Pour le programme d'investissement en cours de réalisation en 2016, il s'élève à 88,8 MDH à fin juin 2016 et des prévisions de clôture au 31/12/2016 estimées à 600 MDH.

Le budget d'investissement prévisionnel pour 2017 s'élèverait à 805 MDH. Le financement de ces investissements, à l'instar des exercices 2016 et antérieurs, est assuré par les subventions du BGE à hauteur de 300 MDH et le reste par le produit des taxes parafiscales, notamment la taxe sur l'aérien, introduite depuis 2014.

II.5. Télécommunications, Services Postaux et Audiovisuel

II.5.1. Télécommunications

Note d'Orientations Générales à l'horizon 2014-2018 adoptée par le conseil d'administration de l'ANRT tenu le 18 mars 2015

1- Axes de développement du secteur des Télécommunications

- l'encouragement de l'investissement et la consolidation du marché national des télécommunications ;
- la poursuite du déploiement effectif du Plan National pour le développement du Haut et Très Haut Débit ;
- le développement et la mise en œuvre de modèles visant la mutualisation des infrastructures dans le but de permettre la diversification des offres de services pour l'ensemble de la population ;
- l'activation des leviers de régulation permettant l'ouverture effective à la concurrence de certains segments du marché des télécommunications.

2- Objectifs chiffrés à l'horizon 2018

- un chiffre d'affaires de 34.000 MDH ;
- un nombre d'abonnés à la téléphonie mobile de 50 millions ;
- un nombre d'abonnés à la téléphonie fixe de 2 millions ;
- un nombre d'abonnés à Internet de 22 millions.

A fin **2015**, le secteur des télécommunications a connu les évolutions suivantes :

- un chiffre d'affaires de 33.500 MDH ;
- pour la 5ème année consécutive, le marché de la téléphonie fixe poursuit une tendance baissière avec un parc global de 2,22 millions en 2015 contre 2,49 millions en 2014, soit un recul de près de 11% sur une année. Le taux de pénétration de la téléphone fixe a diminué à 6,57% à fin 2015, contre 7,5% une année auparavant ;
- le nombre d'abonnés au mobile affiche une légère baisse sur une année avec un parc de 43,08 millions d'abonnements à fin 2015, contre 44,11 millions à fin 2014, soit une diminution d'un peu plus de 2%. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a, ainsi, reculé mais reste fort se situant à 127,27% à fin 2015 au lieu de 132,96% l'année précédente ;
- avec un parc avoisinant les 14,5 millions d'abonnés à fin 2015, le marché de l'Internet confirme sa tendance haussière en réalisant une croissance annuelle moyenne de 49,3% sur la période 2005-2015. Cette bonne performance s'est répercutée positivement sur le taux de pénétration de l'Internet qui a atteint 42,75% de la population à fin 2015. La dominance est pour l'internet mobile avec une part de 92% en 2015 contre 90% en 2014.

Concernant l'état d'avancement des mesures engagées pour le développement du secteur des télécommunications, les principales réalisations se présentent comme suit :

- le dégroupage de la boucle locale a été mis en œuvre depuis 2007. A ce jour, 0,1% du parc actuel est dégroupé contre un taux dépassant 50% dans les pays européens.
- le partage des infrastructures : 500 sites mobiles sont partagés entre Méditelecom et Wana dans des conditions normales. Pour IAM, seule une trentaine de sites est aujourd'hui partagée sur un parc global de 10.000 sites, soit un taux de près de 5%.

A fin juin 2016, les résultats chiffrés se présentent comme suit :

- un nombre d'abonnés à la téléphonie mobile de 41,4 millions ;
- un nombre d'abonnés à la téléphonie fixe de 2,1 millions ;
- un nombre d'abonnés à Internet de près de 15 millions.

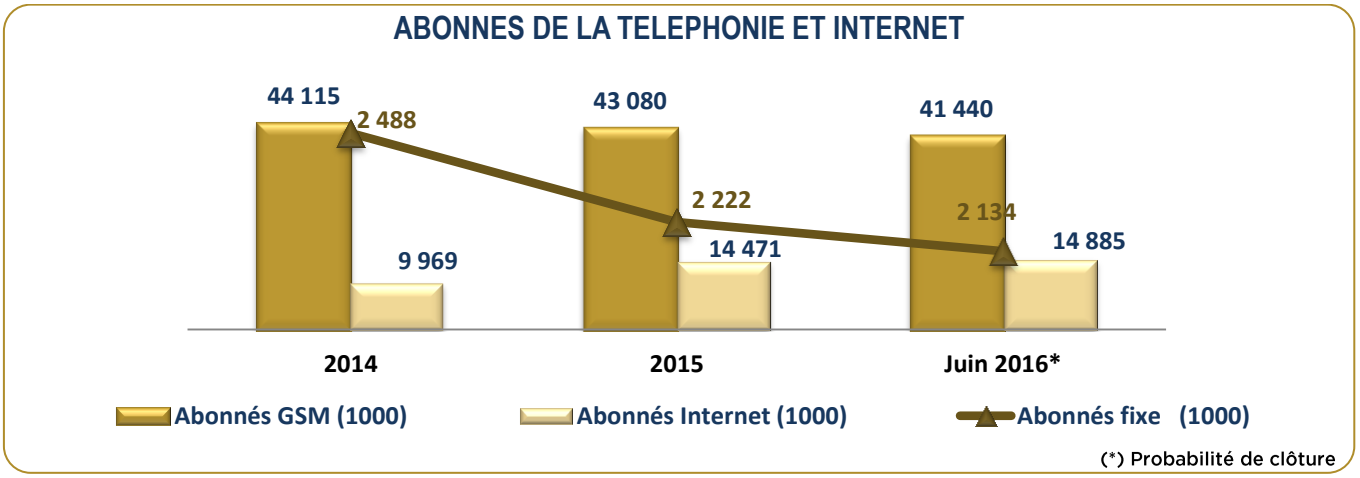

II.5.2. Poste

L'activité postale est assurée conjointement par Barid Al-Maghrib et des opérateurs du secteur privé, sauf pour l'activité courrier ordinaire qui est exercée, exclusivement par l'opérateur national conformément au Dahir du 25 novembre 1924 relatif au monopole postal.

Pour le développement de ses activités, le Groupe Barid Al-Maghrib a conclu avec l'Etat pour la quatrième fois, un contrat programme couvrant la période 2013-2017 qui prévoit un investissement global de l'ordre de 2.900 MDH destiné au développement de ses activités, financé, principalement par autofinancement à hauteur de 79%, par emprunts bancaires supportés par la filiale Al Barid Bank à hauteur pour 18% et par une cession d'actifs à hauteur de 3%.

Au titre de l'exercice 2015, les produits des principaux métiers du Groupe ont totalisé 2 953 MDH, contre 2 710 MDH en 2014, soit, une hausse de 9%. Les réalisations financières par métier, se présentent comme suit :

- Activité Al barid Bank : le PNB réalisé en 2015 est de 1 733 MDH en progression de 13% par rapport à 2014 qui était de 1 539 MDH.
- Activité courrier : l'activité courrier a totalisé un chiffre d'affaires de 784 MDH en 2015, contre 768 MDH en 2014 soit une hausse de 2,1%.
- Activité Barid media : Le Chiffre d'affaires réalisé est de 32 MDH en 2015, en régression de 2 MDH par rapport à 2014.
- Activité colis et logistique : l'activité colis et logistique a réalisé un chiffre d'affaires de 214 MDH, en progression de 15,8% par rapport à 2014.
- Activité SDTM : Le chiffre d'affaires a atteint 101,5 MDH en 2015, contre 89 MDH en 2014, soit une évolution de 14%.
- Activité de la filiale EMS-CIMA **:** l'activité de la filiale EMS-IMA a réalisé un chiffre d'affaire de 70,5 MDH en 2015, contre 63,8 MDH à 2014, soit une évolution de 11%.

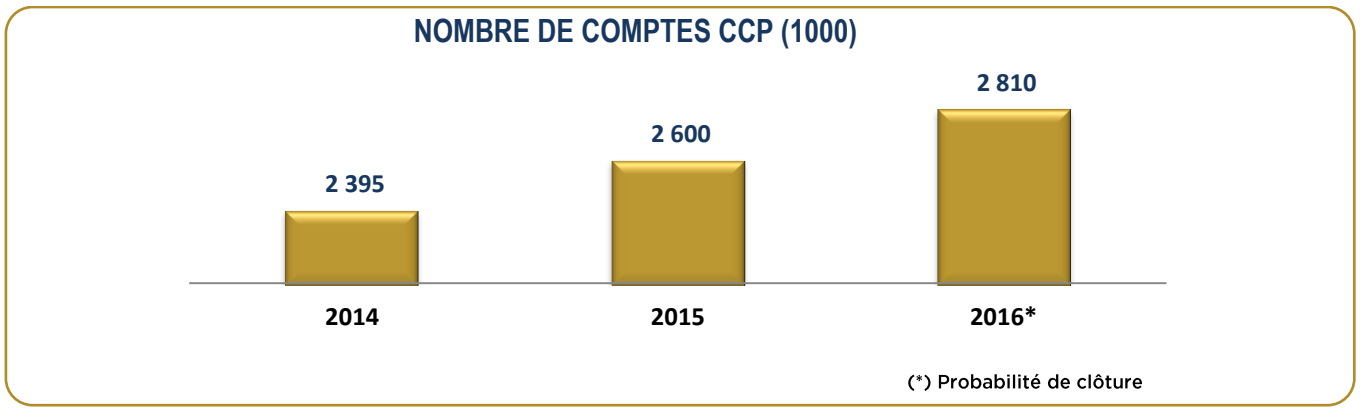

L'année 2015 a été marquée par la concrétisation de chantiers et de projets inscrits dans le plan de développement 2013-2017, notamment ceux ayant trait à la modernisation des outils de production et de gestion. Ainsi, Barid Al-Maghrib a clôturé l'exercice 2015 avec un chiffre d'affaires de 1.035 MDH contre 1.005 MDH en 2014, soit une hausse de 6,1%. L'activité courrier demeure le principal contributeur au chiffre d'affaires et ses revenus se sont élevés à 784 MDH en 2015, en hausse de 3% par rapport à 2014 grâce, essentiellement à l'augmentation tarifaire opérée en mars 2015. Cette activité représente à elle seule, 78% des revenus de l'établissement.

Les charges d'exploitation de Barid Al-Maghrib se sont établies à 818,7 MDH à fin 2015, soit une stabilité par rapport à 2014 (819 MDH). Quant au résultat net, il est de 127 MDH contre 152 MDH en 2014 et enregistre une baisse de 16%.

Les investissements réalisés en 2015, sont de 139 MDH sur 334 MDH prévus, soit un taux de réalisation de 41,7%.

L'année 2016 coïncide avec la 4ème année d'exécution du contrat programme 2013-2017 conclu avec l'Etat. Cette année sera marquée par :

- le lancement des projets de développement du marketing direct adressé en coordination avec la filiale Barid Media ;
- le renforcement du positionnement sur le secteur e-commerce, essentiellement dans les grandes et moyennes villes pour les activités colis et messagerie et de poste digitale ;
- le développement de la communication produit et l'amélioration de la visibilité marketing des produits nationaux et internationaux en exploitant les résultats des études lancées en 2015 ;
- la promotion des activités numériques, notamment la prestation E-Sign et le développement du projet auto-entrepreneurs à travers la mise en place d'une plateforme moderne dédiée à cet effet.

Barid Al-Maghrib a prévu pour l'année 2016, un montant d'investissement de 222 MDH dont le programme immobilier portant sur les agences postales (69 MDH), le développement des projets à forte composante technologique (60 MDH) et l'acquisition et/ou le renouvellement des équipements (51 MDH).

L'investissement réalisé à fin juin 2016 est de 56 MDH contre des prévisions de clôture d'un montant de 63 MDH.

Les investissements au titre de 2017 porteront sur un montant de 260 MDH destinés à augmenter les volumes du marketing direct par un enrichissement de l'offre courrier, la restructuration opérationnelle et commerciale de l'activité « colis et messagerie » ainsi que le développement et la commercialisation d'une offre logistique et la mise en place de plateformes logistiques.

BAM se penchera également en 2017 sur la finalisation et la mise en place de la nouvelle stratégie de développement CAP BARID 2020 qui s'articule autour de quatre concepts fédérateurs qui sont : la proximité, la connectivité, la modernisation et l'inclusion financière, économique, sociale et numérique.

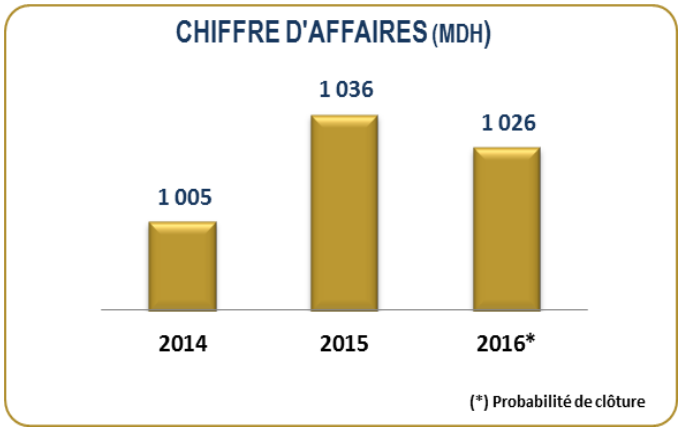

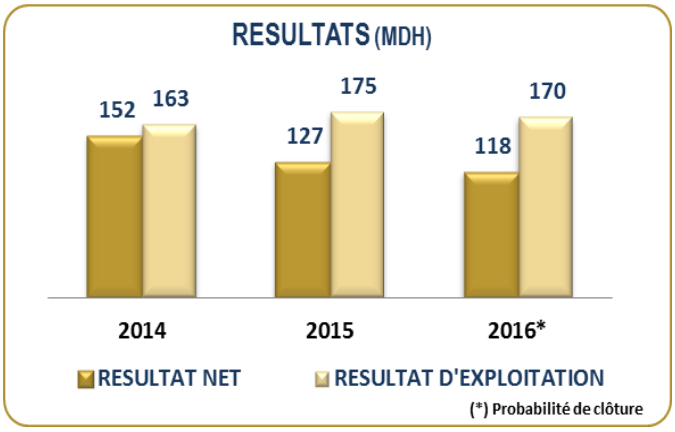

II.5.3. Audiovisuel

II.5.3.1. Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT)

La stratégie de la SNRT s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son cahier des charges et vise à lui permettre d'assurer sa mission de service public, en matière d'information, d'éducation et de divertissement, ciblant l'ensemble de la société marocaine, en consolidant son positionnement dans le paysage audiovisuel national et en proposant une offre publique diversifiée se différenciant par une programmation locale de proximité.

En phase avec cette stratégie, les activités de la Société au titre de l'exercice 2015 ont été marquées, principalement, par :

- le renforcement et l'enrichissement des grilles des programmes ;
- la couverture des événements nationaux et internationaux et le maintien du soutien à la production nationale ;
- la diffusion de l'équivalent de 43.983 heures d'antenne en télévision et de 62.780 heures d'antenne pour le service de radiodiffusion ;
- la modernisation et la numérisation des moyens de production, de transmission et de diffusion.

En matière de transmission/diffusion, l'année 2015 a connu la poursuite des efforts investis en termes de modernisation, de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de transmission et de diffusion à travers, notamment l'extension de la couverture de Télévision Numérique Terrestre (TNT) aux régions lointaines et zones d'ombre, le renouvellement des émetteurs AM, la numérisation du réseau à faisceaux hertziens et le renforcement du réseau satellitaire.

Le volume d'investissement réalisé en 2015 a été de 170 MDH et a été consacré, notamment à la modernisation des équipements audiovisuels et de télédiffusion.

Au titre de 2016, les actions de la SNRT sont articulées autour des axes suivants :

- le renforcement de la mission de service public de la SNRT ;
- la poursuite de la stratégie de soutien à la production nationale en conformité avec le cahier des charges ;

- l'enrichissement des grilles des programmes et des lignes éditoriales de l'ensemble des services édités ;
- la mise au point de nouveaux concepts axés sur la proximité, tant au niveau de l'information qu'au niveau des magazines de société et des émissions culturelles et de divertissement ;
- l'amélioration de la qualité des émissions de divertissement.

Parmi les actions majeures dont le lancement est prévu en 2016, on peut noter le renouvellement de l'habillage de la chaîne Al Oula, la construction d'un nouveau plateau Journal Télévisé, la refonte du site web SNRT et la mise en place d'une stratégie numérique.

En termes d'investissement, les prévisions 2016 sont de 349 MDH et comprennent, notamment des équipements de télédiffusion (170 MDH) et audiovisuels (108 MDH).

Le volume d'investissement réalisé par la SNRT à fin juin 2016, a atteint 93 MDH et les prévisions de clôture sont estimées à 170 MDH.

Pour l'année 2017, le plan d'action prévisionnel s'articule autour des principaux axes suivants :

- renforcer le positionnement de la SNRT en tant que média public de référence dans le paysage audiovisuel national ;
- fournir une offre diversifiée, répondant à sa mission de service public, aux attentes du public en termes d'audience et de satisfaction et en fonction de l'offre de la concurrence et des besoins du marché publicitaire ;
- déployer une stratégie numérique à même de répondre aux attentes du large public compte tenu des grandes mutations numériques et la pression de la consommation des médias numériques ;
- améliorer la couverture nationale en accélérant en particulier, la généralisation de la TNT ;
- renforcer le positionnement de la SNRT en termes d'innovation technologique, notamment dans le domaine de la production et de la post production conformément aux standards internationaux.

Les prévisions en termes d'investissement pour l'année 2017 sont évaluées à 350 MDH destinés, principalement, aux équipements du réseau de transmission et de diffusion par satellite par TV et par Radio (émission, codage et réception, multiplexes, équipements de diffusion TNT, équipements pour diffusion AM et FM, postes de transformation...).

II.5.3.2. Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)

Les principales réalisations au titre de 2015 consistent, notamment, en la diffusion de 653 heures de journaux télévisés, 214 heures d'émissions de dialogues et de débats, 68 heures de programmes destinés à la femme, 62 heures pour les programmes destinés aux jeunes, 156 heures de programmes religieux, 66 heures de programmes de culture et de connaissances, 133 heures pour l'éducation et le divertissement des enfants, 25 heures pour les programmes éducatifs pour les adolescents, 116 heures pour les programmes de service, 437 heures pour les programmes artistiques et de divertissement et 166 heures de programmes de sport.

De même, SOREAD-2M a développé 18 nouvelles émissions en 2015 afin de mieux répondre aux obligations de son nouveau cahier des charges et soutenir le rythme d'innovation dans sa programmation au profit des téléspectateurs tout en contribuant au développement de la création audiovisuelle et cinématographique nationale, notamment, par :

- la diffusion de 11 téléfilms, 11 feuilletons, séries ou sitcoms, 11 pièces théâtrales ou spectacles vivants et 39 documentaires ;
- la production ou co-production de 7 téléfilms, 9 séries de capsules humoristiques, 11 documentaires et 3 pièces théâtrales ;
- l'acquisition de 16 œuvres cinématographiques dont 2 longs métrages et 7 courts métrages ont été diffusés.

RADIO-2M a continué d'enrichir progressivement sa grille de programmes dans le but d'offrir une programmation générale, riche et diversifiée. L'année 2015 s'est distinguée par le développement de nouveaux concepts d'émission se basant sur le talkshow et l'interactivité (au moins 6 émissions réparties entre les genres de société, de culture, de service et de sport). Le volume horaire de diffusion a été de 4.585 heures contre 3.580 heures en 2014, soit une progression de 28%.

L'investissement réalisé en 2015 a concerné, notamment le remplacement de certains équipements et l'entretien de réseau de télédiffusion pour un montant global de 26 MDH.

Le plan d'action prévisionnel de SOREAD-2M, au titre de 2017, s'inscrit dans le cadre de la continuité et s'articule autour des axes suivants :

- la poursuite de l'application progressive du nouveau cahier des charges de la société ;
- l'enrichissement continu de la grille des programmes en vue, notamment du maintien, voire l'amélioration, du taux d'audience ;
- la poursuite du soutien à la production nationale ;
- le renforcement de la stratégie digitale ;
- la poursuite de la rationalisation des charges.

Le montant de l'investissement prévu pour 2017, s'élève à 50 MDH destinés aux équipements de post production, de transmission, de lumières et de couverture du réseau Radio.

II.5.4. Agence Marocaine de Presse (MAP)

Dans le cadre de la promotion des métiers de la MAP et afin d'accroitre sa performance, de diversifier ses produits, d'améliorer sa gouvernance et de renforcer sa présence sur les plans national et international, mettant l'accent sur la mise à niveau des conditions sociales et professionnelles des journalistes et de l'ensemble de ses employés, le projet de loi 02-15 sur la MAP a été adopté par le Conseil du Gouvernement, le 22 juillet 2016, et présenté à la commission concernée de la première Chambre du Parlement le 1er août 2016. Ce projet vise principalement à diversifier les activités et les produits de la MAP en anticipant sur l'évolution technologique et à modernier sa gouvernance.

A cet effet, l'Agence a arrêté ses orientations stratégiques pour les années à venir, déclinées, en ce qui concerne le développement métier, en 3 axes :

- affirmer un leadership régional et devenir un puissant vecteur de promotion du modèle marocain ;
- construire un large réseau à l'écoute de ses clients et de ses partenaires ;
- produire une prestation de qualité, diversifiée à haute valeur ajoutée technologique et génératrice de croissance.

La MAP a procédé également à la déclinaison desdits axes stratégiques en cinq leviers à actionner qui consistent en la diversification des produits et services, la redéfinition de la politique commerciale, l'accroissement de la productivité, la révision de l'organisation et la redynamisation des ressources humaines.

En plus de l'organisation d'une série de forums thématiques, la MAP a produit au cours de l'exercice 2015 notamment 1.900 productions d'infographies, 202.500 dépêches en 5 langues (Arabe, Amazigh, Français, Espagnol et Anglais), 7.200 capsules audio et 10.000 photos.

Par ailleurs, et dans le cadre du regroupement de ses bureaux, l'Agence a lancé 12 pôles régionaux et 13 pôles internationaux.

En termes de réalisations financières, l'exercice 2015 a été marqué par :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires de 35,7 MDH et un résultat net de -4,5 MDH ;
- des montants engagés pour l'exploitation de 249,7 MDH (dont 73% de charges du personnel) et pour l'investissement de 15,1 MDH.

Concernant les investissements prévus en 2016, ils s'élèvent à 18 MDH et comprennent, notamment 8,3 MDH pour les aménagements et constructions et 2,2 MDH pour les installations et matériels techniques.

Parmi les projets prévus au niveau du levier relatif à la diversification des produits et services, figurent : MAP TV, MAP Audio, MAP Photo, MAP Economie et Finance (Ecofin), MAP Amazigh, Fonds d'Archives Photos, MAP Sports, MAP Archives, MAP Edition, MAP Express, MAP Traduction, MAP SNG (Satellite News Gathering) et MAP Media Services.

Ainsi, la MAP, nouvelle vision, se profile à l'horizon 2017, forte de ses atouts majeurs de développement, qui font d'elle une véritable agence de presse du XXI^{ème} siècle projetant, notamment d'offrir des produits et services à forte valeur ajoutée répondant aux besoins du marché et faisant face à la concurrence.

II.5.5. Centre Cinématographique Marocain (CCM)

Grâce au soutien financier de l'Etat, le cinéma marocain garde son dynamisme en matière de production de films, le plaçant ainsi parmi les 3 premiers pays africains à produire le plus grand nombre de longs métrages (Maroc, Egypte et Afrique du Sud). En effet, et en ce qui concerne les fonds d'aide gérés par le Centre Cinématographique Marocain, celui-ci a distribué au titre de l'année 2015:

- 68,5 MDH de subventions d'aide aux projets de production des films et un montant de 73,5 MDH est prévu au titre de l'année 2016 ;
- 29 MDH dans le cadre du fonds d'aide à l'organisation des festivals cinématographiques ; le même montant est prévu pour l'année 2016 ;
- 42 MDH d'avances sur recettes octroyées dans le cadre du fonds d'aide à la production cinématographique.

Le CCM a également octroyé en 2015, plus de 0,78 MDH dans le cadre du fonds dédié à la numérisation des salles de cinéma. Cette année marque l'achèvement de la numérisation de la grande majorité des écrans des salles de cinéma en activité.

L'action et le soutien de l'Etat sont perceptibles à l'aune des résultats du secteur. En effet, la production nationale annuelle avoisine la vingtaine de longs métrages et une soixantaine de courts métrages, ainsi que des documentaires, notamment sur la culture, l'histoire et l'espace Sahraoui Hassani. La production nationale occupe la deuxième place en termes de box office national et ce, après les productions américaines et devant les productions française, égyptienne et indienne.

Ainsi, le film marocain était présent au cours de 2015 dans plus de 70 festivals étrangers, dont 33 en compétitions officielles et gratifiés par 20 prix accordés à 7 longs métrages et 5 courts métrages.

Par ailleurs, le CCM a organisé en 2015, sept semaines du film marocain à l'étranger et prévoit en 2016 et 2017, la réalisation d'un nombre similaire d'évènements. Ces actions de promotion sont alignées à la politique nationale en la matière et ciblent, notamment, les pays Scandinaves et Africains. A noter que le Maroc a consolidé une solide expérience en co-production avec les pays sub-sahariens d'Afrique, avec plus de 28 longs métrages.

De même, le nombre de festivals et manifestations cinématographiques organisés est passé de 13 en 2014, à 69 en 2015 et 74 sont programmés pour 2016, avec des dates devenues incontournables dans l'agenda des professionnels nationaux et internationaux et ce, à l'image du Festival National du Film de Tanger et le Festival International du Film de Marrakech.

Outre les réalisations précitées, l'année 2016 a été marquée par la consolidation des efforts en matière de professionnalisation et la formation dans les Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma.

III. SERVICES DE BASE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

III.1. Education et Santé

III.1.1 Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)

Dans le cadre de la vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine au titre de la période 2015-2030, présentée à Sa Majesté le Roi, le 20 mai 2015, le plan des mesures prioritaires constitue la première réponse institutionnelle visant la mise en œuvre effective de ladite réforme. En effet, ces mesures prioritaires qui couvrent la période 2015-2018, s'articulent autour de 9 thèmes, à savoir la maîtrise des connaissances de base, la maîtrise des langues étrangères, l'intégration de l'enseignement général et de la formation professionnelle, les compétences transversales et l'épanouissement personnel, l'amélioration de l'offre scolaire, l'encadrement pédagogique, la gouvernance, l'intégrité et les valeurs à l'école, la valorisation du capital humain et la compétitivité de l'entreprise.

Par ailleurs, le Maroc et le programme d'aide américain Millennium Challenge Corporation ont signé le 30 novembre 2015, le deuxième programme de coopération (Compact II) d'un montant de 450 millions de dollars. Le premier projet, « Education et formation pour l'employabilité », mobilisera 220 millions de dollars, soit 49% de l'ensemble des fonds disponibles et a pour cible prioritaire la jeunesse.

A cet effet, 100 collèges et lycées de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès et Marrakech-Safi ont été ciblés. Ils bénéficieront d'un programme qui portera sur le renforcement de l'autonomie de gestion administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages.

Le programme d'investissement réalisé par les AREF en 2015, a atteint 2.322,6 MDH.

L'année 2016 est aussi l'année de l'adaptation de l'organisation territoriale des AREF, au nouveau découpage administratif du Royaume. En effet, malgré sa complexité (Amendement de textes y compris la loi n° 07-00, appels à candidatures et nouvelles nominations de nouveaux Directeurs, organisation de la subrogation des AREF nouvellement créées à celles supprimées…), ce chantier de restructuration a été mené à son port moyennant une grande mobilisation des parties prenantes tout en veillant à assurer

la continuité des prestations (sécurisation des approvisionnements, organisation des examens, lancement des mouvements de mutation des divers corps…).

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des AREF, il a été procédé, au cours de l'année 2016, à la révision des organigrammes de ces établissements aux niveaux régional et provincial. Ce travail de modernisation a été mis en œuvre en alignement avec la volonté du renforcement d'une gestion déconcentrée des ressources avec, notamment la création de postes de directeurs provinciaux en remplacement des délégations provinciales et préfectorales et le renforcement des prérogatives des structures déconcentrées.

En termes d'apurement des arriérés des Académies et dans le cadre de l'accélération des opérations entamées en 2014 et 2015, une opération d'assainissement a démarré au cours du 1er trimestre de l'année 2016 et a permis, à fin août, le paiement effectif de 2.800 MDH sur les 4.300 MDH débloqués au titre de la subvention 2016. Ainsi, le montant total cumulé des paiements opérés au cours des trois dernières années (de 2014 à fin août 2016) a été porté à 11.000 MDH, permettant ainsi le renflouement de la trésorerie du tissu économique opérant auprès des Académies et le rétablissement d'une relation économique de confiance entre les AREF et leurs fournisseurs et autres partenaires.

Les paiements prévisionnels à fin 2016, sont estimés à 4.300 MDH dont 1.663 MDH au titre de l'investissement.

En termes d'investissement, un effort similaire est prévu au titre de l'année 2017 et ce, pour soutenir la réalisation des projets de réforme et de développement du secteur éducatif national. Ainsi et sur la base des prévisions qui se montent à 1.663 MDH, les principales actions programmées porteraient sur la mise en œuvre des mesures prioritaires arrêtées dans le programme des passerelles entre formation générale et professionnelle, la consolidation de l'enseignement des langues étrangères, l'amélioration des conditions d'accès à la formation en milieu rural…

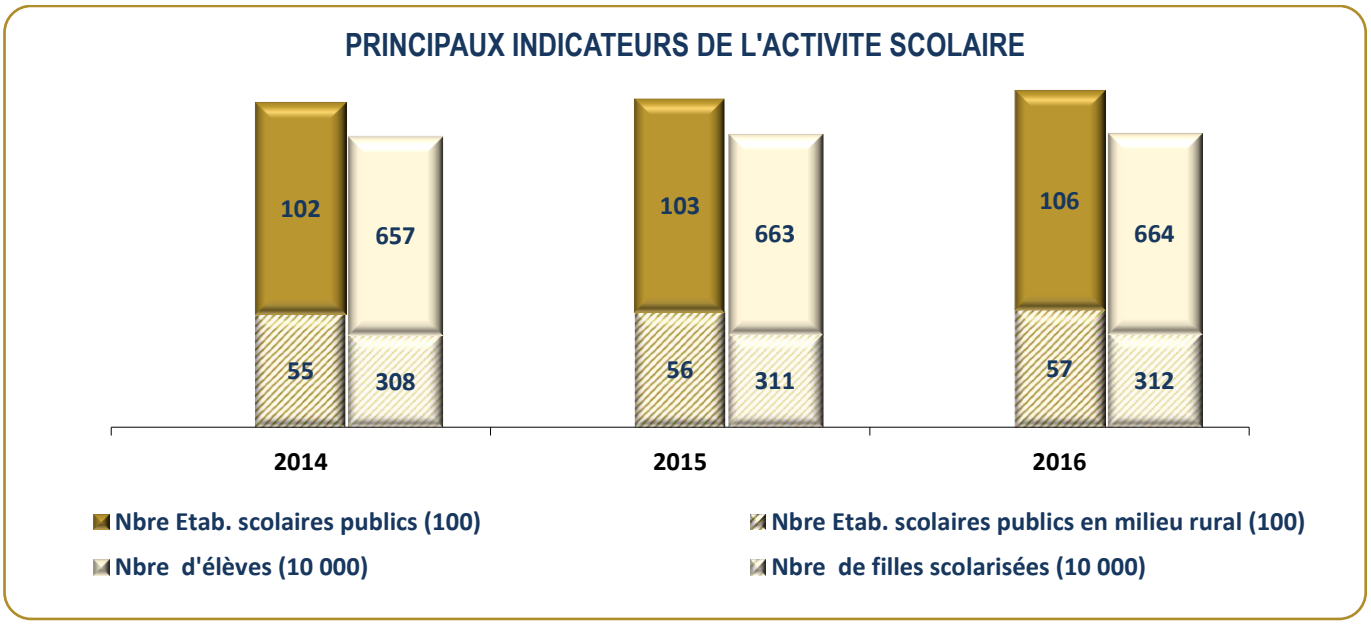

III.1.2. Universités

L'état des lieux et les perspectives de l'enseignement supérieur peuvent être appréhendés à travers deux points saillants, à savoir le bilan du plan d'action 2013-2016 et la stratégie 2015-2030.

Les actions, menées au cours de ces trois dernières années, dans le cadre du plan d'action 2013-2016, ont été focalisées, essentiellement sur :

- l'amélioration de l'employabilité des diplômés avec un renforcement des filières professionnalisantes. En effet et à titre d'illustration, pour l'année 2015-2016, le pourcentage des filières professionnalisantes, de niveau bac+3 est de 52% et celui des filières bac+5 est de 56% ;
- la capacité d'accueil des établissements universitaires a été élargie avec la construction de nouveaux amphithéâtres, laboratoires et salles de cours ainsi que leur équipement ;
- le taux d'encadrement a été également renforcé par le recrutement de plus d'enseignants, la transformation de postes pour les fonctionnaires titulaires d'un doctorat afin qu'ils intègrent le corps des enseignants-chercheurs ainsi que le recrutement de doctorants contractuels ;
- les regroupements d'universités et autres établissements, comme les écoles d'ingénieurs, avaient comme objectif de mutualiser les moyens et de parvenir à la création d'une masse critique en termes d'étudiants et d'offres de formation pour le secteur, avec, notamment, la création de pôles technologiques à Rabat et à Casablanca ;
- la création de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique vise, notamment une meilleure gouvernance de la qualité du système éducatif marocain, tant pour le public que pour le privé ;
- le renforcement des conditions d'accueil et des prestations sociales au profit des étudiants, avec une augmentation substantielle du nombre de boursiers qui sont passés de 182.500 en 2011-2012, à 321.180 boursiers en 2015-2016, soit une progression de 76%, avec un objectif de de 330.000 boursiers en 2016-2017. Le budget alloué aux bourses est passé de 718 MDH à 1.928 MDH sur la même période, avec en sus, la revalorisation du montant de la bourse et la généralisation du système de couverture médicale aux étudiants.

Par ailleurs, une enveloppe globale de 300 MDH a été mobilisée pour le financement de projets de recherche dans les domaines prioritaires au cours de l'exercice 2015-2016. De même, il a été procédé à la conclusion de plusieurs conventions avec des entreprises publiques et certains départements ministériels ainsi que des fondations, afin de renforcer et diversifier les sources de financement par le biais d'une coopération sectorielle. A ce titre, les principales conventions conclues ont concerné les entités suivantes :

- l'OCP (90 MDH) ;
- les départements de l'Agriculture (200 MDH) et des Transports (10 MDH) ;
- le Groupe Managem (60 MDH) ;
- la Fondation Lalla Salma (30 MDH) ;
- le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts (20 MDH).

Quant au volet investissement, le budget prévisionnel de l'ensemble des Universités s'élève, au titre de l'année 2016, à 2.205 MDH. Quatre Universités ont bénéficié, respectivement de 537 MDH, 367 MDH, 268 MDH et 284 MDH des crédits ouverts (y compris les reports de crédits), soit 66% du total des crédits ouverts. Il s'agit, en l'occurrence, des Universités :

- Cadi Ayyad de Marrakech qui prévoit de réaliser 197 MDH en travaux de construction et 72 MDH en matériel d'équipement (matériel scientifique, didactique et mobilier) ;
- Mohammed V de Rabat qui projette d'acquérir des équipements à hauteur de 34 MDH et réaliser des constructions d'un montant de 82 MDH. A signaler que l'UMV a lancé les travaux de construction d'établissements universitaires de formation et de recherche à Tamesna sur une superficie de 12 ha pour un montant de 150 MDH dont 100 MDH ont été budgétisés en 2014-2015 ;

- Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès qui consacre une enveloppe de 71 MDH aux travaux de construction ;
- Ibn Zohr d'Agadir qui a affecté 69 MDH aux constructions et aménagements et 32 MDH à l'équipement des établissements universitaires (Mobilier et matériel de bureau, matériel scientifique de laboratoire, etc.) et 4 MDH à la recherche scientifique.

A noter, enfin, que les prévisions de clôture de 2016 sont estimées, en termes de paiement, à 575 MDH.

Pour le volet investissement, le budget prévisionnel de l'ensemble des Universités, pour l'année 2017, est estimé à 2.440 MDH.

En termes de perspectives, la stratégie 2015-2030 du développement du secteur de l'enseignement supérieur s'inscrit dans le cadre de la vision du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique pour les quinze prochaines années. Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

- amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- action sur la qualité de l'enseignement supérieur en vue de son adaptation aux exigences du marché de l'emploi ;
- promotion de la recherche scientifique ;
- développement du système de gouvernance de l'enseignement supérieur.

Les principaux projets prévus pour l'exercice 2016-2017 portent sur :

- le démarrage effectif de l'Agence Nationale d'Evaluation et de Garantie de la Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargée de procéder à l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur public et privé ainsi que des établissements de recherche scientifique ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements universitaires à travers la construction de nouveaux locaux de formation et de recherche. A ce titre, il est à souligner qu'il est envisagé la création de nouveaux établissements, dont notamment, l'Institut de la Charia à Tantan. Il s'agit, également de l'extension de l'Université Mohammed V de Rabat au niveau de Tamesna, de la création du campus intégré de Tamansourt à Marrakech et de la construction d'Etablissements Universitaires (Ecoles et Instituts) au niveau de la Région Sud du Royaume (Université Ibn Zohr d'Agadir et l'ENCG de Dakhla) ;
- la mise en place du WIFI et l'acquisition de matériels scientifiques et didactiques.

Enfin, il sera procédé à la poursuite par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la réalisation des 25 amphithéâtres qui seront remis aux universités dès leur achèvement.

III.1.3. Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLCA)

Pour accomplir les missions qui lui sont assignées, l'ANLCA s'est dotée d'une stratégie déclinée dans le cadre de la feuille de route 2015-2024, validée par son Conseil d'Administration du 22 février 2016, qui vise l'atteinte, notamment des objectifs suivants : l'accroissement du nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation, le renforcement du passage à une alphabétisation plurielle et qualifiante et l'amélioration de la qualité de l'intervention de l'Agence.

Ainsi, un objectif annuel de 1,2 million de bénéficiaires a été fixé à l'horizon 2024 pour réduire le taux d'analphabétisme de 32% en 2014 à moins de 5% en 2024.

Les réalisations de l'ANLCA au titre de 2015 pour le volet investissement (y compris les subventions aux associations) se situent, en termes d'engagement, à près de 202 MDH et à 23 MDH en termes de paiement.

Les paiements relatifs à l'investissement à fin juin 2016, ont atteint 33,3 MDH sur un budget de 283 MDH, soit un taux de 12%.

Quant au bilan des réalisations de l'ANLCA pour 2015-2016, il se présente comme suit :

- l'effectif des inscriptions au titre du programme d'alphabétisation s'élève à 662.610 bénéficiaires, et a connu une prépondérance du genre féminin avec 90,4%. La répartition des bénéficiaires montre qu'il y a une prédominance du milieu rural (323.009 bénéficiaires, soit 51% des inscrits) et des tranches d'âge 35-49 ans et plus de 50 ans avec, respectivement, 37% et 32% ;
- l'effectif au titre du programme de post-alphabétisation est passé de 29.521 en 2012-2013 à 84.537 bénéficiaires en 2015-2016.

Les prévisions budgétaires estimées pour l'année 2017 s'élèvent à 996 MDH et sont destinées, notamment au renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de l'Agence, à la mise en place des centres permanents d'alphabétisation et d'un institut de formation dans les métiers d'alphabétisation et le développement de l'apprentissage à distance.

III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)

Le plan d'action des Centres hospitaliers universitaires s'inscrit dans le cadre de la stratégie sectorielle dans le domaine de la santé « Santé » couvrant la période 2012-2016 dont les principaux objectifs sont l'amélioration de l'accès aux soins et de l'organisation des services.

Les principales réalisations enregistrées au cours de 2015, se présentent comme suit :

- le lancement par Sa Majesté le Roi, des travaux de construction du CHU de Tanger en date du 22 septembre 2015 ;
- la poursuite des travaux d'équipement des CHU de Marrakech et de Oujda et le lancement des projets de construction du CHU d'Agadir ;
- la préparation du projet de reconstruction de l'hôpital Ibn Sina de Rabat ;
- la prise en charge par les CHU, de la population éligible au régime d'assistance médicale RAMED qui concerne 8,78 millions de personnes ;
- la mise en service des centres d'oncologie dans les CHU de Fès, de Marrakech et de Oujda ;
- la dotation du CHU de Marrakech d'une unité de traitement des déchets hospitaliers ;
- le développement du SMUR (Service Médical d'Urgence et de Réanimation) qui s'appuie sur des ambulances, véritables salles de réanimation et la mise en activité de 4 hélicoptères dans le cadre du service Héli-SMUR pour Marrakech, Oujda, Tanger et Laâyoune. Ce service sert à transporter des malades en détresse qui se trouvent dans des régions très éloignées et cloisonnées ;
- l'acquisition de 393 unités de transport médical d'urgence ainsi que la création de 58 unités d'urgences médicales de proximité.

En 2015, le budget d'investissement réalisé par les CHU a atteint un montant de 367,4 MDH.

Les crédits d'investissement ouverts au niveau des budgets des 5 CHU au titre de l'année 2016, sont de 226 MDH. Dans ce cadre, la première moitié de l'exercice 2016, a été marquée par :

- l'entrée en vigueur des dispositions du Dahir n° 1-16-62 portant promulgation de la loi n° 70-13 relative aux centres hospitalo-universitaires. Cette loi exige la création dans chacune des régions, d'un siège d'une faculté publique de médecine et de pharmacie et, le cas échéant, d'une faculté publique de médecine dentaire, un Centre Hospitalo-Universitaire sous forme d'établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- la création de la première banque d'os au Maroc au niveau du CHU Mohammed VI de Marrakech. Une telle initiative aura des retombées positives sur la prise en charge des patients surtout en pathologie tumorale et dans les révisions de chirurgie prothétique ;

- l'inauguration du site de traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) au sein du CHU Hassan II de Fès. Ce traitement permet d'assurer un traitement avec des procédés éco-responsables, garantir la réduction de l'empreinte environnementale, et assurer une réduction de la masse des déchets à 80% ;

- la création d'un cancéropôle et d'un Institut de Recherche sur le Cancer (IRC), outre une maison de vie pour les enfants cancéreux au CHU Hassan II de Fès. Des infrastructures qui ont été réalisées grâce à l'appui et l'apport financier de la Fondation Lalla Salma de Prévention et de Traitement des Cancers. En effet, le cancéropôle de Fès constitue un pôle d'activités oncologiques qui regroupe à l'intérieur d'une même structure, les unités de soins, les blocs opératoires, les unités de recherche médicales et la « Maison de la vie».

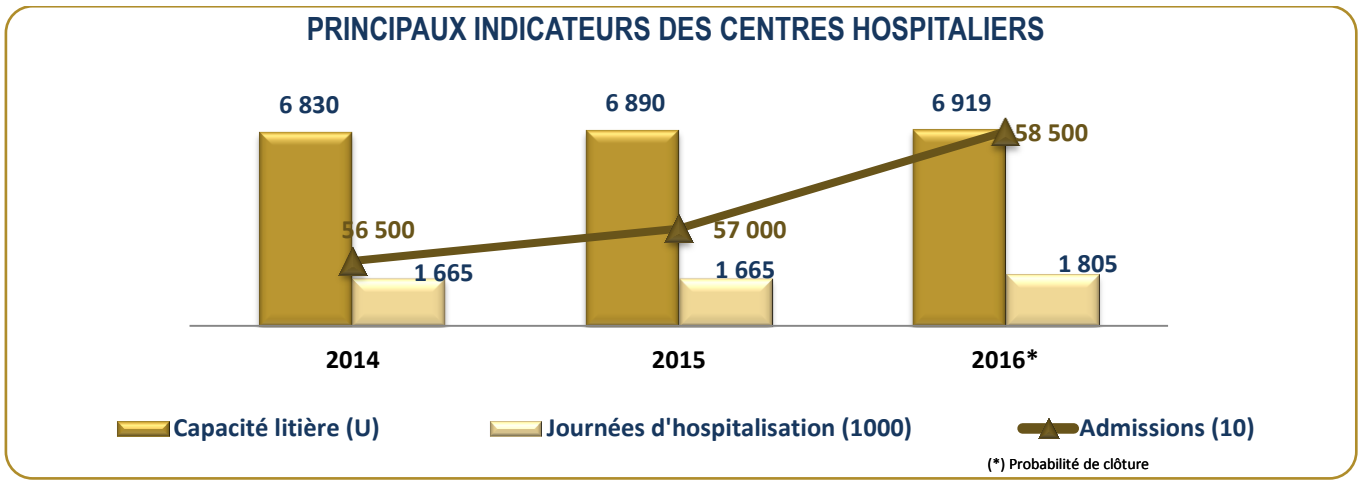

Les réalisations à fin juin 2016, au titre des investissements, sont estimées à 137,7 MDH avec des prévisions de clôture de 275,4 MDH à fin 2016 sur un montant global de crédits de 870 MDH.

Au niveau organisationnel, les CHU viennent de créer une « alliance » qui s'est assignée comme objectifs l'approfondissement de la réflexion sur la situation des CHU, le développement de la compétence, l'excellence et la qualité des prestations relevant du niveau tertiaire afin de constituer une véritable force de proposition à même d'orienter les choix stratégiques du Maroc en matière de planification hospitalo-universitaire pour les années à venir et, notamment dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Pour l'année 2017, les prévisions budgétaires sont estimées à 2.332 MDH concernant l'exploitation et à 195 MDH en termes d'investissement, ce montant ne tient pas compte de l'enveloppe afférente à la reconstruction de l'Hôpital Ibn Sina dont le montage est en cours d'établissement.

III.2. Emploi, Formation Professionnelle et Cohésion Sociale

III.2.1. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

L'OFFPT poursuit son action, avec l'accompagnement de l'Etat, en matière de développement de la formation professionnelle, à travers, notamment, la mobilisation de lignes de financement extérieur, l'effort d'optimisation et le développement des normes propres.

Ces efforts se sont traduits par la baisse de 50% du coût de la formation qui est passé de 14.200 DH en 2001 à 7.000 DH en 2016**.**

Actuellement, l'OFPPT dispose de 342 établissements de formation répartis sur l'ensemble du territoire national et assure l'enseignement dans des centaines de filières. Des efforts sont déployés pour renforcer sa capacité d'accueil en multipliant les créations d'établissements de formation et en renforçant le dispositif de formation mis en place avec une forte présence dans la dynamique de la politique de régionalisation.

Le nombre d'établissements a connu une augmentation de plus de 75% depuis 2002 avec la création en moyenne, de 7 établissements par an sur toute la période.

L'effectif des stagiaires a atteint au titre de l'année scolaire 2015-2016, un effectif de 405.876 stagiaires contre des prévisions de 436.000 et des réalisations de 350.056 une année auparavant. Le nombre des stagiaires prévu au titre de la rentrée 2016-2017 est de 501.000. Cette augmentation accompagnera l'élargissement du dispositif de la formation.

La réalisation la plus particulière de l'exercice 2015-2016 porte sur la création du Baccalauréat Professionnel (Bac Pro), en concertation avec 9 Fédérations et Associations Professionnelles. En effet, cette année a été celle de l'ancrage du Bac Pro dans les établissements relevant de l'OFPPT, qui porte dans un premier temps, sur 4 filières opérationnelles, à savoir la maintenance industrielle, l'industrie mécanique, la construction aéronautique et l'exploitation agricole. Ce parcours vise à favoriser la synergie entre l'enseignement et la formation et le marché du travail. Il y a lieu de souligner à ce sujet que 17 filières ont été identifiées dans 10 secteurs porteurs, 3.000 jeunes étant concernés en 2015 pour atteindre 140.000 en 2020.

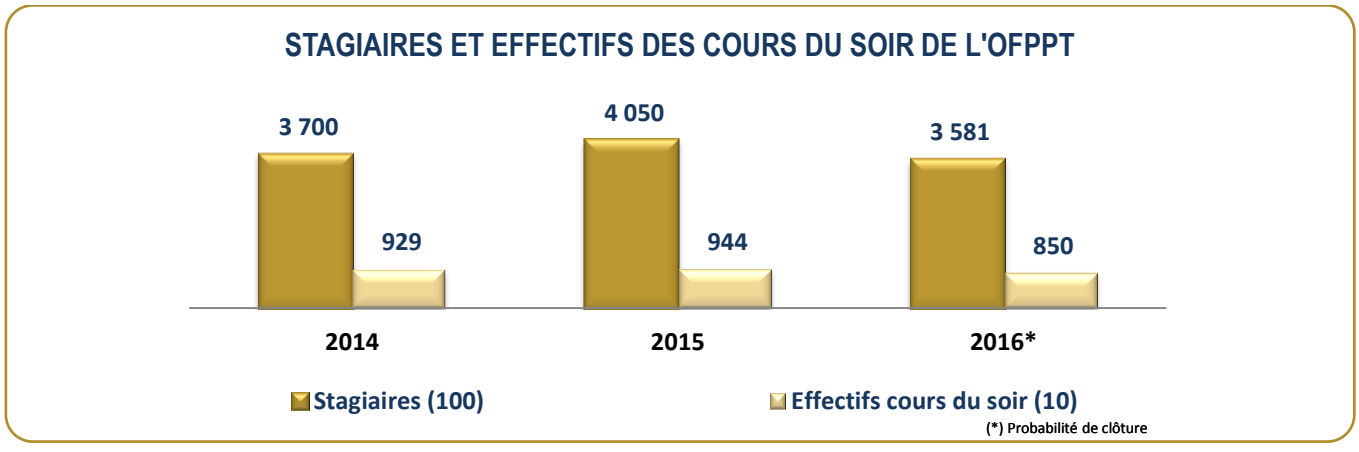

Les réalisations financières de l'OFPPT au titre de l'exercice 2015, se présentent ainsi :

- pour le budget d'exploitation, les engagements se sont établis à 1.617 MDH sur des crédits ouverts de 2.134 MDH, soit un taux d'engagement de 76% alors que les paiements ont atteint 1.581 MDH, soit 74% des crédits ouverts ;
- pour ce qui est du budget d'investissement, les engagements se sont élevés à 316 MDH sur 545 MDH, soit un taux d'engagement de 58% alors que les paiements ont atteint 53 MDH, soit un taux de paiement de près de 17%.

Les engagements à fin juin 2016, s'établissent à 849 MDH pour l'exploitation avec des crédits ouverts de 2.240 MDH et à 81 MDH pour l'investissement avec des crédits ouverts de près de 560 MDH.

Pour les prévisions de clôture à fin 2016, il est prévu l'engagement de 1.792 MDH au titre du budget d'exploitation et de 338 MDH au titre du budget d'investissement. Pour les paiements au titre d'investissement, ils s'établiraient à hauteur de 260 MDH.

En matière de coopération internationale, l'année 2015/2016 a été marquée, également, d'une part, par le renforcement des liens de coopération avec les partenaires du secteur de la formation professionnelle dans les pays africains (Mali, Côte d'ivoire, Ghana, Gabon...) suite aux visites effectuées par Sa Majesté le Roi que Dieu l'Assiste à ces pays en 2014 et en 2015 et d'autre part, par l'initiation de nouveaux projets de coopération (Union Européenne, Pays Asiatiques, Allemagne…).

Plan de développement à l'horizon 2020 de l'OFPPT

I- Principaux axes :

- le développement du dispositif de formation ;
- la consolidation et l'amélioration de la qualité de la formation ;
- l'amélioration de l'employabilité ;
- l'accompagnement du développement des TPE et des PME/PMI ;
- le renforcement de la coopération internationale Nord /Sud et Sud/Sud ;
- l'amélioration de la gouvernance.

II- Principaux objectifs :

- la création de 24 établissements par an ;
- le renforcement de l'offre au niveau bac plus deux ;
- l'augmentation de l'offre de formation au niveau technicien spécialisé pour atteindre, à terme, 130.000 places pédagogiques dont 76.850 en première année ;
- la mise en place du Baccalauréat professionnel à l'OFPPT ;
- la mise en place de formations adaptées aux diplômés chômeurs ;
- l'implication des opérateurs économiques en matière de définition des besoins, de suivi, d'organisation des stages en entreprise … ;
- l'appui à la création de 6.000 petites entreprises à l'horizon 2020 ;
- la formation et appui à l'entreprenariat au profit de 3.000 porteurs de projets annuellement via les 60 guichets dont dispose l'OFPPT.

Le budget d'investissement prévu pour l'année 2017 est de 600 MDH. Ce budget couvre, notamment, la construction, l'extension ainsi que l'aménagement et la réhabilitation des établissements multi-services et spécialisés (agroalimentaire, pharmaceutique, plasturgie, électroniques et microélectronique, industrie, tourisme, logistique et transport). L'Office vise ainsi, l'extension et l'amélioration qualitative de ses infrastructures au niveau des diverses régions du Royaume, notamment à Ait Melloul, Lakssiba, Ait Amira, Rich, Driouech, et Selouane, ainsi que la construction de nouveaux centres spécialisés à Kénitra

(Agroalimentaire, logistique et transport), à Casablanca (Industrie pharmaceutique, plasturgie, électronique et micro-électronique et automobile) et à Bouskoura (Secteur industriel).

Suite aux Hautes Orientations Royales, l'OFPPT compte renforcer son appui pour la mise à niveau des dispositifs de formation avec les partenaires africains dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et ce, à travers, notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre des Accords Bilatéraux de Coopération signés lors des tournés Royales en Afrique (Mali, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Sénégal, Côte d'Ivoire et Gabon) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des axes de coopération prévus dans le cadre des conventions de collaboration signées avec le Cameroun, le Tchad, le Niger, le Djibouti, la Mauritanie et le Burkina Faso.

A ce titre et dans le cadre du partenariat avec la Fondation Mohamed VI pour le Développement Durable, l'OFPPT assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'établissements de formation en Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali et Gabon, dédiés aux secteurs du BTP, de l'hôtellerie, du tourisme et du transport.

De même, l'Office s'est chargé de réaliser au profit de la République du Gabon, une étude sectorielle ainsi qu'une mission d'audit du dispositif de formation professionnelle existant et d'élaborer un plan d'action d'amélioration pour la mise en œuvre des orientations retenues. En plus, l'Office a assuré la formation des formateurs et l'accompagnement des centres de formation et l'implantation des programmes de formation dans les pays suivants : Djibouti, Ghana, Mauritanie et Guinée Conakry.

Par ailleurs et pour consolider et développer les acquis de la coopération internationale, l'OFPPT poursuivra sa politique d'ouverture avec de nouveaux opérateurs non francophones (Allemagne, USA, Chine…), opérant dans le secteur de la formation professionnelle, et ce, en parfaite synergie avec les objectifs du plan de développement de l'Office à l'horizon 2020.

III.2.2. Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)

A l'horizon 2020, l'ANAPEC se veut être un service public, en phase avec son environnement, résolument engagé dans la régionalisation, assurant à tout chercheur d'emploi, un accompagnement de proximité à réelle valeur ajoutée, lui facilitant l'accès au travail salarié ou à l'auto-emploi et fournissant un appui sur mesure aux entreprises et aux secteurs, contribuant ainsi à la compétitivité de l'économie marocaine.

Cette vision sera déclinée à travers les axes de développement suivants :

- développer et professionnaliser l'intermédiation en emploi au Maroc ;
- déployer des offres de services adaptées et de qualité au profit de toutes les catégories des chercheurs d'emploi ;
- promouvoir les initiatives territoriales pour l'emploi et œuvrer pour le développement de l'auto-emploi ;
- développer l'ouverture de l'ANAPEC, améliorer la transparence du marché de l'emploi et assurer un appui sur mesure aux secteurs et aux entreprises
- renforcer les capacités organisationnelles, managériales et professionnelles de l'Agence.

Dans le cadre de cette vision, l'ANAPEC a pour objectifs la formation, à l'horizon 2020, de plus d'un demi-million de demandeurs d'emploi afin d'améliorer leur employabilité et l'intégration de 445.000 chercheurs d'emplois, ainsi que l'accompagnement de 20.000 bénéficiaires du programme d'auto-emploi pour la création de 10.000 TPE, coopératives et autres Activités Génératrices de Revenus (AGR) pouvant permettre la création de 30.000 emplois.

Les réalisations à fin décembre 2015 montrent que 15.171 jeunes diplômés ont amélioré leur employabilité à travers les différents dispositifs de formation, 71.651 personnes ont bénéficié d'entretiens de positionnement et 40.784 d'ateliers de recherche d'emploi, 70.123 chercheurs d'emploi ont été insérés via des contrats de droit commun ou des contrats d'insertion et 1.891 porteurs de projets d'auto-emploi (TPE et AGR) ont été accompagnés.

L'ANAPEC a développé une expertise reconnue dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide à la formation au profit des secteurs émergents tant au niveau de la promotion qu'au niveau du traitement des dossiers de paiement.

L'année 2015, à l'instar des années précédentes, a connu également l'accompagnement des entreprises des secteurs de l'offshoring, de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électronique dans l'adaptation et le renforcement des compétences de leurs ressources humaines.

A fin 2015, le nombre de dossiers de formation qui ont été engagés a atteint 1.461, l'effectif global des bénéficiaires a été de 8.892 et le montant engagé a été de 79,4 MDH. Le tableau ci-après illustre les réalisations dans le cadre de ce dispositif par secteur :

	Nombre de dossiers engagés	Effectif des bénéficiaires	Montant des engagements (DH)
Offshoring	1.195	6.540	62.726.201,77
Automobile	202	1.922	14.927.808,16
Aéronautique	51	301	1.098.325,98
Electronique	13	129	685.408,90
Total	**1.460**	**8.892**	**79.437.744,81**

En termes de réalisations, les paiements de l'Agence à fin 2015, ont dépassé 252 MDH.

L'année 2016 a constitué une jonction entre la période couverte par le troisième plan de développement de l'ANAPEC 2013-2016 et celle correspondant à la stratégie nationale de l'emploi, 2015-2025. Elle a été très fructueuse aussi bien au niveau de la politique active de l'emploi qu'au niveau du projet d'entreprise de l'ANAPEC. Au niveau de la politique active d'emploi, notamment en matière de mesures incitatives à l'emploi, l'année 2016 a été particulièrement marquée par la mise en œuvre de :

- l'amendement de la loi sur la formation insertion qui s'est fixé deux principaux objectifs : la prise en charge par l'Etat d'une couverture sociale progressive (assurance maladie au cours des 24 mois de stage et part patronale de la couverture sociale pendant 12 mois, en cas de recrutement sur un contrat de droit commun) et l'amélioration du taux d'insertion durable au cours ou à l'issue du stage (engagement de l'entreprise à recruter 60% des bénéficiaires du stage) ;
- le déploiement d'une mesure dans le cadre de la loi des finances de 2015, visant l'encouragement de l'emploi au sein des nouvelles entreprises (exonération de l'impôt sur le revenu et prise en charge de la part patronale de la couverture sociale pendant 24 mois, à hauteur de 5 recrues, pour des salaires bruts allant jusqu'à 10.000 DH par mois) ;

- l'évaluation du programme Taehil. Cette évaluation marquera l'achèvement de l'évaluation de l'ensemble des mesures actives pour l'emploi.

Concernant le projet d'entreprise de l'ANAPEC, l'année 2016 a connu :

- l'amorçage du plan de développement de l'Agence à l'horizon 2020, à travers une approche participative qui a mis à contribution tous les personnels de l'ANAPEC (managers, conseillers et cadres) et à tous les niveaux (local, régional et central) ;
- l'initiation d'un projet de contrat programme entre l'Agence et l'Etat pour la période 2016-2020 dont les grandes lignes ont été approuvées par le conseil d'administration de novembre 2015.

III.2.3. Entraide Nationale (EN)

Dans le cadre du repositionnement et du renforcement du rôle de l'EN dans le champ social, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS) a lancé une étude pour l'élaboration d'un plan de développement de cet établissement.

Sur la base des résultats de cette étude, un scénario de référence a été choisi, consistant en un recentrage de l'activité de l'Entraide Nationale sur son cœur de métier, à savoir assurer le secours et l'assistance sociale aux personnes en situation de grande précarité voire d'exclusion, accompagné d'un désengagement progressif de ses autres domaines d'activités.

Pour compléter en amont ce repositionnement de nature opérationnelle, il a également été décidé de déployer un dispositif de veille et d'intelligence sociale, couplé à un système d'écoute, d'orientation et d'accompagnement, capable d'identifier, suivre les bénéficiaires et les orienter vers des programmes adaptés à leurs besoins.

Ce plan de développement s'articule autour de quatre axes stratégiques, déclinés en quatorze programmes se composant de plusieurs chantiers, à leur tour déclinés en divers projets.

Les quatre axes stratégiques d'intervention retenus sont :

- le développement de l'expertise en matière d'assistance sociale ;
- la redynamisation des activités de l'EN au service d'une politique sociale maîtrisée ;
- la professionnalisation du modèle de partenariat associatif ;
- la contractualisation en vue de la responsabilisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine social.

Les actions réalisées au titre de 2015 ont bénéficié à 493.970 personnes pour un budget global de 515 MDH.

Les actions réalisées en 2016 ont concerné l'assistance, l'intégration et l'animation sociale pour un budget global prévisionnel de 1.014 MDH, dont 20,4 MDH au titre de l'investissement.

Au titre de 2017, l'Entraide Nationale compte poursuivre ses actions :

- de veille sociale, par la constitution d'une base de données sur les personnes en situation de grande précarité voire d'exclusion et son exploitation en vue de l'amélioration de son intervention auprès des personnes cibles ;
- d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des personnes cibles sur le terrain, avec le désengagement progressif des autres domaines d'activités ;

- de mise à disposition de services sociaux avec la prise en charge directe des personnes cibles, notamment les enfants, les femmes, les handicapés et les personnes âgées.

Le budget d'investissement prévu au titre de 2017 est de 20,4 MDH.

III.2.4. Agence de Développement Social (ADS)

L'ADS intervient dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté, en assurant sa mission d'initiation et de soutien des actions et des programmes destinés à améliorer durablement les conditions de vie des populations pauvres et marginalisées. Elle apporte à cet effet, son concours financier et technique de manière directe ou par l'entremise des acteurs locaux de développement privés ou publics.

ADS : une stratégie d'intervention basée sur trois principaux axes

- **Renforcement des capacités des acteurs :** Cet axe concerne l'appui aux acteurs pour mieux agir dans leurs champs d'action par le renforcement de leurs compétences et leur mise en synergie en vue d'initier une dynamique de bonne gouvernance au niveau de leurs territoires. Sa mise en œuvre se fait à travers un ensemble d'actions dont le programme « Irtikae » pour la qualification des associations ;
- **Insertion Sociale par l'entreprenariat :** Cet axe consiste à appuyer et/ou mettre en œuvre des initiatives économiques en vue de créer directement ou indirectement, des opportunités d'emplois et d'amélioration des revenus des populations pauvres et vulnérables : programmes « Maroc Mobadarate » et « Tatmine » ;
- **Accompagnement local des programmes sociaux nationaux :** Cet axe consiste à promouvoir les programmes de développement social en milieu urbain et à développer, sur le terrain, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, des projets-pilote dans le domaine d'intervention de l'Agence en vue de les tester et les reproduire en cas de réussite sous forme de programmes : maitrise d'ouvrage sociale dans le programme de résorption de l'habitat insalubre et à travers le programme intégré d'accompagnement et de développement social.

Pour l'exercice 2015, les actions réalisées par l'ADS ont nécessité l'engagement d'un budget global de 84 MDH.

Ainsi, le programme « Irtikae » a enregistré en 2015, principalement, ce qui suit :

- 14 Programmes approuvés avec un coût global de 17 MDH dont la contribution de l'ADS à hauteur de 5,7 MDH ;
- 8 nouvelles provinces couvertes par le programme pour un coût de 12 MDH dont la contribution de l'ADS est de 4 MDH ;
- 18 ateliers de mobilisation au profit de 974 bénéficiaires dont 42% de femmes ;
- 32 sessions de formation au profit d'environ 814 cadres associatifs dont 28% de femmes ;
- 7 guides et supports de travail développés.

Au titre du même exercice, le programme « Maroc Mobadarate» a enregistré, notamment :

- 12 Programmes lancés ou consolidés avec un coût global de 51,6 MDH dont la contribution de l'ADS de 28,1 MDH ;
- 7 nouveaux programmes lancés en 2015 ;
- 53 entreprises créées dont 24 sont portées par des femmes ;
- 199 emplois créés ou consolidés dont 24 emplois pour les femmes.

Quant au programme « Tatmine », il a contribué principalement à :

- 19 programmes approuvés avec un coût global de 78 MDH dont une contribution de l'ADS de 23,4 MDH ;
- 20 sessions d'accompagnement et de formation au profit de 184 bénéficiaires dont 22% de femmes.

Concernant le programme intégré d'accompagnement et de développement social, il a enregistré en particulier, 3 nouveaux programmes lancés bénéficiant à environ 16.500 ménages.

Au titre de l'exercice 2016, l'action de l'ADS s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action basé sur les 3 axes stratégiques précités. Les actions envisagées en 2016, nécessitent un budget global de 117 MDH y compris les contributions des partenaires nationaux (Collectivités Territoriales, principalement) et étrangers.

III.3. Caisses de Prévoyance Sociale

III.3.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

Dans le cadre de sa veille permanente à la pérennité des régimes qu'elle gère, la CMR a poursuivi en 2015, ses actions pour éclairer les pouvoirs publics sur la situation financière de ces régimes et, notamment celui du régime des pensions civiles pour lequel une nouvelle loi a été adoptée et publiée au Bulletin Officiel du 30 août 2016 visant l'introduction d'une réforme paramétrique dans l'attente de la réforme nationale des régimes de retraite des secteurs public et privé.

Les réformes paramétriques retenues dans le cadre de cette nouvelle loi sont les suivantes :

- relever l'âge de départ à la retraite de 60 à 63 ans progressivement à partir de 2017 à raison de 6 mois par année ;
- augmenter le taux de cotisation de 8 points progressivement sur 4 ans à partir de 2016 pour passer de 20% actuellement à 28% en 2019 ;
- retenir un taux d'annuité de 2% pour les droits futurs et 2,5% pour les droits passés ;
- calculer la pension de retraite sur la base de la moyenne des salaires des 8 dernières années progressivement sur 4 ans ;
- augmenter la pension minimale mensuelle de 1.000 DH à 1.200 DH dès l'entrée en vigueur de la loi, à 1.350 DH en 2017 et à 1.500 DH /mois en 2018.

La CMR a poursuivi, en 2015, ses actions visant la transparence de ses données et de ses processus à travers, notamment la certification, par des cabinets spécialisés, du bilan actuariel et du processus de gestion des actifs (ALM) du régime des pensions civiles relatifs à l'exercice 2014 et la certification des performances financières de la gestion des réserves réalisées en 2014.

L'année 2015 a été marquée, également par l'obtention de la CMR de la certification ISO 9001-2008 pour l'ensemble de ses activités de gestion des régimes de retraite et des prestations pour le compte de tiers. Cette certification traduit encore une fois l'engagement de la Caisse de s'inscrire dans une approche d'amélioration continue de ses services.

Après avoir enregistré en 2014 et pour la première fois, un déficit technique de 936 MDH contre un excédent technique de 704 MDH en 2013, le régime des pensions civiles a vu son déficit s'aggraver en 2015 pour atteindre 2.700 MDH et qui s'explique, d'une part, par la stagnation des produits des cotisations et contributions qui ont atteint 15.879 MDH en 2015, soit pratiquement le même montant qu'en 2014 et, d'autre part, par l'augmentation de 11% des charges du régime qui sont passées de 16.815 MDH en 2014 à 18.714 MDH en 2015 due, principalement aux nouvelles concessions et révisions de pensions.

Ce déficit n'a été absorbé que partiellement par le résultat financier contrairement aux années précédentes, étant donné le recul de ce dernier qui est passé de 5.011 MDH en 2014 à seulement 2.573 MDH en 2015, soit une régression de 49%. Par conséquent, un résultat net déficitaire du régime des pensions civiles de 104 MDH a été enregistré pour la première fois.

Le régime des pensions militaires a dégagé un déficit technique en 2015 de 995 MDH en augmentation de 39% par rapport à 2014. Ce résultat est la conséquence conjuguée de l'augmentation des cotisations et contributions du régime de 2%, en passant de 6.044 MDH en 2014 à 6.167 MDH en 2015 et de la hausse de 6% des prestations qui ont atteint 6.756 MDH contre 7.162 MDH en 2014.

L'investissement réalisé par la CMR en 2015 a porté, notamment, sur la construction des nouvelles délégations régionales et les équipements informatiques pour un montant global de 16 MDH.

Par ailleurs et compte tenu des hypothèses retenues pour l'élaboration du budget de 2016, le régime des pensions civiles présentera, pour la troisième année consécutive, un déficit technique estimé à 5.437 MDH. Quant au régime des pensions militaires, il accusera un déficit technique de 1.494 MDH. Le déficit global atteindra 6.931 MDH.

Les engagements de la CMR pour 2016 s'inscrivent dans le cadre de l'exécution de son plan d'action pour la période 2014-2016, qui visent le renforcement de la protection sociale et l'amélioration de la qualité de service aux citoyens.

Les prévisions de dépenses d'investissement pour 2016 sont de 44 MDH. L'investissement réalisé à fin juin 2016 a atteint un montant de 9 MDH.

Les principaux projets du plan d'action de la CMR pour l'année 2017, dont l'enveloppe des investissements prévus est de 29 MDH, visent la consolidation des acquis de la CMR pour jouer le rôle qui lui est dévolu dans la gestion des régimes publics de retraite en centrant son action sur cinq axes stratégiques :

- pérennité des régimes ;
- amélioration des services aux usagers et des relations avec les partenaires.
- renforcement du système d'information et de gestion ;
- optimisation de la gestion des ressources humaines et matérielles ;
- amélioration de la gouvernance de la Caisse.

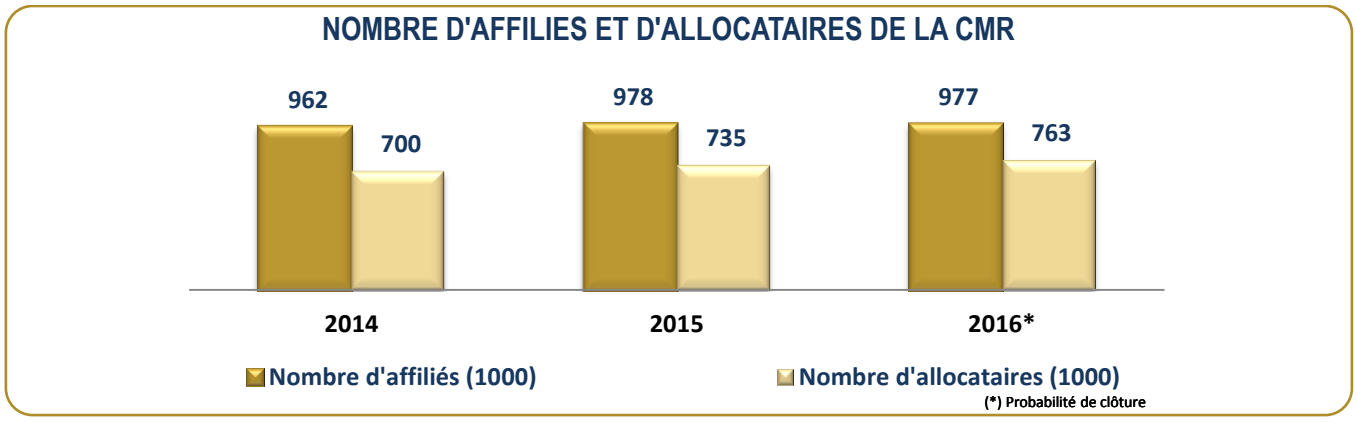

III.3.2. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Depuis 2005, la CNSS a connu des mutations profondes, dans les domaines de l'extension de la couverture sociale, de la qualité de ses services et sa relation avec les employeurs et leurs salariés ainsi qu'en matière de sa gouvernance et de son pilotage.

Au cours de cette dernière décennie, la couverture sociale s'est nettement améliorée et le nombre des salariés déclarés du secteur privé a évolué de 1,58 millions en 2005 à 3,1 millions en 2015, ce qui a permis de porter le taux de couverture des salariés du secteur privé à 79% en 2015 contre 43% en 2005.

Par ailleurs, le champ des prestations servies a connu plusieurs améliorations et ce, à travers l'extension du bénéficie des allocations familiales aux salariés agricoles en 2008, la mise en œuvre effective de l'Assurance Maladie obligatoire (AMO) à partir de 2005, l'extension de l'AMO aux soins ambulatoires en 2010 et aux soins dentaires en 2015, la mise en œuvre en 2014, de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE) et du remboursement des cotisations salariales (RCS) pour les assurés ayant atteint l'âge de la retraite sans réunir la condition d'âge pour bénéficier d'une pension.

En outre, et dans le cadre de la modernisation de ses outils de travail et afin de rendre plus fluide sa relation avec ses affiliés, la CNSS a procédé à la dématérialisation de certains processus clé. C'est ainsi, qu'elle a mis en place le portail Damancom qui offre des services de télé-déclaration et de télé-paiement, ce qui a permis de simplifier la procédure de déclaration et de prise en charge des salariés et de paiement des cotisations. Actuellement, plus de 90% des salariés sont déclarés à la CNSS à travers ce portail, ce qui correspond à plus de 95% de la masse salariale déclarée au régime.

Cette dématérialisation s'est également concrétisée par le renforcement de la bancarisation des assurés bénéficiaires des prestations, ce qui a permis de réduire les délais de paiement de ces dernières, d'améliorer la sécurisation des opérations et de diminuer les réclamations concernant leurs paiements. A fin juin 2016, le taux de bancarisation des assurés bénéficiant des prestations de la CNSS a atteint 97%.

Les principaux indicateurs des performances réalisées par la CNSS durant la période 2014-2015 concernant le **régime général**, se présentent comme suit :

	2014 (1)	2015 (2)	VAR (2)/(1) en %
Nombre de salariés déclarés en millions	2,99	3,1	3,7%
Masse salariale déclarée en MDH	115.000	122.000	7,1%
Cotisations en MDH	17.520	18.900	6,4%
Encaissements en MDH	15.500	16.900	7,6%
Prestations servies en MDH	13.400	14.700	7,2%
Recouvrement en MDH	1.280	1.390	8,5%

Les indicateurs de l'**AMO** pour la même période se présentent comme suit :

	2014 (1)	2015 (2)	VAR (2)/(1) en %
Population ayant droits ouverts (en millions)	4,9	5,2	6%
Population éligible (en millions)	5,4	5,7	5,5%
Cotisations dues (en MDH)	4.400	4.800	9%
Prestations servies (en MDH)	2.340	2.270	-3%
Taux de remboursement	65%	65%	0%
Délai moyen de remboursement (en jours)	28	23	-18%
Prestations /cotisations	48%	54%	12%
Frais de gestion /cotisations	6,7%	7,6%	13%

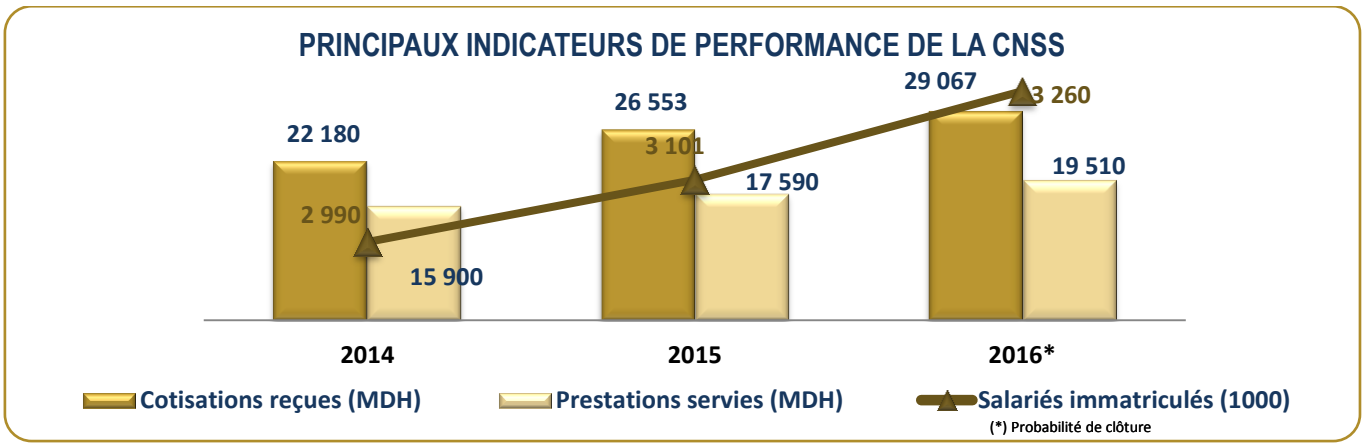

Les investissements réalisés en 2015 ont atteint 39,8 MDH et portent, notamment sur le renforcement du système d'information de la Caisse.

Le budget d'investissement prévu pour 2016, se chiffre à 207 MDH. A cet effet et à fin juin 2016, les engagements d'investissement ont atteint 11 MDH sachant que la Caisse prévoit des engagements globaux à fin 2016, d'un montant qui dépasse 100 MDH.

Pour la période 2016-2018 et au regard du contexte et défis qui caractérisent la sécurité sociale, la CNSS s'est inscrite dans une démarche de progrès articulée selon les axes stratégiques visant le développement de la protection sociale, l'amélioration continue de la qualité de service, le renforcement du pilotage et de la gouvernance, le développement du Capital Humain ainsi que la mise en œuvre de la couverture sociale et médicale des travailleurs non salariés (TNS).

Un projet de contrat programme Etat-CNSS est en cours de finalisation avec les parties concernées, ce qui permettra d'étendre l'ensemble des actions initiées par la CNSS dans les domaines de de la couverture sociale à de nouvelles catégories (pêche artisanale, employés de maison, professionnels du transport) ou à de nouvelles prestations en assurant la maîtrise de la montée en charge de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE), du Remboursement des Cotisations Sociales (RCS) et du remboursement dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire des soins dentaires.

Le contrat programme devra permettre, par ailleurs, le lancement de nouveaux projets structurants, notamment la mise en place d'une Couverture Sociale adaptée aux Travailleurs Non Salariés, le renforcement du dispositif législatif et règlementaire de lutte contre le travail informel et la préparation de la CNSS au basculement à l'AMO des affiliés gérés dans le cadre de l'article 114 de la loi n° 65-00 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire.

S'agissant des projets d'investissement prévus pour l'année 2017, ils nécessiteront une enveloppe de 48 MDH et concernent, notamment l'achèvement de la mise en place du Schéma Directeur du Système d'Information (SDI) ainsi que l'ouverture des nouvelles agences.

III.3.3. Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la couverture médicale de base, prévue par la loi 65-00, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM), chargée de par cette loi de la régulation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) ainsi que de la gestion des ressources financières du Régime d'Assistance Médicale (RAMED), a élaboré une feuille de route au titre de la période 2014-2018 articulée autour de l'accompagnement des réformes de santé, de l'harmonisation des régimes, de l'accélération de l'extension de l'AMO aux autres catégories et de la réforme de la gouvernance de la Couverture Médicale de Base.

En matière d'accompagnement des réformes de santé, la feuille de route prévoit :

- la réforme du financement par une forte implication de l'ANAM aux projets structurants relatifs à ce sujet ;
- la réforme hospitalière par un appui au management des hôpitaux et des cliniques privées, notamment en ce qui concerne le système d'information hospitalier y compris le système de facturation et la formation des professionnels de santé en particulier sur les outils de régulation ;
- la politique du médicament en vue de rendre les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux accessibles à la population assurée (liste des médicaments et dispositifs médicaux remboursables, génériques, prix,…) ;
- la politique de prévention en vue de contribuer avec les organismes gestionnaires de l'AMO à la mise en œuvre des actions de santé publique.

En ce qui concerne l'harmonisation des régimes, les principales actions visent à :

- adopter un panier de soins essentiels et un autre pour l'assurance complémentaire ;
- rendre équitable les taux des contributions et de couverture ;
- adopter des modalités de rémunération des prestataires de soins normalisées et équitables ;
- rendre les conventions tarifaires opposables en adoptant le principe du volontariat d'adhésion ;
- accélérer l'élaboration des protocoles thérapeutiques, notamment pour les affections longue durée et les affections longues et couteuses ;
- identifier les problématiques d'ordre opérationnel des organismes gestionnaires afin d'éviter de leur proposer des projets ne collant pas à leur réalité ou dépassant leur capacité de gestion.

L'Agence œuvre à l'accélération de l'extension de l'AMO aux autres catégories à travers :

- le développement d'une vision de mise en œuvre de l'AMO ;
- l'intégration des assurés de la CNSS aux droits fermés (assurés déclarés mais cotisations non versées ou ayants droit non déclarés) à l'AMO ;
- l'intégration des indépendants et des professions libérales progressivement aux régimes existants ;
- l'intégration des ascendants immédiats aux régimes existants.

Quant à la réforme de la gouvernance de la Couverture Médicale de Base (CMB), elle est recherchée à travers :

- la création d'une commission de gouvernance des régimes ;
- l'amélioration de l'efficience de la CMB ;
- la normalisation de la gestion des ressources de la CMB par la mise en place du système national intégré d'information et de gestion basé sur la dématérialisation des actes et des flux ;
- l'accélération de la séparation entre les organismes gestionnaires de l'AMO de leurs services de soins ;
- le renforcement du dispositif de régulation et la veille à son application et à son évaluation (protocoles thérapeutiques, nomenclature, liste des médicaments et dispositifs médicaux remboursables, démarche coût, etc).

Les investissements de l'ANAM se sont élevés à 18 MDH en 2015. Sur des prévisions de paiement au titre de 2016 de 78 MDH, les réalisations à fin juin 2016 sont de 23 MDH et les prévisions de clôture seraient de 50 MDH. Les investissements au titre de 2017 sont estimés à 70 MDH.

III.4. Monde Rural

III.4.1. Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)

Depuis son démarrage en 1996 et à fin 2015, le PERG a permis le raccordement aux réseaux de 39.526 villages donnant l'accès à l'électricité à 2.101.795 foyers et l'équipement de 51.559 foyers par kits photovoltaïques individuels améliorant ainsi le taux d'électrification rurale (TER) qui est passé de 18% à fin 1995 à 99,15% à fin 2015. Le montant des investissements réalisés à fin 2015, est de 22.700 MDH.

En 2015, un budget de 638 MDH a été consacré à l'électrification de 633 villages mettant ainsi l'électricité à la disposition de 21.161 nouveaux foyers ruraux et ce, outre l'électrification de 397 écoles et de 209 mosquées.

En 2016 et avec un budget de 361 MDH (hors investissement relatif au projet d'électrification par kits photovoltaïques individuels financés dans le cadre du Don octroyé par les Emirats Arabes Unis), 1.000 villages seront électrifiés dans le cadre du PERG mettant ainsi l'électricité à la disposition de 25.100 foyers ruraux. Le taux d'électrification rurale atteindra 99,39% en 2016. De même, 1.400 écoles et 500 mosquées seront électrifiées en 2016. Le Taux d'électrification rurale à fin juin 2016 a atteint 99,2%.

Les projections du PERG pour la période 2016-2017 concernent 2.250 villages regroupant 56.217 foyers et devant porter le taux d'électrification rurale à 99,65% en 2017.

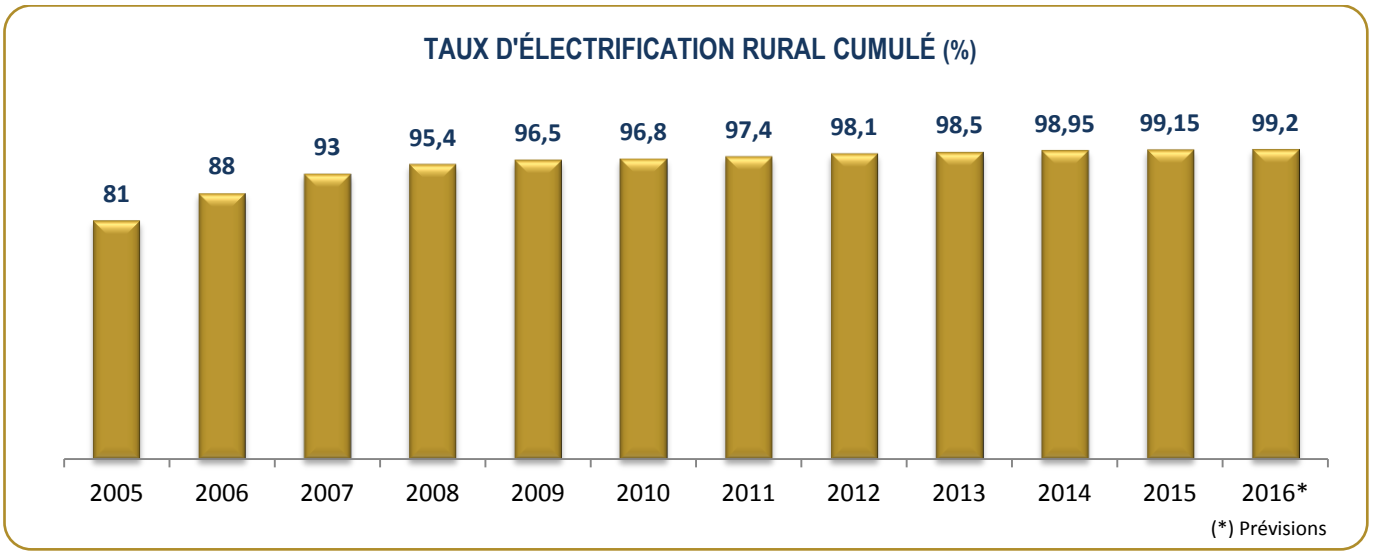

III.4.2. Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER)

Le plan d'action prévisionnel de l'ONEE-Branche Eau, principal opérateur depuis 2004, pour la réalisation de la généralisation de l'accès à l'eau potable dans le milieu rural, vise à porter le taux d'accès à environ 96,5% en 2017. Il vise également la mise à niveau des installations déjà réalisées dont une partie a été prise en charge dans le cadre de projets structurants réalisés par l'ONEE-Branche Eau pour une population rurale d'environ 2 millions d'habitants, soit 15% de la population rurale globale et le développement des branchements individuels au niveau des douars servis par bornes fontaines.

Au cours de l'exercice 2015, le PAGER a permis de desservir une population additionnelle de 96.750 personnes portant le taux d'accès à l'eau potable dans le milieu rural à 95% contre 93% en 2012. Le total cumulé d'investissement sur la période 2012-2015 a atteint 2.847 MDH.

Il est prévu de porter le taux d'accès à l'eau potable à 96% à fin 2016 pour un montant d'investissement de 837 MDH.

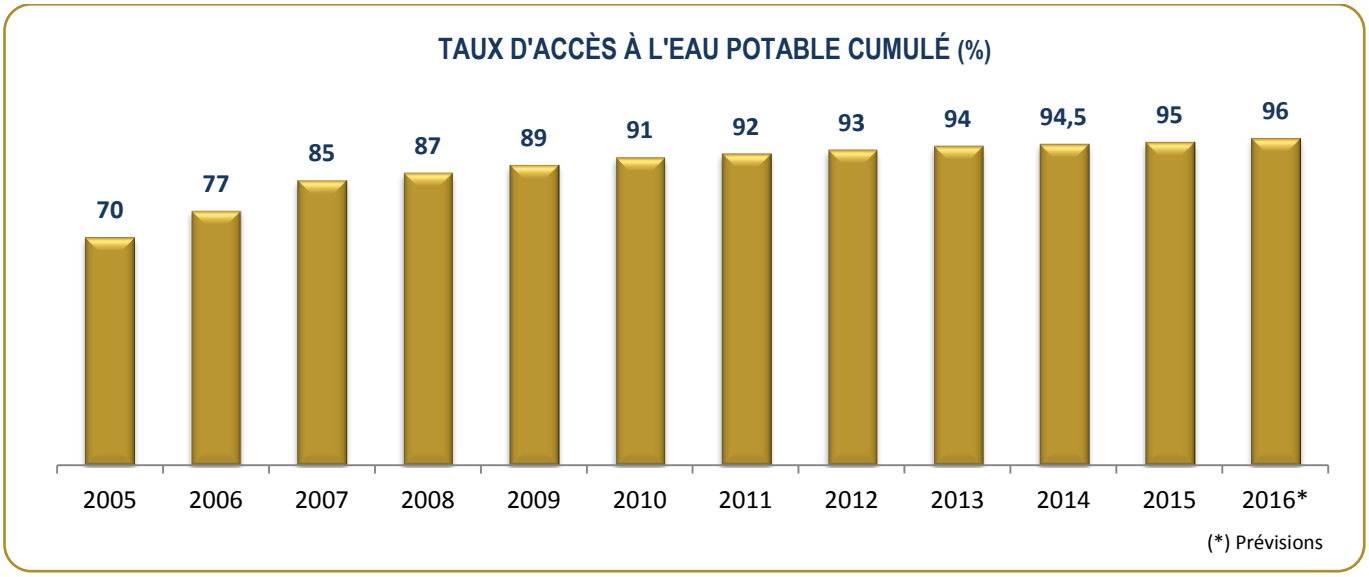

III.4.3. Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et social du monde rural, le gouvernement du Maroc a lancé en 2005 le deuxième Programme National de Routes Rurales (PNRR2) qui porte sur la réalisation de 15.500 Km pour un coût de 15.523 MDH et ayant pour objectifs l'augmentation du taux d'accessibilité de la population rurale de 54 % en 2005 à 80 % à l'achèvement du programme et la réduction des disparités entre provinces en matière d'accessibilité aux routes.

La Caisse pour le Financement Routier, établissement public, a été créée par l'Etat pour réaliser ce projet et mobiliser les financement nécessaires.

Le montage financier fixé pour le PNRR2 prévoit une contribution du budget général et du fonds spécial routier (22,7%), des emprunts auprès de bailleurs de fonds et dons mobilisés par la Caisse pour le Financement Routier (62,3%) et des versements des Collectivités Territoriales (15%).

A fin juin 2016, ce programme a permis de réaliser 14.630 km de routes rurales avec un coût global de 14.544 millions de dirhams, soit 95% du linéaire global de ce programme ce qui a permis de porter le taux d'accessibilité de la population rurale à 78%.

En 2016, il sera procédé à l'achèvement des travaux de routes engagés pour atteindre un taux d'accessibilité de 80%.

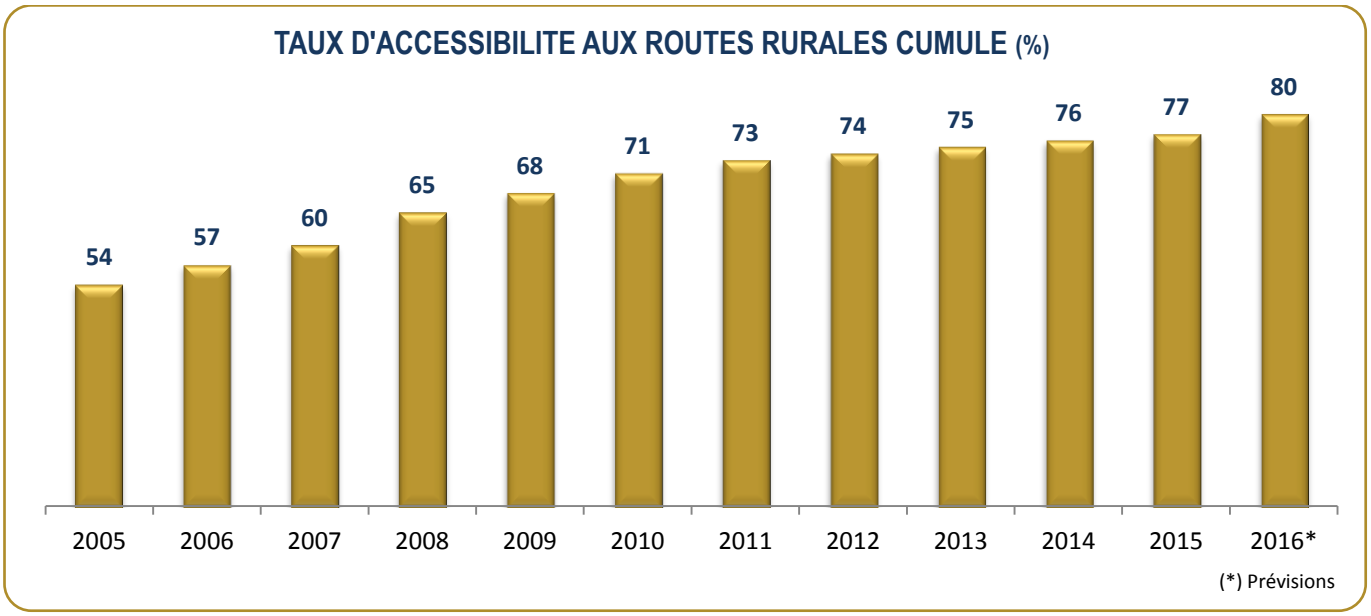

III.5. Habitat, Urbanisme et Politique de la Ville

III.5.1. Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)

Le Groupe Al Omrane met en œuvre sa feuille de route inspirée des Hautes Orientations Royales déclinées et dans le Programme du Gouvernement et précisées par les orientations stratégiques fixées par le Conseil de Surveillance ayant défini les stratégies et les plans d'action du Holding et des 14 sociétés filiales du groupe. Cette démarche, tout en assurant la convergence des efforts a permis à chaque filiale, d'intégrer ses propres spécificités, notamment territoriales et de prendre en compte les défis à relever couvrant les relations institutionnelles qui connaissent une évolution particulière, suite à la mise en place de la régionalisation avancée.

Dans ce cadre, le Groupe accompagnera cette dynamique à travers une forte mobilisation pour poursuivre sa mission sociale et ce, à travers :

- la contribution à la production de logements sociaux avec un rôle d'opérateur leader sur les segments et les régions les moins attractifs ;
- la résorption de l'habitat insalubre ;
- l'amélioration des conditions d'habitat des citoyens ;
- la valorisation du foncier public ;
- la promotion du partenariat avec le secteur privé ;
- l'accompagnement du développement des villes nouvelles.

Sur la période 2012-2015, le Groupe Al Omrane a réalisé un investissement annuel moyen de 6.226 MDH.

A fin 2015, les réalisations du Groupe avaient porté sur la mise en chantier de 28.093 unités de production nouvelle, en augmentation de 5% par rapport à 2014 et l'achèvement de 33.965 unités, en hausse de 10% par rapport à 2014.

Les mises en chantier au titre de la mise à niveau urbaine (MANU) se sont élevées à 79.403 unités, soit un taux de réalisation de 115% et les achèvements de travaux ont concerné 67.729 unités, enregistrant ainsi un taux de 102% des prévisions annuelles.

Quant à l'éradication de l'habitat insalubre, le nombre des démolitions de baraques, dans le cadre du programme Villes sans Bidonvilles, s'est élevé en 2015 à 8.200 unités.

Le Groupe Al Omrane a également procédé à la livraison de 21.459 unités et à l'établissement de 17.481 contrats de vente, soit des taux de réalisation respectifs de 93% et 79%.

Par ailleurs, les résultats en termes de recettes (avances clients) et chiffre d'affaires ont été quasiment maintenus au même niveau que celui enregistré en 2014, soit respectivement 5.500 MDH et 4.635 MDH.

Quant à l'investissement, son volume en 2015 s'est élevé à 5.494 MDH.

En ce qui concerne le volet foncier, le Groupe a procédé à la création, au cours de 2015, de 40.468 titres fonciers individuels, enregistrant ainsi une augmentation de 10% par rapport à 2014.

Enfin et sur le plan financier, le résultat net s'est établi à 464 MDH, en recul de 34,98 MDH (-7%) par rapport à 2014.

En termes de perspectives, le HAO entreprendra les principales actions suivantes :

- accélérer la mise en place des mesures nécessaires pour la liquidation du stock des produits finis ;
- faire face à la forte demande concernant les logements de faible valeur immobilière totale (FVIT) ;
- réfléchir à la mise en place d'une offre d'un produit intermédiaire dont le prix se situe entre 140.000 DH et 250.000 DH pour répondre aux besoins de la population, tels qu'ils ressortent des différentes études lancées par le Ministère de tutelle ;
- examiner et étudier les résultats de l'étude réalisée au sujet de la restructuration du Groupe, compte tenu du nouveau découpage régional.

Le plan d'action du Groupe Al Omrane au titre de l'exercice 2016, prévoit des investissements de 6.100 MDH dont 536 MDH pour le foncier, 303 MDH pour les études et 4.870 MDH pour les travaux. Le chiffre d'affaires prévisionnel de 2016 s'élève à 4.800 MDH.

Ce plan porte sur des mises en chantier de 136.900 unités se répartissant en 25.000 unités de production propre (dont 11.697 de logements sociaux, 6.781 unités pour couches moyennes et 2.807 unités de résorption) et 105.000 unités concernant la mise à niveau urbaine (MANU). Quant aux achèvements, ils portent sur 128.788 unités dont 34.358 de production nouvelle (dont 10.467 unités de logements sociaux, 8.906 d'unités de résorption et 8.794 unités pour les couches moyennes) et 86.000 unités de MANU.

S'agissant du partenariat avec le secteur privé, le Groupe compte en 2016 mettre en chantier 6.900 unités et achever 8.430 unités en 2016.

Les investissements réalisés à fin juin 2016 s'élèvent à 2.430,5 MDH.

Le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2017 s'élève à 7.009 MDH et le chiffre d'affaires à 5.280 MDH.

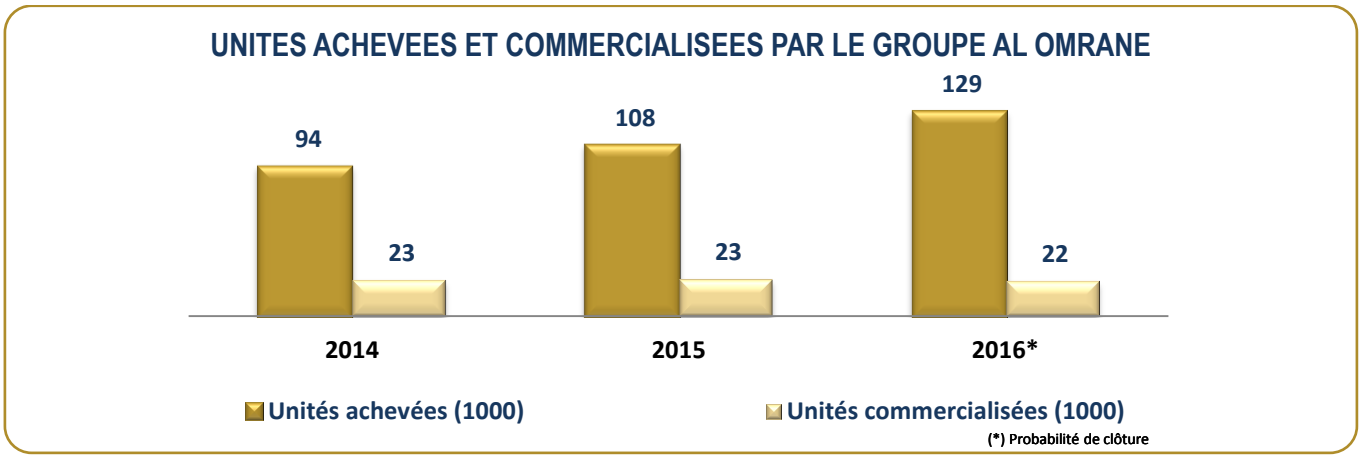

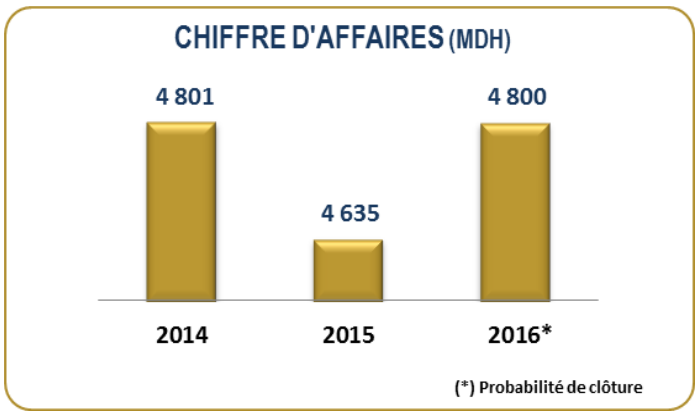

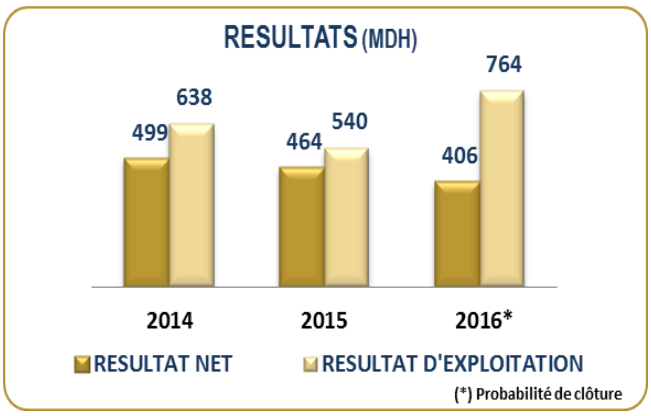

III.5.2. Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM)

L'ALEM entame la réalisation des dernières tranches du programme des 80.000 logements prévoyant 50.000 logements concernant l'accès à la propriété et 30.000 unités de logements locatifs. Dans le cadre de ce programme, la société Patrilog, filiale de l'ALEM à 50%, s'est vue confier la réalisation de 20.000 unités du locatif. En outre, l'ALEM réalise des programmes de résorption des bidonvilles et de l'habitat non règlementaire ainsi que des installations militaires.

Les réalisations cumulées à fin 2015, du programme d'habitat, ont atteint 42.428 unités pour un coût de 6.878 MDH dont 32.090 unités destinées à l'accession à la propriété et 10.338 unités de logements locatifs de fonction avec des coûts qui s'élèvent, respectivement à 3.880 MDH et 2.998 MDH.

Concernant le programme de résorption des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire, implantés sur des terrains militaires, l'ALEM va consacrer à ces opérations, à titre gratuit, près de 178 ha de son patrimoine foncier, sur une superficie totale des bidonvilles concernés de 350 ha, soit près de 50%, pour recaser/ reloger 21.535 ménages bidonvillois. A fin 2015, près de 4.400 MDH ont été engagés pour les programmes d'installations militaires (262 projets représentant un investissement global de l'ordre de 6.400 MDH), soit près de 69% du montant de l'investissement avec des paiements de 2.600 MDH.

Les investissements réalisés par l'ALEM au titre de 2015 s'élèvent à 834 MDH tandis que les investissements prévus au titre de l'exercice 2016 sont estimés à 1.680 MDH et concernent les installations militaires pour un montant de 360 MDH, les projets d'accession à la propriété pour un montant de 370 MDH, le logement locatif pour un montant de 130 MSDH et le programme de résorption des bidonvilles pour 300 MDH.

Les réalisations à fin juin 2016, au titre du budget d'investissement s'élèvent à près de 341 MDH.

En ce qui concerne le budget prévisionnel d'investissement en 2017, il est estimé à 1.157 MDH, dont 470 MDH au titre des installations militaires (casernement et brigades), 703 MDH pour l'accession à la propriété, 72 MDH pour le logement locatif et 200 MDH pour la résorption des bidonvilles.

III.5.3. Idmaj Sakane

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional de résorption des bidonvilles et de l'Habitat Menaçant Ruine (HMR), la Société Idmaj Sakan a réalisé, en 2015, un volume d'investissement de 268,6 MDH et a concrétisé les principales actions ci-après :

- la mise en chantier de 6 opérations concernant 7.108 ménages pour un coût de 919 MDH, dont 604 MDH financés par les bénéficiaires, 178 MDH par le Fonds de Solidarité de l'Habitat et de l'Intégration Urbaine (FSHIE) et 137 MDH par le Budget Général de l'Etat ;
- la mobilisation de 3.545 appartements dont 3.385 appartements auprès de promoteurs privés pour un coût de 805 MDH dont 338,5 MDH financés par les bénéficiaires et de 160 logements dans le cadre de conventions de partenariat avec les promoteurs privés, suite à des dérogations pour un coût de 16 MDH, financés par les bénéficiaires ;
- la démolitions de 3.157 habitations dont 806 menaçant ruines et le reste constitué de baraques ;
- la mise en chantier de 4 équipements publics pour les opérations achevées et l'achèvement de 5 autres équipements pour un coût global de 65 MDH.

Le montant des investissements prévus, pour 2016, s'élève à 590 MDH dont 9 MDH pour le foncier, 265 MDH pour les travaux, 130 MDH pour la construction des équipements publics et 145 MDH pour l'achat d'appartements.

A fin juin 2016, la Société a démoli 550 baraques et a investi 181,7 MDH dont 150 MDH pour les travaux, 19,6 MDH pour l'achat d'appartements suite aux conventions de partenariat, 5,9 MDH pour la construction d'équipements publics et 2,9 MDH pour les études.

Le volume d'investissement prévu pour l'année 2017 s'élève à 610 MDH.

III.5.4. Agences Urbaines

Les Agences Urbaines ont œuvré, au cours de la période 2012-2015, pour la consolidation de la mise en place des guichets uniques dont le nombre a atteint 117 sur tout le territoire national, à fin décembre 2015, couvrant ainsi 76,9% pour l'urbain et 64,6% pour le rural. De même, l'action de ces Agences a porté le taux de couverture en documents d'urbanisme à fin 2015, à 98% en milieu urbain et à 62% en milieu rural.

Le bilan de réalisations des Agences Urbaines au titre de 2015 se présente comme suit :

- le lancement de 182 documents, soit un taux de lancement de 93,3% ;
- le lancement de 130 documents homologués dont 77 plans d'aménagement et 49 PDAR ;

- l'instruction de 103.850 dossiers instruits avec 76.962 avis favorables ;
- la constatation de 6.174 infractions dans le cadre de la commission de contrôle des chantiers ;
- la certification ISO 9001-version 2008 de 25 AU à fin 2015 ;
- la généralisation de la dématérialisation des procédures (e-instruction).

En outre, les réalisations des ressources propres en 2015 s'élèvent à 146 MDH issus essentiellement de la rémunération pour services rendus aux tiers.

Au titre de l'exercice 2015, les réalisations des investissements des Agences Urbaines sont de l'ordre de 195 MDH, soit un taux de réalisation de 38%.

En outre, les réalisations au titre du budget de fonctionnement sont de l'ordre de 477,5 MDH, contre un budget de 646 MDH, soit un taux de réalisation de 74%.

Concernant le budget de l'Agence Urbaine de Casablanca qui relève de la tutelle du Ministère de l'Intérieur et qui est la seule Agence habilitée à réaliser des opérations urbanistiques, il prévoit un budget d'opérations foncières de 592,4 MDH et un budget de gestion urbaine de 134,9 MDH. Le budget des opérations foncières, qui représente 81% du budget global de l'Agence, a atteint un niveau de réalisation de 370 MDH, soit 62% des prévisions. Les investissements dédiés à la gestion urbaine sont de l'ordre de 45,4 MDH, marquant un taux de réalisation de l'ordre de 33%. En outre, le budget de fonctionnement, qui est de 89,5 MDH, a marqué un taux de réalisation de 89%.

Le plan d'action des Agences Urbaines, au titre de l'exercice 2016, porte, essentiellement sur :

- le lancement de 144 documents d'urbanisme et l'homologation de 306 documents ;
- le lancement de 118 études de restructuration et l'achèvement de 180 études ;
- la certification de 4 Agences Urbaines conformément au référentiel qualité –ISO 9001- version 2008.

Au titre de l'exercice 2016, les prévisions de clôture des investissements des Agences Urbaines sont de l'ordre de 160 MDH.

Le plan d'action, au titre de l'exercice 2017, ouvre de nouveaux chantiers visant le repositionnement des Agences Urbaines dans le cadre du nouveau découpage régional, en tant que pôles d'ingénierie territoriale et leviers de développement régional et local, notamment, à travers la consolidation et l'amélioration de l'assistance aux collectivités territoriales en matière de planification et de gestion, l'accompagnement de l'investissement, le renforcement de la proximité et de la bonne gouvernance.

Le budget d'investissement prévisionnel au titre de l'exercice 2017 des agences urbaines s'élève à 222 MDH.

III.6. Développement des Investissements et Promotion de l'Offre Marocaine

Pour la concrétisation de la stratégie de l'Etat en matière de développement de l'investissement national et étranger et la promotion des exportations des différents produits et services marocains, un projet de loi portant fusion de l'AMDI, du CMPE et de l'OFEC en un seul établissement dénommé **« Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)»,** a été adopté par le Conseil du Gouvernement du 28 juillet 2016. Cette nouvelle Agence aura, principalement pour mission de superviser des stratégies de développement et de promotion des investissements, de proposer une stratégie de communication reflétant une image fidèle des opportunités d'investissement au Maroc, de promouvoir et communiquer autour de l'offre marocaine d'exportation, conclure des contrats ou accords de partenariat avec les acteurs du secteur public et privé pour le développement de l'investissement et la promotion des exportations dans le cadre de synergies sectorielles et de développer des zones dédiées aux secteurs d'activités de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies.

III.6.1. Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)

Les principales actions réalisées par l'AMDI en 2015 pour un budget d'investissement de 66 MDH (contre 29 MDH en 2014), ont porté sur la promotion par la tenue de 35 évènements (contre 25 en 2014), l'accompagnement de plus de 60 sociétés pour la conclusion de conventions d'investissement (contre 13 sociétés en 2014) ainsi que des actions transverses (études, veille, coopération et relations internationales).

Ainsi, 21 conventions d'investissement ont été approuvées en 2015 par la Commission Nationale des Investissements, pour un montant global de 63.000 MDH (contre 12 conventions en 2014 pour un montant global de 38.000 MDH). Les secteurs de l'industrie, des énergies renouvelables et des télécom représentent plus des 2/3 des conventions signées. Par région, il est à relever que 3 régions concentrent 83% des projets (Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès).

A fin 2015, les recettes des Investissements Directs Etrangers (IDE) au Maroc ont atteint 39.000 MDH contre 26.000 MDH à fin 2014, soit une augmentation de 50%. Le flux net des IDE a atteint 31.000 MDH contre 21.000 MDH à fin 2014, soit une augmentation de 48%. Par origine, la France arrive en tête et l'immobilier occupe la première position sur la liste des IDE sectoriels.

Le plan d'action de l'AMDI au titre du 1er semestre de l'exercice 2016, pour une enveloppe financière de 72 MDH, concerne 34 évènements qui concernent l'activité de promotion, la prospection et le démarchage, l'accompagnement des investisseurs ainsi que la mise en place d'actions transverses (amélioration de la gouvernance par la mise en place d'un règlement intérieur de l'organe de gouvernance et par la création de 2 comités spécialisés : comité d'audit et comité des rémunérations).

Les investissements réalisés par l'AMDI à fin juin 2016 s'élèvent à 28,6 MDH tandis que les prévisions de clôture sont estimées à 72 MDH.

En ce qui concerne l'exercice 2017 et en attendant l'adoption du projet de loi précité relatif à l'AMDIE, il est envisagé d'exécuter un plan d'action dans la lignée de celui de 2016 avec une enveloppe estimée à 70 MDH portant, notamment sur les actions suivantes :

- la mise en commun des ressources en vue de réaliser des économies d'échelle à travers les partenariats et les synergies (SMIT, Maison de l'Artisan, TFZ, AMDL et Agences du Sud et du Nord) ;

- l'augmentation de la force de frappe commerciale ;
- la contribution à l'amélioration de l'offre Maroc dans le cadre de la nouvelle charte sur l'investissement.

III.6.2. Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE)

Le CMPE organise, dans le cadre de la promotion des exportations, des missions économiques et commerciales à l'étranger, des participations marocaines aux foires et salons spécialisés à l'étranger, des programmes de visites pour les acheteurs étrangers et des stages et séminaires de formation en matière de techniques de promotion des exportations et de perfectionnement en marketing à l'export.

Les actions du CMPE se sont inscrites dans le cadre du plan promotionnel 2014-2016 qui tient compte des orientations du Pan National d'Accélération Industrielle et du Plan National de Développement des Echanges Commerciaux.

A fin décembre 2015, les réalisations de « Maroc Export » ont concerné 136 actions promotionnelles contre 130 actions promotionnelles en 2014, pour une enveloppe globale de 199,7 MDH contre 229,7 MDH en 2014, éparties comme suit : 50 salons spécialisés, 24 B2B, 12 stands itinérants, 7 Forums multisectoriels, 7 campagnes de communication, 5 Lobbying internationaux, 4 Eductours, 4 Foires internationales, 5 Incomings missions, 4 Evaluations/ salons spécialisés, 2 Suppliers Events, 2 Missions Exploratoires, 2 B to C, 2 Stands institutionnels, 1 Mission de prospection, 2 Internationalisations, 1 Forum sectoriel, 1 Formation, 1 Caravane de l'Export en Afrique.

Les actions promotionnelles précitées ont donné lieu aux indicateurs suivants :

Nombre de secteurs accompagnés	20
Nombre de marchés ciblés	40
Nombre de participations d'entreprises aux manifestations promotionnelles	2.364
Nombre d'entreprises primo- bénéficiaires	973
Nombre de contacts établis	35.408
Nombre de visites sur site organisées lors des missions B to B	12.329

La structure géographique des actions promotionnelles réalisées en 2015 montre une prédominance des actions sur l'Afrique Subsaharienne qui a occupé 31% de l'effort promotionnel suivie par l'Union Européenne (30%).

Pour des réalisations budgétaires à fin juin 2016 de 81 MDH, le CMPE a organisé 59 actions promotionnelles contre 57 actions pour la même période en 2015. Quant aux prévisions de clôture au 31/12/2016, elles se chiffrent à 258 MDH.

L'ensemble des actions s'est traduit par l'accompagnement de 368 entreprises à l'international et de 132 primo bénéficiaires, l'enregistrement de 1.843 participations d'entreprises et l'accomplissement de 9.572 contacts d'affaires.

Concernant les secteurs accompagnés, 61% des actions ont été concentrées sur les secteurs organisés en écosystèmes dans le cadre du Plan d'Accélération Industrielle, notamment les secteurs du textile, de l'automobile, de l'aéronautique et de l'offshoring, tout en maintenant un effort sur les activités promotionnelles multisectorielles.

Quant à la répartition géographique des actions promotionnelles, elle a ciblé, principalement les marchés de l'Union Européenne ainsi que les pays de l'Afrique Subsaharienne et ceux du Conseil de Coopération du Golf (CCG).

Les investissements prévus par le CMPE au titre de 2017 s'élèvent à 200 MDH et s'inscrivent dans une logique de reconduction dans l'attente de l'adoption du projet de loi précité relatif à la fusion des organismes de promotion sous tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.

III.6.3. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)

A partir du 1er janvier 2016, l'EACCE a pris en charge la promotion de l'ensemble des actions et manifestations se rapportant aux produits alimentaires agricoles et maritimes frais et transformés suite au transfert de ces activités du CMPE en application de la loi n°61-12 de 2013 relative à l'EACCE

A cet égard, une nouvelle organisation de l'EACCE qui s'inscrit dans les nouvelles missions est entrée en vigueur à compter du 1er février 2016.

Le budget global de l'EACCE est passé de 142,4 MDH au titre de la campagne 2012/2013 à 174 MDH en 2013/2014, pour atteindre 192 MDH et 264 MDH, respectivement en 2014/2015 et 2015/2016. Pour le dernier trimestre de l'année 2016 et pour l'année 2017, l'EACCE prévoit des budgets respectifs de 116 MDH et 280 MDH.

Concernant les réalisations de l'EACCE au titre de l'exercice 2015/2016, elles se présentent comme suit :

- Les exportations des produits agro-alimentaires ont atteint un volume de 2,55 millions de tonnes, enregistrant ainsi une hausse de 12,5 % par rapport à la campagne 2014-15 (2,27 millions de tonnes).

Evolution globale des exportations (données arrêtées au 30 juin)

(En Tonnes)	2014-15	2015-16	Variation
Agrumes	452.234	522.250	15,5%
Produits maraîchers	874.886	1.026.288	17,3%
Produits végétaux transformés	322.945	317.081	-1,8%
Produits de la pêche	619.942	688.030	11,0%
Total	2.270.007	2.553.649	12,5%

- En ce qui concerne les activités techniques, 930 unités opérationnelles ont été recensées, dont 253 dans le secteur des produits frais et 677 dans le secteur des produits transformés.

Par ailleurs, les services techniques de l'EACCE ont procédé à l'inscription de 82 nouvelles unités durant cette campagne et ont effectué 113.870 opérations de contrôle de conformité. Par rapport au contrôle analytique, 7.391 échantillons ont été prélevés dont 548 pour les agrumes, 2.425 pour les produits maraîchers et 4.418 pour les produits végétaux transformés.

Le contrôle analytique a aussi concerné la vérification de la conformité des matériaux au contact des aliments. Ainsi, le laboratoire des matériaux au contact des aliments a réalisé durant la campagne 2015-16 l'analyse de 36 échantillons.

Pour ce qui est des activités de promotion des exportations, l'EACCE a réalisé plusieurs actions de promotion, portant notamment sur :

- l'organisation de la participation marocaine au niveau de 18 salons internationaux des produits agro-alimentaires ;
- l'organisation de 2 missions B TO B, une au Brésil et l'autre en Russie ;
- la réalisation de la première partie de la campagne de communication sur les agrumes marocains au Canada.

S'agissant des activités de coordination et de veille stratégique, l'EACCE a organisé 30 réunions des comités de coordination sectorielle et a mis en place un dispositif de veille capable de collecter, filtrer, traiter et diffuser les informations utiles et pertinentes aux décideurs du secteur public et privé, leur permettant une meilleure visibilité dans le processus de prise de décision.

III.6.4. Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME)

A la lumière du cadre contractuel 2015-2020 signé le 13 juillet 2015 avec l'Etat, la feuille de route de l'Agence affiche des objectifs importants en termes de création d'emplois, alignés sur les ambitions du Plan d'Accélération Industrielle (PAI). Ledit cadre ambitionne d'atteindre les objectifs suivants :

- l'accompagnement de 500 très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) à fort impact pour l'émergence d'une nouvelle génération d'entreprises ;
- la modernisation et l'amélioration de la compétitivité de 20.000 TPME pour le renforcement des écosystèmes et des relations inter-entreprises ;
- la reconversion vers le formel et l'inscription de 100.000 Auto-entrepreneurs.

Ainsi, près de 135.000 emplois sont escomptés pour un montant de 22.000 MDH d'investissements.

Le bilan d'accompagnement des TPME, en 2015, fait ressortir l'identification de plus de 3.400 projets d'investissement et d'assistance technique dont 96% correspondent aux TPE et représentent un investissement total de 3.200 MDH avec un soutien de l'Etat avoisinant l'enveloppe de 643 MDH pour une contribution à la création de 26.000 emplois prévisionnels.

L'année 2015 a été également caractérisée par le déploiement du statut de l'auto-entrepreneur qui a connu un démarrage prometteur, sur la base de l'opération-pilote, puisque au 19 Août 2016, près de 31.000 demandes d'inscriptions au Registre National de l'Auto Entrepreneur ont été enregistrées avec 21.183 inscriptions audit Registre. Ces résultats ont été atteints grâce, notamment, aux efforts déployés par Maroc PME au 1er semestre 2016 et résumés comme suit :

- réalisation de plus de 127 événements de sensibilisation avec les partenaires locaux dans les différentes régions ;
- sensibilisation de 10.713 participants auto-entrepreneurs potentiels ;
- mobilisation de 69 partenaires/ agrégateurs aux niveaux régional et national ;
- formation de 196 conseillers-auto-entrepreneurs formés ;
- sensibilisation de 9 Conseils régionaux à intégrer l'auto-entrepreneur dans la dynamique de construction de leur écosystème entrepreneurial ;
- mobilisation des institutions publiques à développer une proposition de valeur globale.

Le plan d'action 2016 en matière d'accompagnement des TPME prolonge le trend observé en 2015 puisque l'investissement prévisionnel des bénéficiaires est estimé à 3.000 MDH, alors que les créations d'emploi, escomptées sur cette base, s'élèveraient à 18.750 emplois.

Ainsi, les priorités identifiées pour 2016, dans le cadre de l'exécution du contrat Etat-Agence pour la période 2015-2020, s'articulent autour des principaux axes portant sur le développement territorial de l'Agence, l'accompagnement des écosystèmes identifiés et le renforcement des synergies avec les institutions publiques et les partenaires privés pour le déploiement des programmes.

En 2016, les guichets d'inscription opérationnels des auto-entrepreneurs seront déployés via le réseau bancaire pour atteindre 2.000 guichets et 25.000 inscriptions au Registre National des Auto-Entrepreneurs (RNAE).

En outre, l'accompagnement de l'auto-entrepreneur devra prendre appui sur deux axes essentiels, à savoir la mobilisation des partenaires publics/privés, notamment, pour des services d'appui de qualité et la facilitation de l'accès des auto-entrepreneurs à l'écosystème numérique et le partenariat avec les régions (6 en 2016) en vue de faire émerger un modèle de développement territorial.

Les principales réalisations consolidées, à fin juin 2016, dans le cadre du Fonds d'Appui à la Compétitivité des Entreprises (FACE), géré par l'Agence, concernent 1.792 bénéficiaires avec un budget de 1.589 MDH.

Concernant les impacts relatifs au programme de soutien à l'investissement de croissance pour les éditions 2014 et 2015, les 164 entreprises bénéficiaires, permettront de générer sur 5 ans :

- un chiffre d'affaires additionnel de l'ordre de 11.400 MDH ;
- un chiffre d'affaires additionnel à l'export de l'ordre de 4.000 MDH ;
- la création de 24.763 emplois ;
- 106 de ces projets contribueront au renforcement des exportations et à la diversification des marchés, notamment vers les pays africains ;
- 1 MDH de Prime Imtiaz génère plus de 6 MDH d'investissement.

L'action de l'Agence au cours de l'année 2017 vise à contribuer au développement de l'entrepreneuriat, de catalyser la croissance et la compétitivité des écosystèmes et des TPME, de renforcer les partenariats GE-TPME, et de faciliter l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. A cet effet, les objectifs fixés par programme se déclinent comme suit :

Indicateurs par programmes	Réalisation / Budget en MDH (*)
Programmes d'appui aux PME	
Nb. Projets de développement	200 projets / 400 MDH
Nb. bénéficiaires / Expertise et assistance technique	400 PME / 100 MDH
Programmes d'appui aux TPE	
Nb. Projets de développement	200 projets / 150 MDH
Nb. bénéficiaires / Expertise et assistance technique	1000 TPE / 50 MDH
TOTAL PME/TPE	**700 MDH**

(*) Les actions d'appui intègrent les financements communs en termes d'études d'impact sur les écosystèmes, les évaluations et les actions de communication.

IV. DEVELOPPEMENT REGIONAL ET COMPETITIVITE DES TERRITOIRES

Les programmes d'actions des Agences de développement du Nord, du Sud et de l'Oriental visent à contribuer au développement régional et à améliorer l'attractivité du territoire dans un contexte économique globalisé et concurrentiel. Le rôle de ces Agences est appelé à être revu pour tenir compte des implications de la régionalisation avancée sur leur missions initiales et l'articulation de leurs interventions avec celles des Agences Régionales d'Exécution des Projets dont la création est prévue par la législation relative à la régionalisation.

Par ailleurs, d'autres agences publiques spécialisées mènent des projets spécifiques (AAVBR, ADER…) à côté de sociétés opérant dans les grandes villes (Marchica Med, Rabat Région Aménagement, Casa Aménagement..).

IV.1. Agences de Développement Régional

IV.1.1. Agence du Nord

Au cours de l'année 2015, l'APDN est arrivée à mi-parcours au niveau de l'exécution du plan de développement 2013-2018 dont la première phase a été contractualisée et relativement bien avancée dans la plupart des provinces. La phase II a été entamée dans les provinces de Taounate, Guercif et Ouezzane, pour une contribution de l'Agence dépassant les 100 MDH. L'Agence a également dépassé les objectifs du plan de développement intégré régional qui atteint actuellement plus de 12.000 MDH contre 8.000 MDH initialement prévus.

L'année 2016 est une année cruciale pour le processus de régionalisation puisqu'elle a connu l'entrée en vigueur de nouveaux conseils régionaux, provinciaux et locaux, suite aux élections du 4 septembre 2015. A cet égard, l'Agence poursuit ses efforts de programmation et de partenariat pour préparer le terrain à la mise en œuvre des nouvelles attributions de la région, notamment celles relatives au développement économique.

Au niveau des réalisations, il est prévu d'achever la phase I de l'ensemble des plans de développement provinciaux 2013-2018 à la fin de l'année 2016 ainsi que le démarrage de la phase II dans l'ensemble des provinces restantes notamment, Tetouan, Fahs Anjra, Larache, Tanger-Assilah, Mdiq-Fnideq, Taza et Chefchaouen. La contribution de l'Agence pour cette phase II avoisinerait 1.414 MDH. Ainsi, pour la poursuite de cette stratégie dans sa deuxième phase, l'Agence envisage de mobiliser une contribution propre de 340 MDH en 2016.

Le budget de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 est de l'ordre de 36 MDH destiné essentiellement au renforcement des capacités du personnel et de la transition organisationnelle de l'Agence vers un système basé sur la démarche de performance impliquant la mise en œuvre d'un cadre budgétaire à moyen terme (5 à 6 ans) à travers une planification pluriannuelle. Ce budget permet également de faire face à la forte croissance des sollicitations opérationnelles, afin d'assurer la maitrise d'ouvrage et la gestion des projets, notamment de projets stratégiques bénéficiant de la sollicitude royale.

Quant aux prévisions de clôture au 31/12/2016 en investissement, elles s'élèvent à 313 MDH. Le plan d'action de l'Agence au titre de 2017 portera sur un investissement de l'ordre de 370 MDH.

IV.1.2. Agence de l'Oriental

Le plan d'action stratégique de l'Agence est réparti en deux piliers, six axes stratégiques d'intervention et trois leviers transversaux portant sur :

- *Le pilier « développement territorial »* qui est articulé autour de trois axes d'intervention à savoir la promotion de la compétitivité, le développement de pôles urbains attractifs et la conservation des ressources et protection du patrimoine.
- *Le pilier « développement humain »* articulé autour d'un ensemble de programmes destinés à traiter les problématiques de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté, de l'exclusion et de la précarité ainsi que la promotion de la culture et la génération de l'emploi de proximité.

Dans ce cadre, afin d'accompagner le développement économique, urbain et démographique de la capitale de l'Oriental, l'Agence a signé 2 conventions cadres pour la réalisation du programme intégré de développement urbain de la ville d'Oujda 2013-2016 et le programme de développement du Grand Oujda 2015-2020, 2 conventions de grande envergure d'un montant global de 826 MDH et 3.871 MDH. L'Agence y contribuera à hauteur de 135 MDH.

Ainsi, dans l'objectif de mettre en valeur le patrimoine de la région, l'Agence de l'Oriental appuie la réalisation de projets à fort impact dans les villes de Oujda (bibliothèque régionale), Berkane (maison de la culture), Debdou (maison de la culture) et Figuig (unité de valorisation des viandes rouges) et Béni Guil (abattoir provincial moderne).

IV.1.3. Agence du Sud

L'intervention de l'APDS est adossée à un plan stratégique qui repose sur les deux principaux piliers suivants : le 1er pilier concerne le Développement territorial, il constitue l'un des pivots permettant d'accompagner le développement économique, urbain et démographique des trois régions encadrées par cette Agence. Il a toujours été au centre des préoccupations de l'Agence du Sud qui a mobilisé ses ressources et celles de ses partenaires pour réaliser les missions pour lesquelles elle a été créée et notamment, la promotion de la compétitivité économique, le développement des activités génératrices de revenus, le développement de pôles urbains attractifs, et la conservation des ressources et protection du patrimoine.

Le 2ème pilier concerne le Développement humain qui traite les problématiques de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité. L'agence accorde une importance capitale à cet axe, importance qui se manifeste à travers l'accompagnement de l'INDH notamment pour les activités génératrices de revenus et de renforcement des capacités (amélioration des services sociaux de proximité, génération de l'emploi de proximité, accès à la culture et développement de la production artistique).

Les réalisations en matière d'investissement au titre de l'exercice 2015 ont porté sur un montant de 457 MDH.

Pour l'exercice 2016, les réalisations à fin juin se chiffrent à 126,4 MDH et les prévisions de clôture sont estimées à 500 MDH et ce, en fonction de la mobilisation de trésorerie et tenant compte de l'avancement des projets.

Pour l'année 2017, en plus de l'achèvement des projets ayant démarré en 2016 et antérieurs, l'Agence prévoit la continuité des actions transversales et de proximité et l'organisation des manifestations culturelles et scientifiques, et l'accompagnement du développement des grands projets mis en place au niveau des trois régions du Sud et renforcer leurs impacts positifs sur le développement des territoires. Le budget d'investissement prévisionnel est estimé à 300 MDH. Par ailleurs, **les régions du sud bénéficient d'un programme d'investissement spécifique**.

Nouveau modèle de développement des provinces du Sud

Présenté devant sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le 7 novembre 2015, ce modèle de développement ambitionne de faire des régions du Sud des pôles de compétitivité économique et enclencher une dynamique de croissance créatrice d'emplois et de richesses.

- 77.000 MDH d'investissement seront consacrés aux trois régions (Laâyoune-Sakia Al Hamra, Dakhla Oued Eddahab et Guelmimi Oued Noun), sur un horizon d'une dizaine d'années, à travers plus de 200 projets et 8 programmes ;
- le PIB de la région sera multiplié par deux. Le nombre d'emplois à créer atteindra 120.000 ;
- 3 contrats programme signés : 29.100 MDH entre l'Etat et la région de Laâyoune Sakia Al Hamra, 10.980 MDH avec la région Dakhla Oued Eddahab et 5.200 MDH avec la région Guelmim Oued Noun.

▶ **Au niveau économique**

- **Secteur de l'énergie**
  - Réalisation du projet « Phosboucraâ de développement industriel » (16.800 MDH) ;
  - 4 projets de développement des énergies renouvelables d'une puissance de 500 MW pour l'énergie éolienne à Boujdour, Tiskrad et Tarfaya et 100 MW pour les centrales solaires photovoltaïques Noor de laâyoune et Boujdour ;
  - Projet de raccordement de la ville de Dakhla au réseau électrique national (1.700 MDH).
- **Secteur de l'agriculture et de la pêche maritime**
  - Projet de mise en valeur agricole de 1.000 hectares à Boujdour (465 MDH) ;
  - Lancement de 50 projets d'agriculture solidaire dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra (1.100 MDH) ;
  - Projet de transformation et de valorisation des captures de la pêche (1.200 MDH) ;
  - Projets d'aquaculture (2.800 MDH).
- **Secteur de l'eau**
  - Création, dans la région de Dakhla, d'une station de dessalement d'eau de mer (1.300 MDH) ;
  - Projet de construction d'un barrage sur l'Oued Noun (800 MDH).
- **Secteur du transport**
  - Projet d'aménagement de la route nationale n° 1 entre Tiznit et Dakhla (8.500 MDH) ;
  - Projet de Port de Dakhla (6.000 MDH).
- **Secteur du tourisme durable**
  - Programme de pôle touristique balnéaire, combinant mer, désert et nature (2.000 MDH).
- **Secteur des télécommunications**
  - Couverture des régions en nouvelles technologies, y compris les fibres optiques (1.000 MDH).

▶ **Au niveau social**

- Construction du Centre Hospitalier de Laâyoune (1.200 MDH) ;
- Réalisation d'une Technopole à Foum El Oued (2.000 MDH) qui abritera l'université Multidisciplinaire Mohammed VI de Laâyoune, un lycée d'Excellence et un Centre de qualification des compétences ;
- Promotion de la culture hassanie afin d'en faire un levier de développement local.

▶ **Initiative de la CGEM :** Dotée d'une enveloppe de 5.400 MDH, cette initiative prévoit la réalisation de 59 projets dans divers domaines (énergie, immobilier, commerce, services, transport, éducation et santé), permettant la création à terme de 10.300 postes d'emplois.

IV.2. Aménagement et Développement Régional

IV.2.1. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR)

Le projet d'aménagement de la Vallée du Bou Regreg porte sur l'apurement du foncier de la zone d'aménagement des deux rives de la Vallée qui s'étale sur 5.000 hectares, la réalisation des études et des travaux relatifs à la dépollution, la réhabilitation de l'espace écologique, la création de grands ouvrages, notamment un port atlantique, une marina fluviale, une île artificielle, le tunnel des Oudayas et le tramway. Il portera, également sur l'aménagement des espaces culturels et de loisirs ainsi que des zones résidentielles, commerciales et touristiques pour un coût estimé à l'origine du projet à 10.000 MDH.

Pour la réalisation des autres phases du projet, l'Agence a conclu avec l'Etat un deuxième Contrat Programme au titre de la période 2013-2017.

Ce deuxième Contrat Programme s'inscrit dans le cadre du « Parti d'Aménagement Global » (PAG) de la vallée du Bou Regreg comprenant ainsi des actions d'achèvement du contrat programme initial et de nouvelles actions d'aménagement de la vallée, constitués de projets propres, d'une part, et de projets à réaliser en partenariat, d'autre part, et ce, pour un coût global de 3.011 MDH.

Le programme porte sur les opérations suivantes :

	Coût projet en KDH
Achèvement séquence I et II	563 694
Mobilité	865 000
Acquisitions foncières Séquence III et IV	1 016 772
Mise à niveau et protection contre les risques d'urbanisation	344 438
Patrimoine	50 000
Etudes générales	21 600
Gestion du site et entretien	125 000
Support de mission	25 000
Total	3 011 504

La structure du financement du deuxième Contrat Programme se présente comme suit :

- AAVBR : 57%, soit 1.723 MDH.
- DGCL / Communes de Rabat et Salé et Région : 28%, soit 847 MDH.
- Budget Général de l'Etat / Habitat/ Equipement et Culture : 15%, soit 443 MDH.

L'activité de l'Agence au titre de l'exercice 2015 a été marquée par un niveau de réalisation des investissements de 696 MDH, soit un taux de réalisation de 43%, qui s'est concrétisé, notamment, par :

- l'achèvement d'un ensemble de projets lancés au cours des exercices antérieurs, notamment, l'achèvement des travaux d'entretien et de renforcement de la RP 4008 et de la RP 4027, le parachèvement de la réalisation d'autres projets, principalement, les travaux d'aménagement et de viabilisation des quartiers de la séquence I-Rive Droite ainsi que le lancement officiel des travaux de construction de la rocade urbaine n° 2 ;

- En matière de planification urbaine, l'année 2015 a été marquée par l'accompagnement de grands projets d'investissement notamment, ceux relatifs à l'élaboration des études des zones de projets ZP-3, ZP-4 et ZP-6, ainsi que par la réalisation de plusieurs études d'aménagement en interne ;

- En matière de gestion urbaine, l'Agence a délivré 73 permis de construire et autorisations de lotir, 5 permis d'habiter et un certificat de réception provisoire des travaux du lotissement « Fath Allah », 70 notes de renseignements, 34 attestations administratives de vente, location et partage. Par ailleurs, les agents assermentés de l'Agence ont relevé 20 infractions en matière d'urbanisme, au niveau de la zone d'intervention de l'Agence.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de 2015 s'élève à 54 MDH contre une valeur ajoutée de 10 MDH.

L'Agence a créé en 2015 une filiale dénommée Bouregreg Cultures, dédiée à la réalisation et à l'exploitation du Grand Théâtre de Rabat et du Musée National de l'Archéologie et des Sciences de la Terre.

Le plan d'action de l'AAVBR au titre de l'exercice 2016, porte sur un montant d'investissement de 2.022 MDH reparti, notamment entre les axes suivants :

- achèvement des séquences I et II : 337 MDH
- mobilité : 329 MDH
- valorisation des séquences III et IV : 495 MDH
- environnement et protection du territoire : 137 MDH
- patrimoine : 2 MDH
- gestion et entretien du site : 39 MDH
- autres études et charges diverses : 12,5 MDH
- support de mission : 10,7 MDH

A noter qu'à fin juin 2016, l'AAVBR a réalisé des investissements de 227 MDH, et que les prévisions de clôture de l'exercice sont de 450 MDH.

Les opérations programmées par l'AAVBR en 2017, pour des investissements prévisionnels de 450 MDH, portent, notamment sur la poursuite de la réalisation des actions prévues par le contrat programme dont, notamment :

- la poursuite des travaux de réalisation de la Rocade n° 2, Boulevard urbain éclairé et assaini qui s'étend de l'Avenue Tadla à Rabat en passant en trémie sous l'avenue Mohamed VI jusqu' à la route RN6 (dite Route de Meknès) à Salé sur environ 8 Km de longueur ;
- la mise en chantier du parkway ;
- la restructuration de la cité des potiers et la restructuration de l'Habitat non réglementaire (Karia et Ounk Jmel) ;
- la réalisation de la Trémie sous la voie ferrée.

IV.2.2. Agence pour le Développement et la Réhabilitation de la médina de Fès (ADER)

L'exercice 2015 a été marqué par les réalisations physiques et financières suivantes :

- l'achèvement des travaux de restauration de 21 monuments historiques sur les 27 prévus dans le cadre de la convention signée en mars 2013 sachant que 5 monuments sont en cours de finition et que la réhabilitation du monument "Kissariat Alfath" a été reportée à l'exercice 2016 ;
- le lancement de 801 opérations relatives au bâti menaçant ruine pour atteindre 1.100 bâtisses sur les 1.729 classées 1er degré, prévues dans le cadre du programme de traitement du bâti menaçant ruine (convention mars 2013) ;

- le lancement du programme de traitement du bâti menaçant ruine dans la Médina de Séfrou avec 16 opérations d'aide frontale sur 90 prévues dans le cadre de la convention signée en janvier 2015 en plus d'interventions réalisées d'urgence au niveau de 6 bâtisses ;
- l'achèvement des travaux dans les quatre fondouks restaurés et poursuite des travaux dans le complexe urbain Place Lalla Yeddouna et ce, dans le cadre du MCA-Maroc (Compact I) ;
- lancement des travaux de viabilisation du lotissement Ain Chkef II tranche 2. Le budget alloué à cette opération s'élève à 26,9 MDH.

La situation des paiements dans le cadre des trois conventions précitées ainsi que celle du projet MCA-MAROC (Compact I), se présente comme suit :

En MDH	Budget global	Paiement
Convention relative à la restauration des monuments historiques 2013-2015	285,50	150,10
Convention 2013-2017 relative au traitement du bâti menaçant ruine dans la médina de Fès	330,00	91,60
Convention signée le 19 janvier 2015 relative au traitement du bâti menaçant ruine dans la médina de Séfrou	33,54	1,00
Restauration et réhabilitation des 4 Foundouks	56,67	46,98
Aménagement de la place Lalla Yeddouna	192,38	40,05

Le plan d'action 2016 s'articule autour des actions suivantes :

- l'achèvement des travaux de restauration des 5 monuments historiques restant dans le cadre de la convention signée en mars 2013 ;
- le lancement des travaux de réhabilitation du projet « Kissariat Alfath » ;
- la poursuite du programme de traitement du bâti menaçant ruine dans la médina de Fès avec le lancement de la composante relative au suivi et contrôle du parc menaçant ruine de 2ème et 3ème degré ;
- le lancement du programme de démolition et du renforcement de la cadence de réalisation du programme d'aide frontale de la ville de Séfrou (convention 2015) ;
- la mise en œuvre des propositions d'exploitation selon le schéma de gouvernance arrêté entre les partenaires des projets relatifs aux 4 fondouks déjà restaurés et équipés ;
- l'achèvement des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la place Lalla Yeddouna ;
- la prospection en collaboration avec les partenaires de la région pour l'identification de programmes relatifs aux sites et villes historiques de la région Fès-Meknès et ce, dans le cadre de la nouvelle politique d'extension de l'activité de l'Agence pour intervenir au niveau de toute la région de Fès-Meknès.

Les réalisations à fin juin, les prévisions de clôture pour l'exercice 2016 et les projections 2017 se présentent comme suit :

En MDH	Réalisation fin juin 2016	Prévisions de clôture 2016	Projections 2017
Investissement (Paiement)	1,23	3,82	2
Chiffre d'affaires	13,46	42,39	36,07
Résultat d'exploitation	2,04	17,69	13,58
Résultat Net	2,19	15,93	10,56
Valeur Ajoutée	9,3	32,88	29,16
Capacité d'autofinancement	1,43	15,42	11,1

En parallèle et dans le cadre du développement d'une stratégie nationale en matière de lutte contre l'habitat menaçant ruine, la loi n° 94-12 relative aux édifices menaçant ruine et à la gestion des opérations de rénovation urbaine qui prévoit la création d'une Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine a été publiée au bulletin officiel en date du 27 avril 2016. Dans ce cadre, l'ADER est appelée à se rapprocher de la nouvelle Agence pour coordonner leurs actions et développer une synergie dans leur interventions.

IV.3. Sociétés d'Aménagement

IV.3.1. Société Rabat Région Aménagement « SRRA »

Suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, la capitale de Rabat a été proclamée ville verte en avril 2010 à l'occasion de la journée de la terre et inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2012 en tant que valeur universelle exceptionnelle. C'est dans ce cadre que la société Rabat Région Aménagement (SRRA) a été créée le 05/11/2014 en vue de mettre en œuvre un programme d'aménagement urbain de la ville de Rabat, sur une trame verte de 300 ha et une ceinture verte d'environ 1.000 ha.

La Société s'est dotée d'une stratégie intégrée de développement de la ville au titre de 2014-2018 intitulée « Rabat ville Lumière, Capitale Marocaine de la culture » allant du culturel à l'urbanistique en passant par le social et ce, dans le cadre d'une convention cadre signée devant sa Majesté le Roi que Dieu le glorifie le 12 mai 2014 prévoyant un montant total d'investissement de 9.250 MDH avec une part de la SRRA de 5.261 MDH et au financement de laquelle contribuent 14 partenaires comme suit : Ministère de l'Intérieur (1.441 MDH), MEF (550 MDH), Wilaya de la Région Rabat-Salé-Kénitra (50 MDH), Région Rabat-Salé-Kénitra (45 MDH), Préfecture de Rabat (70 MDH), Commune Urbaine de Rabat (620 MDH), Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville (1.200 MDH), Ministère de la Jeunesse et des Sports (320 MDH), Ministère de la Santé (300 MDH), Haut-Commissariat des Eaux et Forêts (40 MDH), Agence Nationale de la Conservation Foncière et de la Cartographie et du Cadastre (150 MDH), Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle (200 MDH), Ministère de la Culture (65 MDH) et CDG (210 MDH). Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- aménagement des avenues de la capitale du Maroc : travaux d'aménagement des grandes avenues de la ville (avenue Hassan II, Ennakhil, Alkifah et les FAR…) ;
- aménagement de la route côtière : ce projet concerne deux tranches : une première tranche sur 8 km s'étendant de Harhoura à l'avenue AL Houria et la 2ème tranche de 4,5 km qui s'étend du boulevard Al Houria jusqu'au tunnel des Oudayas ;
- aménagement de la voirie de proximité : ce projet concerne tous les arrondissements de Rabat, une étude ayant été lancée par arrondissement en vue de définir les besoins en aménagement de la voirie de proximité, des trottoirs, de l'éclairage public et des espaces verts ;
- amélioration du cadre Bâti : Il s'agit du recasement de près de 6000 ménages issus des bidonvilles de Rabat dans des lots de terrains équipés à la Commune de Ain Aouda, la première opération dudit programme portant sur la réalisation d'un lotissement d'une superficie de 17 hectares, au profit de 627 ménages ;
- renforcement des Equipements sociaux de base : il concerne 36 terrains de proximité dans différents quartiers de la ville de Rabat, 21 Classes préscolaires et 20 autres équipements scolaires ;
- promotion de l'activité économique : les opérations de Souk réalisées pour le compte de l'INDH sont destinées aux marchands ambulants. Quant à la galerie commerciale, elle est destinée au recasement des commerces ;

- préservation de l'environnement et des espaces verts : pour le 1er volet, les actions engagées ont concerné tous les boulevards, par la plantation d'arbres d'alignement, l'aménagement des carrefours et des places adjacentes à ces boulevards.

Au titre de l'exercice 2015, les réalisations d'investissement en termes d'engagement ont été de l'ordre de 2.400 MDH, les paiements ayant atteint 1.388 MDH.

Au titre de 2016, la société s'est attelée à poursuivre les projets engagés en 2015 et non encore achevés et le lancement de plusieurs nouvelles opérations qui touchent tous les axes susmentionnés, et ce, pour un montant de 2.600 MDH en termes d'engagement et de près de 2.500 MDH en termes de paiement.

Les investissements engagés à fin juin 2016 s'élèvent à 811,8 MDH, avec des prévisions de clôture à fin 2016 de l'ordre de 1.648,4 MDH, couvrant environ 46% des projets de Rabat Ville Lumière

Pour ce qui est du plan d'action 2017-2018, il portera sur un investissement de 2.000 MDH en 2017 et 1.695 MDH en 2018 et qui concernera essentiellement l'achèvement des projets dans le cadre de sa stratégie intégrée 2014-2018.

Enfin, le fait marquant de l'année 2016 concerne principalement le projet de création d'une filiale de la SRRA ayant pour principale activité la gestion, le développement et la maintenance des équipements culturels et socio-sportifs de la ville de Rabat afin de pérenniser la sauvegarde du patrimoine ainsi développé.

IV.3.2. Aménagement du site de la lagune de Marchica

Le projet d'aménagement et de mise à niveau du site de la Site de la Lagune de Marchica est porté par **l'Agence d'aménagement du Site de la Lagune de Marchica (AASLM),** établissement public créé par la loi n° 25-10 pour faire face aux contraintes d'ordre environnemental, urbanistique et foncier liées aux besoins du site.

Dans les limites du Plan d'Aménagement Spécial (PAS) du site de la lagune de Marchica, l'AASLM est chargée d'exercer notamment les attributions de l'autorité Urbaine et de mener les actions d'expropriation nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le coût global du projet d'aménagement du site de la lagune de Marchica, à réaliser en deux phases, est estimé à 8.000 MDH. La 1ère phase qui s'étend sur la période 2014-2020, porte sur des investissements de l'ordre de 3.000 MDH. Son financement a été arrêté dans le cadre de la convention conclue en 2014 entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Agence pour un montant de 2.100 MDH ; le reliquat sera mobilisé dans le cadre d'autres partenariats et par des ressources propres. La 2ème phase qui s'étendra sur la période 2021-2025, sera axée essentiellement sur la poursuite des acquisitions foncières et les travaux de développement du site. Les activités de développement sont actuellement portées par la société Marchica Med, filiale de l'Agence avec 56% du capital, le reste du capital est détenu par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Les principales composantes de cette 1ère phase du programme d'aménagement et de mise en valeur du site de la lagune de Marchica, concernent le développement territorial urbain, l'amélioration de l'accessibilité et la mobilité intrasite, la préservation environnementale du site de la lagune et l'acquisition du foncier nécessaire pour la réalisation du projet.

Au titre de l'année 2015, le montant des crédits engagés au titre du budget d'investissement de l'AASLM est de 293 MDH.

Pour l'exercice 2016, le budget d'investissement qui s'inscrit dans le cadre de la convention de financement précitée, s'élève à 389 MDH. Il est réalisé à hauteur de 232,8 MDH soit un taux de 60% à fin Août 2016.

En 2017, l'Agence prévoit la poursuite du déploiement du programme septennal arrêté par la convention de financement pour un volume d'investissement d'environ 93,2 MDH.

Concernant les investissements réalisés par la **société MARCHICA MED** en 2015, ils s'élèvent à 52,9 MDH (contre 71,8 MDH en 2014) et ont concerné, particulièrement la poursuite des projets en cours de réalisation et le renforcement du développement stratégique des projets de la Cité d'Atalayoun. Les principaux investissements réalisés en 2015 concernent, essentiellement les travaux de la composante immobilière (résidences de l'Académie du Golf, résidences de la Colline tranche 1 et construction d'un Showroom et du Bâtiment de la Marina) pour 30,9 MDH et les prestations générales d'aménagement du site de la marina (11,1 MDH).

La société prévoit un volume d'investissement de 263,1 MDH en 2016 contre 192,6 MDH en 2015. Ledit plan d'action concerne un programme d'investissement qui porte, essentiellement, sur la Cité d'Atalayoun (233,7 MDH dont 22 MDH pour les études et 211,7 MDH pour les travaux), les prestations communes générales au site de Marchica (20,7 MDH dont 6 MDH pour les travaux de dépollution du site et 14,7 MDH pour la gestion du site), la commercialisation de la cité d'Atalayoun (5,3 MDH) et les études architecturales et paysagères de la Ville Nouvelle de Nador (1 MDH).

Le plan d'action 2017 de la société Marchica Med concerne, principalement les travaux de développement des opérations relatives aux Maisons en Bande, aux Résidences du Plateau et des Terrasses de la baie, des Villas de la pinède tranche 2 et de la Baie tranche 2 ainsi que la réalisation du Beach Club et du Yacht Club.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des relations de partenariat et de coopération entre le Maroc et les pays Africains et sur Hautes Instructions Royales, la société Marchica Med s'est engagée dans une démarche d'accompagnement au Gouvernement Ivoirien pour le pilotage et le suivi du projet de valorisation et de sauvegarde de la baie de Cocody à Abidjan. Ce projet concerne :

- la sécurisation des barrages existants et la construction de nouveaux barrages pour régulariser les crues du bassin du Gourou en amont de la baie ;
- la construction d'infrastructures routières et d'ouvrages de franchissement (le viaduc de la cathédrale, l'échangeur de cathédrale et la restructuration de l'échangeur de l'Indénié) ;
- la réalisation d'ouvrages hydrauliques et portuaires dans la Baie de Cocody ainsi que d'une marina ;
- le dragage complémentaire et la réhabilitation écologique de la Baie de Cocody.
- la réalisation d'un parc urbain ;
- le développement d'infrastructures d'accompagnement.

Outre la Baie de Cocody, Marchica Med assiste le Gouvernement Ivorien pour la réalisation des travaux d'amélioration du régime hydro sédimentaire et du renouvellement des eaux de la lagune d'Ebrié.

La première tranche du projet porte sur un budget de 100 milliards de Franc CFA, soit 150 millions d'euros. Concernant les modalités de financement, un protocole d'accord de mobilisation d'un financement prioritaire a été signé entre le Ministère chargé de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire et Atijjariwafa Bank de 10 milliards de FCFA. En effet, Atijjariwafa Bank s'est engagé à souscrire des bons de Trésor émis par le Trésor Ivorien pour un montant global de 10 milliards de FCFA.

Concernant l'Etat d'avancement du projet, le groupement SGTM-ENSBTP a été retenu pour la réalisation des travaux de la première phrase du projet portant sur la réalisation d'ouvrages hydrauliques et portuaires dans la Baie de Cocody pour un montant de 15 millions d'euros, et ce, dans un délai de 9 mois.

A noter que la société Marchica Med a procédé, en date du 22 mars 2016, à la création d'une succursale à Abidjan pour le déploiement d'une équipe permanente chargée d'assister le Gouvernement Ivoirien dans le pilotage et le suivi de ce projet.

Projet de Sauvegarde et de Valorisation de la Baie de Cocody à Abidjan en Côte d'Ivoire

Consistance du projet :

- Construction d'infrastructures routières et d'ouvrages de franchissement ;
- Réalisation d'ouvrages hydrauliques et portuaires ;
- Dépollution de la lagune d'Ebrié ;
- Dragage et réhabilitation écologique de la Baie de Cocody ;
- Réalisation d'un parc urbain ;
- Développement d'infrastructures d'accompagnement.

Délai de réalisation :

- 2015 : Démarrage des études opérationnelles ;
- 2019 : Fin des travaux.

Mission de Marchica Med :

- ***Mission 1*** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le pilotage et le suivi du projet et de son montage financier ;
- ***Mission 2*** : Expertise en infrastructures.

Montant du contrat sur quatre ans :

- 3.429.440 € hors taxes et hors frais sur une période de 48 mois, soit 857.360 €/ an, soit une contre-valeur en Dirhams de 9,4 MDH/ an.

Etat d'avancement des travaux :

- 18 janvier 2016 : Coup d'envoi des travaux d'aménagement de la baie de Cocody ;
- Travaux de la première tranche : 60% de taux d'achèvement.

Financement :

Conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté Le Roi pour la promotion du caractère stratégique du projet, un accompagnement particulier a été assuré par la partie marocaine auprès des bailleurs de fonds arabes, la Banque Arabe pour le développement Economique en Afrique (BADEA), a annoncé officiellement, au nom des fonds arabes, la prise en charge de la totalité du financement du projet, pour un montant de 450 millions de dollars, étalé sur quatre années à partir de 2017 ainsi que la mise en place d'une ligne prioritaire de 40 millions de dollars pour le financement de la réalisation d'une nouvelle embouchure de la lagune à Grand Bassam.

IV.3.3. Société Casa-Aménagement

La société Casa-Aménagement intervient actuellement sur un portefeuille global de 16 projets dont 12 projets en maitrise d'ouvrage déléguée (MOD) d'une enveloppe globale de 7.200 MDH sur la période 2014-2018 et 4 projets dont elle assure le pilotage et le suivi pour un budget de 4.200 MDH.

Les principaux projets en MOD concernent le Grand Théâtre de Casablanca, le Super Collecteur Ouest, le Parc Archéologique, le Complexe Sportif Mohamed V, le Parc Zoologique d'Ain Sebaa, le Parc de la Ligue Arabe et la mise à niveau de la voierie.

L'état d'avancement des projets est variable avec une moyenne de 42%. En effet, les engagements cumulés à fin 2015 se chiffrent à 3.050 MDH par rapport au budget global estimé à 7.200 MDH. Les projets les plus avancés sont le Parc Archéologique avec 98% ; le Super Collecteur Ouest avec 92% ; le Grand théâtre de Casablanca avec un taux de réalisation de 77%, le Parc Zoologique d'Ain Sebaa avec un taux de 62%. En revanche, le total cumulé des paiements effectués à fin décembre 2015 s'élève à 573 MDH soit un taux de 19%.

Le Parc Sindibad a ouvert ses portes le premier semestre 2015 et la Société Casa–Aménagement intervient actuellement au niveau de la partie tertiaire, en particulier, la composante « transaction foncière » dans la mesure où la convention initiale de Partenariat Public Privé prévoit que la Société procède à l'achat des terrains domaniaux par phase et les cède à Sindibad Beach Resort au fur et à mesure de l'avancement du projet.

S'agissant du plan d'action 2016, il est axé sur la poursuite de la réalisation des différents projets conduits par la société conformément aux schémas de financements convenus avec les partenaires concernés. Les investissements prévus en termes de paiement au titre de 2016 s'élèvent à 2.100 MDH.

L'exercice 2017 connaitra l'achèvement ou la mise en exploitation du Grand théâtre de Casablanca prévue pour septembre 2017, la mise en exploitation du Super Collecteur Ouest prévue pour Mars 2017 et la mise en exploitation du Parc Zoologique d'Ain Sebaa programmée pour fin 2017 et ce, moyennant un investissement de 721 MDH.

Parmi les opérations dont la société assure le pilotage et le suivi, figure le projet d'aménagement de la zone d'activité intégrée de Sindibad pour un montant d'investissement global s'élevant à 2.400 MDH, comprenant trois principales composantes, à savoir un parc de loisirs, un parc archéologique et un programme immobilier (composé de 5 lots : 4 résidentiels et 1 tertiaire), des hôtels et des bureaux.

V. INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES

En vue d'accompagner les politiques publiques, les Institutions Financières Publiques (IFP) continuent à œuvrer pour l'amélioration de leurs fondamentaux et la consolidation de leurs performances en vue d'améliorer l'offre et la qualité de leurs services. Tel est le cas de la CDG, du CAM, de la CCG et du FEC qui opèrent dans des domaines divers mais complémentaires au service de l'économie nationale.

V.1. Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

Au terme de l'année 2015, la CDG (comptes sociaux) a réalisé les principaux résultats suivants :

- un produit net bancaire (PNB) de 2.243 MDH contre 1.089 MDH en 2014 (+106%). Cette hausse s'explique, notamment par l'augmentation des produits d'exploitation bancaire ;
- des dépôts de l'ordre de 96.900 MDH contre 90.900 MDH en 2014 (+6,6%). Les principaux déposants demeurent la CNSS et la CEN avec, respectivement 40,5% et 25% du total des dépôts ;
- un résultat net de 244 MDH contre 411 MDH un an auparavant (-40,5%). Cette baisse s'explique, en partie par l'aggravation du coût du risque.

En comptes consolidés, le Groupe CDG a réalisé en 2015 ce qui suit :

- un PNB consolidé de 5.206 MDH contre 3.743 MDH en 2014 (+39%) ;
- un résultat net part du Groupe de 755 MDH contre 682 MDH en 2014 (+11%).

Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée, notamment par la poursuite des efforts visant la refonte du cadre prudentiel du groupe CDG. Cette refonte est motivée par :

- la particularité du modèle économique de la CDG qui ne s'apparente pas à celui d'un établissement bancaire classique ;
- l'évolution de la réglementation vers les accords Bâle III, modifiant, essentiellement la structure des fonds propres prudentiels des établissements de crédit ;
- le déséquilibre, au fil du temps, entre les fonds propres prudentiels du Groupe et ses actifs pondérés conduisant à un niveau de ratio en deçà de la limite réglementaire et ne reflétant pas, nécessairement le niveau réel du risque d'insolvabilité.

Les efforts de déploiement d'un nouveau cadre prudentiel du groupe CDG sont poursuivis en 2016. Ce projet de refonte du cadre prudentiel de la CDG est suivi de très près par la Commission de Surveillance et par le Comité d'Audit et des Risques de la CDG. Pour la réalisation de ce projet, la CDG s'appuie sur l'expérience de la Caisse des Dépôts française qui est soumise à un dispositif prudentiel spécifique indépendant de la réglementation bancaire.

Par ailleurs, consciente de l'importance que revêt la communication financière, la CDG a élaboré un manuel de communication financière qui observe les dispositions légales et réglementaires auxquelles cette dernière est assujettie.

Le manuel préparé par la CDG précise, en fonction de la nature de l'information financière, les responsables du contrôle et de la diffusion conformément au système de délégation de pouvoirs au sein de la CDG.

En termes d'investissement, la CDG a réalisé 13.379 MDH en 2015 dont 9.955 MDH au titre du développement urbain, 1.652 MDH au titre de la promotion immobilière et 1.029 MDH au titre du tourisme.

Les investissements prévus au titre du budget 2016 s'élèvent à 18.000 MDH dont 13.312 MDH au titre du développement urbain, 2.061 MDH au titre de la promotion immobilière et 1.424 MDH au titre du tourisme.

Les réalisations à fin juin 2016 totalisent 4.133 MDH consacrés essentiellement au développement urbain (3.238 MDH) et à la promotion immobilière (409 MDH).

Les premières estimations pour l'investissement au titre de 2017 sont de l'ordre de 18.000 MDH.

V.2. Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Les principaux indicateurs d'activité, d'exploitation et de structure financière du CAM ont connu en 2015, une évolution favorable par rapport à l'exercice 2014 :

- le Produit Net Bancaire a atteint 3.070 MDH contre 2.960 MDH en 2014 (+3,6%), et ce, suite à l'augmentation des produits d'exploitation bancaire de 2% (+84 MDH) accompagnée d'une baisse des charges d'exploitation bancaires de 1,1% (-22 MDH) ;
- le Résultat Net s'est situé à 336 MDH contre 430 MDH en 2014, soit une baisse de 22% ;
- le total bilan s'est accru de 5% par rapport à 2014 pour atteindre 87.100 MDH contre 83.000 MDH l'année d'avant ;
- l'encours des créances brutes sur la clientèle a atteint 66.400 MDH contre 63.940 MDH en 2014, soit une progression de 3,8% (+2.400 MDH). De son côté, la part des créances en souffrance a atteint 8,6% des créances brutes contre 7,6% en 2014 et 2013 ;
- la poursuite de l'amélioration des fonds propres du CAM, ce qui a permis de renforcer son assise financière, de sécuriser davantage le respect des règles prudentielles et d'accompagner le développement de son activité. En 2015, le ratio de solvabilité du CAM ressort à 12,26% et le ratio Tier One s'établit à 9,27%.

L'année 2015 a été marquée par la distribution de dividendes par le CAM, pour la première fois, d'un montant de 133 MDH dont 100 MDH au profit de l'Etat.

En MDH	2013	2014	2015	Var 15/14
Total Bilan	78 179	83 010	87 131	5,0%
Créances brutes sur clientèle	60 831	63 942	66 383	3,8%
Produit Net Bancaire	2 845	2 960	3 066	3,6%
Résultat Net	405	430	336	-21,9%

En matière d'accompagnement du Plan Maroc Vert (PMV), le Groupe CAM, acteur principal du financement de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural, a engagé sur les cinq premières années du PMV (2009-2013), une enveloppe de financement qui dépasse 20.000 MDH.

En maintenant sa totale mobilisation en faveur du financement du PMV, le CAM s'est engagé à mobiliser sur la période 2014-2018 une nouvelle enveloppe de 25.000 MDH.

Les crédits cumulés accordés par Tamwil El Fellah (TEF) au profit de l'agriculture solidaire ont atteint 1.290 MDH en 2015 contre 891 MDH en 2014 marquant une progression de 44% (+399 MDH). Le portefeuille clientèle a atteint 63.489, en progression de 11.591 nouveaux clients par rapport à 2014, soit une augmentation de 22%. La structure des activités financées par TEF relate l'importance accordée au financement des investissements. Les viandes rouges concentrent 31% des financements, l'irrigation 21%, le maraichage 18% et les plantations fruitières 9% du volume des crédits distribués.

Concernant l'encours des crédits distribués à fin 2015, par la fondation ARDI de micro crédit rural, il a atteint 262 MDH contre 254 MDH en 2014, soit une hausse de 3% (+8 MDH). Le nombre des bénéficiaires a atteint 108.620 clients contre 108.496 clients en 2014, soit une quasi-stagnation (+124

clients). Par nature d'activité financée, les crédits sont affectés à hauteur de 34% à la petite production végétale et animale, suivie du petit commerce (25%), des services (25%) et de l'artisanat (16%).

Par ailleurs, le CAM a été autorisé, par décret publié le 15 septembre 2016, à créer une société dédiée à la finance participative qu'il détient à hauteur de 51% en partenariat avec Société Islamique de développement du secteur privé, filiale de la Banque Islamique de Développement.

V.3. Caisse Centrale de Garantie (CCG)

La CCG a poursuivi au cours de 2015, la mise en œuvre de son plan de développement pour la période 2013-2016 visant, principalement la facilitation de l'accès au financement des entreprises. Au cours de l'année 2016, le rythme d'activité de la CCG devrait se consolider et les engagements de production devraient progresser d'environ 25%.

Sur le plan de la garantie des crédits en faveur des PME, le niveau des engagements pour l'année 2015 a atteint 5.500 MDH en hausse de 48% par rapport à l'exercice précédent. Cette activité a permis de mobiliser plus de 10.000 MDH de crédits bancaires au profit de 5.027 projets.

Cette hausse s'explique, essentiellement par les réalisations des produits Damane exploitation, destiné à garantir les crédits d'exploitation, et Damane express qui vise à soutenir le financement bancaire des TPE. S'agissant des crédits d'investissements garantis, ils devraient permettre de générer des investissements d'une enveloppe globale de plus de 4.200 MDH, ce qui devrait contribuer à la création de plus de 9.000 emplois directs.

L'activité de cofinancement a permis de cofinancer, avec les banques, 43 projets correspondant à une enveloppe d'investissement de 814 MDH. Ces projets ont été financés par des prêts conjoints d'un montant total de 497 MDH, dont 319 MDH de crédits bancaires et 178 MDH provenant des fonds de cofinancement de l'Etat.

Concernant l'activité de garantie des crédits logement, le Fonds « Damane Assakane » maintient des résultats satisfaisants en termes de nombre des prêts garantis et de conditions financières qui leur sont appliquées. Au cours de l'année 2015, les crédits accordés dans le cadre de ce Fonds ont totalisé 3.800 MDH et ont bénéficié à plus de 20.000 ménages contre environ 22.000 ménages en 2014.

Pour ce qui est de la situation financière de la CCG, le produit net bancaire a enregistré au titre de l'exercice 2015 une augmentation de près de 29 MDH passant de 121,5 MDH en 2014 à 150 MDH à fin 2015. En conséquence, le résultat net s'est amélioré en se situant, au terme de l'exercice 2015, à près de 95 MDH contre 86 MDH en 2014.

Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par la mise en place par l'Etat, de nouveaux produits et de mécanismes donnés en gestion à la CCG, dont, notamment :

- l'élargissement de l'offre de garantie dédiée à l'investissement aux opérations de crédits–bail ;
- la mise en place d'une ligne de co-financement française d'un montant de 25 M€ visant à faciliter l'investissement des PME et à renforcer les liens et les échanges avec leurs homologues françaises.

Au cours de l'année 2016, l'Etat via la CCG poursuit le développement de son appui à l'accès au financement des entreprises et des populations cible, avec, notamment la mise en place :

- d'un Fonds de garantie pour le secteur du tourisme visant à apporter un soutien aux prêts bancaires au secteur du tourisme et accompagner ce secteur stratégique. La convention de gestion régissant ce fonds entre l'Etat et la CCG a été signée en janvier 2016. Ce Fonds vise à promouvoir les financements bancaires des projets d'hébergement et d'animation touristiques de taille moyenne et grande ;
- d'un Fonds de capital investissement dédié à l'amorçage et à la création des start-up et des PME innovantes. La Convention de gestion régissant ce fonds entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la CCG a été signée en juin 2016. L'objectif de ce fonds, doté d'une enveloppe avoisinant 500 MDH, est d'accroitre et diversifier les financements des start-up tout en incitant la contribution du secteur privé à ces activités et promouvoir l'émergence et le développement de nouveaux acteurs de financement des start-ups.

La production d'engagement attendue au titre de l'exercice 2016 s'élèverait à 11.600 MDH en progression de 19% par rapport aux réalisations de l'exercice 2015.

Concernant l'activité en faveur des entreprises, le niveau des engagements de garantie et de cofinancement en faveur des TPME pour l'année 2016 atteindrait respectivement 5.950 MDH et 1.500 MDH. Cette production devrait générer un volume d'investissement totalisant plus de 5.500 MDH et près de 9.000 emplois directs.

S'agissant de l'activité en faveur des particuliers qui porte principalement de la garantie des prêts hypothécaire, la production d'engagement attendue s'élèverait à 4.220 MDH devant permettre à plus de 28.000 bénéficiaires d'accéder à la propriété.

S'agissant des prévisions 2017, la production d'engagement devrait connaître une progression de près de 15% par rapport à l'exercice 2016. Elle se situerait à 13.300 MDH. Cette progression s'explique, notamment par l'attractivité de l'offre de la CCG et la dynamique que génère l'intervention de la CCG dans le financement des TPE & PME et du logement social.

Sur le plan de sa modernisation, l'année 2017 devra être marquée par la finalisation de l'étude lancée par le Ministère de l'Economie et des Finances avec l'appui de la Banque Mondiale, visant à consolider l'efficacité et la portée de l'offre garantie, améliorer la gestion du risque et la solidité financière des fonds gérés et renforcer le cadre institutionnel du système de garantie.

V.4. Fonds d'Equipement Communal (FEC)

Au cours de l'année 2015 et à l'exception des attributions et des engagements qui ont connu une baisse, respectivement de 33% et 6% par rapport à 2014, pratiquement tous les autres indicateurs d'activité d'exploitation et de structure financière du FEC ont connu une évolution favorable par rapport à 2014.

Les décaissements des prêts ont connu une hausse de 6% par rapport à l'année 2014, et se sont élevés à 1.826 MDH. Les décaissements au profit des communes urbaines (CU) continuent à accaparer la majeure partie des prêts décaissés avec 73% en 2015. Le FEC a contribué ainsi au financement de 209 projets avec une prépondérance du secteur des aménagements urbains (60%) et des routes communales (26%).

S'agissant des résultats financiers de la banque, ils ont connu les évolutions suivantes :

- le produit net bancaire (PNB) a enregistré une hausse de 15% en 2015, pour atteindre 416 MDH, soit le niveau le plus élevé jamais atteint par le FEC ;

- le Résultat Net (RN) s'est établi en 2015 à 227 MDH, soit une hausse de 16% par rapport à 2014. Cette hausse s'explique, essentiellement par la progression importante du PNB ;
- les Fonds Propres ont atteint 2.674 MDH contre 2.633 MDH en 2014 ;
- les créances en souffrance (CES) se maintiennent à un niveau quasi similaire par rapport à l'année 2014 (45 MDH contre 37 MDH au 31 décembre 2014). Pour la même période, le taux des CES est passé de 0,26% à 0,3%.
- le total du bilan a augmenté de 8% (15.406 MDH contre 14.296 MDH au 31 décembre 2014) suite, principalement à l'augmentation des créances sur la clientèle (actif) de plus de 912 MDH, et de l'augmentation des encours des emprunts (passif) de 1.097 MDH.

Indicateurs en MDH	2013	2014	2015	Var 14/15
Total Bilan	13 411	14 296	15 406	8%
Créances brutes sur clientèle	13 179	14 010	14 922	7%
Produit Net Bancaire	337	360	415	15%
Résultat Net	177	195	226	16%

Disposant du statut de banque et fort d'une expérience de plus de 50 ans dans le financement du secteur local, le FEC apporte son soutien technique et financier et son expertise pour le développement de projets locaux des collectivités territoriales.

A travers cet objectif, le fonds cherche à concilier entre deux préoccupations majeures portant, notamment sur la pérennisation de son modèle d'intervention par la maitrise des risques et la recherche d'une rentabilité qui sécurise son activité et permet l'amélioration de la qualité des services publics locaux rendus aux usagers.

A l'aune des mutations institutionnelles, économiques et financières de l'environnement du FEC qui sont marquées par l'approfondissement du processus de décentralisation, une responsabilisation et une autonomisation accrue des collectivités dans la conduite des politiques de développement local et la promulgation des lois organiques sur les régions, les préfectures et les communes, l'année 2016 a vu la poursuite de la réflexion, en cours, pour la refonte de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC.

Les réalisations en matière d'investissements à fin juin 2016 sont estimées à 1,2 MDH et les prévisions de clôture à fin 2016 du FEC s'élèvent à 2,65 MDH.

Pour l'année 2017, le FEC prévoit de réaliser un programme d'investissement de 6 MDH portant notamment sur l'acquisition de matériel informatique.

3EME Partie : CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP

La bonne gouvernance et la transparence constituent des principes cardinaux qui guident le processus de consolidation et de renforcement de l'efficacité de l'action des EEP et d'amélioration de leurs performances au service du développement économique et social durable du pays.

Dans ce cadre, le programme du Gouvernement pour la période 2012-2016 avait consacré, concernant les EEP, la mise en place des bonnes pratiques de gouvernance parmi ses principaux objectifs en vue de renforcer l'efficacité de l'action publique dans le processus décisionnel et de développer l'éthique par la moralisation et la lutte contre la corruption. En effet, l'amélioration de la gouvernance des EEP, la réforme du dispositif de contrôle de l'Etat sur les EEP et la généralisation des relations contractuelles pluriannuelles entre l'Etat et les EEP, figuraient parmi les axes prioritaires dudit programme.

A cet égard, la période 2012-2016 a été caractérisée, en particulier, par :

- la publication du nouveau cadre juridique régissant le Partenariat Public-Privé (PPP) et la mise en place des institutions concernées ;
- la mise au point du projet de réforme du dispositif de gouvernance et du contrôle financier de l'Etat sur les EEP ;
- la mise en place par le Gouvernement du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP en tant que référentiel comprenant les règles et bonnes pratiques pour améliorer le cadre de gestion des entités publiques ;
- la mise en place des outils pour la généralisation progressive de la contractualisation pluriannuelle Etat-EEP ;
- l'amélioration du mode de passation des marchés publics ;
- la modernisation du fonctionnement et de la gouvernance de la profession comptable à travers, notamment la mise en place de l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés ;
- le début de la mise en place d'une politique de Gestion Active du Portefeuille.

En outre, des avancées réelles ont été relevées en termes de régularité de la tenue des réunions des organes de gouvernance des EEP, de généralisation progressive de la certification des comptes, d'institution des comités d'audit et de déploiement des systèmes d'information et de gestion pour améliorer le pilotage des EEP.

Les années 2016 et 2017 sont appelées à connaître l'accélération de la concrétisation des réformes précitées à travers des feuilles de route couvrant l'ensemble des aspects juridiques institutionnels, organisationnels et de conduite du changement.

I. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : LEVIER DE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le recours aux PPP s'inscrit dans le cadre de l'évolution qualitative du rôle de l'Etat et des autres organismes publics, appelés à renforcer davantage leurs partenariats avec les opérateurs privés. Il

constitue ainsi un levier de premier choix et une alternative de financement pertinente pour accompagner les investissements publics afin de renforcer les infrastructures du pays, accroître sa compétitivité et améliorer les conditions de vie des citoyens. De même, le PPP permet de bénéficier de l'expertise et des capacités d'innovation et de financement du secteur privé et d'améliorer ainsi l'effectivité et la qualité des services et l'efficience des dépenses publiques. Il représente enfin un changement culturel dans les relations entre les secteurs public et privé se traduisant par la maîtrise des coûts, le partage des opportunités et des risques et le renforcement de la qualité des services publics.

En ligne avec la volonté du Gouvernement de renforcer l'investissement public et de diversifier ses sources de financement et, parallèlement à la mise en place du cadre légal et règlementaire des PPP, le Ministère de l'Economie et des Finances a accompagné cette réforme par la mise en place, après l'entrée en vigueur de la loi n° 86-12 du 22 janvier 2015 et de son décret d'application n° 2-15-45 du 1er juin 2015, du cadre institutionnel et organisationnel de gouvernance publique des contrats de PPP. Il s'agit de la mise en place d'une Division dédiée aux PPP (rattachée à la DEPP), de la Commission Interministérielle chargée du PPP et de la Commission Nationale de la Commande Publique.

De plus, un ensemble de livrables et de guides méthodologiques ont été élaborés en vue de leur harmonisation et leur partage avec les différents partenaires.

En outre, et dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche programmatique concertée des projets PPP, un travail préliminaire d'identification a été mené avec les départements ministériels et EEP concernés, afin d'examiner les projets publics répondant aux critères d'éligibilité à un PPP et ce, à travers des études préalables qui permettront de définir précisément leur périmètre et leur opportunité.

L'implémentation du PPP au Maroc est ainsi conduite en tant que chantier continu dans lequel le Ministère de l'Economie et des Finances compte dynamiser la cadence et consolider les actions entamées depuis son lancement, afin de le concrétiser par des projets à travers :

- la poursuite de l'appui dans le cadre l'identification, le montage et l'exécution des projets à lancer par les EEP et les ministères ;
- l'organisation de formations spécifiques par secteur au profit des EEP et des Ministères ;
- le développement du volet de la coopération et d'échange d'expertises avec des partenaires nationaux et internationaux.

II. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC

L'amélioration du cadre de gestion des EEP, leur responsabilisation et le rehaussement du niveau de leur transparence sont recherchés à travers, particulièrement, l'amélioration de leur gouvernance et de l'efficacité du contrôle financier, la généralisation progressive de la contractualisation de leurs relations avec l'Etat ainsi que le renforcement de la transparence de ces organismes à travers, notamment le développement de leurs instruments de gestion, la poursuite des audits externes, la publication des comptes et l'amélioration des délais de paiement.

II.1. Chantiers visant l'amélioration de la gouvernance des EEP et l'efficacité du contrôle financier de l'Etat sur les EEP

Les chantiers menés pour l'amélioration de la gouvernance des EEP et de l'efficacité du contrôle financier portent, essentiellement sur la réforme du dispositif de gouvernance et du contrôle financier de l'Etat sur les EEP, la poursuite du déploiement du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP lancé officiellement en 2012 ainsi que la poursuite des efforts pour la généralisation progressive de la contractualisation pluriannuelle des relations entre l'Etat et les EEP.

En ce qui concerne **la réforme du dispositif de gouvernance et du contrôle financier de l'Etat sur les EEP**, un projet de loi élaboré de concert avec les différents intervenants, vise à faire évoluer ce dispositif vers les préoccupations de maitrise des risques, d'amélioration des performances et de sauvegarde de patrimoine public, tout en professionnalisant davantage les métiers du contrôle et d'administrateur au sein des EEP.

Dans ce cadre, le projet de loi relatif à la gouvernance et au contrôle financier de l'Etat sur les EEP, publié sur le site du SGG le 27 janvier 2015, a été finalisé avec les services du SGG courant 2015-2016 et introduit dans le circuit d'approbation à la mi-2016.

Contenu et apports du projet de loi sur le contrôle financier et la gouvernance des EEP

En matière de gouvernance, le projet de loi vise la consécration de la responsabilisation et l'évaluation des organes délibérants à travers, notamment l'instauration des mécanismes d'évaluation et des règles de bon fonctionnement des organes précités ainsi que des règles d'incompatibilité et de conflit d'intérêt. La responsabilisation des gestionnaires est prévue par le biais de la contractualisation. En outre, il est prévu le développement des instruments et modes de gestion et de la gouvernance interne des EEP par une plus grande efficacité et transparence dans leur gestion. Ce projet introduit également les règles visant la professionnalisation et l'opérationnalisation des organes délibérants à travers la limitation de leur taille, l'institutionnalisation du processus de nomination des membres des organes délibérants sur la base des critères privilégiant la compétence et l'expérience, l'introduction des membres indépendants et l'institution par les organes délibérants de comités spécialisés pour traiter des questions se rapportant, notamment aux orientations stratégiques et à l'audit.

Pour ce qui est du contrôle financier, le projet ambitionne d'améliorer son efficacité et de l'orienter vers l'appréciation des performances et la prévention des risques, particulièrement, à travers la généralisation du contrôle financier en étendant son champ d'action à des entités non soumises auparavant à ce contrôle ainsi que l'unification du contrôle puisque le contrôle spécifique a été intégré dans le projet de loi. Le projet ambitionne, également, la clarification de l'objet du contrôle et l'introduction d'une typologie de contrôle répondant mieux aux impératifs d'une bonne dynamisation à savoir le contrôle a priori, le contrôle d'accompagnement, le contrôle a posteriori et le contrôle contractuel ainsi que quatre objectifs de contrôle qui consistent dans le contrôle de l'opportunité, de la régularité, de la fiabilité et l'appréciation des performances et des risques économiques et financiers. Le projet prévoit, en outre, la spécialisation des agents de contrôle financier selon les objectifs et le type de contrôle exercé. Ainsi, en plus du Ministre chargé des Finances, il est prévu que le contrôle financier soit exercé par deux agents de contrôle à savoir le contrôleur d'Etat et le contrôleur payeur.

L'amélioration de l'efficacité du contrôle est, également, recherchée à travers l'instauration d'une nouvelle classification dynamique des EEP permettant de définir le type de contrôle applicable à chaque catégorie d'EEP et ce, sur la base de trois critères, à savoir le niveau de détention des organismes, le niveau du concours de l'Etat à leurs financements et du risque financier et la qualité de la gestion et de la gouvernance, avec une prépondérance de ce dernier critère.

De même, une feuille de route détaillée a été élaborée pour la conduite de cette réforme dans une optique de management du changement en programmant des actions à moyen et long termes visant le renforcement des ressources humaines, l'amélioration du système d'information de la DEPP, le développement de la communication et la mise à niveau de l'organisation.

Sur un autre plan, et quatre années après son lancement en 2012, le **processus de mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de gouvernance des Etablissements et Entreprises Publics** se poursuit à travers des actions soutenues de communication, de vulgarisation, de formation et de déploiement permettant, outre une mise en œuvre adéquate des recommandations du Code, de promouvoir davantage son contenu et de préparer des relais qui contribuent à sa diffusion et veillent à sa mise en œuvre effective auprès d'une large population des EEP.

Ainsi, une quarantaine d'EEP ont réalisé des bilans de gouvernance et des plans d'amélioration de la gouvernance qui ont été adoptés ou sont en cours d'adoption par leurs organes délibérants. Ce qui indique que l'amélioration de la gouvernance des EEP figure de plus en plus, parmi les préoccupations permanentes des organes de gouvernance et des dirigeants des EEP, constituant ainsi une composante durable du développement de ces organismes.

De même, les années 2016 et 2017 sont appelées à connaître des activités nouvelles en la matière : conduite des opérations d'évaluation externe de la gouvernance d'un groupe d'EEP d'une part, et initiation des travaux d'actualisation du Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des EEP de 2012, d'autre part. Parallèlement, seront poursuivies les actions relatives à la dissémination des bonnes pratiques de gouvernance des EEP, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de ces organismes dans leurs démarches visant à mettre en place les pratiques et les documents de gouvernance, le perfectionnement interne des EEP (mise en œuvre de la cartographie des risques…), le renforcement de la formation, de l'information et de la communication à destination des parties prenantes et du grand public (rapports, sites web, publications…) et l'évaluation de la performance de l'action des organes délibérants.

Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour la généralisation progressive de la **contractualisation pluriannuelle des relations entre l'Etat et les EEP** et le renforcement de la qualité de gestion et de transparence des EEP. L'objectif ultime est d'aligner les engagements mutuels et les dispositions des contrats avec les choix de politique générale des pouvoirs publics tout en tenant compte des attentes des citoyens et des opérateurs économiques en termes de qualité des services fournis, de leur accessibilité et leur continuité.

Ainsi, les Contrats Programme en vigueur, à fin août 2016, sont : Etat-ONEE (2014-2017), Etat-AAVBR (2014-2018), Etat-GBAM (2013-2017), Etat-RADEEMA (2013-2016) et Etat-RAM (2011-2016). Ces Contrats font l'objet d'une évaluation et d'un suivi périodiques conformément aux dispositions contractuelles propres à chaque cas. Des relations contractuelles particulières entre l'Etat et certaines entités sont à souligner et ce, compte tenu des enjeux financiers, économiques et sociaux qui les caractérisent. Il s'agit de Contrats Programme Etat-ONEE et Etat-RAM qui font l'objet d'un suivi trimestriel régulier assisté par des Cabinets externes.

Dans le cadre de la généralisation progressive de la Contractualisation, les efforts seront poursuivis pour le suivi et l'évaluation des contrats programme en vigueur ainsi que pour la conclusion de nouveaux contrats concernant les EEP suivants : ADM, ANAPEC, ANP, ANCFCC, CMR, CNSS, ONCF, ONDA, RAM, SNRT et SOREAD 2M.

Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des EEP

Dans un contexte caractérisé par une prise de conscience progressive et généralisée quant aux multiples enjeux environnementaux pour le Maroc, et ce particulièrement, dans l'élan national marqué cette année par l'organisation par le Royaume de la prochaine conférence des parties COP22, de nombreux EEP œuvrent en vue d'assurer la qualité et la conformité de leurs interventions avec les standards environnementaux et sociaux et avec la réglementation nationale dans le domaine.

C'est le cas, à titre d'illustration, de l'ONEE qui a formalisé sa politique et ses engagements en matière de RSE. Cette politique vise la satisfaction de la clientèle, la sécurité du personnel et la préservation de sa santé, la sécurité et la sûreté de ses installations, la prévention des risques majeurs, le respect des exigences réglementaires environnementales applicables et la contribution à la pérennité des activités, et ce, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'Office.

De même, l'ONCF en tant qu'entreprise citoyenne, s'est inscrit, conformément aux objectifs définis dans le Contrat Programme, dans une démarche structurante en vue de disposer d'un Schéma Directeur de Management de l'Environnement.

Le Holding d'Aménagement Al Omrane s'est également doté d'une Charte « Engagement d'Al Omrane pour le Développement Durable ». Cette disposition a été doublée par la formalisation et l'adoption du « Plan de Gestion Environnemental et Social d'Al Omrane », lancé officiellement en 2016.

Par ailleurs, un processus dédié spécialement à la responsabilité sociale a été introduit au niveau de la cartographie des processus de la société ADM et, dorénavant, un plan d'action en la matière sera consolidé annuellement et suivi par une panoplie d'indicateurs de performance pour proposer les actions d'amélioration appropriées.

Enfin, le Label RSE de la CGEM a été décerné à plusieurs EEP pour leur engagement permanent en matière du développement durable et de respect des règles de gouvernance. Il s'agit notamment de ADM, Maroc Télécom, MDJS, ABB, NOVEC …

II.2. Transparence accrue des EEP

En ce qui concerne le renforcement de la qualité de gestion et de la transparence et en relation avec l'amélioration du climat des affaires qui occupe une place de choix dans la stratégie gouvernementale visant à bâtir une économie solide, capable de faire face aux défis de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de son système productif, des actions seront entreprises au cours de l'année 2017 pour le développement et la modernisation continu des instruments de gestion des EEP et la consolidation de leur transparence.

Dans ce sens, des efforts sont déployés pour **le développement continu et la mise à jour permanente des instruments de gestion des EEP** prévus par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes. Actuellement, la majorité des EEP disposent d'instruments de gestion adaptés et mis à jour aussi bien en termes d'organigrammes, de statuts du personnel qu'en matière d'organisation comptable et financière.

Le déploiement desdits instruments de gestion permet de renforcer l'efficacité opérationnelle des EEP concernés et d'améliorer la qualité de leur gestion en conformité avec les principes de transparence et de concurrence.

L'entrée en vigueur, à compter du 1er janvier 2014, du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics a permis le renforcement de l'égalité d'accès des concurrents à la commande publique, une plus grande équité dans le traitement des soumissionnaires ainsi que la dématérialisation accrue des procédures et ce, pour plus de transparence et d'efficacité de la dépense publique. Dans le cadre de

cette réforme consacrant **l'harmonisation des procédures de passation des marchés publics**, il a été procédé à l'élargissement du champ d'application de cette réglementation aux Collectivités Territoriales et à certains Etablissements Publics (EP) tout en tenant compte de leurs spécificités et ce, conformément à la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes telle que modifiée. A cet effet, 31 règlements propres, régissant les marchés publics, ont été signés par le MEF sur la période allant du 30/01/2015 au 31/07/2016, ce qui porte le nombre total des règlements des marchés des Etablissements Publics (EP) approuvés par le MEF à 112 règlements sur une population concernée de 120 EP.

Par ailleurs, des actions sont en cours pour l'accompagnement des EEP à résoudre la problématique des dettes vis-à-vis des fournisseurs et l'amélioration des délais de paiement à travers, notamment l'adoption de la loi n° 49-15 modifiant et complétant la loi n° 15-95 formant code de commerce et sa publication dans le Bulletin officiel du 19 septembre 2016 et la publication du décret n° 2-16-344 le 4 août 2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs à la commande publique ainsi que la préparation, en concertation avec la CGEM et selon une approche participative impliquant les EEP, d'une plateforme dédiée à la réception et au traitement des réclamations des fournisseurs sur les délais de paiement mettant en lien direct les fournisseurs et les EEP avec la supervision du MEF.

De même, dans le cadre de la modernisation et l'harmonisation des méthodes de travail des Contrôleurs d'Etat et des Trésoriers payeurs et l'uniformisation de la liste des pièces justificatives, le Ministère de l'Economie et des Finances (DEPP) a élaboré deux **nomenclatures des pièces justificatives de la dépense des établissements publics,** destinées aux Contrôleurs d'Etat et aux Trésoriers Payeurs et Agents Comptables. Ces nomenclatures mettent à la disposition des différents agents de contrôle un cadre de référence normalisé pour la réalisation de leurs opérations de contrôle concernant l'engagement des dépenses des Etablissements Publics concernés ainsi que leur paiement. Ce travail s'inscrit dans un cadre global de normalisation de l'ensemble des procédures de contrôle de la dépense des établissements publics qui englobe l'élaboration des nomenclatures de dépenses ainsi que des manuels et guides de contrôle pour les Trésoriers Payeurs, les Agents comptables et les Contrôleurs d'Etat.

Concernant les opérations **d'audits externes des EEP** réalisées par le Ministère de l'Economie et des Finances après accord de Monsieur le Chef du Gouvernement, elles ont touché la quasi-totalité des secteurs d'activité, en l'occurrence l'énergie, les mines, le transport, l'électricité, l'eau et l'assainissement liquide ainsi que l'habitat, l'agriculture, la santé, l'enseignement supérieur ainsi que l'éducation et la formation. A cet effet, 67 opérations d'audit concernant 75 EEP ont été effectuées durant la période 2000-2015.

Concernant l'exercice 2015, les audits réalisés et réceptionnés sont les suivants :

- l'audit stratégique de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) ;
- l'audit stratégique de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) ;
- l'audit opérationnel, de gestion et audit des performances du Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) ;
- l'audit de la fonction commerciale (facturation / recouvrement) des Régies Autonomes de Distribution d'eau et d'électricité : RADEEMA, RADEEM, RAK et RADEEO.

Pour ce qui est des missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des audits externes, il a été constaté que la réalisation desdites recommandations a eu un impact positif sur la gestion des EEP concernés en termes d'amélioration de la gouvernance et de modernisation des outils de gestion. En effet, le taux de réalisation des recommandations à fin 2015, s'est établi à 64%

contre 49% à fin 2014, soit une amélioration de 15 points. Cette amélioration s'explique par la poursuite des chantiers de réforme et des projets lancés par les EEP audités et par les ministères de tutelle dans le cadre de la réalisation des recommandations des audits externes concernant, principalement, la mise en place des outils de gestion (comptabilité générale et analytique, manuel des procédures, tableaux de bord…), la refonte de l'organisation et la révision de certains textes juridiques régissant les activités des EEP.

S'agissant de l'exercice 2016, les opérations d'audit externe programmées après accord de Monsieur le Chef du Gouvernement en date du 15 février 2016, portent sur l'audit des performances économiques, financières et opérationnelles et de la viabilité du business model de la SNTL, l'audit institutionnel, opérationnel et de gestion de l'ONOUSC, l'audit opérationnel, de gestion et des performances de l'IPM et l'audit de la fonction commerciale (facturation/ recouvrement) des Agences Urbaines de Rabat-salé et Marrakech.

En outre, dans l'objectif de **consolider la transparence et d'améliorer la lisibilité des comptes des entreprises marocaines** et suite à l'adoption et à la publication de la loi n° 127-12, réglementant la profession de comptable agréé et instituant **l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA)**, le décret d'application de ladite loi a été publié 14 avril 2016. Ce décret porte sur l'organisation de l'examen d'aptitude professionnelle pour les professionnels en exercice qui ne remplissent pas les critères requis pour intégrer l'OPCA et sur le concours d'entrée pour les nouveaux candidats à l'OPCA. La décision du MEF fixant la liste des membres de la commission chargée d'arrêter la liste des comptables agréés par région en vue d'organiser les élections pour mettre en place les instances ordinales (conseil national et conseils régionaux) de l'OPCA a été signée le 11 novembre 2015.

Ainsi, conformément aux dispositions règlementaires, cette commission a retenu 1.581 candidats remplissant les conditions fixées par l'article 102 de la loi n°127-12 susvisée, et ce, suite au lancement d'un appel à candidature durant la période allant du 28 décembre 2015 au 4 janvier 2016.

Les candidats retenus ont constitué le collège électoral pour les premières élections du Conseil National de l'OPCA tenues le 20 juillet 2016, et dont les résultats ont été publiés sur le portail du MEF le 22 juillet 2016.

De même, les activités de **normalisation comptable**, ont été marquées par la tenue de la **XIII^{ème} Assemblée Plénière du Conseil National de la Comptabilité (CNC)** le 22 décembre 2015, au cours de laquelle il a été recommandé de mener une réforme institutionnelle et opérationnelle de ce Conseil, en vue d'en faire une structure de veille moderne, dynamique, réactive et capable de s'inscrire dans le contexte national actuel, marqué par l'engagement de plusieurs réformes institutionnelles, macro-économiques et sectorielles et par l'évolution rapide des normes comptables internationales.

De même, trois avis du CNC ont été adoptés par cette Assemblée et publiés. Il s'agit de :

- l'avis n° 7 relatif au plan comptable agricole ;
- l'avis n° 8 relatif au mode de traitement comptable des animaux sauvages par la société JZN ;
- l'avis n° 9 relatif au mode de comptabilisation par les AREF, des charges du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et affecté à ces Académies.

Ladite Assemblée a aussi adopté les projets d'arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances relatifs respectivement :

- aux règles comptables applicables aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

- aux règles comptables applicables aux Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;
- aux règles comptables applicables aux opérations de titrisation d'actifs chez l'établissement initiateur.

Ces arrêtés, portant respectivement les numéros 95-16, 96-16 et 97-16, ont été publiés au Bulletin Officiel, en date du 7 avril 2016.

Pour sa part, le projet de convergence du Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) vers les normes comptables internationales, constitue un projet prioritaire, en vue de moderniser notre dispositif comptable et financier et de le mettre au diapason des standards internationaux, contribuant ainsi à l'amélioration du climat des affaires dans notre pays et à satisfaire les besoins des opérateurs nationaux et étrangers en normes comptables de meilleure qualité.

De même, les projets de loi et de méthodologie relatifs aux comptes consolidés, élaborés par un groupe de travail ad-hoc, seront présentés à l'examen et à l'approbation des instances du CNC et devront être suivis de l'élaboration de la méthodologie de consolidation des comptes, en remplacement de celle adoptée par le CNC en 1999.

II.3. Vers un meilleur encadrement du rôle de l'Etat actionnaire

La mise en place d'une **gestion active du portefeuille public** visant un meilleur encadrement du rôle de l'Etat actionnaire représente désormais un chantier majeur ayant pour finalité le renforcement du leadership des EEP à travers la création de valeur, l'amélioration de la compétitivité, le développement de l'investissement, l'amélioration du rendement de leurs fonds propres, l'optimisation de leurs résultats et la maîtrise des risques.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances, en sa qualité de représentant de l'Etat actionnaire, a conduit une réflexion appuyée d'une étude, pour identifier et mettre en place une gestion active du portefeuille public.

La démarche adoptée pour la mise en place de ce mode de gestion s'est basée sur un diagnostic à la fois qualitatif et quantitatif de l'ensemble des composantes du portefeuille public, enrichi par un benchmark international des pratiques en la matière, une consultation des principaux EEP et des départements ministériels concernés et une sensibilisation des organes de gouvernance des EEP sur la nécessité d'œuvrer pour l'adoption de ce mode de gestion.

Ainsi, l'incarnation de cette fonction et une définition précise des objectifs y afférents, reste une condition incontournable à la valorisation des participations publiques, à travers la création davantage de valeur y compris actionnariale, en vue de contribuer encore plus aux efforts de développement socio-économique national. Elle devra se traduire par la mise en place d'un dispositif de gestion active des participations publiques, basée sur quatre composantes :

- une stratégie actionnariale clarifiant les orientations de l'Etat actionnaire ainsi que ses engagements et exigences à l'égard des EEP ;
- un cadre juridique favorisant une gestion active du portefeuille public ;
- une gouvernance institutionnelle et organisationnelle visant la mise en place d'une gestion des participations publiques active et avisée ;
- un périmètre cible de déploiement de la stratégie actionnariale, dynamique et adapté aux objectifs et enjeux de l'Etat actionnaire.

Pour ce qui de la stratégie actionnariale publique, elle sera articulée autour d'une vision stratégique qui s'inscrit dans le long terme avec des objectifs explicites et clairement définis permettant ainsi de donner plus de visibilité aux différents partenaires notamment les EEP, quant aux choix de l'Etat en matière d'actionnariat public.

Cette stratégie vise tout d'abord la création de la valeur autour d'entreprises publiques leaders, l'encouragement de la diversification de leurs sources de financement pour renforcer davantage leurs efforts d'investissement au service du développement et l'optimisation de leur intervention patrimoniale tout en œuvrant à l'instauration des pratiques de bonne gouvernance.

De même, l'évolution de l'actionnariat public exige que l'Etat se dote, en plus d'une stratégie actionnariale claire et cohérente, d'un cadre juridique simple et adapté, permettant d'encadrer l'action de l'Etat actionnaire. A cet effet, le MEF a entamé l'élaboration d'un projet de loi qui permettra de capitaliser sur les acquis du cadre légal actuel[3] et de répondre au mieux, aux nouveaux impératifs en matière de gestion active du portefeuille public et de modernisation du rôle de l'Etat actionnaire.

Par ailleurs, la réflexion menée autour de l'incarnation du rôle de l'Etat actionnaire a montré la nécessite de la révision du modèle institutionnel et organisationnel relatif à la gestion de l'actionnariat public à travers la création d'une structure dédiée. A cet effet, une nouvelle structure a été créée au sein du MEF/DEPP. Ce choix, qui s'inscrit dans la continuité du dispositif actuel permet de capitaliser sur les acquis des structures actuelles de la DEPP et d'offrir une meilleure visibilité à la fonction actionnariale de l'Etat et à son incarnation.

Quant au périmètre pertinent à mettre sous gestion active, il sera restreint et composé d'une trentaine d'EEP opérant dans différents secteurs d'activité (Energie, transport, industrie, etc) sélectionnés sur la base de critères permettant d'apprécier l'intérêt d'application de ce mode de gestion, notamment l'enjeu socio-économique et financier porté par l'entité ainsi que les attentes de l'Etat vis-à-vis de ladite entité.

Cette démarche permettra à l'Etat de concentrer ses efforts sur un nombre limité d'EEP et de jouer pleinement son rôle d'actionnaire à travers, notamment une participation plus active aux organes délibérants des EEP concernés, une recherche permanente de création de valeur et la défense des intérêts patrimoniaux de l'Etat au sein desdits EEP.

3 Loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 209-

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (9)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADEREE	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDI	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMMC	AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX
AMSSNR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE DANS LES DOMAINES NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHRCHE SCIENTIFIQUE
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BM	BANK AL-MAGHRIB
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CH (5)	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 209-

Sigle	Raison sociale
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (12)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

ANNEXE 2

LISTE DES SOCIETES ANONYMES (*)
A PARTICIPATION DIRECTE DU TRESOR - 44 -

Sigle	Raison sociale	Participation Directe %	Participation Publique %
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES	100,00	100,00
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	68,49	98,93
AGA INGENIERIE	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	24,27	24,27
ASMA INVEST	ASMA INVEST	50,00	50,00
BAM	BARID AL-MAGHRIB	100,00	100,00
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES	100,00	100,00
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC	75,20	87,20
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS	89,00	99,65
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA	16,00	99,71
FMDT	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	66,67	100,00
FONCIERE UIR	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	16,67	83,28
HAO	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE	100,00	100,00
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB	30,00	30,00
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN	55,00	88,13
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL	100,00	100,00
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE	7,50	10,59
MAROCLEAR	MAROCLEAR	25,00	56,14
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY	25,00	100,00
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY	100,00	100,00
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	90,00	100,00
NWM	NADOR WEST MED	36,28	100,00
OCP	OCP	94,12	95,16
RABAT REGION	RABAT REGION AMENAGEMENT	66,67	84,57
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	53,94	98,04
SAEDM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN	49,00	97,53
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING	24,26	24,26
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE	50,00	100,00
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD	100,00	100,00
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES	71,00	100,00
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	34,98	40,59
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE	77,94	99,99
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR	99,96	99,96
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION	100,00	100,00
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE	100,00	100,00
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS	100,00	100,00
SOMED	SOCIETE MAROC-EMIRATS ARABES UNIS DE DEVELOPPEMENT	33,24	33,24
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES	90,17	95,97
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	19,74	97,75
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES	100,00	100,00
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD"	76,01	76,11
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL	99,72	99,72
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES	40,00	40,00
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	8,19	100,00
TM2	TANGER MED 2	50,00	100,00
(*) Hors en cours de liquidation			

ANNEXE 3

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS EN COURS DE LIQUIDATION OU DE DISSOLUTION - 79 -

Sigle	Raison Sociale
AIR SENEGAL INTERNATIONAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL
AOULI	MINES D'AOULI
ASSARF	ASSARF ACHAABI
ATLAS BLUE	ATLAS BLUE
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
CHARIKA	SOCIETE CHARIKA
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
ESMAFOR	SOCIETE ESMAFOR
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
FS SGAM	FONDS SGAM AL KANTARA
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
PALM BAY	PALM BAY
PERLITE	PERLITE ROCHE
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE
REP MARINE	SOCIETE REP MARINE
SAFIR	CHAINE HOTELIERE SAFIR
SAIA	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
SCVA	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SERECAF	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SGAM KANTARA	SGAM AL KANTARA
SICOR	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES DE L'ORIENTAL

ANNEXE 3

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS EN COURS DE LIQUIDATION OU DE DISSOLUTION - 79 -

Sigle	Raison Sociale
SINCOMAR	SINCOMAR
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SODIP	SOCIETE SODIP
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOGIP	SOCIETE SOGIP
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SOPLEM	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
UREB BEN SLIMAN	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE BEN SLIMANE
UREB CHTOUKA	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE CHTOUKA
UREB HAD SOUALEM	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE HAD SOUALEM
UREB OULMES	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS D'OULMES
UREB TIZITINE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE TIZITINE
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN

ANNEXE 4

AUTORISATIONS DE CREATION DE FILIALES ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS ACCORDEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 8 DE LA LOI N° 39-89 RELATIVE AU TRANSFERT D'ENTREPRISES PUBLIQUES AU SECTEUR PRIVE

ANNEE 2015

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
ONCF	Création de l'Institut de formation ferroviaire	Formation	50	75
	Société marocaine de maintenance des rames à grande vitesse	Maintenance des rames à grande vitesse	60	78
AAVB	Création d'une filiale dénommée "BOUREGREG CULTURES"	Aménagement	100	1.650
CDG	Prise de participation dans CAPMEZZANINE II	Investissement	12,5	800
MASEN	Prises de participation dans AKWA POWER OUARZAZATE (APO) II ; AKWA POWER OUARZAZATE (APO) III ; NOMAC OURZAZATE (NO) II et NOMAC OURZAZATE (NO) III	Production de l'électricité	APO II : 25 APO III : 25 NO II : 25 NO III : 25	16.000
	Prise de participation dans ALSOLEN	Développement de la technologie thermo-solaire Fresnel	50	215 millions d'euros
SCR	Prise de participation dans CAPMEZZANINE II	Investissement	7,5	800
OCP	Création d'une filiale dénommée "OCP INDIA SERVICES PRIVATE LIMITED"	Suivi des opérations commerciales	100	2,55
	Création d'une filiale dénommée "OCP RESEARCH SERVICES LLC"	Conseil	-	-
SOTHERMY	Création d'une filiale dénommée "COMPAGNIE THERMO MEDICALE DE MLY YAAKOUB"	Réalisation du complexe thermo médical moderne de Mly Yaakoub »	100	218
MARCHICA MED	Création d'une filiale en Côte d'Ivoire	Réalisation du projet de sauvegarde et de valorisation de la baie de Cocody à Abidjan	-	150 millions d'euros
CIH BANK/CDG	Prise de participation dans une banque participative	Banque participative	CIH : 40 CDG : 20	600

ANNEXE 4 bis

AUTORISATIONS DE CREATIONS DE FILIALES ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS ACCORDEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 8 DE LA LOI N° 39-89 RELATIVE AU TRANSFERT D'ENTREPRISES PUBLIQUES AU SECTEUR PRIVE

ANNEE 2016 (septembre)

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
CDG/CIH	Prise de participation dans la société AJAR INVEST	Gestion de fonds de placement	CDG : 60 CIH : 40	-
SODEP	Création d'une filiale dénommée Société de manutention d'agadir	Exploitation du quai nord du port d'Agadir	51	250
FMDT	Prise de participation dans la société d'études Oryx Capital	Etudes touristiques	50	39,7
CAM/CIH et CDG	Prises de participations dans la SBVC	Marché financier	CAM : 3 CIH : 3 CDG : 25	-
ONCF	Création d'une filiale dénommée « INFRAWAY-MAROC »	Maintenance de l'infrastructure ferroviaire	100	
CDG	Prise de participation dans PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES MAROC SA	Industrie automobile	5,63	6 000
OCP	Création de quatorze filiales en Afrique	Commercialisation d'engrais	-	-
CAM	Prise de participation dans une banque participative	Marché financier	51	400

ANNEXE 5

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS 2013 - 2014 - 2015

(En Millions de DH)

INDICATEURS	2013	2014	2015	EVOLUTION 2015 / 2014
Chiffre d'Affaires	190 115	198 008	211 204	6,7%
Charges d'Exploitation (*)	160 031	163 726	175 044	6,9%
dont Charges de Personnel	31 164	30 925	32 766	6,0%
Charges Financières	19 421	20 531	24 288	18,3%
Valeur Ajoutée	72 506	72 715	78 794	8,4%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire	27 020	26 662	31 628	18,6%
Résultat d'Exploitation déficitaire	5 062	5 274	7 284	38,1%
Résultat Courant bénéficiaire	28 430	29 569	30 443	3,0%
Résultat Courant déficitaire	6 419	6 817	9 198	34,9%
Résultat Net bénéficiaire (**)	15 813	14 083	17 255	22,5%
Résultat Net déficitaire (**)	5 306	5 239	5 878	12,2%
Impôt sur les Sociétés	4 381	3 892	5 637	44,8%
Investissement	78 013	71 552	79 421	11,0%
Dettes de Financement	185 761	214 701	242 633	13,0%
Capacité d'Autofinancement	37 032	35 332	39 927	13,0%
Fonds Propres	423 560	452 544	479 970	6,1%
Total du bilan	**1 064 644**	**1 150 998**	**1 222 906**	**6,2%**

(*) Hors dotations d'exploitation
(**) Hors CNSS et CMR

ANNEXE 6

PRODUITS PROVENANT DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS AU PROFIT DU BGE : REALISATIONS 2015, PREVISIONS 2016 ET 2017 (EN MDH)

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2015 (Réalisations)	Prévisions LF 2016	Prévisions PLF 2017
Produits à provenir d'organismes financiers			
Produits à provenir de Bank Al Maghrib	650,96	660,00	620,00
Produits à provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion	340,00	350,00	272,00
Dividendes à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)	100,00	100,00	100,00
Produits à Provenir de la Caisse Centrale de Garantie (CCG)		20,00	20,00
Produits à Provenir du Fonds d'Equipement Communal (FEC)	150,00	150,00	100,00
Dividendes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux		17,87	
Produits à provenir de l'Office des Changes	150,00	150,00	120,00
Produits des monopoles, parts de bénéfices et contributions des établissements publics			
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	1 500,00	1 500,00	2 000,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	200,00	200,00	300,00
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	400,00	400,00	400,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	140,00	140,00	170,00
Produits à provenir de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC)	21,25	25,00	22,00
Produits à provenir de l'Etablissement Autonome de Contôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	5,00	5,00	5,00
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	4,00	4,00	4,00
Produits à Provenir de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)		100,00	350,00
Produits à Provenir du Comité National de la Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC)		50,00	50,00
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)	30,40	55,00	55,00
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique			
Dividendes à provenir de l'OCP SA	1 000,00	2 000,00	2 000,00
Dividendes à provenir de Itissalat Al Maghrib (IAM)	1 546,77	1 450,00	1 348,27
Dividendes à provenir du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	200,00	200,00	250,00
Dividendes à provenir de Barid Al Maghrib (BAM)	51,62	55,00	150,00
Dividendes à provenir de la société d'Exploitation des Ports (SODEP)	250,00	250,00	262,00
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	35,02	35,00	35,00
Dividendes à Provenir de la Compagnie nationale de transport aérien Royal Air Maroc (RAM)		20,00	
Dividendes à Provenir de la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	20,02	20,00	20,00
Dividendes à Provenir de la Société de Productions Biologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires (BIOPHARMA)	3,40	3,50	4,00
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits			
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant des Opérateurs exploitant les réseaux publics de télécommunications	100,00	100,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	100,00	100,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	60,00	60,00	100,00
Produits divers	227,79	110,00	110,00
Produits de cession des participations de l'Etat	Mémoire	Mémoire	Mémoire
Produits de licences provenant d'autres opérateurs de télécommunications	1 669,53	Mémoire	Mémoire
Total	8 955,75	8 330,37	9 067,27

ANNEXE 7

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP :
PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES 2016 ET REALISATIONS
AU TITRE DES LOIS DE FINANCES 2015 ET 2016 (EN MDH)

EEP	Déblocage à fin 2015	PREVISIONS ACTUALISEES 2016				REALISATIONS A FIN JUILLET 2016			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AASLM	231,00	200,00	11,50		**211,50**	132,00	11,50		**143,50**
AAVBR	75,00	190,00	23,00		**213,00**		23,00		**23,00**
ABHs	269,72	233,71	128,00		**361,71**	91,86	48,68		**140,54**
ADA	103,13	57,00	58,00		**115,00**	25,50	14,50		**40,00**
ADEREE	55,00	20,00	38,00		**58,00**		19,00		**19,00**
ADER	240,18	48,00			**48,00**	20,00			**20,00**
ADM	1 140,00			800,00	**800,00**			800,00	**800,00**
ADS	119,96	9,00	100,00		**109,00**				**0,00**
ANPMA	0,30	5,00	1,55		**6,55**		1,55		**1,55**
Agences Urbaines	609,00	154,00	510,00		**664,00**	4,00	301,75		**305,75**
ALEM	200,00	260,00			**260,00**				**0,00**
AMDI	64,00	72,00	56,00		**128,00**	36,00	28,00		**64,00**
AMDL	46,00	80,00	36,00		**116,00**				**0,00**
AMLCA	289,13	219,75	14,48		**234,23**	96,61	6,90		**103,51**
ANAPEC	211,72	2,00	217,00		**219,00**	2,00	58,16		**60,16**
ANDA	33,00	15,00	18,60		**33,60**		9,30		**9,30**
ANDZOA	135,00	80,00	59,00		**139,00**	40,00	39,75		**79,75**
APDN	208,03	80,00			**80,00**	80,00			**80,00**
APDO	80,00	80,00			**80,00**	80,00			**80,00**
APDS	150,00	230,00			**230,00**	230,00			**230,00**
APP	0,00	120,00			**120,00**	30,00			**30,00**
Archives du Maroc	20,16	5,00	7,00		**12,00**				**0,00**
AREF	4 774,35	1 692,52	2 613,93		**4 306,45**	1 692,52	2 613,93		**4 306,45**
BNRM	49,00	14,00	36,00		**50,00**		18,00		**18,00**
CADETAF		1,00			**1,00**				**0,00**
CAM	180,00				**0,00**				**0,00**
Casablanca Aménagement SA	65,00	240,00			**240,00**	88,00			**88,00**
Chambres d'Agriculture	104,66	113,00	70,00		**183,00**	46,15	31,80		**77,95**
Chambres d'Artisanat & FED	30,12	8,49	21,84		**30,33**	8,49	21,84		**30,33**
Chambres des Pêches Maritimes	4,20		4,20		**4,20**		4,20		**4,20**
CCIS	21,92		24,81		**24,81**		21,97		**21,97**
CCG	426,26	720,00			**720,00**				**0,00**
CCM	85,31	5,11	58,75		**63,86**	5,11	44,06		**49,17**
CDM	48,38		35,67		**35,67**		35,67		**35,67**
CFR		13,00			**13,00**	13,00			**13,00**
CH Ibn Rochd Casablanca	470,00	70,00	450,00		**520,00**				**0,00**
CH Ibn Sina Rabat	830,00	80,00	800,00		**880,00**		400,00		**400,00**
CH Hassan II Fes	371,00	26,00	355,00		**381,00**				**0,00**
CH Med VI Marrakech	420,00	40,00	500,00		**540,00**				**0,00**
CH Med VI Oujda	176,00	30,00	200,00		**230,00**				**0,00**
CMPE	120,00				**0,00**				**0,00**
CNESTEN	131,68	64,00	67,68		**131,68**		33,84		**33,84**
CNRST	56,36	8,32	49,43		**57,74**		24,55		**24,55**
COTEF			0,94		**0,94**		0,94		**0,94**
ONCA	355,75	125,00	370,00		**495,00**	50,00	178,90		**228,90**
EHTP	18,18	8,80	12,88		**21,68**	5,00	12,88		**17,88**
ENTRAIDE NATIONALE	384,40	20,40	364,00		**384,40**		182,00		**182,00**
ENAM	92,05	33,00	66,00		**99,00**	10,50	41,00		**51,50**
ENSMR	80,77	5,64	78,63		**84,27**		58,97		**58,97**
FMDT				750,00	**750,00**			250,00	**250,00**
FN MUSEES			18,00		**18,00**		18,00		**18,00**
IAV HASSAN II	269,70	58,66	220,00		**278,66**	27,60	115,00		**142,60**
IMANOR	9,00		9,00		**9,00**		4,50		**4,50**
INRA	259,01	143,00	165,00		**308,00**	58,00	96,75		**154,75**
INRH	131,10	45,00	65,18		**110,18**	22,50	48,89		**71,39**
IPM	45,00	13,60	32,00		**45,60**	3,60	32,00		**35,60**
IPSM	9,95	3,00	7,80		**10,80**	2,00	3,95		**5,95**
IRCAM	70,00		70,00		**70,00**		70,00		**70,00**
ISA	5,45	1,00	10,00		**11,00**		10,00		**10,00**
ISCAE	29,87		32,62		**32,62**		16,31		**16,31**
ISM	20,80		20,00		**20,00**		20,00		**20,00**
MAP	204,26	6,26	241,41		**247,67**	4,70	189,91		**194,60**

ANNEXE 7

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP :
PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES 2016 ET REALISATIONS
AU TITRE DES LOIS DE FINANCES 2015 ET 2016 (EN MDH)

EEP	Déblocage à fin 2015	PREVISIONS ACTUALISEES 2016				REALISATIONS A FIN JUILLET 2016			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
MDA	47,00	93,45			**93,45**	93,45			**93,45**
MARCHICA MED	10,00				**0,00**				**0,00**
Nador West Med	320,00	400,00			**400,00**				**0,00**
OCE	10,40	5,10	12,50		**17,60**	5,10	12,50		**17,60**
ODCO	51,20	1,20	44,00		**45,20**	1,20	24,00		**25,20**
OFPPT	10,00	10,00	119,79		**129,79**		47,33		**47,33**
ONCF	1 659,00			1 625,00	**1 625,00**			1 625,00	**1 625,00**
ONEE	2 200,00	150,00			**150,00**	150,00			**150,00**
ONHYM		25,00			**25,00**				**0,00**
ONMT	300,00	200,00			**200,00**				**0,00**
ONOUSC	682,88	60,00	1 999,00		**2 059,00**		1 650,00		**1 650,00**
ONP	120,81	71,30			**71,30**				**0,00**
ONSSA	789,00	367,00	472,00		**839,00**	248,50	235,00		**483,50**
ORMVA	2 283,19	2 272,25	125,24		**2 397,49**	1 248,08	59,00		**1 307,08**
SAPT	122,50				**0,00**				**0,00**
SEFERIF				6,26	**6,26**			6,26	**6,26**
Sté Rabat Région Aménagement	114,12	70,00			**70,00**				**0,00**
SMIT	59,70	240,20			**240,20**	120,50			**120,50**
SNED	5,00		5,00		**5,00**		5,00		**5,00**
SNRT	1 150,00	300,00	800,00		**1 100,00**	300,00	800,00		**1 100,00**
SOGETA			9,56		**9,56**		9,56		**9,56**
SONARGES	10,00				**0,00**				**0,00**
SOREAD	45,00	45,00			**45,00**	45,00			**45,00**
TMSA	123,20				**0,00**				**0,00**
TNMV	15,60		15,60		**15,60**		7,80		**7,80**
Universités et Etab. d'enseign. sup.	1 542,89	697,83	1227,72		**1 925,55**	381,68	756,02		**1 137,70**
TOTAL	**26 301,33**	**10 757,58**	**13 179,28**	**3 181,26**	**27 118,12**	**5 498,65**	**8 518,14**	**2 681,26**	**16 698,05**

ANNEXE 8

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR EN MDH

SECTEUR	EEP	Réalisations 2015	Prévisions 2015 (PLF2016)	Prévisions 2016 (*)	Prévisions 2017
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	ONCF	5 898	7 500	7 700	6 000
	NWM	95		1 478	2 561
	CFR	1 255	2 000	2 291	2 500
	CASA TRANSPORTS	20	656	770	1 800
	ANP	2 754	3 050	1 566	1 510
	ONDA	769	3 880	1 524	1 500
	RAM GROUPE	2 176	2 134	2 929	1 427
	TMSA	1 320	2 893	3 053	1 400
	ADM	3 547	4 994	2 967	1 237
	SNTL	106	181	280	420
	STRS	10	700	1 429	400
	SODEP	101	454	413	254
	AUTRES EEP	86	262	275	247
	TOTAL	**18 137**	**28 704**	**26 675**	**21 256**
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ORMVA	2 270	3 504	3 628	2 655
	ANCFCC	1 429	2 721	2 494	2 371
	ONSSA	359	470	474	506
	ONP	203	525	351	490
	SOREC	437	275	338	215
	ANDZOA	68	143	164	177
	ONCA	67	240	125	110
	SOSIPO	17	18	12	103
	AUTRES EEP	122	254	167	152
	TOTAL	**4 972**	**8 149**	**7 752**	**6 778**
HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	GROUPE HAO	5 494	6 300	6 100	7 009
	RABAT REGION AMENAGEMENT	1 388		2 477	2 000
	ALEM	834	1 374	1 680	1 157
	APD	907	1 435	995	1 011
	CASA AMENAGEMENT	748	1 021	2 111	721
	IDMAJ SAKAN	269	450	590	610
	STAVOM	322		460	460
	AAVBR	696	800	2 022	450
	AUTRES EEP	505	1 444	920	601
	TOTAL	**11 162**	**12 824**	**17 356**	**14 018**
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	GROUPE OCP	12 857	17 000	17 333	17 333
	ONEE	8 968	10 900	11 134	14 142
	REGIES DISTRIBUTION	1 285	2 661	2 503	2 427
	MASEN	2 105	2 105	573	1 055
	SIE	0	463	557	650
	ABH	236	521	461	362
	AUTRES EEP	196	511	537	309
	TOTAL	**25 646**	**34 162**	**33 097**	**36 278**

(*) Après approbation des budgets

ANNEXE 8

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR EN MDH

SECTEUR	EEP	Réalisations 2015	Prévisions 2015 (PLF2016)	Prévisions 2016 (*)	Prévisions 2017
FINANCES	CDG GROUPE	13 379	12 000	18 000	18 000
	CAM	195	407	553	594
	OC	0	26	15	114
	FDSHII	1	2	63	32
	AUTRES EEP	5	141	15	30
	TOTAL	**13 581**	**12 576**	**18 645**	**18 770**
SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION	UNIVERSITES	536	1 739	2 205	2 440
	AREF	2 323	1 884	1 663	1 663
	OFPPT	545	545	560	600
	ONOUSC	76	188	322	330
	CHU	367	102	226	195
	INRA	134	143	143	159
	AUTRES EEP	307	759	782	602
	TOTAL	**4 289**	**5 359**	**5 900**	**5 989**
TOURISME ET ARTISANAT	FMDT	102	486	1 355	1 528
	ONMT	587	641	500	805
	SMIT	137	245	142	425
	MDA	142	245	89	110
	TOTAL	**967**	**1 617**	**2 087**	**2 868**
AUTRES	SNRT	170	135	349	350
	BAM	139	324	222	260
	CMPE	200	92	263	200
	AMDL	40	44	91	80
	AMDI	66	92	72	70
	AUTRES EEP	52	240	154	138
	TOTAL	**667**	**927**	**1 151**	**1 098**
TOTAL GLOBAL		**79 421**	**104 318**	**112 663**	**107 055**

(*) Après approbation des budgets

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ADM			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	15.715.629	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		12/06/1989		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
	تجهيز و إستغلال البنية التحتية للنقل عبر الطريق السيار			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98,93%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	68,49%	المباشرة	
	INDIRECTE	30,44%	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	538	546	547	عدد المستخدمين
Charges de personnel	186 265	170 019	166 648	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	697 879	555 471	560 539	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 420 287	2 217 391	2 166 107	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 917 376	1 864 160	1 774 835	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	12 699	11 701	11 419	الضريبة على الشركات
Résultat net	-2 150 075	-1 113 784	-148 445	الناتج الصافي
CAF	240 614	317 786	330 804	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	52 883 646	48 510 337	46 723 982	مجموع الأصول
Fonds propres	8 124 847	7 994 393	7 949 608	الأموال الذاتية
Dettes de financement	39 945 020	37 516 876	36 032 941	ديون التمويل
Investissements	3 546 676	2 689 352	2 973 860	الاستثمارات

Gouvernance				الحكامة
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	6	6	1	مجلس الادارة
Comité d'audit	3	1	2	لجنة التدقيق
Comité des investissements	1	3	1	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Le réseau autoroutier national en service a atteint, à fin août 2016, un linéaire de 1773 Km suite à l'entrée en service de l'autoroute El Jadida-Safi et du contournement de Rabat
- Un nouveau Contrat programme est en cours de préparation

أهم الأحداث

- بلغت شبكة الطرق السيارة حتى نهاية شهر غشت 2016 ما طوله 1773 كلم وذلك بعد الشروع في استغلال الطريق السيار الجديدة-أسفي وكذا الطريق المداري للرباط
- يوجد عقد برنامج جديد قيد الإعداد

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ANP			رمز المؤسسة
	الوكالة الوطنية للموانئ			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	AGENCE NATIONALE DES PORTS			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	348.056	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		01/12/2006		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
	تطوير وصيانة الموانئ - مقنن للنشاط الميناءي			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES PORTS - REGULATEUR DE L'ACTIVITE PORTUAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	991	951	928	عدد المستخدمين
Charges de personnel	253 456	240 456	241 210	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 023 921	1 023 067	949 161	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 364 308	1 413 383	2 743 361	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	812 565	843 781	2 356 817	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	46 192	83 012	480 960	الضريبة على الشركات
Résultat net	89 096	66 354	1 067 178	الناتج الصافي
CAF	262 482	243 485	1 278 539	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	5 703 617	5 078 031	6 820 750	مجموع الأصول
Fonds propres	3 213 364	2 884 267	2 817 913	الأموال الذاتية
Dettes de financement	906 606	740 139	811 752	ديون التمويل
Investissements	2 754 000	746 409	898 966	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	3	3	2	مجلس الادارة
Comité d'audit	2	2	3	لجنة التدقيق
Comité des investissements	2	1	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants
Projet de contrat programme en cours de préparation
Investissement prévu : 5,7 MMDH

أهم الأحداث
مشروع عقد برنامج قيد الإعداد

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	BAM			رمز المؤسسة
	بريد المغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	BARID AL-MAGHRIB			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1.191.399	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		07/08/1997		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société d'Etat		شركة الدولة	الطبيعة القانونية
			البريد والمصالح البريدية المالية	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	COURRIER & MESSAGERIE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	3 900	3 963	4 105	عدد المستخدمين
Charges de personnel	506 243	512 261	526 398	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	818 716	819 281	932 511	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 035 528	1 004 856	1 056 178	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	738 086	713 669	667 052	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	70 195	86 503	67 411	الضريبة على الشركات
Résultat net	127 200	151 821	155 374	الناتج الصافي
CAF	286 132	299 009	337 489	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	12 951 825	13 288 904	12 365 767	مجموع الأصول
Fonds propres	2 307 146	2 240 674	2 181 833	الأموال الذاتية
Dettes de financement	456 000	456 000	456 000	ديون التمويل
Investissements	139 000	123 202	282 334	الاستثمارات

Gouvernance				الحكامة
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	3	2	2	مجلس الادارة
Comité d'audit	2	2	1	لجنة التدقيق
Comité des investissements	1	1	1	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Contrat programme 2013-2017
Investissement prévu : 2,9 MMDH
- lancement de la préparation du projet **CAP Barid 2020** (Plan Intégral de Réforme et de Développement Postal au Maroc)

أهم الأحداث

- عقد برنامج 2013-2017
- الاستثمارات المُبرمجة: 2,9 مليار درهم
- إعطاء انطلاقة مشروع بريد أفق 2020 (المخطط العام لإصلاح وتطوير البريد

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CAM			رمز المؤسسة
	القرض الفلاحي للمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CREDIT AGRICOLE DU MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	4.227.677	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		01/06/2004		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
			مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	BANCAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	87,20%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	75,20%	المباشرة	
	INDIRECTE	12,00%	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	3 865	3 777	3 640	عدد المستخدمين
Charges de personnel	975 631	919 646	874 607	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 447 252	1 358 604	1 284 681	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	5 090 281	5 006 333	4 730 140	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	4 041 803	3 879 734	3 719 463	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	80 380	189 500	35 961	الضريبة على الشركات
Résultat net	336 188	430 350	405 562	الناتج الصافي
CAF	509 160	616 507	579 450	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	87 131 174	83 010 063	78 178 935	مجموع الأصول
Fonds propres	6 121 067	5 329 088	4 786 738	الأموال الذاتية
Dettes de financement	8 053 452	7 477 039	9 014 520	ديون التمويل
Investissements	195 237	233 806	273 000	الاستثمارات

Gouvernance				الحكامة
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil de surveillance	3	2	3	مجلس المداولة
Comité d'audit	4	4	4	لجنة التدقيق
Comité des investissements	1	1	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	2	1	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	1	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Engagement du CAM à concurence de 25 MMDH pour l'accompagnement de la mise œuvre du PMV
- Adoption par le GCAM des méthodes de consolidation IFRS pour la consolidation de ses comptes

أهم الأحداث

- التزام القرض الفلاحي بتعبئة مبلغ 25 مليار درهم لمواكبة تفعيل مخطط المغرب الأخضر
- اعتماد المعايير الدولية من أجل إعداد الحسابات المُجَمّعة لمجموعة القرض الفلاحي

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CDG GROUPE			رمز المؤسسة
	صندوق الإيداع و التدبير			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	12.304.794	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		10/02/1959		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	BANCAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	309	293	304	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 696 640	1 700 284	1 747 687	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 209 762	2 918 581	2 923 605	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	7 230 042	5 666 264	5 796 203	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	6 902 643	5 443 240	5 831 171	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	537 605	106 196	0	الضريبة على الشركات
Résultat net	755 487	682 317	964 392	الناتج الصافي
CAF	2 254 136	951 005	557 633	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	205 970 020	201 837 588	186 601 867	مجموع الأصول
Fonds propres	19 482 018	22 728 647	19 456 689	الأموال الذاتية
Dettes de financement	41 082 634	42 944 778	43 375 580	ديون التمويل
Investissements	13 379 000	6 000 000	10 500 000	الاستثمارات

Gouvernance				الحكامة
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Comité de surveillance	4	4	4	مجلس المداولة
Comité d'audit	4	4	4	لجنة التدقيق
Comité des investissements	1	-	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Déploiement d'un nouveau cadre prudentiel du groupe CDG
- Elaboration d'un manuel de communication financière qui assure la conformité aux dispositions légales et réglementaires auxquelles la CDG est assujettie

أهم الأحداث

- تفعيل الإطار الاحترازي لمجموعة صندوق الإيداع والتدبير
- إعداد دليل التواصل المالي الذي يضمن احترام المقتضيات القانونية والتنظيمية التي يخضع لها الصندوق

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CMR			رمز المؤسسة
	الصندوق المغربي للتقاعد			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	12 018	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		20/11/1996		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			تدبير أنظمة معاشات القطاع العام	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	424	442	452	عدد المستخدمين
Charges de personnel	99 433	103 609	109 837	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	27 018 100	23 587 866	22 378 894	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	23 242 564	21 977 778	22 389 092	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	-3 590 958	-1 505 604	239 297	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	-1 175 394	3 399 265	2 196 574	الناتج الصافي
CAF	-1 561 931	2 077 498	2 499 839	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	88 186 721	88 400 818	84 084 031	مجموع الأصول
Fonds propres	85 874 494	86 484 948	82 428 901	الأموال الذاتية
Dettes de financement	452	451	272	ديون التمويل
Investissements	15 969	15 500	39 800	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	0	3	1	مجلس الادارة
Comité d'audit	4	3	3	لجنة التدقيق
Comité des investissements	2	2	2	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Certification ISO 9001-2008
- Réforme paramétrique du régime des pensions civiles

أهم الأحداث

- الحصول على شهادة المصادقة إيزو 9001 نسخة 2008
- الإصلاح المقياسي لنظام المعاشات المدنية

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CNSS			رمز المؤسسة
	الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH		ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		27/07/1972		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			تدبير نظام الضمان الإجتماعي	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	4 168	4 143	4 194	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 264 781	1 056 990	1 075 997	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	20 579 564	19 260 018	16 923 981	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	26 281 826	25 148 174	22 916 073	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	7 988 820	8 382 450	7 400 788	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	5 315 850	7 418 673	7 009 068	الناتج الصافي
CAF	4 706 913	8 095 042	7 857 379	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	96 246 523	89 329 350	81 755 263	مجموع الأصول
Fonds propres	75 619 285	70 292 186	62 876 486	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	39 790	74 600	42 600	الاستثمارات

Gouvernance				الحكامة
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	2	2	2	مجلس الادارة
Comité d'audit	3	2	0	لجنة التدقيق
Comité des investissements	1	1	0	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Projet de contrat programme en cours de préparation
- Mise en œuvre de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE)
- Projet d'institution de la couverture sociale et médicale pour les Travailleurs Non Salariés (TNS)

أهم الأحداث

- مشروع عقد برنامج قيد الإعداد
- البدء في تفعيل التعويضات مقابل فقدان العمل
- مشروع إحداث التغطية الاجتماعية والصحية بالنسبة للعمال غير المأجورين

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	HAO			رمز المؤسسة
	مجموعة التهيئة العمران			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2.104.048	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		15/12/2004		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société d'Etat		شركة الدولة	الطبيعة القانونية
			التجهيز و السكن	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	AMENAGEMENT ET HABITAT			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بآلاف الدراهم
Effectif	1 251	1 152	1 252	عدد المستخدمين
Charges de personnel	492 533	479 853	464 558	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	4 547 528	4 315 557	5 886 160	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	4 635 231	4 801 268	4 942 960	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	992 463	1 226 392	1 283 787	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	191 509	211 372	198 900	الضريبة على الشركات
Résultat net	463 891	498 879	469 034	الناتج الصافي
CAF	581 389	487 230	502 938	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	49 740 287	47 720 887	46 015 211	مجموع الأصول
Fonds propres	5 318 805	5 034 565	5 035 620	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 377 753	3 605 419	3 737 111	ديون التمويل
Investissements	5 494 440	6 020 000	6 320 190	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil de surveillance	3	1	1	مجلس المداولة
Comité d'audit	3	2	2	لجنة التدقيق
Comité des investissements	1	1	1	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Création d'un comité chargé du suivi des stocks
- Lancement du projet d'entreprise Cap 2020 regroupant un ensemble de projets structurants : charte de programmation, amélioration des outils de pilotage...

أهم الأحداث

- إحداث لجنة خاصة بتتبع المخزونات
- إعطاء انطلاقة مشروع المقاولة أفق *2020* الذي يضم مجموعة من المشاريع المهيكلة : ميثاق البرمجة، تحسين أدوات القيادة...

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	MASEN			رمز المؤسسة
	الوكالة المغربية للطاقة الشمسية			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2.250.000	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		18/03/2010		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société Anonyme		شركة مساهمة	الطبيعة القانونية
			انتاج الطاقة الشمسية	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	25,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	75,00%	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	98	85	61	عدد المستخدمين
Charges de personnel	73 372	49 815	40 980	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	540 215	178 943	174 846	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	6 772	7 669	4 960	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	-460 035	-116 610	-82 280	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	1 286	734	619	الضريبة على الشركات
Résultat net	-346 585	-75 578	-104 637	الناتج الصافي
CAF	-254 985	31 470	-82 549	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	12 128 996	5 588 356	2 674 717	مجموع الأصول
Fonds propres	1 953 211	1 243 586	1 278 000	الأموال الذاتية
Dettes de financement	9 682 352	4 017 650	1 170 047	ديون التمويل
Investissements	2 105 000	423 135	394 187	الاستثمارات

Gouvernance				الحكامة
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	2	4	1	مجلس الادارة
Comité d'audit	2	2	2	لجنة التدقيق
Comité des investissements	-	-	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

La restructuration du secteur énergitique en confiant à MASEN le portage de l'ensemble des projets de production d'énergie

أهم الأحداث

إعادة هيكلة قطاع الطاقة مع تفويض مشاريع توليد الطاقة من مصادر متجددة

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	OCP GROUPE			رمز المؤسسة
	المجمع الشريف للفوسفاط			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	GROUPE OCP SA			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	8.288.000	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		07/08/1920		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
	استخراج و إستغلال مناجم الفوسفاط			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	95,16%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	94,12%	المباشرة	
	INDIRECTE	1,04%	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	20 588	20 924	21 935	عدد المستخدمين
Charges de personnel	9 042 371	8 151 000	8 426 000	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	40 948 000	38 119 000	36 513 000	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	55 327 073	48 916 000	46 934 000	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	26 997 000	20 452 000	19 697 000	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	2 893 000	1 874 000	2 162 000	الضريبة على الشركات
Résultat net	9 430 288	7 744 000	8 654 000	الناتج الصافي
CAF	17 457 056	7 594 000	10 157 000	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	145 072 785	127 738 000	100 423 000	مجموع الأصول
Fonds propres	59 666 812	51 738 000	47 548 000	الأموال الذاتية
Dettes de financement	54 738 001	42 457 000	21 828 000	ديون التمويل
Investissements	12 857 380	19 998 000	19 100 000	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	1	1	1	مجلس الادارة
Comité d'audit	3	2	3	لجنة التدقيق
Comité des investissements	-	-	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Emergence de l'Afrique comme marché porteur de la demande en engrais en augmentation de 34%
- Réussite de la deuxième sortie de l'OCP SA sur le marché financier international

أهم الأحداث

- بروز القارة الإفريقية كسوق واعدة للطلب على الأسمدة الزراعية بارتفاع بلغ 34%
- نجاح المجمع الشريف للفوسفاط في الإصدار الثاني في السوق المالي الدولي

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	OFPPT			رمز المؤسسة
	مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	4.080.453		رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		01/05/1974		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			تنمية التكوين المهني	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	8 684	8 400	8 392	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 604 933	1 492 183	1 475 862	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 030 234	1 978 058	1 778 497	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 375 195	2 264 025	2 108 890	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 950 029	1 778 289	1 806 619	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	4 261	1 095	832	الضريبة على الشركات
Résultat net	204 564	161 403	219 954	الناتج الصافي
CAF	360 951	353 711	408 908	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	5 839 988	5 245 732	4 945 269	مجموع الأصول
Fonds propres	4 024 583	3 817 938	3 656 536	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	545 000	193 721	295 000	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	2	1	2	مجلس الادارة
Comité d'audit	-	-	-	لجنة التدقيق
Comité des investissements	-	-	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Adoption du Plan de Développement Horizon 2020

أهم الأحداث

- اعتماد مخطط للتنمية في أفق سنة 2020

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ONCF			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للسكك الحديدية			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	36.667.598	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		05/08/1963		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			النقل السككي	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	7 845	7 864	7 858	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 063 924	1 062 331	1 032 955	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 824 636	2 538 418	2 690 080	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 874 369	3 849 436	3 774 516	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 621 943	2 704 989	2 722 119	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	23 148	19 383	19 037	الضريبة على الشركات
Résultat net	15 593	-279 312	44 685	الناتج الصافي
CAF	806 006	991 984	1 214 681	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	62 359 519	52 465 737	47 418 434	مجموع الأصول
Fonds propres	27 382 303	21 938 977	21 512 847	الأموال الذاتية
Dettes de financement	23 999 850	19 316 996	17 321 894	ديون التمويل
Investissements	5 897 823	6 245 000	4 925 250	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	2	2	3	مجلس الادارة
Comité d'audit	3	2	2	لجنة التدقيق
Comité des investissements	3	2	1	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Contrat programme échu 2010-2015
  Investissement réalisé : 29,7 MMDH
- Projet de contrat programme en cours d'initiation

أهم الأحداث

- الانتهاء من إنجاز عقد البرنامج 2010-2015
  الاستثمارات المنجزة: 29,7 مليار درهم

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ONDA			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للمطارات			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2.064.820	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		06/05/1982		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			خدمات مرتبطة بالمطارات	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DES AEROPORTS			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	2 458	2 774	2 648	عدد المستخدمين
Charges de personnel	684 923	672 402	639 611	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 524 958	1 414 924	1 334 054	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 224 293	3 219 368	2 966 160	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 517 509	2 611 132	2 413 058	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	196 197	155 868	241 486	الضريبة على الشركات
Résultat net	317 022	679 737	574 882	الناتج الصافي
CAF	1 066 554	1 442 828	1 222 651	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	11 772 173	11 690 774	11 914 194	مجموع الأصول
Fonds propres	5 158 201	5 362 545	5 327 061	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 539 547	3 637 208	3 638 453	ديون التمويل
Investissements	769 000	874 281	625 323	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	2	4	2	مجلس الادارة
Comité d'audit	8	3	3	لجنة التدقيق
Comité des investissements	2	2	2	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	2	3	2	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Achèvement du nouveau terminal de l'aéroport Fès-Saïss
- Accélération du rythme d'exécution, en vue achèvement et mise en service vers la fin de 2016, des projets relatifs au Terminal I de l'aéroport Mohammed V et au Terminal III de l'aéroport Marrakech Ménara

أهم الأحداث

- الانتهاء من تشييد المحطة الجديدة لمطار فاس سايس
- تسريع وتيرة تنفيذ المشاريع المتعلقة بالمحطة الأولى لمطار محمد الخامس والمحطة الثالثة لمطار مراكش المنارة من أجل استكمالها والشروع في تشغيلها عند نهاية 2016

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ONEE			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	22.415.207	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		05/08/1963		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			إنتاج و نقل و توزيع الكهرباء	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	17 184	16 650	16 788	عدد المستخدمين
Charges de personnel	3 532 241	3 488 307	3 436 630	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	26 472 111	25 286 863	23 579 177	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	32 541 473	29 552 209	27 830 352	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	9 974 682	8 160 552	8 078 279	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	103 863	101 544	89 656	الضريبة على الشركات
Résultat net	-2 019 780	-1 865 489	-2 809 628	الناتج الصافي
CAF	5 907 277	5 492 457	4 262 048	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	121 195 693	118 031 087	113 386 485	مجموع الأصول
Fonds propres	17 735 568	18 760 458	19 802 503	الأموال الذاتية
Dettes de financement	56 057 791	53 898 924	52 311 718	ديون التمويل
Investissements	8 967 541	8 302 000	8 017 000	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	0	0	1	مجلس الادارة
Comité d'audit	-	-	0	لجنة التدقيق
Comité des investissements	-	-	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

Contrat programme 2014-2017 : Investissement de 50 MMDH

أهم الأحداث

عقد برنامج 2014-2017: الاستثمارات 50 مليار درهم

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	RAM			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للنقل الجوي- الخطوط الملكية المغربية			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE				
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	3.628.127	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		18/06/1957		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN		النـقـل الـجـوي	نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98,04%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	53,94%	المباشرة	
	INDIRECTE	44,10%	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	1 953	2 928	2 725	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 982 876	1 894 636	1 798 970	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	12 020 157	12 172 615	11 709 179	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	13 442 867	13 891 195	13 379 614	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 435 752	3 643 382	3 514 239	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	70 392	70 776	68 998	الضريبة على الشركات
Résultat net	203 299	183 588	167 877	الناتج الصافي
CAF	911 560	1 512 416	1 107 595	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	16 805 592	15 626 999	15 434 904	مجموع الأصول
Fonds propres	2 394 481	2 191 182	2 007 594	الأموال الذاتية
Dettes de financement	5 452 459	4 135 929	4 952 268	ديون التمويل
Investissements	2 176 000	250 621	1 047 677	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	5	7	6	مجلس الادارة
Comité d'audit	5	5	5	لجنة التدقيق
Comité des investissements	4	3	1	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	1	2	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- 2016 est la dernière année d'exécuter le contrat programme 2011-2016 qui prévoit un investissement de 9,3 MMDH
- Introduction de 4 Dreamliners B787 entre janvier et août 2016 et obtention de la 4ème étoile de SkyTrax

أهم الأحداث

- تعد سنة 2016 آخر سنة لإنجاز عقد البرنامج 2011-2016 الذي يتوقع انجاز استثمارات قدرها 9,3 مليار درهم
- ادخال أربع طائرات من طراز Dreamliner B78 7 ما بين شهري يناير وغشت 2016 والحصول على النجمة الرابعة في ترتيب "سكايتراكس"

ANNEXE 9

FICHE SIGNALETIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	TMSA			رمز المؤسسة
	الوكالة الخاصة طنجة-البحر الأبيض المتوسط			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	3.622.079	ألاف الدراهم	رأس المال الأجتماعي
DATE DE CREATION		10/09/2002		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société Anonyme		شركة مساهمة	الطبيعة القانونية
	تهيئة تنمية و تدبير طنجة-البحر الأبيض المتوسط			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ET GESTION DE TANGER-MED			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	الإ جمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	8,19%	المباشرة	
	INDIRECTE	91,81%	غير المباشرة	

Milliers DH	2015	2014	2013	بألاف الدراهم
Effectif	349	337	332	عدد المستخدمين
Charges de personnel	140 958	128 746	129 698	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	716 658	640 071	1 223 966	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 835 773	1 632 719	1 476 792	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 263 402	1 124 664	743 507	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	60 465	10 704	10 675	الضريبة على الشركات
Résultat net	319 271	267 897	291 555	الناتج الصافي
CAF	971 000	882 000	397 653	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	22 018 495	22 667 951	20 989 584	مجموع الأصول
Fonds propres	8 991 290	9 229 419	8 777 113	الأموال الذاتية
Dettes de financement	11 459 934	11 489 951	10 800 933	ديون التمويل
Investissements	1 320 000	1 824 453	3 144 100	الاستثمارات

Gouvernance			الحكامة	
Nombre de réunions	2015	2014	2013	عدد الدورات
Conseil d'administration	2	2	-	مجلس الادارة
Comité d'audit	1	2	-	لجنة التدقيق
Comité des investissements	-	2	-	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة المخاطر
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة التعيينات والتعويضات
Certification des comptes	oui - نعم	oui - نعم	oui - نعم	المصادقة على الحسابات

Faits Marquants

- Signature, le 30 mars 2016, de la concession avec APMT sur un périmètre de 1.600 ml plus 400 ml en option. La date de mise en service est prévue pour le 1er janvier 2019
- Signature, le 24 mars 2016, d'un avenant avec Marsa Maroc pour un périmètre de concession de 800 ml. La date de mise en service est prévue pour le 1er novembre 2019
- Mise en place du plan de financement pour l'achèvement du port TM2

أهم الأحداث

- التوقيع بتاريخ 30 مارس 2016 على عقد امتياز مع شركة "APMT" لتهيئة وتجهيز رصيف طوله 1.600 متر بالإضافة إلى 400 متر اختيارية. ومن المتوقع الشروع في استغلال هذا الرصيف ابتداء من فاتح يناير 2019
- التوقيع بتاريخ 24 مارس 2016 على عقد تعديلي مع شركة استغلال الموانئ المتعلق بمجال امتياز يبلغ طوله 800 متر. ويتوقع أن يشرع في الاستغلال ابتداء من فاتح نونبر 2019

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 10

CONTROLE PREALABLE - 193 -

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (9)	AGENCES DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADEREE	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMDI	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHRCHE SCIENTIFIQUE
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIES REGIONALES D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCES URBAINES
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRES D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRES D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRES DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (5)	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRES DES PECHES MARITIMES
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 10

CONTROLE PREALABLE - 193 -

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICES REGIONAUX DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (11)	REGIES AUTONOMES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
CNOPS	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 10

CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT - 24 -

Sigle	Raison sociale
AMMC	AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX
BAM	BARID AL-MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
FMDT	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
HAO	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
MITT	SOCIETE MARSA INTERNATIONAL TANGIER TERMINAL
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 10

CONTROLE CONVENTIONNEL - 36 -

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ATALAYOUN GR	SOCIETE ATALAYOUN GOLF RESORT SA
BRG MARINA	BOUREGREG MARINA
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MASEN CAPITAL	MASEN CAPITAL
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
PORTNET	SOCIETE PORTENET SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
OCP	OCP SA
SAO AGADIR	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AGADIR
SAO AL BOUGHAZ	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL BOUGHAZ
SAO AL JANOUB	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL JANOUB
SAO BENI MELLAL	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE BENI MELLAL
SAO CASA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CASABLANCA
SAO CHRAFATE	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CHRAFATE
SAO FES	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE FES
SAO LAKHIAYTA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE SAHEL LAKHIAYTA
SAO MARRAKECH	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MARRAKECH
SAO MEKNES	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MEKNES
SAO OUJDA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE OUJDA
SAO RABAT	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE RABAT
SAO TAMANSOURT	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMANSOURT
SAO TAMESNA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMESNA
SGPTV	SOCIETE DE GESTION DU PORT DE TANGER VILLE
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
RABAT REGION	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
STAREO	SOCIETE DELEGATAIRE DE TRANSPORT URBAIN
STAVOM	SOCIETE D' AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL
STRS	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT- SALE
TC 3 PC	SOCIETE DU TERMINAL A CONTENEUR 3 PORT DE CASABLANCA

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 10

CONTROLE SPECIFIQUE - 18 -

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
AMSUP	AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES MAROCAINES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET DE SUPPORT A L'ENSEIGNEMENT
CRP II	CENTRE DE RESSOURCES DU PILIER II DU PLAN MAROC VERT
FMOSJ	FONDATION MOHAMMEDIA DES OEUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI OSEF	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
FMVI OSPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
FNM	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
INCVT	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

Hors EEP en cours de liquidation